



# Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

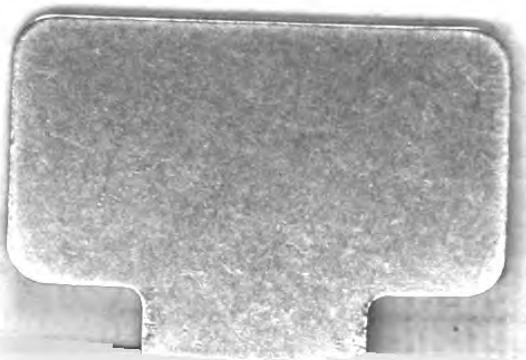
<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.



Godw. 136.











1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

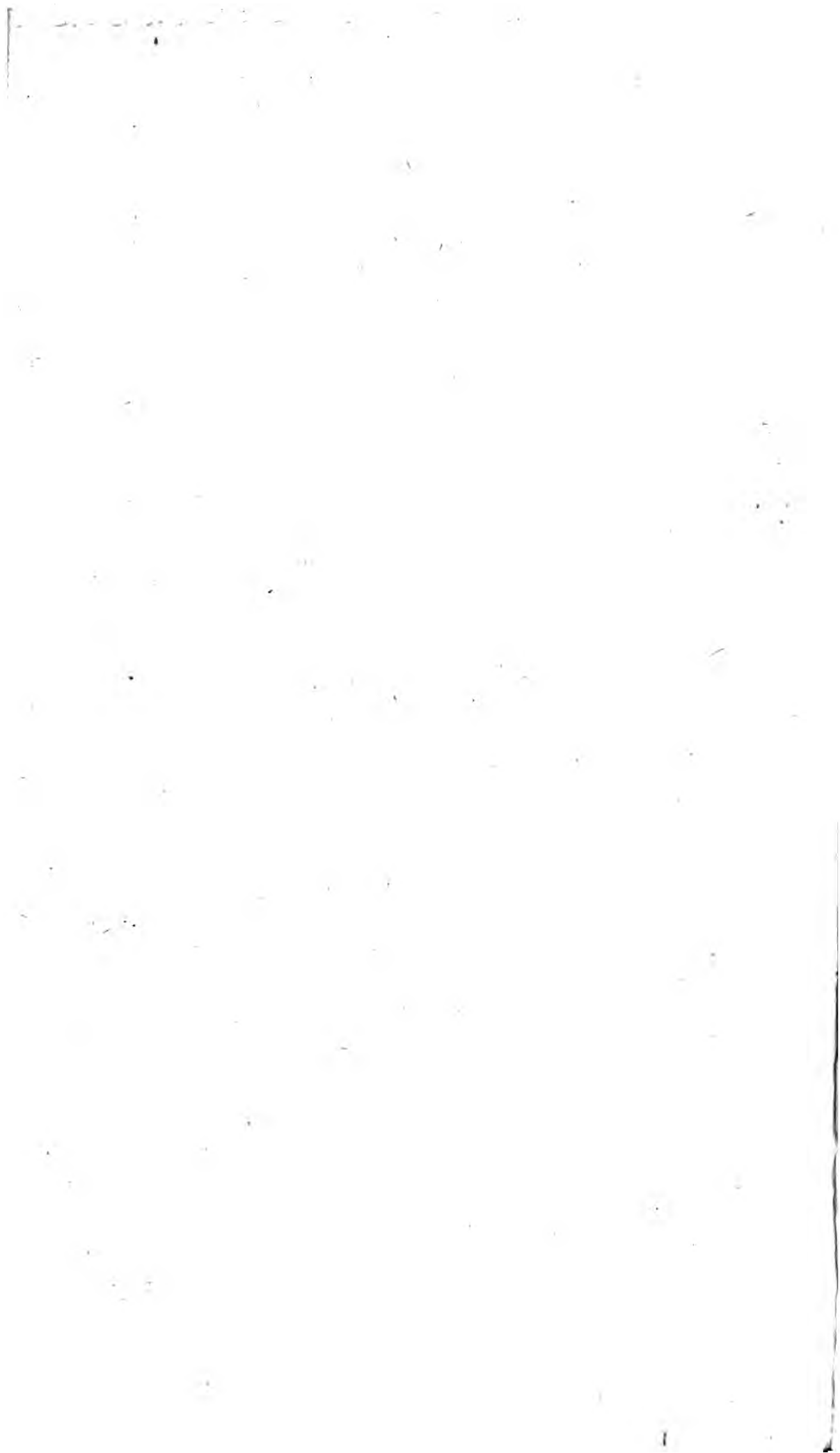
27

28

29

30





MÉMOIRES  
DU CARDINAL  
DE RETZ,

CONTENANT

*Ce qui s'est passé de remarquable en FRANCE  
pendant les premières années du Regne  
de LOUIS XIV.*

NOUVELLE ÉDITION,

*Revue exactement,*

Augmentée de plusieurs Eclaircissemens historiques,  
& de quelques Pièces du CARDINAL de  
RETZ & autres, servant à l'Histoire  
de ce tems-là.

TOME SECOND.



A AMSTERDAM,  
Chez J. FRÉDÉRIC BERNARD.  
M D C C X X X I.

JANUARIUS, 1900

1900

...



...

...



# MÉMOIRES

## DU CARDINAL

### DE RETZ.

---

### LIVRE III.



**M**R. le Cardinal Mazarin ne songea <sup>1649</sup> après la paix, qu'à se défendre, pour ainsi parler, des obligations qu'il avoit à Mr le Prince, qui à la lettre l'avoit tiré de la potence; & l'une de ses premières vues fut de s'allier avec la Maison de Vendôme, qui en deux ou trois rencontres s'étoit trouvée opposée aux intérêts de la Maison de Condé. Il s'appliqua, par le même motif, à gagner l'Abbé de la Rivière, & il eut même l'imprudence de laisser voir à Mr. le Prince qu'il lui faisoit espérer le Chapeau destiné à Mr. le Prince de Conti.

Quelques Chanoines de Liège ayant jetté les yeux sur le même Prince de Conti pour cet Evêché, le Cardinal, qui affectoit de témoigner à la Rivière qu'il eût souhaité de le dégouter

1649. de sa profession , y trouva des obstacles , sous le prétexte qu'il n'étoit pas de l'intérêt de la France de se brouiller avec la Maison de Bavière, qui y avoit des prétentions naturelles & déclarées.

J'obmets une infinité de circonstances , qui marquèrent à Mr. le Prince la méconnoissance & la défiance du Cardinal. Il étoit trop vif & trop jeune encore pour songer à diminuer la dernière ; il l'augmenta par la protection qu'il donna à Chavigni , qui étoit la bête du Mazarin , & pour qui il demanda & obtint la liberté de revenir à Paris , par le soin qu'il prit des intérêts de Mr. de Bouillon qui s'étoit fort attaché à lui depuis la paix , & par les ménagemens qu'il avoit de son côté pour la Rivière , lesquels n'étoient pas secrets. *Il ne se faut point jouer avec ceux qui ont en main l'Autorité Royale. Quelques défauts qu'ils ayent , ils ne sont jamais assez foibles pour ne pas mériter , ou qu'on les ménage , ou qu'on les perde. Leurs Ennemis ne les doivent jamais mépriser , parcequ'il n'y a au monde que ces sortes de gens , à qui il ne convienne pas quelquefois d'être méprisés.*

Ces indispositions firent que Mr. le Prince ne se pressa pas , comme il avoit accoutumé , de prendre cette campagne le commandement des armées. Les Espagnols avoient pris Saint Venant & Ypres : & le Cardinal se mit dans l'esprit de prendre Cambrai. Mr. le Prince , qui ne jugea pas l'entreprise praticable , ne s'en voulut pas charger. Il laissa cet emploi à Mr. le Comte d'Harcourt , qui y échoua , & il partit pour aller en Bourgogne , en même tems que le Roi s'avança à Compiègne pour pousser avec chaleur le Siège de Cambrai.

Ce voyage , quoique fait avec la permission du Roi , fit peine au Cardinal , & l'obligea à  
faire

faire couler à Mr. le Prince des propositions indirectes de rapprochement. Mr. de Bouillon m'a dit qu'il favoit qu'Arnaud, qui avoit été Mestre de Camp des Carabins & qui étoit fort attaché à Mr. le Prince, s'en étoit chargé. Je ne fais pas si Mr. de Bouillon en étoit bien informé, & je fais aussi peu quelles suites ces propositions purent avoir. Ce qui me parut, est que Mezerolles, négociateur de Mr. le Prince, vint à Compiègne en ce tems-là ; qu'il y eut des conférences particulières avec Mr. le Cardinal, & qu'il lui déclara au nom de son Maître que, si la Reine se défaisoit de la Surintendance des Mers qu'elle avoit prise pour elle à la mort de Mr. de Brezé son beau-frère, il prétendoit que ce fût en sa faveur, & non en celle de Mr. de Vendôme, comme le bruit en couroit. Madame de Bouillon, qui croyoit être bien avertie, me dit que le Cardinal avoit été fort étonné de ce discours, auquel il n'avoit répondu que par un galimathias, *que l'on lui fera bien expliquer*, ajouta-t-elle, *quand on le tiendra à Paris*. Je remarquai ce mot, que je lui fis moi-même expliquer ; & j'appris que Mr. le Prince faisoit état de ne pas demeurer longtems en Bourgogne, & d'obliger à son retour la Cour de revenir à Paris, où le Cardinal seroit plus souple qu'ailleurs. Cette parole faillit à me couter la vie, comme vous verrez. Mais parlons auparavant de ce qui se passoit à Paris.

La licence y étoit d'autant plus grande, que nous ne pouvions donner ordre à celle même qui ne nous convenoit pas. C'est le plus irréremédiable de tous les inconvéniens qui sont attachés à la faction, & il est très grand en ce que la licence qui ne convient pas à la faction, lui est presque toujours funeste, parcequ'elle

4 M É M O I R E S D U

1649. la décrie. Nous avons intérêt de ne pas étouffer les libelles & les vaudevilles qui se faisoient contre le Cardinal, mais nous n'en avons pas un moindre à supprimer ceux qui se faisoient contre la Reine & contre l'Etat. On ne peut s'imaginer la peine que la chaleur des esprits nous donna sur ce sujet. La Tournelle condamna à la mort deux Criminels, \* convaincus d'avoir mis au jour deux Ouvrages très dignes du feu. Comme ils étoient sur l'échelle ils crièrent qu'on les faisoit mourir pour avoir débité des vers contre le Mazarin; le peuple les enleva à la Justice. Je touche cette circonstance pour vous faire connoître l'embaras où sont les gens sur le compte desquels on ne manque jamais de mettre tout ce qui se fait contre les Loix; & ce qui est encore plus fâcheux, c'est qu'il ne tient cinq ou six fois le jour qu'à la fortune, de corrompre, par des contretens plus naturels à ces sortes d'affaires qu'à aucune autre, les meilleures & les plus sages productions du bon sens. En voici un exemple.

Jerzai, qui étoit en ce tems-là fort attaché au Cardinal, se mit en tête d'accoutumer, disoit-il, les Parisiens à son nom, & il s'imagina qu'il y réussiroit en brillant avec tous les autres jeunes gens de la Cour qui avoient ce caractère, dans les Tuilleries, où tout le monde avoit pris fantaisie de se promener tous les soirs. Mrs. de † Candale,

\* Un de ces Criminels s'appelloit Marlot, Imprimeur de son métier. Il avoit été condamné au gibet, pour avoir imprimé un libelle très offensant contre la Reine. Voyez les *Mémoires de Joli*, Tom. I. p. 58.

† Louis-Charles-Gaston de Nogaret, de la Vallette & de Foix, Duc de Candale, &c. mort sans alliance en 1658. âgé d'un peu plus de 30. ans.

dale , de \* Bouteville , de Souvré , de † St. 1649.  
 Mesgrin , se laissèrent persuader à cette folie , qui  
 leur réussit au commencement. Nous n'y fimes  
 point de réflexion , & comme nous nous sen-  
 tions maîtres du pavé , nous crumes même  
 qu'il étoit de l'honnêteté de vivre civilement a-  
 vec des gens de qualité , à qui on devoit de la  
 considération , quoiqu'ils fussent de parti con-  
 traire. Ils en prirent avantage , ils se vantèrent  
 à Saint Germain que les Frondeurs ne leur fai-  
 soient point quitter le haut du pavé dans les  
 Tuilleries. Ils affectèrent de faire de grands sou-  
 pers sur la terrasse du jardin de Renard , d'y  
 mener les violons , & de boire publiquement à  
 la santé de son Eminence. Cette extravagance  
 m'embarassa. Je savois d'un côté *qu'il est dan-  
 gereux de souffrir que nos Ennemis fassent devant  
 les peuples ce qui nous doit déplaire , parceque les  
 peuples s'imaginent qu'ils le peuvent , puisqu'on  
 le souffre.* Je ne voyois d'autre part point de  
 moyen pour l'empêcher , que la violence , qui  
 n'étoit pas honnête contre des particuliers , par-  
 ceque nous étions trop forts ; & qui n'étoit pas  
 sage , parcequ'elle commettoit à des querelles  
 particulières , par lesquelles le Mazarin eût été  
 ravi de nous donner le change. Voici l'expé-  
 dient qui me vint dans l'esprit. J'assembiai chez  
 moi Mrs. de Beaufort , de la Mothe , de Bris-  
 fac , de Retz , de Vitri , & de Fontrailles. A-  
 vant que de m'ouvrir , je leur fis jurer de se  
 conduire à ma mode dans une affaire que j'a-

A 3

vois

\* François-Henri de Montmorenci , Duc de Pinei-  
 Luxembourg , Maréchal de France en 1675. mort le 4  
 Janvier 1695.

† Jacques Esthuert , Marquis de Saint Mesgrin , mort  
 en 1652. Il fut tué aux troubles de Paris.



1649. vois à leur proposer. Je leur fis voir les inconvéniens de l'inaction sur ce qui se passoit dans les Tuilleries : je leur exagérai les inconvéniens des procédez particuliers , & nous convinmes que dès le soir Mr. de Beaufort accompagné de ceux que je viens de nommer , & de cent ou cent vingt Gentilshommes, se trouveroit chez Renard, quand il sauroit que ces Messieurs seroient à table , & qu'après avoir fait compliment à Mr. de Candale & aux autres, il diroit à Jerzai que sans leur considération on l'auroit jetté du haut du rempart , pour lui aprendre à se vanter. J'ajoutai qu'il seroit bon encore de faire casser quelques violons , lorsque la bande s'en retourneroit , & qu'elle ne seroit plus en lieu où les personnes qu'on ne vouloit point offenser , y pussent prendre part. Le pis de cette affaire étoit le procédé de Jerzai , qui ne pouvoit point avoir de mauvaise suite , parceque sa naissance n'étoit pas fort bonne. Ils promirent tous de ne recevoir aucune parole de lui , & de se servir de ce prétexte pour en faire purement une affaire de parti. Cette résolution fut très mal exécutée. Mr. de Beaufort , au lieu de faire ce qui avoit été résolu , s'emporta de chaleur. Il tira d'abord la nappe, il renversa la table, l'on coesa d'un potage le pauvre Vineville qui n'en pouvoit pas davantage , & qui se trouva par hazard à table avec eux. Le pauvre Commandeur de Jars eut le même sort. L'on cassa les instrumens sur la tête des Violons. Menil qui étoit avec Mr. de Beaufort , donna trois ou quatre coups d'épée à Jerzai. Mr. de Candale & Mr. de Bouteville , qui est aujourd'hui Mr. de Luxembourg , mirent l'épée à la main , & sans Caumelin qui se mit au devant d'eux , ils eussent couru fortune dans la foule des  
gens

gens qui avoient tous l'épée hors du fou-1649.  
reau.

Cette aventure me donna une cruelle douleur , & aux Partifans de la Cour la fatisfaction d'en jeter fur moi le blâme dans le monde ; mais cela ne fut pas de longue durée , parce que l'aplication que j'eus à en empêcher les suites fit assez connoître mon intention , & parcequ'il y a des tems où certaines gens ont toujours raison. Par la raison des contraires , Mazarin avoit toujours tort. Nous ne manquames point de célébrer , comme nous devions , la levée du Siège de Cambrai ; le bon accueil fait à Servien , pour le payer de la rupture de la paix de Munster ; le bruit du rétablissement d'Emery , qui courut aussitot que Mr. de la Meilleraie se fut défait de la Surintendance des Finances , & qui se trouva vrai peu après. Enfin nous nous trouvions en état d'attendre avec fureté & même avec dignité ce que pourroit produire le chapitre des accidens , dans lequel nous commencions à entrevoir de grandes indispositions de Mr. le Prince pour le Cardinal , & du Cardinal pour Mr. le Prince.

Ce fut dans ce moment où Madame de Bouillon me découvrit que Mr. le Prince avoit pris la résolution d'obliger le Roi de revenir à Paris ; & Mr. de Bouillon me l'ayant confirmé , je pris celle de me donner l'honneur de ce retour qui étoit très souhaité du peuple. Pour cet effet je fis insinuer à la Cour que les Frondeurs appréhendoient ce retour , & j'écoutai les négociations que Mazarin ne manquoit jamais de hasarder de huit en huit jours , par de différens canaux , pour lui lever tout soupçon qu'il y eût de l'art de notre côté. Je fis ce que je pus

1649. pour faire agir en cela Mr. de Beaufort sous son nom , parceque je croyois que le Mazarin s'imagineroit qu'il trouveroit plus de facilité à le tromper que moi. Mais comme Mr. de Beaufort vit que la suite de la négociation alloit à faire le voyage de Compiègne , la Boulaie , à qui il s'en ouvrit , lui conseilla de n'y point entrer , soit qu'il crût qu'il y eût trop de péril pour lui , soit qu'il ne pût se résoudre à laisser faire un pas à Mr. de Beaufort aussi contraire aux espérances que Madame de Montbazon , à qui la Boulaie étoit dévoué , donnoit continuellement à la Cour de son accommodement. Cette ouverture de Mr. de Beaufort à la Boulaie me donna de l'inquiétude , parcequ'étant persuadé de son infidélité & de celle de son amie , je ne voyois pas seulement la fausse négociation , que je projettois avec la Cour , inutile , je la considérois encore comme dangereuse. Elle étoit pourtant nécessaire , car vous jugez bien de quel inconvénient il étoit de laisser l'honneur du retour du Roi au Cardinal ou à Mr. le Prince , qui s'en fussent fait une preuve de ce qu'il avoit toujours dit que nous nous y opposions. Le Président de Bellièvre me dit que , puisque Mr. de Beaufort m'avoit manqué au secret sur un point qui pouvoit me perdre , je pouvois lui en faire un de mon côté sur un point qui le pouvoit sauver lui-même ; qu'il y alloit du tout pour le Parti ; qu'il falloit tromper Mr. de Beaufort pour son salut ; que je le laissasse faire , & qu'il me donnoit parole qu'avant qu'il fût nuit , il racommoderoit tout le mal que le manquement de secret de Mr. de Beaufort avoit causé. Il me prit dans son carosse , il me mena chez Madame de Montbazon , où Mr. de Beaufort passoit toutes les soirées. Il arriva un moment après

près nous ; & Mr. de Bellièvre fit si bien qu'il répara effectivement ce qui étoit gâté. Il leur fit croire qu'il m'avoit persuadé qu'il falloit songer tout de bon à s'accommoder , que la bonne conduite ne vouloit pas que nous laissassions venir le Roi à Paris sans avoir au moins commencé à négocier , & que la négociation se devoit faire par nous-mêmes en personne , c'est-à-dire par Mr. de Beaufort & par moi. Madame de Montbazon , qui prit feu à cette ouverture , & qui crut qu'il n'y avoit plus de péril en ce voyage , puisqu'on vouloit bien effectivement négocier , avança même qu'il seroit mieux que Mr. de Beaufort y allât. Le Président de Bellièvre alléguâ douze ou quinze raisons , dont il n'y avoit pas une qu'il entendît lui même , pour lui prouver que cela ne seroit pas à propos , & je remarquai alors que *rien ne persuade tant les gens qui ont peu de sens, que ce qu'ils n'entendent pas.* Le Président de Bellièvre leur laissa même entrevoir qu'il seroit peut-être à propos que je me laissasse persuader , quand je serois là , de voir le Cardinal. Madame de Montbazon , qui entretenoit des correspondances avec tout le monde par les différentes relations qu'elle avoit avec chacun , se fit honneur par celle qu'elle entretenoit avec le Maréchal \* d'Albret , ( à ce qu'on m'a dit depuis , ) de ce projet à la Cour. Et ce qui me le fait assez croire , est que Servien recommença fort instamment les négociations avec moi. J'y répondis à tout hazard , comme si j'eusse été assuré que la Cour

A 5 en

\* César-Phébus d'Albret , Comte de Mioffens , Maréchal de France en 1653 , mort en 1676. La branche de ce Maréchal est bâtarde de la Maison d'Albret.

1649. en eût été avertie par Madame de Montbazon. Je ne m'engageai pas de voir à Compiègne le Cardinal Mazarin, parceque j'étois très résolu de ne l'y point voir; mais je lui fis entendre que je l'y pourrois voir, parceque je reconnus clairement que si le Cardinal n'eût eu l'espérance que cette visite me décréditeroit chez le peuple, il n'eût point consenti à un voyage qui pouvoit faire croire au peuple que j'avois part au retour du Roi. Je jugeai à la mine plutot qu'aux paroles de Servien, que ce retour n'étoit pas si éloigné de l'inclination du Cardinal que l'on le croyoit à Paris & même à la Cour. Vous croyez facilement que j'oubliai de dire à Servien que je fîsse état de parler à la Reine sur ce retour. Il alla annoncer le mien à Compiègne avec une joye merveilleuse, & je trouvai dans mes amis une opposition extraordinaire, parcequ'ils crurent que j'y courrois un grand péril: mais je leur fermai la bouche en leur disant que *tout ce qui est nécessaire n'est pas dangereux.* J'allai coucher à Liancourt, où le Maître & la Maitresse de la maison firent de grands efforts pour m'obliger à retourner à Paris, & j'arrivai le lendemain à Compiègne au lever de la Reine.

Comme je montois l'escalier, un petit homme habillé de noir que je n'avois jamais vu & que je n'ai jamais vu depuis, me coula dans la main un billet où étoient ces mots en grosses lettres: *Si vous entrez chez le Roi, vous êtes mort.* J'y étois, il n'étoit plus tems de reculer. Comme je vis que j'avois passé la sale des Gardes sans être tué, je me crus sauvé. Je témoignai à la Reine que je venois l'assurer de mes obéissances très humbles, & de la disposition où étoit l'Eglise de Paris de rendre à Leurs Majestez tous les services auxquels elle étoit obligée. J'insinuai  
dans

dans mon discours tout ce qui étoit nécessaire <sup>1649.</sup> pour pouvoir dire que j'avois beaucoup insisté pour le retour du Roi. La Reine me témoigna beaucoup de bonté, & même beaucoup d'agrément sur ce que je lui disois : mais quand elle fut tombée sur ce qui regardoit le Cardinal, & qu'elle eut vu que, quoiqu'elle me pressât de le voir, je persiflois à lui répondre que cette visite me rendroit inutile à son service, elle ne se put plus contenir, elle rougit; & tout le pouvoir qu'elle eut sur elle fut, à ce qu'elle a dit depuis, de ne me rien dire de fâcheux.

Servien racontoit un jour au Maréchal de Clérembaut, que l'Abbé Fouquet \* proposa de me faire assassiner chez lui (Servien,) où je dinois; & il ajouta qu'il étoit arrivé à tems pour empêcher ce malheur. Mr. de Vendôme, qui vint au sortir de table chez Servien, me pressa de partir, en me disant qu'on tenoit de fâcheux conseils contre moi; mais quand cela n'auroit pas été, Mr. de Vendôme l'auroit dit pourtant, car il n'y a jamais eu un imposteur pareil à lui.

Je revins à Paris ayant fait tout ce que j'avois souhaité. J'avois effacé le soupçon que les Frondeurs fussent contraires au retour du Roi; j'avois jetté sur le Cardinal toute la haine du délai; je l'avois bravé dans son trône, je m'étois assuré l'honneur principal du retour. Il y eut le lendemain un libelle qui mit tous ces avantages dans leur jour. Le Prédident de Bellièvre fit voir à Madame de Montbazou, que les circonstances particulières m'avoient forcé à changer de résolution touchant la visite du Cardinal. J'en persuadai aisément Mr. de Beaufort, qui fut

\* Basile Fouquet, Abbé de Bargeau, Frère du Surintendant des Finances, mort en 1683.

1649. fut d'ailleurs chatouillé du succès que cette dé-  
marche eut auprès du peuple. Hoquincourt qui  
étoit de nos amis fit le même jour je ne fai-  
quelle bravade au Cardinal. Je ne me ressou-  
viens point du détail, mais nous la relevames  
de mille couleurs. Enfin nous connumes visi-  
blement que nous avions encore pour long-  
tems de la provision dans l'imagination du  
peuple ; ce qui fait le tout en ces sortes d'af-  
faires.

Mr. le Prince étant revenu à Compiègne, la  
Cour prit ou déclara la résolution de revenir à  
Paris. Elle y fut reçue comme les Rois l'ont  
toujours été & le feront toujours ; c'est-à-dire  
avec des acclamations qui ne signifient rien que  
pour ceux qui prennent plaisir à se flatter. Un  
petit Procureur du Châtelet aposta pour de l'ar-  
gent douze ou quinze femmes qui, à l'entrée  
du Fauxbourg, crièrent *Vive Son Eminence*, qui  
étoit dans le carosse du Roi ; Son Eminence  
crut là-dessus être maître de Paris. Il s'aperçut  
au bout de trois ou quatre jours qu'il s'étoit  
trompé. Les libelles continuèrent. \* Marigni  
redoubla de force pour les chansons ; les Fron-  
deurs parurent plus fiers que jamais. Nous mar-  
chions quelquefois seuls Mr. de Beaufort & moi  
avec un Page derrière notre carosse, quelque-  
fois avec cinquante livrées & cent Gentils-  
hommes. Nous diversifiions la scène selon que  
nous jugions qu'elle seroit du gout des specta-  
teurs. Les gens de la Cour qui nous blâmoient  
depuis le matin jusques au soir, nous imitoient  
à

\* Jaques Carpentier de Marigni, né à Nevers, Bel  
Esprit de ce tems là. Il suivit M. le Prince. Il s'atta-  
cha aussi au Cardinal de Retz. Il faisoit fort bien des  
vers, sur tout des chansons & des vaudevilles.

à leur mode : il n'y en avoit pas un qui ne prit <sup>1649.</sup> avantage sur le Ministre , des *Frotades* que nous lui donnions , (c'étoit le mot du Président de Bellièvre ; ) & Mr. le Prince , qui en faisoit trop ou trop peu à son égard , continua à le traiter du haut en bas. Et comme il n'étoit pas content du refus qu'on lui avoit fait de la Surintendance des Mers , qui avoit été à Mr. son Beaufrère ; le Cardinal pensoit toujours à le radoucir par des propositions de quelque autre accommodement qu'il eût été bien aisé toutefois de ne lui donner qu'en espérance. Il lui proposa que le Roi achèteroit le Comté de Montbeliard , Souveraineté assez considérable , & il donna charge à Hervart de ménager cette affaire avec le propriétaire qui étoit un des Cadets de la Maison de Wirtemberg. On prétendoit en ce tems-là qu'Hervart même avoit averti Mr. le Prince , que sa commission secrète étoit de ne pas réussir dans sa négociation. Ce qui est constant , c'est que Mr. le Prince n'étoit pas content du Cardinal , & qu'il ne continua pas seulement depuis son retour à traiter fort bien Mr. de Chavigni son ennemi capital , mais qu'il affecta même de se radoucir beaucoup à l'égard des Frondeurs. Il me témoigna bien plus d'amitié qu'il n'avoit fait dans les premiers jours de la paix , & il ménagea plus que par le passé Mr. son Frère , & Madame sa Sœur. Il me semble que ce fut en ce tems-là qu'il remit Mr. le Prince de Conti dans la fonction du Gouvernement de Champagne , dont il n'avoit encore eu que le titre. Il s'attacha l'Abbé de la Rivière , en souffrant que Mr. son Frère , qu'il prétendoit pouvoir faire Cardinal par une pure recommandation , lui laissât la nomination pour laquelle le Chevalier d'Elbéne fut dépêché à Rome.



1649. Rome. Tous ces pas ne diminoient point les défiances du Cardinal qui étoient fort augmentées par l'attachement que Mr. de Bouillon mécontent avoit pour Mr. le Prince; mais elles étoient encore aigries, en ce qu'il croyoit que Mr. le Prince favorisoit le mouvement de Bourdeaux. Cette ville tirannisée par Mr. d'Epernon, esprit violent, avoit pris les armes avec l'autorité du Parlement, sous le commandement de Cambrai, & depuis sous celui de Sauvebeuf. Ce Parlement avoit dépêché à celui de Paris un de ses Conseillers appelé Guyonnet. Celui-ci ne bougeoit de chez Mr. de Beaufort, à qui tout ce qui paroïssoit grand paroïssoit bon. Il ne tint pas à moi d'empêcher toutes ces apparences qui ne servoient à rien, & qui au contraire pouvoient nuire.

Mr. le Prince me parla avec aigreur de ces conférences de Guyonnet avec Mr. de Beaufort; ce qui fait voir qu'il étoit bien éloigné de fomenter les desordres de la Guyenne; mais le Cardinal le croyoit, parceque Mr. le Prince panchoit à l'accommodement, & n'étoit pas d'avis que l'on harcelat une Province aussi importante que la Guyenne, pour le caprice de Mr. d'Epernon. Un des plus grands défauts du Cardinal Mazarin étoit qu'il n'a jamais pu croire que personne lui parlat avec bonne intention.

Comme Mr. le Prince avoit voulu se réunir toute sa Maison, il crut qu'il ne pourroit satisfaire pleinement Mr. de Longueville, qu'il n'eût obligé le Cardinal à lui tenir la parole qu'on lui avoit donnée à la paix de Ruel, c'est-à-dire, de lui mettre entre les mains le Pont de l'Arche, qui, joint au vieux Palais de Rouen, à Caen, & à Dieppe, ne convenoit pas mal à un Gouverneur

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 15  
neur de Normandie. Le Cardinal s'opiniâtra à 1649.  
ne le pas faire. Mr. le Prince se trouvant un  
jour au Cercle, & voyant qu'il faisoit le fier  
plus qu'à l'ordinaire, lui dit en sortant du ca-  
binet de la Reine: *Adieu, Mars.* Cela se passa  
à onze heures du soir, je le fus un demi quart  
d'heure après, ainsi que tout le reste de la Ville.  
Et comme j'allois le lendemain sur les sept heu-  
res du matin à l'Hôtel de Vendôme y chercher  
Mr. de Beaufort, je le trouvai sur le Pont-neuf  
dans le carosse de Mr. de Nemours qui le me-  
noit chez Madame sa femme, pour qui Mr. de  
Beaufort avoit beaucoup de tendresse. Mr. de  
Nemours étoit encore pour la Reine, & com-  
me il favoit l'éclat du jour précédent, il s'étoit  
mis dans l'esprit de persuader à Mr. de Beau-  
fort de se déclarer pour elle en cette occasion.  
Mr. de Beaufort s'y trouvoit tout-à-fait disposé,  
d'autant plus que Madame de Montbazon l'a-  
voit prêché jusques à deux heures après minuit  
sur le même ton. Le connoissant comme je  
faisois, je ne devois pas être surpris de son peu  
de vue: je le fus pourtant. Je lui représentai  
qu'il ne pouvoit rien voir qui fût plus contraire  
au bon sens: qu'en nous offrant à Mr. le Prin-  
ce, nous ne hazardions rien: qu'en nous of-  
frant à la Reine nous hazardions tout: que dès  
que nous aurions fait ce pas, Mr. le Prince s'ac-  
commoderoit avec le Mazarin, qui le recevoit  
à bras ouverts, & par sa propre considération,  
& par l'avantage qu'il trouveroit à faire con-  
noître au peuple qu'il devoit sa conservation  
aux Frondeurs, ce qui nous décréditeroit dans  
le public: qu'en nous offrant à Mr. le Prince,  
le pis aller seroit de demeurer comme nous é-  
tions, avec la différence que nous aurions ac-  
quis un nouveau mérite à l'égard du public,  
par

1649. par le nouvel effort que nous aurions fait pour ruiner son ennemi. Ces raisons emportèrent Mr. de Beaufort, nous allames l'après-diner à l'Hôtel de Longueville, où nous trouvames Mr. le Prince dans la chambre de Madame sa sœur. Nous lui offrimes nos services, & nous fumes reçus comme vous pouvez vous l'imaginer. Nous soupames avec lui chez Prudhomme, où le panégyrique du Mazarin ne manqua d'aucune figure.

Le lendemain au matin Mr. le Prince me fit l'honneur de me venir voir, & il continua à me parler du même air dont il m'avoit parlé la veille. Il reçut même avec plaisir la Ballade en *Na, ne, ni, no, nu*, que Marigni lui porta alors, comme il descendoit l'escalier. Il m'écrivit le soir sur les onze heures un petit billet, où il m'ordonnoit de me trouver le lendemain matin à quatre heures chez lui avec Noirmoutier. Nous l'éveillames comme il nous l'avoit commandé. Il nous parut d'abord assez embarrassé. Il nous dit qu'il ne pouvoit se résoudre à faire la guerre civile; que la Reine étoit si attachée au Cardinal, qu'il n'y avoit que ce moyen de l'en séparer; qu'il n'étoit pas de sa conscience & de son honneur de le prendre, & qu'il étoit d'une naissance à laquelle la conduite du \* Balafre ne convenoit pas. Il ajouta qu'il n'oublieroit jamais l'obligation qu'il nous avoit; qu'en s'accommodant il nous accommoderoit aussi avec la Cour, si nous le voulions; sinon, qu'il ne laisseroit pas, si la Cour nous attaquoit, de prendre hautement notre protection. Nous lui répondimes que nous n'avions prétendu, en lui offrant nos services, que l'honneur de le  
scr.

\* Voyez la Note de la page 296. du Tom. I.

servir, que nous serions au desespoir que notre considération eût arrêté un moment son accommodement avec la Reine; que nous le supplions de nous permettre de demeurer comme nous étions avec le Cardinal, & que cela n'empêcheroit pas que nous ne demeurassions toujours dans les termes du respect & du service que nous avons voué à S. A. 1649.

Les conditions de l'accommodement de Mr. le Prince avec le Cardinal n'ont jamais été publiques, parcequ'il ne s'en est su que ce qu'il plut au Cardinal en ce tems-là d'en jeter dans le monde. Ce qui en parut, fut la remise du Pont de l'Arche entre les mains de Mr. de Longueville.

Les affaires publiques ne m'occupoient pas si fort que je ne fusse obligé de vaquer à des affaires particulières qui me donnèrent bien de la peine. Madame de Guimené qui s'en étoit allée d'effroi dès les premiers jours du Siège de Paris, revint de colére à la première nouvelle qu'elle eut de mes visites à l'hôtel de Chevreuse. Je fus assez fou pour la prendre à la gorge, sur ce qu'elle m'avoit lâchement abandonné: elle fut assez folle pour me jeter un chandelier à la tête, sur ce que je ne lui avois pas gardé la fidélité à l'égard de Mademoiselle de Chevreuse. Nous nous accordâmes un quart d'heure après ce fracas, & le lendemain je fis pour son service ce que vous allez voir.

Cinq ou six jours après que Mr. le Prince se fut accommodé, il m'envoya le Président Violle pour me dire qu'on le déchiroit dans Paris comme un homme qui avoit manqué de parole aux Frondeurs; qu'il ne pouvoit pas croire que ces bruits-là vinssent de moi, mais qu'il fa-

1649. voit que Mr. de Beaufort & Madame de Montbazon y contribuoient beaucoup; qu'il me prioit d'y donner ordre. Je montai aussitot en carosse avec le Président Viole. J'allai avec lui chez Mr. le Prince, & je lui témoignai que j'avois toujours parlé de lui comme je devois. J'excusai autant que je pus Mr. de Beaufort & Madame de Montbazon, quoique je n'ignorasse pas que la dernière n'eût dit que trop de sottises. Je lui insinuai qu'il ne devoit pas trouver étrange que dans une Ville aussi enragée contre le Mazarin, on se fût plaint de son accommodement qui le remettoit pour la seconde fois sur le trône. Il se fit justice, il comprit que le peuple n'avoit pas besoin d'instigateurs pour être échauffé sur cette matière: il entra avec moi dans les raisons qu'il avoit eues de ne pas pousser les affaires; il fut satisfait de ce que je lui dis pour lui justifier ma conduite; il m'assura de son amitié, je l'assurai de mes services, & la conversation finit d'une manière assez tendre, pour me donner lieu de croire qu'il me tenoit pour son serviteur, & qu'il ne trouveroit pas mauvais que je me mêlasse d'une affaire arrivée justement la veille de ce que je viens de vous raconter.

Mr. le Prince s'étoit engagé, à la prière de Meille cadet de Foix qui étoit fort attaché à lui, de faire donner le Tabouret à la Comtesse de Foix; & le Cardinal qui y avoit grande aversion, suscita toute la Jeunesse de la Cour pour s'oposer à tous les Tabourets qui n'étoient pas fondez sur des Brevets. Mr. le Prince, qui vit tout d'un coup une manière d'assemblée de Noblesse, à la tête de laquelle même le Maréchal de l'Hospital s'étoit mis, ne voulut pas s'attirer la chaleur publique pour des intérêts qui  
lui

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 19

lui étoient assez indifférens, & il crut qu'il feroit assez pour la Maison de Foix, s'il renver-<sup>1649</sup>soit les Tabourets des autres Maisons privilégiées. Celle de Rohan étoit la première de ce nombre ; & jugez de quel dégoût étoit un échec de cette nature aux Dames de ce nom. La nouvelle leur en fut apportée le soir même que Madame la Princesse de Guimené revint d'Anjou. Mesdames de Chevreuse, de Rohan, & de Montbazou se trouvèrent le lendemain chez elle. Elles prétendirent que l'affront qu'on leur vouloit faire, n'étoit qu'une vengeance qu'on prenoit de la Fronde. Nous résolûmes une contre-assemblée de Noblesse, pour soutenir le Tabouret de la Maison de Rohan. Mademoiselle de Chevreuse eût eu assez de plaisir qu'on l'eût distinguée par là de celle de Lorraine, mais la considération de Madame sa Mère fit qu'elle n'osa contredire le sentiment commun. Il fut question d'essayer d'ébranler Mr. le Prince, avant que de venir à l'éclat : je me chargeai de la commission, j'allai chez lui dès le soir même, je pris mon prétexte sur la parenté que j'avois avec la Maison de Guimené. Mr. le Prince, qui m'entendit à demi-mot, répondit ces paroles : *Vous êtes bon parent, il est juste de vous satisfaire. Je vous promets que je ne choquerai point le Tabouret de la Maison de Rohan.* J'exécutai fidèlement l'ordre de Mr. le Prince, j'allai de chez lui à l'hôtel de Guimené où je trouvai toute la Compagnie assemblée. Je suppliai Mademoiselle de Chevreuse de sortir du cabinet, & je fis rapport de mon ambassade aux Dames qui en furent beaucoup édifiées. Il est si rare qu'une négociation finisse de cette manière, que celle-là m'a paru n'être pas indigne de l'histoire.

20 M E' M O I R E S D U

1649. Cette complaisance qu'eut Mr. le Prince pour moi , déplut au Cardinal qui avoit encore tous les jours de nouveaux sujets de chagrin. Le vieux Duc de \* Chaunes Gouverneur d'Auvergne , Lieutenant de Roi en Picardie , & Gouverneur d'Amiens , mourut en ce tems-là. Le Cardinal à qui la Citadelle d'Amiens eût assez plu pour lui-même , eût bien voulu que le Vidame lui en eût cédé le Gouvernement , dont il avoit la survivance , pour avoir celui d'Auvergne. Le Vidame , qui étoit frère aîné de Mr. de Chaunes que vous voyez aujourd'hui , se fâcha , il écrivit une lettre très haute au Cardinal , & s'attacha à Mr. le Prince. Mr. de Nemours fit la même chose , parcequ'on balançoit à lui donner le Gouvernement d'Auvergne. Miossians , qui est présentement le Maréchal d'Albret , & qui étoit à la tête des Gens-d'armes du Roi , s'accoutuma & accoutuma les autres à menacer le Ministre , qui augmenta la haine publique en rétablissant Emeri odieux à tout le Royaume. Ce rétablissement nous fit un peu de peine , parceque cet homme , qui connoissoit mieux Paris que le Cardinal , y jetta de l'argent , & l'y jetta même assez à propos. C'est une science particulière , qui bien ménagée fait autant de bons effets dans un peuple , qu'elle en produit de mauvais , quand elle n'est pas bien entendue. Elle est de la nature de ces choses qui sont naturellement ou toutes bonnes ou toutes mauvaises.

Cette distribution , qu'il fit sagement & sans clat ,

\* Honoré d'Albert , Duc de Chaunes , Gouverneur d'Amiens , frère du Connétable de Luines , mort en 1649. le 30. Octobre en sa 69. année.

**CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 21**  
éclat , nous obligea encore à songer avec plus **1649.**  
d'application à nous incorporer , pour ainsi dire ,  
avec le peuple , & comme nous en trouvames  
une occasion qui étoit très bonne en elle même ,  
nous ne la manquames pas. Si l'on m'eût cru ,  
l'on ne l'eût pas prise sitôt , nous n'étions pas  
pressés , *Et il n'est pas sage de faire dans les fac-  
tions , où l'on n'est que sur la défensive , ce qui  
n'est pas pressé. Mais l'inquiétude des subalter-  
nes est la chose la plus incommode en ces rencon-  
tres. Ils croyent que dès qu'on n'agit pas , on est  
perdu.* Je leur prêchois tous les jours qu'il fal-  
loit *planer* , que les pointes étoient dangereu-  
ses ; que la patience avoit de plus grands effets  
que l'activité , mais personne ne comprenoit  
cette vérité. L'impression que fit à ce propos  
dans les esprits un méchant mot de la Princesse  
de Guimené , est incroyable. Elle se ressouvint  
d'un vaudeville que l'on avoit fait autrefois sur  
un certain Régiment de Brulon , où l'on disoit  
qu'il n'y avoit que deux Dragons & quatre  
Tambours. Comme elle haïssoit la Fronde  
pour plus d'une raison , elle me dit un jour chez  
elle , en me raillant , que nous n'étions plus que  
quatorze de notre parti , qu'elle compara en-  
suite au Régiment de Brulon. Noirmoutier qui  
étoit éveillé , mais étourdi , & Laigues qui é-  
toit lourd , mais présomptueux , furent touchez  
de cette raillerie au point qu'ils murmuroient  
depuis le matin jusques au soir de ce que je ne  
m'accommodois pas , ou que je ne pouissois pas  
les affaires à l'extrémité. Comme *les Chefs dans  
les factions n'en sont maitres qu'autant qu'ils sa-  
vent prévenir ou appaiser les murmures ;* il falut  
en venir malgré moi à agir , quoiqu'il n'en fût  
pas encore tems ; & je trouvai par bonne for-  
tune une matière qui eût rectifié l'imprudence , si



1649. ceux qui l'avoient causée ne l'eussent pas outrée.

Les Rentes de l'Hôtel de Ville de Paris sont particulièrement le patrimoine de tous ceux qui n'ont que médiocrement de biens. Il est vrai qu'il y a de riches Maisons qui y ont part, mais il est encore plus vrai qu'il semble que la Providence les ait plus destinées pour les pauvres que pour les riches, & cela, bien entendu & bien menagé, pourroit être très avantageux au service du Roi, parceque ce seroit un moyen d'autant plus efficace, qu'il seroit imperceptible, pour attacher à S. M. un nombre infini de *familles médiocres, qui sont toujours les plus redoutables dans les révolutions.* La licence des tems a donné plus d'une fois des atteintes à ce fond sacré.

L'ignorance du Cardinal Mazarin ne garda point de mesures dans sa puissance. Il recommença aussitôt après la paix à rompre celles par lesquelles & les Arrêts du Parlement & les Déclarations du Roi avoient pourvu à ce desordre. Les Officiers de l'Hôtel de Ville dépendant du Ministre y contribuèrent par leurs prévarications. Les Rentiers s'en émurent, ils s'assemblèrent en grand nombre. La Chambre des vacations donna Arrêt par lequel elle défendit ces assemblées, & quand le Parlement fut rentré à la St. Martin de l'année 1649., la Grand' Chambre confirma cet Arrêt qui étoit juridique en soi, (parceque les assemblées sans l'autorité du Prince ne sont jamais légitimes,) mais qui autorisoit toutefois le mal en ce qu'il en empêchoit le remède.

Ce qui obligea la Grand' Chambre à donner un second Arrêt fut que, nonobstant celui qui avoit été rendu par la Chambre des vacations, les Rentiers assemblez au nombre de plus de 3000. tous Bourgeois & vêtus de noir, avoient

voient créé \* douze Sindics pour veiller , disoient-ils , sur les prévarications du Prévôt des Marchands. Cette nomination des Sindics fut inspirée à ces Bourgeois par cinq ou six personnes qui avoient en effet quelque intérêt dans les Rentes ; mais que j'avois jettées dans l'assemblée pour la diriger , aussitot que je la vis formée. Je rendis en cette occasion un grand service à l'Etat , parceque si je n'eusse réglé , comme je fis , cette assemblée , il y eût eu assurément une fort grande sédition. Tout s'y passa avec un très grand ordre , les Rentiersy demeurèrent dans le respect pour quatre ou cinq Conseillers du Parlement qui parurent à leur tête , & qui voulurent bien accepter le Syndicat. Ils y persistèrent avec joye , quand ils furent par les mêmes Conseillers que nous leur donnions Mr. de Beaufort & moi notre protection. Ils nous firent une députation solennelle , & le Premier-Président voyant cette démarche , s'emporta & donna ce second Arrêt dont je viens de parler. Les Sindics prétendirent que leur Syndicat ne pourroit être cassé que par le Parlement en Corps , & non par la Grand' Chambre ; ils se plainquirent aux Enquêtes qui furent de même avis , après en avoir opiné dans leurs chambres , & qui allèrent ensuite chez Mr. le Premier-Président accompagnez d'un très grand nombre de Rentiers.

La Cour , qui crut devoir faire un coup d'autorité , envoya des Archers chez Parain des Coutures , Capitaine de son quartier , & qui étoit un des douze Sindics. Ils ne le trouvèrent pas chez lui. Le lendemain les Rentiers s'assemblèrent en très grand nombre en

B 4

PHO-

\* Voyez là-dessus les *Mémoires de Joli* , qui étoit un des douze Sindics. Tom. I. p. 64.

1649. l'Hôtel de Ville, & ils y résolurent de présenter Requête au Parlement, & d'y demander justice de la violence qu'on avoit voulu faire à un de leurs Sindics.

Jusques là nos affaires alloient à souhait, nous nous étions enveloppez dans la meilleure & la plus juste affaire, & nous étions sur le point de nous reprendre & de nous recoudre, pour ainsi dire, avec le Parlement, qui vouloit demander l'assemblée des Chambres, & qui sanctifioit par conséquent tout ce que nous avions fait. Le Diable monta à la tête de nos subalternes. Ils crurent que cette occasion tomberoit, si nous ne la relevions d'un grain, qui fût de plus haut gout que les formes du Palais. Ce furent les propres mots de Montréfor, qui dans un Conseil de Fronde, tenu chez le Président de Bellièvre, proposa qu'il falloit tirer un coup de pistolet à l'un des Sindics, pour obliger le Parlement à s'assembler: parcequ'autrement, dit-il, le Premier-Président n'accordera jamais l'assemblée des Chambres, qui nous est absolument nécessaire, parcequ'elle nous rejoint au Parlement dans une conjoncture où nous serons avec le Parlement les défenseurs de la Veuve & de l'Orphelin, & où nous ne sommes sans le Parlement que des séditieux & des Tribuns du peuple. Il n'y a, ajouta-t-il, qu'à faire tirer un coup de pistolet dans la rue à \* un de nos Sindics, qui ne sera pas assez connu du peuple pour faire une trop grande émotion, mais qui la fera suffisante pour produire l'assemblée des Chambres qui nous est si nécessaire.

Je m'opposai à ce dessein de toute ma force. Je leur représentai que nous aurions l'assemblée  
des

\* Voyez le détail curieux de ce projet dans les Mémoires de M. Joli. Tom. I. p. 69. & suiv.

CARDINAL DE RETZ. LIV. III, 25  
des Chambres sans cet étrange expédient, qui 1649  
avoit mille inconvéniens. Le Président de Bellièvre traita mon scrupule de pauvreté ; il me pria de me ressouvenir de ce que j'avois mis autrefois dans la vie de Cesar, que *dans les affaires publiques la morale est de plus d'étendue que dans les particulières.* Je le priai à mon tour de se ressouvenir de ce que j'avois mis à la fin de cette même vie, *qu'il est toujours judicieux de ne se servir qu'avec d'extrêmes précautions de cette licence, parcequ'il n'y a que le succès qui la justifie. Et qui peut répondre du succès ?* Je ne fut pas écouté, bien qu'il semblât que Dieu m'eût inspiré ces paroles, comme vous le verrez par l'événement. Il fut donc résolu qu'un Gentilhomme qui étoit à Noirmoutier tireroit un coup de pistolet dans le carosse de Joli, que vous avez vu depuis à moi, & qui étoit un des Syndics des Rentiers ; que Joli se feroit une égratignure, pour faire croire qu'il étoit blessé, qu'il se mettroit au lit, & qu'il donneroit sa Requête au Parlement. Cette résolution me donna une telle inquiétude, que je ne fermai pas l'œil de toute la nuit, & que je dis le lendemain matin au Président de Bellièvre ces deux Vers du fameux Corneille :

*\* Je rends graces aux Dieux de n'être point  
Romain,  
Pour conserver encor quelque chose d'humain.*

Le Maréchal de la Mothe en eut autant d'aversion que moi. Enfin elle s'exécuta le 11. Décembre, & la fortune ne manqua pas d'y jeter le plus cruel de tous les incidens. Le Marquis de la Boulaye, soit de sa propre folie, soit de

B 5

coq-

\* Corneille dans la Tragédie d'Horace.

1649. concert avec le Cardinal, voyant que sur l'émotion causée dans la Place Maubert par ce coup de pistolet, & sur la plainte du Prédident Charton l'un des Syndics, qui s'imagina qu'on avoit pris Joli pour lui, se jetta comme un démoniaque, le Parlement étant assemblé, au milieu de la Salle du Palais, suivi de quinze ou vingt coquins, dont le plus honnête homme étoit un misérable Savetier. Il cria aux armes, il n'oublia rien pour les faire prendre dans les Rues voisines, il alla chez le bon homme Broussel qui lui fit une reprimande à sa mode. Il vint chez moi, & je le menaçai de le faire jeter par la fenêtre. Voici ce qui me fit croire qu'il agissoit de concert avec le Cardinal.

Il étoit attaché à Mr. de Beaufort, qui le traitoit de parent, mais il tenoit encore davantage auprès de lui par Madame de Montbazou, de qui il étoit tout-à-fait dépendant. J'avois découvert que ce misérable avoit des conférences secrètes avec Madame d'Epingle, concubine en titre d'office de Ondedei, & espionne avérée du Mazarin. J'avois pourtant fait jurer Mr. de Beaufort sur les Evangiles, qu'il ne lui diroit jamais rien de tout ce qui me regarderoit. Laigues m'a dit que le Cardinal en mourant le recommanda au Roi, comme un homme qui l'avoit toujours fidèlement servi, & vous remarquerez que ce même homme avoit toujours été Frondeur de profession.

Je reviens à Joli. Le Parlement s'étant assemblé ordonna que l'on informeroit de cet assassinat. La Reine, qui vit que la Boulaye n'avoit pas réussi dans la tentative de la sédition, alla à son ordinaire (car c'étoit un samedi) à la Messe à Notre-Dame. Le Prévôt des Marchands l'alla assurer à son retour de la fidélité de la Ville. On  
af-

affecta de publier au Palais Royal que les Fron- 1649.  
 deurs avoient voulu soulever le peuple , & qu'ils  
 avoient manqué leur coup ; mais tout cela ne  
 fut que douceur au prix de ce qui arriva le soir.  
 La Boulaye posa une espèce de Corps-de-Garde  
 de sept ou huit Cavaliers dans la Place Dauphi-  
 ne , pendant que lui-même , à ce qu'on m'a  
 assuré depuis , étoit chez une fille de joye dans  
 le voisinage. Il y eut je ne sai quelle rumeur  
 entre les Cavaliers & les Bourgeois du Guet ,  
 & l'on vint dire au Palais Royal qu'il y avoit  
 de l'émotion dans ce quartier. Servien eut  
 ordre d'envoyer savoir ce que c'étoit , & l'on  
 prétend qu'il grossit beaucoup par son raport  
 le nombre des gens qui y étoient. On obser-  
 va même qu'il eut une assez longue conférence  
 avec le Cardinal dans la petite chambre grise  
 de la Reine , & que ce ne fut qu'après cette  
 conférence , qu'il vint dire tout échauffé à M.  
 le Prince qu'il y avoit assurément quelque  
 entreprise contre sa personne. Mr. le Prince  
 voulut aller s'éclaircir lui-même , la Reine l'en  
 empêcha , & ils convinrent d'envoyer seule-  
 ment le carosse de Mr. le Prince avec quel-  
 ques carosses de suite , pour voir si on l'atta-  
 queroit. Arrivez sur le Pont-neuf , ils trou-  
 vèrent quantité de gens armez , parceque les  
 Bourgeois avoient pris les armes à la première  
 rumeur , & il n'arriva rien. Il y eut un La-  
 quais blessé d'un coup de pistolet derrière le  
 carosse de Duras , mais on ne fait point com-  
 ment cela arriva. S'il est vrai , comme on le  
 disoit en ce tems-là , que deux Cavaliers tiré-  
 rent ce coup de pistolet , après avoir regardé  
 dans le carosse de Mr. le Prince , où ils ne  
 trouvèrent personne , il y a aparence que ce  
 fut un jeu & la continuation de celui du ma-  
 tin.

1649. tin. Un Boucher très homme de bien me dit huit jours après, & il me l'a dit vingt fois depuis, qu'il n'y avoit pas un mot de vrai de ce qui s'étoit dit de ces deux Cavaliers; que ceux de la Boulaye n'y étoient plus quand les carosfes passèrent, & que les coups de pistolet ne furent qu'entre des Bourgeois ivres & quelques Bouchers qui revenoient de Poissi, & qui n'étoient pas non plus à jeun. Ce Boucher appelé le Roux, père du Chartreux dont vous avez oui parler, disoit qu'il étoit dans la Compagnie,

L'artifice de Servien réunit au Cardinal Mr. le Prince qui se trouva dans la nécessité de pousser les Frondeurs, parcequ'il crut qu'ils l'avoient voulu assassiner. Tout ce qu'il y avoit de gens à lui crurent qu'ils ne lui temoigneroient point assez de zèle, s'ils ne lui exagéroient son péril, & les flateurs du Palais Royal confondirent avec empressement l'entreprise du matin avec l'avanture du soir. On broda sur ce canevas tout ce que la plus lâche complaisance, tout ce que la plus noire imposture, tout ce que la crédulité la plus sotte, y purent figurer; & nous nous trouvames le lendemain au matin réveillés par le bruit qu'on répandit par la Ville que nous avions voulu enlever la personne du Roi, le mener à l'Hôtel de Ville, & massacrer Mr. le Prince: que pour cet effet les troupes d'Espagne s'avançoient sur la frontière, de concert avec nous. La Cour fit le soir une peur épouvantable à Madame de Montbazon, qu'on savoit être la patronne de la Boulaye. Le Maréchal d'Albret, qui se vançoit d'être aimé de cette Dame, lui portoit tout ce qu'il plaisoit au Cardinal de faire aller jusqu'à elle. Vigneuil qui en étoit effectivement aimé, lui inspiroit tout

tout ce que Mr. le Prince lui vouloit faire croire. Elle fit voir les enfers ouverts à Mr. de Beaufort qui me vint éveiller à cinq heures du matin , pour me dire que nous étions perdus , & que nous n'avions qu'un parti à prendre. C'étoit pour lui de se jeter dans Péronne , où Hoquincourt le recevroit , & pour moi de me retirer à Mézières , où je pouvois disposer de Buffi-Lamet. Je crus d'abord qu'il avoit fait quelque sottise avec la Boulaye. Après qu'il m'eut fait mille sermens qu'il étoit aussi innocent que moi , je lui dis que le parti qu'il me proposoit étoit pernicieux , qu'il nous feroit paroître coupables aux yeux de tout l'univers , qu'il n'y en avoit point d'autre que de nous envelopper dans notre innocence , que de faire bonne mine , de ne rien entreprendre à l'égard de tout ce qui ne nous attaqueroit pas directement , & de résoudre ce que nous aurions à faire dans les occasions. Il entra dans mes raisons. Nous partîmes sur les huit heures , pour nous faire voir au peuple , & pour voir nous-mêmes la contenance du peuple , qu'on nous avoit mandé de différens quartiers être beaucoup consterné. Cela nous parut effectivement ; & si la Cour nous eût attaqué dans ce moment , je ne sai si elle n'auroit point réussi. Je reçus trente billets sur le midi , qui me firent croire qu'elle en avoit le dessein , & trente autres qui me firent appréhender qu'elle ne le pût avec assez de succès.

Mrs. de Beaufort , de la Mothe , de Briffac , de Noirmoutier , de Laigues , de Fiesque , de Fontrailles & de Matha vinrent diner chez moi. Il y eut après diner une grande contestation , la plupart voulant que nous nous missions sur la défensive , c'est-à-dire que nous nous re-

con-



649. conuissions coupables avant que d'être accusez. Mon avis l'emporta ; ce fut que Mr de Beaufort marchat seul dans les rues avec un Page derrière son carosse , & que j'y marchasse de même maniere de mon côté : que nous allissions séparément chez M. le Prince , lui dire que nous étions très persuadez qu'il ne nous faisoit point l'injustice de nous confondre dans les bruits qui couroient.

Je ne pus trouver après diner Mr. le Prince chez lui , & Mr. de Beaufort ne l'y ayant pas rencontré non plus , nous nous trouvames sur les six heures chez Madame de Montbazon, qui vouloit à toute force que nous prissions des chevaux de poste pour nous enfuir. Nous eumes sur cela une contestation , qui ouvrit une scène où il y eut bien du ridicule , quoiqu'il ne s'y agît que du tragique. Madame de Montbazon soutenant qu'au personnage que nous jouions Mr. de Beaufort & moi , il n'y avoit rien de si aisé que de se défaire de nous , puisque nous nous mettions entre les mains de nos ennemis : je lui répondis qu'il étoit vrai que nous hazardions notre vie , mais que si nous agissions autrement , nous perdriens notre honneur. A ce mot elle se leva de dessus son lit où elle étoit , & me dit , après m'avoir mené vers la cheminée : „ Avouez le vrai , ce n'est „ pas ce qui vous tient ; vous ne sauriez quit- „ ter vos Nymphes. Amenons l'innocente a- „ vec nous , je crois que vous ne vous sou- „ ciez plus guères de l'autre ”. Comme j'étois accoutumé à ses manières , je ne fus pas surpris de ce discours , mais je le fus davantage quand je la vis dans la penice de s'en aller à Peronne , & si effrayée qu'elle ne favoit ce qu'elle disoit. Je trouvai que ses deux Amans  
lui

lui avoient donné plus de frayeur qu'ils n'eussent voulu. J'essayai de la rassurer, & sur ce qu'elle me témoignoit quelque défiance que je ne fusse pas de ses amis à cause de la liaison que j'avois avec Mesdames de Chevreuse & de Guimené, je lui dis tout ce que celle que j'avois avec Mr. de Beaufort pouvoit demander de moi dans cette conjoncture. A cela elle me répondit brusquement; *Je veux que l'on soit de mes amis pour l'amour de moi-même, ne le méritai-je pas bien ?* Je lui fis là-dessus son panégyrique, & de propos en propos qui continuèrent assez longtems, elle tomba sur les beaux exploits que nous aurions faits, si nous nous étions trouvez unis ensemble; à quoi elle ajouta qu'elle ne concevoit pas comment je m'amusois à une vieille plus méchante qu'un diable, & à une jeune encore plus sotte à proportion. „ Nous nous disputons tout le jour „ cet innocent, *reprit-elle, en me montrant „ Mr. de Beaufort qui jouoit aux échets, nous „ nous donnons bien de la peine & nous gagnons toutes nos affaires: accordons-nous en- „ semble; allons nous en à Péronne. Vous êtes „ maître de Mézières, le Cardinal nous en- „ voyera demain des négociateurs* ”.

Ne soyez pas surprise de ce qu'elle parloit ainsi de Mr. de Beaufort. C'étoient ses termes ordinaires, & elle disoit à qui la vouloit entendre, que le pauvre Sire étoit impuissant. Ce qu'il y a de vrai ou presque vrai est, qu'il ne lui avoit jamais demandé le bout du doigt, & qu'il n'étoit amoureux que de son ame. En effet il me paroissoit au desespoir quand elle mangeoit le Vendredi de la viande, ce qui lui arrivoit souvent. J'étois accoutumé à ses dits, mais je ne l'étois pas à ses douceurs. J'en fus

1649. fus touché , quoiqu'elles me fussent suspectes ; vû la conjoncture. Elle étoit fort belle , je n'avois pas des dispositions naturelles à perdre de telles occasions , ainsi je me radoucîs beaucoup , & l'on ne m'arracha pas les yeux. Je proposai donc d'entrer dans le cabinet , mais l'on me proposâ pour préalable de toutes choses d'aller à Péronne : ainsi finirent nos amours. Nous rentrames dans la conversation , l'on se remit à contester sur la conduite qu'il falloit tenir. Le Président de Bellièvre , que Madame de Montbazon envoya consulter , répondit que l'unique parti étoit de faire toutes les démarches de respect à l'égard de Mr. le Prince ; & si elles n'étoient pas reçues , qu'il restoit de se soutenir par son innocence & par sa fermeté.

Mr. de Beaufort sortit de l'hôtel de Montbazon pour aller chercher Mr. le Prince qu'il trouva à table. Il lui fit son compliment avec respect : Mr. le Prince qui se trouva surpris lui demanda s'il se vouloit mettre à table. Il s'y mit , soutint la conversation sans s'embarasser , & sortit d'affaire avec une audace qui ne déborda pas. Je ne sai ce qui se passa depuis ce souper jusqu'au lendemain matin , mais je sai bien que Mr. le Prince , qui n'avoit pas paru aigri ce soir-là , parut très envenimé contre nous le lendemain.

J'allai chez lui avec Noirmoutier , & quoique toute la Cour y fût pour le complimenter sur son prétendu assassinat , & qu'il les fît tous entrer les uns après les autres dans son cabinet , le Chevalier de Rivière Gentilhomme de sa chambre me laissa toujours , en me disant qu'il n'avoit pas ordre de me faire entrer. Noirmoutier qui étoit fort vif s'impatientoit , & j'affectois de la patience. Je demurai dans la cham-

chambre trois heures entières , & n'en fortis 1649.  
qu'avec les derniers. Je ne me contentai pas  
de cette avance, j'allai chez Madame de Lon-  
gueville, qui me reçut assez froidement, après  
quoi je me rendis chez son Epoux qui étoit ar-  
rivé à Paris depuis peu. Je le priaï de témoi-  
gner en bien pour moi à Mr. le Prince, &  
comme il étoit fort persuadé que tout ce qui se  
passoit n'étoit qu'un piège que la Cour tendoit  
à Mr. le Prince, il me fit connoitre qu'il avoit  
un mortel déplaisir de tout ce qu'il voyoit.  
Mais comme il étoit naturellement foible &  
fraichement racommodé avec lui, il demeura  
dans les termes généraux, & contre son ordi-  
naire il évita le détail.

Tout cela se passa le 11. & le 12. Décembre  
1649. Le 13. Mr. le Duc d'Orléans, accom-  
pagné de Mr. le Prince, de Mrs. de Bouillon,  
de Vendôme, de St. Simon, d'Elbeuf & de  
Mercœur, vint au Parlement, où, sur une Let-  
tre de cachet envoyée par le Roi, par laquelle  
S. M. ordonnoit que l'on informat des Auteurs  
de la sédition, il fut arrêté que l'on travaille-  
roit à cette affaire avec toute l'application que  
méritoit une conjuration contre l'État.

Le 14. Mr. le Prince fit sa plainte, & de-  
manda qu'il fût informé de l'assassinat qu'on a-  
voit voulu commettre contre sa personne.

Le 15. on ne s'assembla pas, parceque l'on  
voulut donner du tems à Mrs. Charon & Dou-  
jat pour achever les informations pour lesquel-  
les ils avoient été commis.

Le 18. le Parlement ne s'étant pas assemblé  
pour la même raison, Joli présenta Requête à  
la Grand' Chambre pour être renvoyé à la  
Tournelle, prétendant que son affaire n'étoit  
que particulière, & ne devoit pas être traitée

34 M E' M O I R E S D U  
1649. dans l'assemblée des Chambres, parcequ'elle n'avoit aucun raport à la sédition. Le Premier-Président, qui ne vouloit faire qu'un procès de tout ce qui s'étoit passé le 11., renvoya la Requête à l'assemblée des Chambres.

Le 19. il n'y eut point d'assemblée.

Le 20. Monsieur & Mr. le Prince vinrent au Palais, & toute la séance se passa à contester si le Président Charton, qui avoit fait sa plainte le jour du prétendu assassinat de Joli, opineroit ou n'opinerait pas. Il fut exclus, & avec justice.

Le 21. le Parlement ne s'assembla pas.

Cependant la Fronde ne s'endormoit pas, & je n'oubliai rien de tout ce qui pouvoit servir au rétablissement de nos affaires. Presque tous nos amis étoient desespérez, tous étoient affoiblis : le Maréchal de la Mothe même se laissa toucher à l'honnêteté que Mr. le Prince lui fit de le tirer du pair, & s'il ne nous abandonna pas, il mollit beaucoup. Je suis obligé de faire en cet endroit l'éloge de Caumartin. Il étoit mon allié, Estri mon Cousin germain ayant épousé une de ses Tantes. Il avoit déjà quelque amitié pour moi, mais nous n'étions en nulle confiance. Il s'unit intimement avec moi le lendemain de l'éclat de la Boulaye, & entra dans mes intérêts lorsque l'on me croyoit abimé. Je lui donnai ma confiance par reconnaissance, & je la continuai au bout de huit jours, par l'estime que j'eus pour sa capacité qui passoit son âge.

Ce que je trouvai de plus ferme à Paris dans la consternation, furent les Curez. Ils travaillèrent dans ces sept ou huit jours-là parmi le peuple avec un zèle incroyable, & celui de St. Gervais, frère de l'Avocat-Général Talon, m'écrivit

crivit dès le 5. *Vous remonterez : sauvez-vous* 1649  
*de l'assassinat , avant qu'il soit huit jours vous*  
*seriez plus fort que vos ennemis.*

Le 21. à midi un Officier de la Chancellerie me fit avertir que Mr. Meillant Procureur-Général s'étoit enfermé deux heures le matin avec Mr. le Chancelier & Mr. de Chavigni, & qu'il avoit été résolu, de l'avis du Premier-Président, que le 23. il prendroit ses conclusions contre Mr. de Beaufort, contre Mr. de Broussel & contre moi; & qu'il concluroit à ce que nous serions assignez pour être ouis: ce qui est une maniere d'ajournement personel un peu mitigé.

Nous tinmes l'après-dinée un grand Conseil de Fronde chez Longueil, où il y eut de grandes contestations. L'abatement du peuple faisoit craindre que la Cour ne se servît de cet instant pour nous faire arrêter, sous quelque formalité de justice que Longueil prétendoit pouvoir être coulée dans la procédure par l'adresse du Président de Mesmes, & soutenue par la hardiesse du Premier-Président. Ce sentiment de Longueil me faisoit peine comme aux autres; je ne pouvois pourtant me rendre à l'avis des autres, qui étoit de hazarder un soulèvement. Je savois que le peuple revenoit à nous, mais je n'ignorois pas qu'il n'y étoit point revenu; qu'aini nous pourrions manquer notre coup; & j'étois assuré que quand même nous y réussirions, nous serions perdus, parce que nous n'en pouvions soutenir les suites, & que nous nous ferions convaincre nous-mêmes de trois crimes capitaux & très odieux. Ces raisons sont bonnes pour toucher les esprits qui n'ont pas peur; mais ceux qui craignent ne sont susceptibles que du sentiment que la peur inspire.

1649. inspire. J'observai alors que *quand la frayeur est venue jusques à un certain point, elle produit les mêmes effets que la témérité.* Longueil opina en cette occasion à investir le Palais Royal. Après que je les eus laissé longtems battre l'eau, pour laisser refroidir l'imagination, qui ne se rend jamais quand elle est échauffée; je leur proposai ce que j'avois résolu de leur dire avant que d'entrer chez Longueil. C'étoit que quand nous saurions le lendemain Monsieur & Mrs. les Princes au Palais, Mr. de Beaufort y allat suivi de son Ecuyer; que j'y entrasse en même tems par un autre degré avec un simple Aumônier; que nous allassions prendre nos places, & que je disse en son nom & au mien, qu'ayant appris qu'on nous impliquoit dans la sédition, nous venions porter nos têtes au Parlement pour être punis, si nous étions coupables, ou pour demander justice contre les calomniateurs, si nous nous trouvions innocens, & que bien qu'en mon particulier je ne me tinsse pas justiciable de la Compagnie, je renonçois pourtant à tous les privilèges, pour faire paroître mon innocence à un Corps pour qui j'avois eu toute ma vie tant d'attachement & de vénération. „ Je sai bien, Messieurs, „ ajoutai-je, que le parti que je vous propose est un peu délicat, parcequ'on nous peut tuer au Palais: mais si on manque de nous tuer, demain nous sommes maitres du pavé, & il est si beau à des particuliers de l'être dès le lendemain d'une accusation atroce, qu'il n'y a rien qu'il ne faille hazarder pour cela. Nous sommes innocens, la vérité est forte, le peuple & nos amis ne sont abattus que parceque les circonstances malheureuses, que le caprice de la fortune a assemblées

„ à

„ à un certain point, les font douter de notre 1649.  
 „ innocence. Notre fécurité ranimera le Par-  
 „ lement & le peuple. Je maintiens que nous  
 „ sortirons du Palais, (si nous n'y tombons  
 „ pas) plus accompagnés que nos ennemis.  
 „ Voici les Fêtes de Noël, il n'y a plus d'af-  
 „ semblée que demain & après demain. Si  
 „ les choses se passent comme je vous mar-  
 „ que, je les soutiendrai dans le peuple en un  
 „ Sermon que je projette de prêcher le jour de  
 „ Noël à St. Germain de l'Auxerrois qui est  
 „ la paroisse du Louvre. Nous le soutiendrons  
 „ après les Fêtes par nos amis, que nous aurons  
 „ le tems de faire venir des Provinces „.

On se rendit à cet avis, on nous recom-  
 manda à Dieu comme devant courir grand rif-  
 que: mais chacun retourna chez soi avec fort  
 peu d'espérance.

Je trouvai, en arrivant chez moi, un billet  
 de Madame de Lesdiguières, qui me donnoit  
 avis que la Reine, qui avoit prévu que nous  
 pourrions nous résoudre à aller au Palais, (par-  
 ceque les conclusions que le Procureur - Géné-  
 ral y devoit prendre s'étoient assez répandues  
 dans le monde,) avoit écrit à Mr. de Paris,  
 le conjurant d'aller prendre sa place au Parle-  
 ment dans la vue de m'empêcher d'y aller, par-  
 ceque Mr. de Paris y étant, je n'y avois plus  
 de séance.

J'allai à trois heures du matin chercher Mrs.  
 de Brissac & de Retz, & les menai aux Capu-  
 cins du Fauxbourg St. Jacques, où Mr. de Paris  
 avoit couché, pour le prier en corps de famil-  
 le de ne point aller au Palais. Mon Oncle  
 avoit peu de sens, & le peu qu'il en avoit n'é-  
 toit pas droit; il étoit foible, timide & jaloux  
 de moi jusqu'au ridicule. Il avoit promis à la



1649. Reine qu'il iroit prendre sa place, & nous ne tirames de lui que des impertinences & des vanteries, comme, par exemple, qu'il me défendroit mieux que je ne me défendrois moi-même. Remarquez, s'il vous plait, que bien qu'il jazat comme une linotte en particulier, il estoit toujours muet comme un poisson en public. Un Chirurgien qu'il avoit à son service, me pria d'aller attendre de ses nouvelles aux Carmelites qui sont tout proche, & me vint trouver un quart d'heure après pour me dire, qu'aussitot que nous ériens sortis de la chambre de Mr. de Paris, il y étoit entré, qu'il l'avoit loué de la fermeté avec laquelle il avoit résisté à ses neveux qui le vouloient enterrer tout vif; qu'ensuite il l'avoit exhorté à se lever en diligence pour aller au Palais, mais qu'aussitot qu'il fut hors du lit il lui avoit demandé d'un ton effaré, comment il se portoit? Que Mr. de Paris lui avoit répondu, Je me porte bien; à quoi il lui avoit reparti, cela ne se peut, vous avez trop mauvais visage; qu'après cela lui ayant tâté le poux, vous avez, dit-il, la fièvre. Sur cela Mr. de Paris s'étoit remis au lit, d'où tous les Rois & toutes les Reines ne le feroient pas sortir de quinze jours.

Nous allames au Palais Mrs. de Beaufort, de Brissac, de Retz, & moi, mais seuls & séparément. Mrs. les Princes avoient près de mille Gentilshommes avec eux, & on peut dire que toute la Cour généralement s'y trouvoit. Comme j'étois en rochet & en camail, je passai la grande Salle le bonnet à la main, & peu de gens me rendirent le salut, tant on étoit persuadé que j'étois perdu. Etant entré dans la Grand' Chambre avant que Mr. de Beaufort y fût arrivé, & ayant surpris par conséquent  
la

la Compagnie, j'entendis un petit bruit sourd 1649. semblable à ceux que vous entendez quelquefois aux Sermons, à la fin d'une période qui a plu. J'en augurai bien, & je dis, après avoir pris ma place, ce que j'avois projeté chez Longueil. Ce petit bruit recommença après mon discours, qui fut court & modeste. Un Conseiller ayant voulu rapporter à ce moment une Requête pour Joli, le Président de Mesmes dit qu'avant toutes choses il falloit lire les informations faites contre la conjuration publique, dont il avoit plu à Dieu de préserver l'Etat & la Maison Royale. Il ajouta, en finissant ces paroles, quelque chose de celle d'Amboise qui me donna, comme vous verrez, un terrible avantage sur lui. J'ai observé mille fois qu'il est aussi nécessaire de choisir les mots dans les grandes affaires, qu'il est superflu de les choisir dans les petites.

On lut les informations, où l'on ne trouva pour témoins qu'un appelé Canto, qui avoit été condamné à être pendu à Pau; Pichon, qui avoit été mis sur la roue en effigie au Mans; Sociande, contre lequel il y avoit preuve de fausseté à la Tournelle; la Comette, Marcaffar, Gorgibus, Filoux fieffez. Je ne crois pas que vous ayez vu dans les petites lettres de Port Royal des noms plus saugrenus que ceux-là, & Gorgibus vaut bien Tambourin. La seule déposition de Canto dura quatre heures à lire. En voici la substance. Qu'il s'étoit trouvé en plusieurs assemblées des Rentiers à l'Hôtel de Ville, où il avoit oui dire que Mr.

C 4

de

\* Ces petites lettres de Port Royal sont les fameuses Provinciales, que M. Pascal a faites sous le nom de Louis Monnalte.

40  
1649. M E M O I R E S D U  
de Beaufort & Mr. le Coadjuteur vouloient  
tuer Mr. le Prince; qu'il avoit vu la Boulaye  
chez Mr. de Brouffel le jour de la sédition,  
qu'il l'avoit aussi vu chez Mr. le Coadjuteur;  
que le même jour le Président Charton avoit  
crié aux armes; que Joli avoit dit à l'oreille à  
lui Canto, quoiqu'il ne l'eût jamais ni vu ni  
connu que cette fois-là, qu'il falloit tuer le  
Prince & la grande \* Barbe. Les autres té-  
moins confirmèrent cette déposition. Com-  
me le Procureur-Général, qu'on fit entrer après  
la lecture des informations, eut pris ses con-  
clusions, qui furent de nous assigner pour être  
ouïs, Mr. de Beaufort, Mr. de Brouffel &  
moi; j'ôtai mon bonnet pour parler, & le Pre-  
mier-Président ayant voulu m'en empêcher, en  
disant que ce n'étoit pas l'ordre, & que je par-  
leroïis à mon tour, la sainte cohue des Enquê-  
tes s'éleva & faillit à étouffer le Premier-Prési-  
dent. Voici ce que je dis.

„ Je ne crois pas, Messieurs, que les fiécles  
„ passez ayent vu des ajournemens personels  
„ donnez à des gens de notre qualité sur des  
„ oui-dire; mais je crois aussi peu que la pos-  
„ térité puisse ni souffrir ni croire que l'on ait  
„ seulement écouté ces oui-dire de la bouche  
„ des plus infames scélérats qui soyent jamais  
„ sortis des cachots. Canto a été condamné  
„ à la corde à Pau; Pichon à la roue au Mans;  
„ Sociande est encore sur vos registres crimi-  
„ nels“. (Mr. l'Avocat-Général Bignon m'a-  
voit envoyé à deux heures après minuit ces  
„ mémoires.) „ Jugez, s'il vous plait, de leurs  
„ témoignages par les étiquêtes & par leur  
„ profession qui est d'être des filoux avérez.  
„ Ce

\* On désignoit ainsi le Premier-Président Mo lé.

„ Ce n'est pas tout, Messieurs, ils ont une 1649.  
 „ autre qualité plus relevée & plus rare : ils  
 „ sont témoins à brevet. Je suis au defespoir  
 „ que la défense de notre honneur, qui nous  
 „ est commandée par toutes les Loix divines  
 „ & humaines, m'ait obligé de mettre au jour  
 „ sous le plus innocent des Rois ce que les sié-  
 „ cles les plus corrompus ont détesté même  
 „ dans le tems des plus grands égaremens des  
 „ anciens Tirans. Oui, Messieurs, Canto,  
 „ Sociande & Gorgibus ont des brevets pour  
 „ nous accuser, & ces brevets sont signez de  
 „ l'auguste nom qui ne devrait être employé  
 „ qu'à conserver encore mieux les Loix les  
 „ plus saintes. Mr. le Cardinal Mazarin, qui  
 „ ne reconnoit que celles de la vangeance qu'il  
 „ médite contre les défenseurs de la liberté pu-  
 „ blique, a forcé Mr. le Tellier Secrétaire d'E-  
 „ tat de contresigner ces brevets infames. Nous  
 „ en demandons justice, mais nous ne vous la  
 „ demandons qu'après vous avoir très hum-  
 „ blement supplié de la faire à nous-mêmes la  
 „ plus rigoureuse que les Ordonnances les plus  
 „ sévères prescrivent contre les révoltez, s'il  
 „ se trouve que nous ayons ni directement ni  
 „ indirectement contribué à ce qui a excité ce  
 „ dernier mouvement. Est-il possible, Mes-  
 „ sieurs, qu'un petit-fils de Henri le Grand,  
 „ qu'un Sénateur de l'âge & de la probité de  
 „ Mr. de Broussel, qu'un Coadjuteur de Paris,  
 „ soyent seulement soupçonnez d'une sédition,  
 „ où l'on n'a vu qu'un écervelé à la tête de  
 „ quinze misérables de la lie du peuple ? Je  
 „ suis persuadé qu'il me seroit honteux de m'é-  
 „ tendre sur ce sujet. Voilà, Messieurs, ce  
 „ que je fais de la moderne conjuration d'Am-  
 „ boise „.

1649.

Je ne vous puis exprimer les aplaudissemens des Enquêtes. Il y eut beaucoup de voix qui s'élevèrent sur ce que j'avois dit des témoins à brevet. Le bon homme Doujat, qui étoit un des Raporteurs & qui m'en avoit fait avertir par l'Avocat-Général Talon son parent, l'avoua, en faisant semblant de l'adoucir. Il se leva comme en colère, & dit très finement: „ Ces „ brevets, Monsieur, ne sont pas pour vous „ accuser, comme vous dites. Il est vrai qu'il „ y en a, mais ils ne sont que pour découvrir „ ce qui se passe dans les assemblées des Ren- „ tiers. Comment le Roi seroit-il informé, „ s'il ne promettoit l'impunité à ceux qui lui „ donnent des avis pour son service, & qui „ sont quelquefois obligez, pour les avoir, de „ dire des paroles qu'on leur pourroit tourner „ à crime? Il y a bien de la différence entre „ des brevets de cette façon, & des brevets „ qu'on auroit donnez pour vous accuser “.

La Compagnie fut radoucie par ce discours, le feu monta au visage de tout le monde. Le Premier-Président, qui ne s'étonnoit pas du bruit, prit de la main sa longue barbe, (c'étoit son geste ordinaire, quand il se mettoit en colère: ) „ Patience, Messieurs, *dit-il*: allons avec „ ordre: Mrs. de Beaufort, le Coadjuteur & „ Broussel, vous êtes accusez, il y a des con- „ clusions contre vous, sortez de vos places “.

Comme Mr. de Beaufort & moi voulumes en sortir, Mr. de Broussel nous retint en disant: „ Nous ne devons sortir, Messieurs, ni vous ni „ moi, jusques à ce que la Compagnie l'ordon- „ ne. Mr. le Premier-Président que tout le mon- „ de fait être notre partie, doit sortir, si nous „ sortons „. J'ajoutai, & Mr. le Prince. M. le Prince s'entendant nommer dit avec fierté & d'un

d'un ton moqueur, *Moi, moi!* A quoi je re- 1649.  
pondis, *Oui, oui, Monsieur, la Justice égale  
tout le monde.* Le President de Mesmes prit la  
parole & lui dit „ Non, Monsieur, vous ne  
„ devez point sortir, à moins que la Compa-  
„ gnie ne l'ordonne Si Mr. le Coadjuteur tou-  
„ haite que vous sortiez, il faut qu'il le deman-  
„ de par une Requête. Pour lui il est accusé,  
„ il est de l'ordre qu'il sorte; mais puisqu'il en  
„ fait difficulté, il faut opiner “. On étoit si  
échauffé sur cette accusation, & contre ces té-  
moins à brevet, qu'il y eut plus de 80. voix à  
nous faire demeurer dans nos places, quoiqu'il  
n'y eût rien au monde de plus contraire aux  
formes. Il passa enfin à la pluralité des voix  
que nous nous retirerions, mais cependant la  
plupart des avis furent des panégyriques pour  
nous, des satires contre les Ministres, & des  
anathêmes contre les brevets.

Nous avions des gens dans les \* lanternes  
qui ne manquoient pas de jeter des bruits de ce  
qui se passoit dans la salle. Les Curez & les  
habituez des Paroisses ne s'oublioient pas; le  
peuple accourut en foule de tous les quartiers  
de la Ville au Palais. Nous y étions entrez à  
sept heures du matin, & nous n'en sortimes qu'à  
cinq heures du soir. Dix heures donnant un  
grand tems pour s'assembler, l'on se portoit dans  
la grande Salle, dans la galerie, dans la cour,  
& sur le degré. Il n'y avoit que Mr. de Beau-  
fort & moi qui ne portassions personne & qui  
fussions portez, cependant on ne manqua point  
de

\* Ce sont de petits cabinets boisez dans le voisina-  
ge des Chambres du Parlement, & c'est là que se  
tiennent ceux qui veulent écouter les Plaidoyers sans  
être vus.

de respect ni à Monsieur ni à Mr. le Prince; on n'observa pourtant pas tout ce qu'on leur devoit, car en leur présence une infinité de voix s'élevoient & crioient *Vive Beaufort, Vive le Coadjuteur.*

Nous sortimes ainsi du Palais, & nous allames diner à six heures du soir chez moi, où nous eumes peine d'aborder à cause de la foule du peuple. Nous fumes avertis sur les onze heures du soir qu'on avoit résolu au Palais Royal de ne pas assembler les Chambres le lendemain; & le Président de Bellièvre, à qui nous le fimes savoir, nous conseilla de nous trouver dès sept heures au Palais, pour en demander l'assemblée. Nous n'y manquames pas.

Monsieur de Beaufort dit au Premier-Président que l'Etat & la Maison Royale étoient en péril, que les momens étoient précieux, qu'il falloit faire un exemple des coupables. Il conclut par la nécessité d'assembler la Compagnie, sans perdre un instant. Le bon homme Broussel attaqua personnellement le Premier-Président, & même avec emportement. Huit ou dix Conseillers des Enquêtes entrèrent incontinent dans la Grand' Chambre, pour témoigner l'étonnement où ils étoient, qu'après une conjuration aussi furieuse, l'on demeurat les bras croisez, sans poursuivre la punition. Mrs. Bignon & Talon Avocats-Généraux avoient échauffé les esprits, en disant au parquet des Gens du Roi qu'ils n'avoient eu aucune part aux conclusions, & qu'elles étoient ridicules. Le Premier-Président répondit très sagement à toutes les paroles les plus piquantes qui lui furent dites, & les souffrit avec une patience incroyable, croyant avec raison que nous eussions été bien aises de l'obliger à quelque répartie qui eût pu fonder ou appuyer une récusation.

Nous

Nous travaillames l'après-dinée à envoyer <sup>1649.</sup> chercher nos amis dans les Provinces, ce qui ne se faisoit pas sans dépense, & Mr. de Beaufort n'avoit pas un sou. Lozière, dont je vous ai parlé à propos des Bulles de la Coadjutorerie de Paris, m'apporta 3000. pistoles qui suppléèrent à tout. Mr. de Beaufort espéroit de tirer du Vendomois & du Blaizois soixante Gentilshommes & quarante des environs d'Anet, mais il n'en eut en tout que cinquante quatre : j'en tirai de Brie quatorze, & Anneri m'en amena quatre-vingts du Vexin, qui non seulement ne voulurent jamais prendre un double de moi, mais qui même ne souffrirent pas que je payasse dans les hôtelleries. Ils furent dans tout le cours de ce procès assidus auprès de moi, comme s'ils eussent été mes gardes. Anneri pouvoit tout sur eux, & je pouvois tout sur Anneri, qui étoit un des hommes les plus fermes & les plus fidèles. Vous verrez dans la suite à quoi nous destinions cette Noblesse.

Je prêchai le jour de Noel à St. Germain de l'Auxerrois. J'y traitai de la Charité Chrétienne, sans parler un mot des affaires présentes. Les femmes y pleuroient sur l'injustice de la persécution que l'on faisoit à un Archevêque qui n'avoit que de la tendresse pour ses ennemis, & je connus bien au sortir de la Chaire, par les bénédictions qui me furent données, que je ne m'étois pas trompé dans la pensée que j'avois eue que ce Sermon feroit un très bon effet. Il fut incroyable, & surpassa de bien loin mon imagination.

Il arriva à propos de ce Sermon un incident . . . . . dit depuis & par la haine <sup>Il y a ici cinq lignes effacées dans l'original.</sup> qu'il avoit pour elle. Je crois, sans raillerie, que par le même principe elle se résolut à m'en <sup>fai-</sup>



1649. faire part . . . Je m'aperçus que j'eusse mieux fait de l'être.

Justement quatre ou cinq jours avant que le procès criminel commençât, mon Medecin ordinaire se trouvant par malheur à l'extrémité, & un Chirurgien domestique que j'avois étant venu à fortir de chez moi, parcequ'il avoit tué un homme, je crus que je ne pouvois mieux m'adresser qu'au Marquis de Noirmoutier, qui étoit mon ami intime & qui avoit un Médecin très bon & très affidé. Quoique je le connusse pour n'être pas secret, je ne pus m'imaginer qu'il ne le fût pas en cette occasion . . . . . Noirmoutier qui étoit auprès d'elle lui répondit : Vous le trouveriez bien plus beau, si vous saviez qu'il est si malade à l'heure qu'il est, qu'un autre que lui ne pourroit pas seulement ouvrir la bouche . . . à laquelle j'avois été obligé l'avant veille en parlant à elle-même de donner un autre tour. Vous pouvez juger du bel effet que cette indiscretion ou plutot que cette trahison produisit . . . . mais je fus assez sot pour me racommoder avec le Cavalier, qui me demanda tant de pardons, & qui me fit tant de protestations, que j'excusai ou sa passion ou sa légèreté. Je crois plutot la seconde, la mienne ne fut pas moindre de lui confier une place aussi considérable que le Mont Olympe. Vous verrez ce détail dans la suite, & comment il fit justice à mon imprudence, car il m'abandonna & me trompa pour la seconde fois.

Le 29 nous entrames au Palais, avant que Mrs. les Princes y fussent arrivez, & nous y vinmes ensemble Mr. de Beaufort & moi, avec un corps de Noblesse qui pouvoit faire 200. Gentilshommes. Le peuple qui étoit revenu  
dans

dans sa chaleur pour nous , nous donnoit assez <sup>1649</sup>  
 de fureté, mais la Noblesse nous étoit bonne ,  
 tant pour faire paroître que nous ne nous trai-  
 tions pas simplement de Tribuns du peuple ,  
 que parceque faisant état de nous trouver tous  
 les jours au Palais dans la quatrième Chambre  
 des Enquêtes qui répondoit à la Grande , nous  
 étions bien aises de n'être pas exposés , ( dans  
 un lieu où le peuple ne pouvoit pas entrer , )  
 à l'insulte des gens de la Cour qui y étoient  
 pêle-mêle avec nous. Nous étions en conver-  
 sation les uns avec les autres , nous nous fai-  
 sions des civilitez , & cependant nous étions  
 huit ou dix fois tous les matins sur le point de  
 nous étrangler , pour peu que les voix s'élevaf-  
 sent dans la Grand' Chambre : ce qui arrivoit  
 assez souvent par la contestation , dans la cha-  
 leur où étoient les esprits. Tout le monde é-  
 toit dans la défiance , & je puis dire sans exa-  
 gération que , sans même excepter les Conseil-  
 lers, il n'y avoit pas vingt hommes dans le Palais  
 qui ne fussent armez de poignards. Pour moi  
 je n'en avois point voulu porter , Mr. de Bris-  
 sac m'en fit prendre un par force , un jour où il  
 paroissoit qu'on pourroit s'échauffer plus qu'à  
 l'ordinaire. De telles armes , qui me convenoient  
 peu , me causèrent un chagrin qui me fut des  
 plus sensibles. Mr. de Beaufort , qui étoit un peu  
 lourd & étourdi de son naturel , voyant la gar-  
 de du stilet dont le bout paroissoit un peu hors  
 de ma poche , le montra à Arnaud , à la Mous-  
 saye , & à Des Roches Capitaine des Gardes  
 de Mr. le Prince , en leur disant ; *Voilà le Bre-  
 viaire de Mr. le Conduiteur.* J'entendis la rail-  
 lerie , mais à dire vrai , je ne la soutins pas de  
 bon cœur.

Nous présentames requête au Parlement :  
 pour

1649.

pour récuser le Premier-Président comme notre ennemi, ce qu'il ne soutint pas avec la fermeté qui lui étoit naturelle. Il en parut touché & même abatu. La délibération pour admettre ou ne pas admettre la récusation dura plusieurs jours. On opina d'aparat, & il est constant que cette matière fut épuisée. Il passa enfin à la pluralité de quatre vingts dix huit contre soixante deux, qu'il demeureroit Juge, & je suis persuadé que l'Arrêt étoit juste, au moins dans les formes du Palais. Mais je suis persuadé en même tems que ceux qui n'étoient pas de cette opinion avoient raison dans le fond; ce Magistrat témoignant autant de passion qu'il en faisoit voir en cette affaire: mais il ne la connoissoit pas lui-même. Il étoit préoccupé, & son intention étoit bonne. Le tems qui se passa depuis le jugement de cette récusation, qui fut le 4. Janvier, ne fut employé qu'à des chicanes que Charon, qui étoit l'un des Rapporteurs, & tout-à-fait dépendant du Premier-Président, faisoit autant qu'il pouvoit pour différer, & pour voir si on ne tireroit point quelque lumière de la prétendue conjuration par un certain Bocquemont, qui avoit été Lieutenant de la Boulaye en la guerre civile, & par un nommé Belot Syndic des Rentiers, alors prisonnier en la Conciergerie.

1650.

Ce Belot, qui avoit été arrêté sans decret; faillit à être la cause du bouleversement de Paris. Le Président de la Grange remontra qu'il n'y avoit rien de plus opposé à la Déclaration, pour laquelle on avoit fait de si grands efforts autrefois. Mr. le Premier-Président soutenant l'emprisonnement de Belot, Daurat Conseiller de la troisième Chambre lui dit qu'il s'étonnoit qu'un homme pour l'exclusion duquel il y avoit eu soixante deux voix, se pût résoudre

dre à violer les formés de la Justice à la vue <sup>1650,</sup>  
 du soleil. Là-dessus le Premier-Président se  
 leva de colére, en disant qu'il n'y avoit plus  
 de discipline, & qu'il laissoit sa place à quel-  
 qu'un pour qui on auroit plus de considération  
 que pour lui. Ce mouvement fit une commo-  
 tion, & causa un trépignement dans la Grand'  
 Chambre qui fut entendu dans la quatrième, &  
 qui fit que ceux des deux Partis qui y étoient, se  
 démêlèrent avec précipitation les uns d'avec les  
 autres pour se remettre ensemble. Si le moindre  
 Laquais eût alors tiré l'épée dans le Palais, Pa-  
 ris étoit confondu.

Nous pressions toujours notre jugement, &  
 on le differoit tant qu'on pouvoit, parcequ'on  
 ne pouvoit pas s'empêcher de nous absoudre, &  
 de condamner les témoins à brevet. Tantot  
 on prétendoit qu'on étoit obligé d'attendre un  
 certain Desmartinaux qu'on avoit arrêté en Nor-  
 mandie, pour avoir crié contre le Ministre dans  
 les assemblées des Rentiers, & que je ne con-  
 noissois pas seulement de visage ni de nom en ce  
 tems-là: tantot on incidentoit sur la manière de  
 nous juger, les uns prétendant qu'on devoit juger  
 ensemble tous ceux qui étoient nommez dans les  
 Informations, les autres ne pouvant souffrir que  
 l'on confondît nos noms avec ceux de ces sortes  
 de gens que l'on avoit impliquez en cette affaire.  
 Il n'y a rien de si aisé qu'à laisser écouler les ma-  
 tinées en des procédures où il ne faut qu'un mot  
 pour faire parler cinquante personnes; il falloit à  
 tout moment relire ces misérables Informations,  
 où il n'y avoit pas seulement assez d'indices,  
 pour faire donner le fouet à un Crocheteur. Voi-  
 là l'état du Parlement jusqu'au 18. Janvier 1650.  
 Voilà ce que tout le monde voyoit: mais  
 voici ce que personne ne savoit que ceux  
 Tom. II D qui

1650. qui connoissoient les ressorts de la machine.

Notre première apparition au Parlement, jointe au ridicule des Informations qui avoient été faites contre nous, changea si fort les esprits, que le public fut persuadé de notre innocence. Mr. le Prince s'adoucit quatre ou cinq jours après la lecture des Informations. Mr. de Bouillon m'a dit depuis plus d'une fois que le peu de preuves qu'il avoit trouvé à ce que la Cour lui avoit fait voir d'abord comme clair & certain, lui avoit donné de bonne heure de violens soupçons de la tromperie de Servien & de l'artifice du Cardinal; & que lui Mr. de Bouillon n'avoit rien oublié pour le confirmer dans cette pensée. Il ajoutoit que Chavigni, quoiqu'ennemi de Mazarin, ne l'aidoit pas en cette occasion, parcequ'il ne vouloit pas que Mr. le Prince se rapprochat des Frondeurs. Je ne puis accorder cela avec l'avance que Chavigni me fit en ce tems-là par du Gué Bagnols, père de celui que vous connoissez, son ami & le mien. Il nous fit venir la nuit chez lui, où Mr. de Chavigni me témoigna qu'il eût cru être le plus heureux des hommes s'il eût pu contribuer à l'accommodement. Il me témoigna que Mr. le Prince étoit persuadé que nous n'avions point eu de dessein contre lui; mais qu'il étoit engagé & à l'égard du monde & à l'égard de la Cour: que pour ce qui étoit de la Cour, il eût pu trouver des tempéramens; mais qu'à l'égard du monde il étoit difficile de trouver quelque chose qui pût satisfaire un premier Prince du Sang, à qui on disputoit le pavé publiquement, & les armes à la main, à moins que je ne me résolusse à le lui céder au moins pour quelque tems. Il me proposa en conséquence l'Ambassade Ordinaire de Rome, ou  
l'Ex-

l'Extraordinaire à l'Empire, dont il se parloit a- 1650,  
 lors à propos de je ne sai quoi. Vous jugez  
 bien quelle put être ma réponse : nous ne con-  
 vinmes de rien, quoique je n'oubliaffe pas de  
 faire connoitre à Mr. de Chavigni la passion  
 extrême que j'avois de rentrer dans les bonnes  
 graces de Mr. le Prince. Je demandai un jour  
 à Mr. le Prince à Bruxelles le dénouement de  
 ce que Mr. de Bouillon m'avoit dit de cette né-  
 gociation de Chavigni, & je ne me puis re-  
 mettre ce qu'il me répondit.

Cette conférence avec Chavigni se passa le  
 30. de Décembre \*. Le premier de Janvier  
 Madame de Chevreuse, qui revoyoit la Reine  
 depuis le retour du Roi à Paris, & qui même  
 dans ses disgraces avoit conservé avec elle une  
 espèce d'habitude incompréhensible, alla au  
 Palais Royal. Le Cardinal la tirant dans une  
 croisée du petit cabinet de la Reine, lui dit;  
*Vous aimez la Reine, est-il possible que vous ne  
 lui puissiez donner vos amis? Le moyen!* répon-  
 dit-elle, *la Reine n'est plus Reine, elle est très  
 humble servante de Mr. le Prince. Mon Dieu,*  
 reprit le Cardinal en se frotant le front, *si l'on  
 pouvoit s'assurer des gens, on feroit bien des cho-  
 ses: mais Mr. de Beaufort est à Madame de  
 Montbazon: Madame de Montbazon est à Vi-  
 gneul, & le Coadjuteur....* en me nommant il se  
 prit à rire. *Je vous entens,* dit Madame de  
 Chevreuse, *je vous réponds de lui & d'elle.* Voilà  
 comment cette conversation s'entama. Le Car-  
 dinal fit un signe de tête à la Reine, qui fit  
 voir à Madame de Chevreuse que la conversa-  
 tion avoit été concertée. Elle en eut une assez  
 longue le même soir avec la Reine, qui lui don-  
 na le billet suivant écrit & signé de sa main.

1650.

*Je ne puis croire, nonobstant le passé & le présent, que M. le Coadjuteur ne soit à moi. Je le prie que je le puisse voir sans que personne le sache que Madame & Mademoiselle de Chevreuse. Ce nom sera sa sureté.* ANNE.

Madame de Chevreuse me trouva chez elle au retour du Palais Royal, & je m'aperçus d'abord qu'elle avoit quelque chose à me dire, parceque Mademoiselle de Chevreuse, à qui elle avoit donné le mot en carosse en revenant, me preséntit beaucoup sur les dispositions où je serois, en cas que le Mazarin voulût un accommodement avec moi. Je ne fus pas longtems dans le doute de la tentative, parceque Mademoiselle de Chevreuse qui n'osoit me parler ouvertement devant sa mère, me ferra la main en faisant semblant de ramasser son manchon, pour me faire connoître qu'elle ne me parloit pas d'elle-même. Ce qui faisoit craindre à Me. de Chevreuse que je n'y voulusse pas donner les mains, étoit que quelque tems auparavant j'avois rompu malgré elle une négociation qu'Ondedei avoit fait proposer à Noirmoutier par Me. Dempus. Laigues qui en avoit été en colére contre moi, dit six jours après que j'avois bien fait, & qu'il favoit que si Noirmoutier eût été la nuit chez la Reine, comme Ondedei le lui proposoit, la partie étoit liée pour faire mettre derrière une tapisserie le Maréchal de Grammont, afin qu'il pût faire voir à Mr. le Prince que les Frondeurs qui l'assuroient tous les jours de leurs services, étoient des trompeurs. Je ne balançai pas cependant, après avoir pesé toutes ces circonstances, entre lesquelles celle qui me persuada le plus que sa colére contre Mr. le Prince étoit sincère, fut que j'étois informé qu'elle se prenoit à Mr. le Prince d'une

galanterie que Jerzai avoit voulu faire croire à 1650  
 tout le monde qu'il avoit avec elle. Il ne tint  
 pas à Mlle. de Chevreuse de m'empêcher de  
 tenter une aventure dans laquelle elle croyoit  
 qu'on me feroit périr, & bien qu'elle n'eût  
 pas voulu d'abord témoigner son sentiment de-  
 vant Madame sa mère, elle ne se put contenir  
 ensuite. Je l'obligeai enfin à y consentir, & je  
 fis cette réponse à la Reine.

*Il n'y a jamais eu de moment en ma vie, où  
 je n'aye été également à Votre Majesté. Je se-  
 rois trop heureux de mourir pour son service,  
 pour songer à ma sûreté. Je me rendrai où elle  
 me l'ordonnera.*

J'envelopai son billet dans le mien, & Ma-  
 dame de Chevreuse lui porta le lendemain  
 ma réponse, qui fut bien reçue. On prit  
 heure, & je me trouvai à minuit au cloi-  
 tre St. Honoré, où Gabouri, Porte-man-  
 teau de la Reine, me vint prendre & me mena  
 par un escalier dérobé au petit Oratoire  
 où elle étoit toute seule enfermée. Elle me  
 témoigna toutes les bontez que la haine qu'elle  
 avoit contre Mr. le Prince lui pouvoit inspirer,  
 & que l'attachement qu'elle avoit pour Mr. le  
 Cardinal Mazarin lui pouvoit permettre. Le  
 dernier me parut encore au dessus de l'autre,  
 je crois qu'elle me répéta vingt fois : *Le pauvre  
 Mr. le Cardinal*, en me parlant de la guerre  
 civile, & de l'amitié qu'il avoit pour moi. Son  
 Cardinal entra demie heure après. Il supplia la  
 Reine de lui permettre qu'il manquat au res-  
 pect qu'il lui devoit, pour m'embrasser devant  
 elle. Il fut au desespoir, disoit-il, de ce qu'il  
 ne pouvoit me donner sur l'heure même son  
 Bonnet, & il me parla tant de graces, de ré-  
 compenses, & de bienfaits, que je fus obligé



1650. de m'expliquer, n'ignorant pas que *rien ne jette tant de défiance dans les réconciliations nouvelles, que l'aversion que l'on témoigne à être obligé à ceux avec qui on se réconcilie.* Je répondis à Mr. le Cardinal que l'honneur de servir la Reine faisoit la récompense la plus signalée que je dusse jamais espérer, quand même j'aurois sauvé la Couronne; & que je la suppliois très humblement de ne me donner jamais que celle-là, afin que j'eusse au moins la satisfaction de lui faire connoître que c'étoit la *seule* récompense que j'estimois, & qui pût m'être sensible.

Mr. le Cardinal prit la parole, & supplia la Reine de me commander de recevoir la nomination au Cardinalat, que la Rivière, ajouta-t-il, a arrachée avec insolence, & qu'il a recon nue par une perfidie. Je m'en excusai, en disant que je m'étois promis à moi-même de n'être jamais Cardinal par aucun moyen qui pût avoir le moindre raport à la guerre civile; afin de faire connoître à la Reine que la seule nécessité m'avoit séparé de son service. Je me désis sur ce fondement de toutes les autres propositions qu'il me fit pour le payement de mes dettes, pour la charge de Grand-Aumônier, pour l'Abbaye d'Orcan. Et comme il insista, soutenant toujours que la Reine ne pouvoit s'empêcher de faire quelque chose pour moi qui fût d'éclat, dans le service considérable que j'étois sur le point de lui rendre, je lui dis:

„ Il y a un point, Monsieur, sur lequel la Reine  
 „ ne me peut faire plus de bien que si elle me  
 „ donnoit la thaire. S. M. vient de me dire  
 „ qu'elle veut faire arrêter Mr. le Prince. La  
 „ prison ne peut ni ne doit être éternelle à un  
 „ homme de son rang & de son mérite. Quand  
 „ il

„ il en sortira envenimé contre moi , ce me  
 „ fera un malheur , mais j'ai quelque lieu d'es- 1650  
 „ pérer que je le pourrai soutenir par ma di-  
 „ gnité. Il y a beaucoup de gens qui sont en-  
 „ gagez avec moi , & qui serviront la Reine en  
 „ cette occasion. S'il plaïsoit , Madame , à V.  
 „ M. de confier à l'un d'eux quelque place de  
 „ considération , je lui serois plus obligé que  
 „ de dix chapeaux de Cardinal ”. Le Cardinal  
 dit à la Reine qu'il n'y avoit rien de plus juste ,  
 & que le détail étoit à concerter entre lui &  
 moi. La Reine me demanda ma parole de ne  
 me point ouvrir à Mr. de Beaufort du dessein  
 d'arrêter Mr. le Prince , jusqu'au jour de l'exé-  
 cution , parceque Madame de Montbazon , à qui  
 il le découvreroit assurément , ne manqueroit  
 pas de le dire à Vigneul , qui étoit tout de l'Hô-  
 tel de Condé. Je lui répondis qu'un secret de  
 cette nature fait à Mr. de Beaufort dans une  
 occasion où nos intérêts étoient si unis , me  
 deshonoreroit dans le monde , si je n'en récom-  
 pensois le manquement par quelque signalé ser-  
 vice ; que je suppliois donc S. M. de me per-  
 mettre de lui dire que la Surintendance des  
 Mers promise à cette Maison dès les premiers  
 jours de la Régence , feroit un merveilleux ef-  
 fet dans le monde. Mr. le Cardinal reprit alors  
 brusquement : *Elle a été promise au père & au*  
*filz aîné.* A quoi je lui repartis : „ Le cœur  
 „ me dit que le filz aîné fera une alliance qui le  
 „ mettra beaucoup au-dessus de la Surinten-  
 „ dance des Mers ”. Il sourit , & dit à la Reine  
 qu'il accommoderoit encore cette affaire avec  
 moi. J'eus une seconde conférence avec la Rei-  
 ne & avec lui au même lieu & à la même heure :  
 j'en eus trois avec lui seul dans son cabinet au Pa-  
 lais Royal , dans lesquelles Noirmoutier & Lai-

1650.

gues se trouvèrent. On convint dans ces conférences que Mr. de Vendôme auroit la Surintendance des Mers, & Mr. de Beaufort la survivance; que Mr. de Noirmoutier auroit le Gouvernement de Charleville & de Mont-Olympe, qu'il auroit aussi des Lettres de Duc; que Mr. de Laigues seroit Capitaine des Gardes de Monsieur; que Mr. le Chevalier de Sevigni auroit vingt deux mille livres; que Mr. de Brissac auroit pour récompense le Gouvernement d'Anjou à tel prix, & avec un brevet de retenue pour toute la somme. Il fut résolu que l'on arrêteroit Mr. le Prince, Mr. le Prince de Conti, & Mr. de Longueville. Je n'oubliai rien pour tirer du pair le dernier; je m'offris d'être sa caution, je contestai jusqu'à l'opiniâtreté, & je ne me rendis qu'après que le Cardinal m'eut montré un billet de la main de la Rivière à Flamarin, où je lus ces propres mots: *Je vous remercie de votre avis, mais je suis aussi assuré de Mr. de Longueville, que vous l'êtes de Monfr. de la Rochefoucault. Les paroles sacramentales sont dites.*

Le Cardinal s'étendit à ce propos sur l'infidélité de la Rivière, dont il nous dit un détail qui en vérité faisoit horreur. „ Cet homme „ croit, *ajouta-t-il*, que je suis la plus grosse „ bête du monde, & qu'il sera demain Car- „ dinal. J'ai eu le plaisir de lui faire aujourd'hui „ essayer des étofes rouges qu'on m'a aportées „ d'Italie, & je les ai aprochées de son visa- „ ge, pour voir ce qui y revenoit le mieux, ou „ de la couleur de feu, ou de l'incarnat”. J'ai su depuis à Rome que quelque perfidie que la Rivière eût faite au Cardinal, celui-ci n'étoit pas en reste. Le propre jour qu'il l'eut fait nommer par le Roi, il écrivit au Cardinal Sachet.

chetti une lettre que j'ai vue, bien plus capable de jaunir le chapeau que de le rougir, s'il m'est permis de le dire. Cette lettre étoit toutefois pleine de tendresse pour lui, ce qui étoit le vrai moyen de le perdre auprès d'Innocent, qui haïssoit si fort le Cardinal qu'il avoit même de l'horreur pour tous ses amis. 1650.

Dans la seconde conférence que nous eumes en présence de la Reine, on agita fort les moyens de faire consentir Monsieur à la prison de Mrs. les Princes. La Reine disoit qu'il n'y auroit nulle peine : mais le Cardinal n'étoit pas si persuadé que la Reine des dispositions de Monsieur. Madame de Chevreuse se chargea de le sonder. Il avoit naturellement inclination pour elle, elle s'en servit habilement : elle lui fit croire que la Reine ne pouvoit être emportée que par lui-même à une résolution de cette nature, bien que dans le fond elle fût mal satisfaite de Mr. le Prince. Elle lui exagéra l'avantage que ce seroit de ramener au service du Roi une faction aussi puissante que celle de la Fronde ; elle lui marqua comme insensiblement le péril où l'on étoit tous les jours de voir Paris à feu & à sang. Je suis persuadé, & elle le fut aussi, que cette dernière raison le toucha pour le moins autant que les autres, car il trembloit de peur toutes les fois qu'il venoit au Palais, & il y eut des jours où il fut impossible à Mr. le Prince de l'y mener. On appelloit cela les accès de la colique de S. A. R. Sa frayeur n'étoit pas sans sujet. Si un Laquais se fût avisé de tirer l'épée, nous eussions tous été tuez en moins d'un quart d'heure, & ce qui est rare, est que si cette occasion fût arrivée entre le premier Janvier & le 18., ceux qui nous eussent égorgez eussent été

1650. ceux-là même avec qui nous étions d'accord; parceque tous les Officiers de la Maison du Roi, de celle de la Reine, de celle de Monsieur, & de celle du Cardinal, étoient persuadés qu'ils faisoient très bien leur cour d'accompagner réglément tous les jours Mrs. les Princes.

Je n'ai jamais pu m'imaginer la raison pour laquelle le Cardinal lanterna tant les cinq ou six derniers jours qui précédèrent cette exécution. Laigues & Noirmoutier crurent qu'il le faisoit à dessein, & dans l'espérance que nous nous massacrerions Mr. le Prince & nous dans le Palais. Mais outre que s'il eût eu cette pensée, il lui eût été facile de la faire réussir, en apostant deux hommes qui eussent commencé la noise; je crois qu'il l'apréhendoit autant que nous, ne pouvant pas douter qu'il n'y avoit point d'asile assez sacré pour le sauver lui-même d'une telle catastrophe. J'ai toujours attribué à son irrésolution naturelle ce délai, que je confesse avoir pu & dû même produire de grands inconvéniens. Ce secret qui fut gardé entre dix sept personnes, est un de ceux qui m'a persuadé que *parler trop n'est pas le défaut le plus commun des gens qui sont accoutumés aux grandes affaires.* Ce qui me donna une grande inquiétude fut que je connoissois Noirmoutier pour l'homme du monde le moins secret.

Le 18. Janvier Laigues ayant pressé au dernier point Lionne pour l'exécution, dans une conférence qu'il eut la nuit avec lui, le Cardinal la résolut à midi. Il avoit fait croire la veille à Mr. le Prince que Parain des Coutures, qui avoit été un des Syndics des Rentiers, étoit caché dans une maison, & il fit en sorte que

que le Prince lui-même donna aux Gensdarmes & aux Chevaux-Légers du Roi les ordres qui étoient nécessaires pour le mener au bois de Vincennes, sous le prétexte de régler ce qu'il falloit pour la prison de ce misérable. Mrs. les Princes vinrent au Conseil: Guitaut Capitaine des Gardes de la Reine arrêta Mr. le Prince, Cominge Lieutenant arrêta Mr. le Prince de Conti, & Cressi Enseigne arrêta Mr. de Longueville. J'avois oublié de vous dire, qu'après que Madame de Chevreuse eut fait agréer à Monsieur qu'elle fit ses efforts auprès de la Reine pour l'obliger à prendre quelque résolution contre Mr. le Prince, il lui demanda pour préalable que je m'engageasse par écrit à le servir, & qu'aussitôt qu'il eut mon billet il le porta à la Reine, croyant lui avoir rendu un très signalé service.

Aussitôt que Mr. le Prince fut arrêté, Mr. de Bouteville, qui est à présent Mr. de Luxembourg, passa sur le Pont Notre-Dame à toute bride en criant au peuple que l'on venoit d'arrêter Mr. de Beaufort. On prit les armes, que je fis poser un moment après, en marchant avec cinq ou six flambeaux devant moi par les rues. Mr. de Beaufort s'y promena de même, & l'on fit par tout des feux de joye.

Nous allames ensemble chez Monsieur, où nous trouvames la Rivière dans la grande salle qui faisoit bonne mine, & qui racontoit aux assistans le détail de ce qui s'étoit passé au Palais Royal. Il ne pouvoit pourtant pas douter qu'il ne fût perdu. Il demanda son congé, & il l'eut, mais il ne tint pas à Mr. le Cardinal qu'il ne demeurat. Il m'envoya Lionne sur le minuit pour me le proposer, & pour me le persuader par les plus méchantes raisons du monde.

1650.

de. J'en avois de bonnes pour m'en défendre. Lionne me dit il y a cinq ou six ans, que ce mouvement de conserver la Rivière fut inspiré au Cardinal par Mr. le Tellier, qui appréhenda que les Frondeurs ne s'insinuaient dans l'esprit de Monsieur.

La Reine envoya incontinent après une lettre du Roi au Parlement, par laquelle il expliquoit les raisons de la détention de Mr. le Prince, qui ne furent ni fortes ni bien colorées. Nous eumes notre Arrêt d'absolution, & nous allames au Palais Royal, où la badauderie des Courtifans m'étonna plus que celle des Bourgeois. Ils étoient montez sur tous les bancs des chambres qu'on avoit aportez au Sermon.

Mesdames les Princesses eurent ordre de se retirer à Chantilli. Madame de Longueville sortit de Paris pour tirer du côté de la Normandie, où elle ne trouva point d'asile. Le Parlement de Rouen l'envoya prier de sortir de la ville, Mr. le Duc de Richelieu ne la voulut pas recevoir dans le Havre; elle se retira à Dieppe où elle ne put pas demeurer longtemps.

Mr. de Bouillon, qui s'étoit fort attaché à Mr. le Prince depuis la paix, alla en diligence à Turenne. Mr. de Turenne, qui avoit pris la même conduite depuis son retour en France, se jetta dans Stenai bonne place, que Mr. le Prince avoit confiée à la Mouffaye. Mr. de la Rochefoucaut, qui étoit alors Prince de Marillac, s'en alla chez lui en Poitou, & le Maréchal de Brezé beau-père de Mr. le Prince gagna Saumur.

On publia & on enregistra au Parlement une Déclaration contre eux, par laquelle il leur fut ordonné de se rendre dans quinze jours auprès du

du Roi, à faute de quoi ils étoient dès ce moment déclarez perturbateurs du repos public & criminels de léze-Majesté. Le Roi partit en même tems pour faire un tour en Normandie, où l'on craignoit que Madame de Longueville, qui avoit été reçue dans le château de Dieppe par Montigni, domestique du Duc son mari, & Chamboi qui commandoit pour lui dans le Pont de l'Arche, ne fissent quelque mouvement. Tout plia devant la Cour. Madame de Longueville se sauva par mer en Hollande, d'où elle alla ensuite à Arras pour sonder le bon homme la Tour, pensionnaire de son Epoux, qui lui offrit sa personne, mais qui lui refusa sa Place. Elle se rendit à Stenai où Mr. de Turenne la vint joindre, avec ce qu'il avoit pu ramasser d'amis & de serviteurs de Mrs. les Princes, depuis son départ de Paris. La Becheraille se rendit maître de Damvillers, dont il avoit été autrefois Lieutenant de Roi, ayant fait révolter la Garnison contre le Chevalier de la Rochefoucaut, qui y commandoit pour son frère. Le Maréchal de la Ferté se saisit de Clermont sans coup férir: les habitans de Mouzon chassèrent le Comte de Grandpré leur Gouverneur, parcequ'il leur proposoit de se déclarer pour Mrs. les Princes. Le Roi, qui après son retour de Normandie alla en Bourgogne, y établit pour Gouverneur en la place de Mr. le Prince Mr. de Vendôme, comme il avoit établi en Normandie Mr. le Comte d'Harcourt en la place de Mr. de Longueville. Le château de Dijon se rendit à Mr. de Vendôme. Bellegarde, défendue par Mrs. de Tavannes, de Bouteville, & de St. Micaud, fit peu de résistance au Roi, qui revint à Paris de ses deux voyages de Normandie & de Bourgogne, tout couvert de lauriers. Le



1650.

Le bonheur monta un peu trop fortement à la tête du Cardinal. Il parut beaucoup plus fier, qu'il n'avoit paru avant son départ. Voici la première marque qu'il en donna. Dans l'absence du Roi, Madame la Princesse Douairière vint à Paris, & elle présenta requête au Parlement, pour demander d'être prise en la sauvegarde de la Compagnie, afin de pouvoir demeurer à Paris, & avoir justice de la détention injuste de Mrs. ses Enfans. Le Parlement ordonna que Madame la Princesse se mît chez Mr. de la Grange Maître des Comptes dans la cour du Palais, pendant que l'on iroit prier Mr. le Duc d'Orléans de venir prendre sa place.

Mr. le Duc d'Orléans répondit aux Députez de la Compagnie, que Madame la Princesse ayant ordre du Roi d'aller à Bourges, il ne croyoit pas devoir aller au Palais pour opiner sur une affaire en laquelle il n'y avoit qu'à obéir aux ordres supérieurs. Il ajouta qu'il seroit bien aisé que Mr. le Premier-Président le vînt trouver sur les cinq heures. Il y alla, & fit connoître à Monsieur qu'il étoit nécessaire qu'il se rendît le lendemain au Palais, pour assoupir par sa présence un commencement d'affaire qui pouvoit grossir par la commisération très naturelle envers une grande Princesse affligée, & par la haine qu'on portoit au Cardinal, haine qui n'étoit pas éteinte. Monsieur le crut. Il trouva à l'entrée de la Grand' Chambre Madame la Princesse qui se jeta à ses piez, elle demanda à Mr. de Beaufort sa protection, elle me dit qu'elle avoit l'honneur d'être ma parente. Mr. de Beaufort fut fort embarrassé; je faillis à mourir de honte. Monsieur dit à la Compagnie que le Roi avoit commandé à Ma-  
da-

dame la Princesse de sortir de Chantilli, parce-1650.  
qu'on avoit trouvé un de ses valets de pied chargé de lettres pour celui qui commandoit dans Saumur: qu'il ne la pouvoit souffrir à Paris, parcequ'elle y étoit venue contre les ordres du Roi; qu'elle en sortit pour témoigner son obéissance, & pour mériter que le Roi, qui seroit de retour dans deux ou trois jours, eût égard à ce qu'elle alléguoit de sa mauvaise santé. Elle partit dès le soir même, & alla coucher à Berni, d'où le Roi qui arriva un jour ou deux après, lui donna ordre d'aller à Valeri. Elle resta malade à Angerville.

Je ne vois pas que Monsieur eût pu se conduire plus justement pour le service du Roi. Cependant le Cardinal prétendit qu'il avoit trop ménagé Madame la Princesse, & il nous dit à Mr. de Beaufort & à moi, que c'étoit en cette occasion que nous avions dû signaler le pouvoir que nous avions sur le peuple. Il étoit naturellement vetilleux & grondeur, ce qui est un grand défaut à des gens qui ont affaire à beaucoup de monde.

Je m'aperçus deux jours après de quelque chose de pis. Comme il y avoit eu des particuliers qui avoient fait du bruit dans les assemblées de l'Hôtel de Ville, à cause de l'intérêt qu'ils avoient dans les Rentes, ils appréhendoient d'en être recherchés, & ils souhaitèrent, peu de tems après que Mr. le Prince fut arrêté, que j'obtinsse une amnistie. J'en parlai à Mr. le Cardinal qui n'en fit aucune difficulté, & qui me dit même dans le grand cabinet de la Reine, en me montrant le cordon de son chapeau qui étoit à la Fronde: *Je serai moi-même compris dans cette amnistie.*

1650.

Au retour de ces voyages du Roi ce ne fut plus cela. Il me proposa une abolition dont le titre seul eût noté cinq ou six Officiers du Parlement, qui avoient été Sindics, & peut-être mille ou deux mille des plus notables Bourgeois de Paris. Je lui fis faire ces considérations, qui paroissent n'avoir point de réplique. Il contesta, il remit, il éluda; il fit les deux voyages de Normandie & de Bourgogne sans rien conclure; & quoique Mr. le Prince eût été arrêté dès le 18. Janvier, l'amnistie ne fut publiée & enregistrée au Parlement que le 12. de Mai. Encore ne fut-elle obtenue que sur ce que je fis entendre que, si on ne me l'accordoit pas, je poursuivrois à toute rigueur la justice contre les témoins à brevet; chose que l'on appréhendoit au dernier point, parceque dans le fond il n'y avoit rien de si honteux. Ils en étoient si convaincus, que Canto & Pichon avoient disparu même avant que Mr. le Prince fût arrêté.

Nous eumes presque au même tems un autre démêlé sur le sujet des Rentes de l'Hôtel de Ville, où d'Emeri, qui ne vécut pas longtems après, n'oublioit rien de tout ce qui pouvoit altérer les Rentiers, même sur des sujets où le Roi trouvoit si peu de profit, que j'eus lieu d'être persuadé qu'il n'agissoit ainsi que pour leur faire voir que leurs protecteurs les avoient abandonnez depuis leur accommodement avec la Cour.

Je fus averti d'ailleurs que l'Abbé Fouquet cabaloit contre moi chez le menu peuple, qu'il y jettoit de l'argent, & semoit tous les bruits qui pouvoient me rendre suspect.

La vérité est que tous les Subalternes, sans exception, qui appréhendoient une union véritable du Cardinal & de moi, & qui croyoient qu'el-

qu'elle seroit facile par le mariage de \* l'ainé 1650  
 Mancini avec Mademoiselle de Retz qui est  
 présentement Religieuse, ne songèrent qu'à  
 nous brouiller dès le lendemain que nous fumes  
 racommodez; & ils y trouvèrent de la facilité,  
 parceque les ménagemens que j'étois obligé de  
 garder avec le public pour ne me pas perdre,  
 leur donnoient lieu de les interpréter à leur  
 mode auprès du Mazarin, & aussi parceque la  
 confiance que Mr. le Duc d'Orléans prit en moi,  
 aussitot après la prison de Mr. le Prince, devoit  
 par elle-même produire dans son esprit une  
 défiance très naturelle. Goulas, Secrétaire des  
 Commandemens de Monsieur, rétabli dans sa  
 maison par la disgrâce de la Rivière qui l'en  
 avoit chassé, contribua beaucoup à la lui donner,  
 par l'intérêt qu'il avoit à affoiblir auprès de son  
 Maître par le moyen de la Cour ma faveur  
 naissante, qu'il s'imaginoit traverser la sienne.  
 Remarquez que je n'avois pas recherché cette  
 faveur, que je connoissois pour très fragile &  
 pour périlleuse, par l'humeur de Monsieur, &  
 parceque je n'ignorois pas que l'ombre même  
 d'un cabinet, dont on ne peut empêcher les  
 foiblesses, n'est pas bonne à un homme dont  
 la principale force consiste dans la réputation  
 publique. Ma pensée avoit été de lui produire  
 le Président de Bellièvre, parcequ'il lui falloit  
 toujours quelqu'un qui le gouvernat, mais il  
 ne prit pas le change. Il avoit de l'aversion  
 pour sa mine trop fine & trop bourgeoise, di-  
 soit-il. Le Cardinal, qui croyoit, & avec rai-  
 son,

\* N . . . Mancini tué en 1652. au combat du  
 Faubourg Saint Antoine. Il étoit fils de Michel-  
 Laurent Mancini & de Hieronime Mazarini, sous  
 du Cardinal.

1650. son, Goulas trop dépendant de Chavigni, balança trop au choix, car si d'abord il eût soutenu Beloi ami de Goulas, je crois qu'il eût réussi. Quoi qu'il en soit, le sort tomba sur moi, & j'en fus presque aussi fâché que la Cour, pour les raisons marquées, & parceque cette sujettion contraignoit mon libertinage, qui étoit extrême & hors de raison.

Un autre incident me brouilla avec Mr. le Cardinal. Le Comte de \* Montros, Ecoffois & Chef de la Maison de Graham, le seul homme du monde qui m'ait jamais rapellé l'idée de certains Héros que l'on ne voit plus que dans les Vies de Plutarque, avoit soutenu le parti du Roi d'Angleterre dans son pays, avec une grandeur d'ame qui n'en avoit point de pareille en ce siècle. Il battit les Parlementaires, quoiqu'ils fussent victorieux par tout ailleurs, & il ne desarma qu'après que le Roi son maître se fut jetté lui-même entre les mains de ses ennemis. Il vint à Paris un peu avant la guerre civile, & je fis connoissance avec lui par un Ecoffois qui étoit à moi, & qui se trouvoit un peu son parent. Je trouvai lieu de le servir dans son malheur. Il prit de l'amitié pour moi, & cette amitié l'obligea de s'attacher à la France plutôt qu'à l'Empire, quoique l'Empire lui offrit l'emploi de Feld-Maréchal qui est une charge très considérable. Je fus l'entremetteur des paroles que Mr. le Cardinal lui donna, & qu'il n'accepta que pour le tems où le Roi d'Angleterre n'avoit pas besoin de son service. Il fut  
en

\* Jaques Graham, Marquis de Montros. Les Rebelles d'Angleterre le firent exécuter à mort à Edimbourg le  $\frac{20}{30}$  Mai 1650, ayant été pris après sa descente en Ecoffe.

en effet remandé quelques jours après par un <sup>1650.</sup> billet de sa main, qu'il porta au Cardinal qui le loua de son procédé, & lui dit en termes formels que l'on demeureroit fidèlement dans les engagements qui avoient été pris.

Milord Montrofs repassa en France deux ou trois mois après que Mr. le Prince eut été arrêté, & amena avec lui près de cent Officiers, la plupart gens de qualité & tous de service. Mr. le Cardinal ne le connut plus alors \*. Ne trouvez-vous pas que je n'avois point sujet d'être satisfait? Je travaillai néanmoins de bonne foi à supléer dans le Parlement & dans le peuple à toutes les fausses démarches, que l'ignorance du Cardinal & l'insolence de Servien leur firent faire en plus de dix rencontres. J'en couvris la plupart, & s'il eût plu à la Cour de se ménager, Mr. le Prince eût eu, au moins pour assez longtems, beaucoup de peine à se relever, mais rien n'est plus rare & plus difficile aux Ministres que ce ménagement, dans le calme qui suit immédiatement les grandes tempêtes; parceque la flaterie y redouble, & que la défiance n'y est pas éteinte.

Ce calme pourtant ne pouvoit porter ce nom que par la comparaison du passé; car le feu recommençoit à s'allumer de bien des côtez. Le Maréchal de Brezé, homme de très petit mérite, s'étoit étonné à la première Déclaration qui fut enregistree au Parlement, & il envoya assurer le Roi de sa fidélité, mais il mourut aussitôt après; & Du Mont, que vous voyez à Mr. le Prince, & qui commandoit sous lui dans Saumur, crut qu'il étoit de son honneur de ne pas

\* On peut voir là-dessus l'Histoire des guerres civiles d'Angleterre par Milord Clarendon.

1650. pas abandonner les intérêts de Madame la Princesse fille de son Maître. Il se déclara pour le parti, dans l'espérance que Mr. de la Rochefoucaut, qui sous prétexte des funérailles de Mr. son père avoit fait une grande assemblée de Noblesse, le secourroit : mais Loudun dont il avoit fait dessein de se rendre maître lui ayant manqué, & cette Noblesse s'étant dissipée, Du Mont rendit la place à \* Cominges à qui la Reine en avoit donné le Gouvernement.

Madame de Longueville & Mr. de Turenne firent un Traité avec les Espagnols. Le dernier joignit leur armée qui entra en Picardie & assiégea Guise, après avoir pris le Catelet. Bridieu qui en étoit Gouverneur, la défendit très bien, & le Comte de Clermont cadet de Tonnerre s'y signala. Le siège dura dix huit jours, & le manquement de vivres obligea l'Archiduc à le lever. Mr. de Turenne avoit fait quelques troupes avec l'argent que les Espagnols venoient de lui accorder par son Traité, & les avoit grossies du débris de celles qui avoient été dans Bellegarde. La plupart des Officiers de celles qui étoient sous le nom de Mrs. les Princes, l'avoient joint avec Mrs. de Bouteville, de Coligni, de Langres, de Duras, de Rochefort, de Tavannes, de † Persan,

\* François de Cominges, Seigneur de Guitant, Capitaine des Gardes de la Reine Anne d'Autriche, mort en 1663. Je crois que celui dont il est parlé ici c'est Gaston-Jean-Baptiste de Cominges, connu à la Cour sous le nom de *Comte de Cominges*, Gouverneur de Saumur, & Capitaine des Gardes en survivance à son Oncle François, qu'on appelloit à la Cour, le *vieux Guitant*.

† . . . de Vaudetar, Marquis de Persan.

fan, de la Mouffaié, de la Suze, de St. Ibal, 1650.  
de Cugnac, de \* Chavagnac, de Guitaut, de  
Mailli, de Meille, les Chevaliers de Foix & de  
Grammont &c.

Cette nuée qui grossissoit devoit faire faire réflexion à Mr. le Cardinal sur l'état de la Guyenne, où la pitoyable conduite de Mr. d'Espéronnon avoit jetté les affaires, que rien ne pouvoit démêler que son éloignement. Mille démêlez particuliers, dont la moitié ne venoit que de la ridicule chimère de sa Principauté roturière, l'avoient brouillé avec le Parlement & avec les Magistrats de Bourdeaux, qui pour la plupart n'étoient pas plus sages que lui. Mazarin, qui à mon sens étoit en cela plus fou encore que tous les deux, prit sur le compte de l'autorité royale tout ce qu'un habile Ministre eût pu imputer, sans inconvénient & même à l'avantage du Roi, aux deux Partis.

Un des plus grands malheurs que l'autorité despotique des Ministres du dernier siècle ait causé dans l'Etat, c'est la pratique que leurs intérêts particuliers mal entendus y ont introduite, de soutenir toujours le supérieur contre l'inférieur. Cette maxime est de Machiavel, que la plupart des gens qui le lisent n'entendent pas, & que les autres croient avoir été habile, parcequ'il a toujours été méchant. Il s'en faut de beaucoup qu'il ne fût habile, & il s'est très souvent trompé, mais en nul endroit à mon opinion plus qu'en celui-ci. Mr. le Cardinal étoit sur ce point d'autant plus aveuglé, qu'il avoit une passion effrénée pour l'alliance de Mr. de Candale qui n'avoit rien de grand que les canons. Et Mr. de Candale, dont le génie étoit

\* Gaspard, Comte de Chavagnac.



1650. étoit au deffous du médiocre , étoit gouverné par l'Abbé \* d'Etrées présentement Cardinal , qui a été dès son enfance l'esprit du monde le plus visionnaire & le plus inquiet. Tous ces caractères différens faisoient un galimathias inexplicable dans les affaires de la Guyenne , & je ne pense pas que pour les débrouiller le bon sens des Jeannin & des Villeroi , infusé dans la cervelle du Cardinal de Richelieu , eût même été assez bon. Monsieur conçut la suite de cette confusion , il m'en parla un jour en se promenant dans le jardin du Luxembourg , & me pressa d'en parler au Cardinal. Je m'en excusai , sur ce qu'il voyoit comme moi qu'il n'y avoit entre nous que les apparences. Je lui conseillai d'essayer de lui faire ouvrir les yeux par le Maréchal d'Etrées & par Senneterre. Il les trouva dans les mêmes sentimens que lui , bien qu'ils fussent attachez à la Cour ; & même Senneterre , très aise de ce que Monsieur l'assuroit que j'y étois comme lui avec les plus sincères & les meilleures intentions du monde , entreprit de me raccommoder avec le Cardinal , avec qui je n'avois pas encore rompu ouvertement. Il m'en parla donc , & me trouva très bien disposé , parceque je voyois que notre division grossiroit en moins de rien le parti de Mr. le Prince , & jetteroit les choses dans une confusion où la bonne conduite n'auroit plus de part , parceque l'on ne pourroit prendre son parti , qu'avec précipitation. J'allai donc avec Mr. de Senneterre chez Mr. le Cardinal qui m'em-

\* César d'Etrées , alors Abbé de Long-pont , de St. Germain des Prez &c. ensuite Evêque & Duc de Laon , Cardinal en 1671 , & Chevalier de l'Ordre &c. mort le 18. de Décembre 1714. âgé de près de 87. ans.

brassa avec tendresse. Il mit son cœur sur la table, (c'étoit son terme) il m'assura qu'il me parleroit comme à son fils. Je n'en crus rien; je l'assurai que je lui parlerois comme à mon père, & je lui tins parole. Je lui dis que je n'avois au monde aucun intérêt personnel que celui de sortir des affaires publiques sans nul avantage: mais qu'aussi par la même raison, je me sentoís obligé plus qu'un autre à en sortir avec dignité & avec honneur: que je le suppliois de faire réflexion sur mon âge, qui joint à mon incapacité, ne lui pouvoit donner aucune jalousie à l'égard de la première place: que je le conjurois en même tems de considérer que la dignité que j'avois dans Paris étoit plus avilie qu'elle n'étoit honorée par cette espèce de Tribunat du peuple, que la seule nécessité rendoit supportable; & qu'il devoit juger que cette considération toute seule seroit capable de me donner de l'impatience pour sortir de la faction, quand il n'y en auroit pas eu mille autres qui m'en faisoient naître le dégoût à chaque instant. Que pour ce qui étoit du Cardinalat qui lui pouvoit faire quelque ombre, je lui allois découvrir avec sincérité quels avoient été & quels étoient encore mes mouvemens sur cette dignité: que je m'étois mis follement dans la tête qu'il seroit plus glorieux de l'abbatre que de la posséder: qu'il n'ignoroit pas que que j'avois fait paroître quelques étincelles de cette vision dans les occasions: que Mr. d'Agen m'en avoit guéri en me faisant voir par de bonnes raisons qu'elle n'avoit jamais réussi à ceux qui l'avoient eue: que cette circonstance lui faisoit au moins connoître que l'avidité pour la Pourpre n'avoit pas été grande en moi, même dès mes plus jeunes années;

1650.

1650.

qu'elle y étoit encore assez médiocre : que j'étois persuadé qu'il étoit assez difficile qu'elle manquat dans les tems à un Archevêque de Paris ; mais que je l'étois encore davantage, que la facilité qu'il auroit à l'obtenir dans les formes, & par les actions purement de sa profession, lui feroient tourner à honte les autres moyens qu'il employeroit pour se la procurer : que je serois au désespoir qu'il y eût sur ma Pourpre une seule goutte du sang qui avoit été répandu dans la guerre civile, & que j'étois résolu de fortir absolument de tout ce qui s'appelle intrigue, avant que de faire ni de souffrir un pas qui y eût le moindre raport : qu'il savoit que par la même raison je ne voulois ni argent ni Abbaye ; & qu'ainsi j'étois engagé par les déclarations publiques que j'avois faites sur tous ces chefs, à servir la Reine sans intérêt ; que le seul intérêt qui me tenoit en cette disposition étoit de finir avec honneur & de rentrer dans les emplois purement spirituels de ma profession, mais avec sûreté ; que je ne lui demandois pour cet effet que l'accomplissement de ce qui étoit encore plus du service du Roi que de mon avantage particulier ; qu'il savoit que dès le lendemain que Mr. le Prince fut arrêté, il m'avoit fait porter aux Rentiers telles & telles paroles, & que je voyois qu'au préjudice de ces paroles on affectoit tout ce qui pouvoit persuader à ces gens-là que j'agissois de concert avec la Cour pour les tromper ; que j'étois averti que Ondedei avoit dit à certaine heure chez M. Dempus, que le pauvre Mr. le Cardinal avoit failli à se laisser surprendre par le Coadjuteur, mais qu'on lui avoit bien ouvert les yeux, & qu'on me tailloit une besogne à laquelle je ne m'attendois pas ; que je ne

dou.

doutois point que l'accès que j'avois auprès de Monsieur ne lui fit peine, mais qu'il devoit être informé que je ne l'avois recherché en aucune façon, & que j'en voyois les inconveniens, 1650.  
 Je m'étendis beaucoup en cet endroit qui est le plus difficile à comprendre pour un homme de cabinet, & ces sortes de gens là en sont toujours si entêtés, que l'expérience même ne leur peut ôter de l'imagination que toute la considération n'y consiste. La conversation dura depuis trois heures après midi jusqu'à dix heures du soir, & je ne dis pas un mot dont je me puisse repentir à l'heure de la mort. La vérité jette, lorsqu'elle est arrivée à un certain point, une sorte d'éclat auquel on ne peut plus résister : mais je n'ai jamais vu d'homme qui fit si peu d'état de la vérité que Mazarin. Elle le toucha pourtant en cette occasion à un point que Mr. de Senneterre, qui étoit présent, en fut étonné. Il me pressa de prendre ce moment pour lui parler des dangereuses suites des mouvemens de la Guyenne. Je le fis, & je lui représentai que s'il s'opiniâtroit à soutenir Mr. d'Epéron, le parti de Mrs. les Princes ne manqueroit pas cette occasion : que si le Parlement de Bourdeaux s'y engageoit, nous perdriens peu à peu celui de Paris : qu'après un aussi grand embrasement le feu ne pourroit pas être assez éteint en cette Capitale, pour ne pas craindre qu'il n'y en restât encore beaucoup sous la cendre : que les factieux y auroient beau champ pour faire appréhender le contrecoup du châtement d'un Corps coupable d'un crime, dont la Cour ne nous tenoit pas même purgez que depuis deux ou trois mois. Senneterre appuya mon sentiment avec vigueur, & nous ébranlames le Cardinal, qui avoit été

1650.

74

## M E' M O I R E S D U

averti la veille que Mr. de Bouillon commençoit à remuer dans le Limoufin , où Mr. de la Rochefoucaut l'avoit joint avec quelques troupes ; qu'il avoit enlevé à Brives la Compagnie des Gens d'armes du Prince Thomas , & qu'il avoit tenté d'en faire autant aux troupes qui étoient dans Tulles. Ces nouvelles obligèrent S. E. à faire réflexion sur ce que nous lui disions, il nous parut moins retif , & Mr. le Maréchal d'Etrées qui le vit un quart d'heure après nous , dit à l'un & à l'autre le lendemain au matin , qu'il l'avoit trouvé convaincu de ma bonne foi & de ma sincérité , & qu'il lui avoit répété à diverses reprises : *Dans le fond ce garçon veut le bien de l'Etat.* Ces dispositions donnèrent lieu à ces deux hommes , très corrompus d'ailleurs , mais qui cherchoient leur repos particulier dans le repos public , parcequ'ils étoient fort vieux , de songer à trouver les moyens de nous unir intimement , le Cardinal & moi. Ils lui proposèrent pour cet effet le mariage de son Neveu avec ma Nièce. Il y donna les mains de bon cœur , mais je m'en éloignai à proportion , ne pouvant pas me résoudre à ensevelir ma Maison dans celle du Mazarin , & n'estimant pas assez la grandeur , pour l'acheter par la haine publique. Je répondis civilement aux Oublieux , (on apelloit ainsi ces Messieurs , parcequ'ils alloient d'ordinaire entre huit & neuf heures du soir dans les maisons où ils négocioient quelque chose , & ils négocioient toujours :) je leur répondis , dis-je , civilement , mais négativement. Comme ils ne souhaitoient pas la rupture entre nous , ils colorèrent si adroitement le refus , qu'il ne produisit point d'aigreur , & comme ils avoient tiré de moi que j'aurois une grande joye d'être employé à la  
paix

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 75  
paix générale, ils firent si bien que le Cardinal,  
de qui l'enthousiasme pour moi dura douze ou  
quinze jours, me le promit comme de lui-même,  
& de la meilleure grace du monde. 1650.

Le Maréchal d'Etrées se servit habilement de ce bon intervalle, pour le rétablissement de Mr. de \* Châteauneuf dans sa commission de Garde des Sceaux, dont le Cardinal de Richelieu l'avoit dépouillé. On l'avoit ensuite tenu prisonnier treize ans dans le Château d'Angoulême. Cet homme avoit vieilli dans les emplois, & s'y étoit aquis beaucoup de réputation, à laquelle sa longue disgrâce donna même beaucoup d'éclat. Il étoit proche parent du Maréchal de Villeroi. Le Commandeur de Jars avoit été sur l'échafaut de Troyes pour ses démêlez avec le Cardinal de Richelieu. On l'avoit vu avec Madame de Chevreuse, & il ne l'avoit pas été sans succès. Il étoit alors âgé de 72. ans: mais sa santé forte & vigoureuse, sa dépense splendide, son desintéressement parfait en tout ce qui ne passoit pas le médiocre, & son humeur brusque & féroce qui paroissoit franche, suppléoiént à son âge, & faisoient qu'on ne le regardoit pas encore comme un homme hors d'œuvre. Le Maréchal d'Etrées, qui vit que le Cardinal se mettoit dans l'esprit de se rétablir dans le public, en accommodant les affaires de Bourdeaux, & en remettant l'ordre dans les rentes, prit le tems de cette verve, pour ainsi dire, qui ne dureroit pas longtems, disoit-il, pour

\* Charles de l'Aubespine, Marquis de Châteauneuf, né en 1580. On lui ôta les Sceaux en 1633. après les avoir tenus un peu plus de 2. ans. On les lui rendit le 2. Mars 1650. Il mourut le 17. Septembre 1653.

1650.

pour lui persuader qu'il falloit couronner l'œuvre par la dégradation du Chancelier, odieux au public ou plutot méprisé, à cause de son penchant naturel à la servitude qui obscurcissoit la grande capacité qu'il avoit pour cette dignité, & par l'installation de Mr. de Châteauneuf dont le seul nom honoreroit le choix, Je ne fus jamais plus étonné que quand le Maréchal d'Étrées nous vint dire à Mr. de Bellièvre & à moi, qu'il voyoit jour à ce changement. Je ne connoissois Mr. de Châteauneuf que par réputation, mais je ne me pouvois figurer que la jalousie d'un Italien lui pût permettre de mettre en place un esprit aussi bien fait pour le Ministère, & ma surprise qui n'eut point d'autres causes que celle-là, fut interprétée par le Maréchal, comme l'effet de mon appréhension que ce ne fût un génie tout aussi bien fait pour un Cardinal. Il ne m'en témoigna rien, mais il le dit le soir à Mr. le Président de Bellièvre, qui sachant mes intentions l'assura fort du contraire. Il n'en fut pourtant pas persuadé, au contraire il le fut si peu qu'il ne cessa point d'être surpris, & pour lever l'obstacle qu'il eut peur que je ne fisse à son ami, il m'apporta une lettre de sa part, par laquelle il m'assuroit de ne jamais songer au Cardinalat avant que je l'eusse moi-même. Je faillis à tomber de mon haut, à un compliment de cette nature, que je ne m'étois nullement attiré. On l'ornoit d'une période à chaque mot que je disois pour m'en défendre: on le fit pour moi à Madame de Chevreuse, à Noirmoutier, à Laigues, & à douze ou quinze autres. Le bon homme s'aida ainsi de tout le monde, & tout le monde l'aida. Le Cardinal le fit Gardé des Sceaux, non pour couronner les deux grands desseins de

de l'accommodement de Bourdeaux & du rétablissement des Rentes, mais au contraire pour autoriser par un nom de réputation la conduite tout opposée qu'il avoit prise à la persuasion des Subalternes, qui appréhendoient sur tout notre réunion : & la résolution de pousser le Parlement de Guyenne, & de décréditer dans Paris les Frondeurs. Il crut d'ailleurs que ce nom lui serviroit à réparer un peu à l'égard du Public le tort qu'il s'y faisoit en donnant la Surintendance des Finances, vacante par la mort d'Emeri, au Président de Maisons, dont la probité étoit moins que problématique. Enfin il vouloit m'opposer dans le besoin un rival illustre pour le Cardinalat. Senneterre qui étoit attaché à la Cour, & même au Cardinal, me dit ces propres mots en parlant de lui : *Cet homme se perdra, & perdra peut-être l'Etat, pour les beaux yeux de Mr. de Candale.*

Le jour que Senneterre prononça cet oracle, les nouvelles arrivèrent que Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut avoient fait entrer dans Bourdeaux Madame la Princesse, & Mr. le Duc que le Cardinal avoit laissé entre les mains de Madame sa mère, au lieu de le faire nourrir auprès du Roi, comme Servien le lui avoit conseillé. Le Parlement de cette Ville, dont le plus sage & le plus vieux jouoit en ce tems-là gayement tout son bien en une soirée, sans faire tort à sa réputation, eut en une même année deux spectacles assez extraordinaires. Il vit un Prince & une Princesse du sang à genoux au bureau, lui demandant justice : & il fut assez fou, si on peut parler ainsi d'une Compagnie en Corps, pour faire exposer sur le même bureau une hostie consacrée, que des Soldats des troupes de Mr. d'Epernon avoient laissé



1650. se tomber d'un ciboire qui avoit été volé.

Le Parlement de Bourdeaux ne fut pas fâché de ce que le peuple avoit donné entrée à Mr. le Duc, mais il garda pourtant beaucoup plus de mesures, qu'il n'appartenoit au climat Gascon & à l'humeur où il étoit contre Mr. d'Epéron. Il ordonna que Madame la Princesse, Mr. le Duc, Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut, auroient la liberté de demeurer dans Bourdeaux, à condition qu'ils donneroient leur parole de n'y rien entreprendre contre le service du Roi, & que cependant la requête de Madame la Princesse seroit envoyée à S. M., & que très humbles remontrances lui seroient faites sur la détention de Mrs. les Princes. Le Président de Gourgues dépêcha un Courier à Senneterre son ami, avec une lettre de treize pages en chiffre, par laquelle il lui mandoit que son Parlement n'étoit pas si emporté qu'il ne demeurât dans la fidélité, si le Roi vouloit révoquer Mr. d'Epéron; qu'il lui en donnoit sa parole; que ce qu'il avoit fait jusques-là n'étoit qu'à cette intention; mais que si l'on différoit, il ne répondoit plus de la Compagnie, & beaucoup moins du peuple, qui, ménagé & appuyé comme il l'étoit par le parti des Princes, se rendroit même dans peu maître du Parlement. Senneterre n'oublia rien pour faire que le Cardinal profitât de cet avis. Mr. de Châteauneuf fit des merveilles, & voyant que le Cardinal ne répondoit à ses raisons que par des exclamations contre l'insolence du Parlement de Bourdeaux, qui avoit donné retraite à des gens condamnés par une Déclaration du Roi; il lui dit brusquement, *Partez demain, Monsieur, si vous ne vous accommodez aujourd'hui; vous devriez être déjà sur la Garonne.* Le succès fit  
voir

voir que Mr. de Châteauneuf avoit raison de 1650,  
 conseiller le radoucissement, & qu'on eût mieux  
 fait de ne pas tant presser l'exécution. Car quoi-  
 qu'il y eût de la chaleur dans le Parlement de  
 Bourdeaux, qui alloit même jusques à la fu-  
 reur, il résista pourtant longtems aux empor-  
 temens du peuple animé par Mr. de Bouillon,  
 & donna Arrêt pour faire sortir de la Ville D.  
 Joseph Osorio qui étoit venu d'Espagne avec  
 Mrs. de Silléri & de Vassé, que Mr. de Bouil-  
 lon y avoit envoyez pour traiter. Il fit plus; il  
 défendit qu'aucun de son Corps ne rendît visite  
 à aucun de ceux qui avoient eu commerce a-  
 vec les Espagnols, non pas même à Madame  
 la Princesse. La populace ayant entrepris de  
 le faire opiner de force pour l'union avec les  
 Princes, il arma les Jurats, qui la firent retirer  
 à coups de mousquet. Cette résistance du Par-  
 lement de Bourdeaux, a été traitée de simulée  
 par presque tout le monde: mais elle m'a été  
 confirmée pour véritable & pour très sincère  
 par Mr. de Bouillon, qui m'a dit plusieurs fois  
 depuis que, si la Cour n'eût point poussé les  
 choses, on eût eu de la peine à les porter à  
 l'extrémité. Ce qu'il y a de certain est, qu'on  
 crut à la Cour que tout ce que faisoit ce  
 Parlement n'étoit que grimace: qu'au retour  
 de Compiègne où le Roi étoit allé dans le tems  
 du siège de Guise, pour donner par sa présen-  
 ce de la vigueur à l'armée commandée par le  
 Maréchal du Plessis-Praslin, on résolut d'aller  
 en Guyenne: que ceux qui en représentèrent  
 les conséquences, passèrent pour des factieux  
 qui ne vouloient pas que l'on fit un exemple  
 de leurs semblables, & qui avoient correspon-  
 dance avec ceux de Bourdeaux: que tout ce  
 que l'on dit des suites prochaines & des influen-  
 ces

1650. ces immédiates que ce voyage auroit dans le Parlement de Paris, passa pour fable, ou au moins pour une prédiction du mal que l'on vouloit faire, & auquel on ne pourroit pas réussir : & que qua d Monsieur s'offrit d'aller lui-même travailler à l'accommodement, pourvû qu'on lui donnât parole de révoquer Mr. d'Epéron, on lui dit pour toute réponse qu'il étoit de l'honneur du Roi de le maintenir dans son Gouvernement.

Je vous ai déjà dit que la tendresse du Cardinal pour moi ne dura pas longtems. Senneterre qui étoit de son naturel grand rabilleur, ne voulut pas laisser partir la Cour sans mettre un peu d'onction (c'étoit son mot) à ce qui n'étoit, disoit-il, qu'un pur mal entendu. La vérité est que le Cardinal ne se pouvoit plaindre de moi, & que je me voulois encore moins plaindre de lui, quoique j'en eusse sujet. On se raccommode plus aisément quand on est disposé à ne se point plaindre, que quand on l'est à se plaindre, quoiqu'on n'en ait pas de sujet. Je l'éprouvai en cette rencontre. Senneterre dit au Premier-Président qu'un mot que la Reine avoit dit à Mr. le Cardinal à la louange de ma fermeté, lui avoit frappé l'esprit d'une telle manière, qu'il n'en reviendroit jamais. Il ne laissa pas de me témoigner toute l'amitié imaginable, avant qu'il partît pour la Guyenne. Il affecta même de me laisser le choix d'un Prévôt des Marchands, ce qui fut honnête en apparence, mais un coup habile en effet ; car il avoit reconnu que le précédent, qui y avoit été mis de sa main, lui avoit été inutile : cependant il n'oublia rien le même jour pour nous brouiller, Mr. de Beaufort & moi, sur un détail qu'il est nécessaire de reprendre de plus haut.

Vous

Vous avez vu que la Reine avoit désiré que 1650.  
 je ne m'ouvrisse point avec Mr. de Beaufort,  
 du dessein qu'elle avoit d'arrêter Mrs. les Prin-  
 ces. Le jour que ce dessein fut exécuté, ce  
 qui fut sur les six heures du soir, Madame de  
 Chevreuse nous envoya querir sur le midi, lui  
 & moi, & nous le découvrit comme un grand  
 secret que la Reine lui eût commandé de nous  
 communiquer, à l'issue de la Messe. Mr. de  
 Beaufort le prit pour bon, je le menai dîner  
 chez moi, je l'amusai toute l'après-dinée à  
 jouer aux échets, je l'empêchai d'aller chez  
 Madame de Montbazon, & Mr. le Prince fut  
 arrêté avant qu'elle en eût le moindre soupçon.  
 Elle en fut en colère, & dit à Mr. de Beaufort  
 tout ce qui lui pouvoit faire croire qu'on l'a-  
 voit joué. Il s'en plaignit à moi, je m'en éclair-  
 cis avec lui devant elle: je lui tirai de ma po-  
 che les Patentes de l'Amirauté. Il m'embrassa,  
 Madame de Montbazon m'en baisa cinq ou  
 six fois bien tendrement. Ainsi finit l'his-  
 toire.

Mr. le Cardinal prit en gré de la renouveler  
 deux ou trois jours avant qu'il partit pour Bour-  
 deaux. Il témoigna une merveilleuse amitié à  
 Madame de Montbazon, lui fit des confiden-  
 ces extraordinaires, & après de grands détours,  
 tout aboutit à lui exagérer la douleur qu'il  
 avoit eue d'avoir été obligé, par les instances de  
 Madame de Chevreuse & du Coadjuteur, à  
 lui faire une finesse de la prison de Mrs. les  
 Princes. Mr. de Beaufort, à qui le Président  
 de Bellièvre fit voir que cette fausse confiance  
 du Mazarin n'étoit qu'un artifice, me dit en  
 présence de Madame de Montbazon, *Soyez*  
*alerte, je gage qu'on se vaudra bientôt servir de*  
*Mademoiselle de Chevreuse pour nous tromper.*

1650. Le Roi partit pour Guyenne dans les premiers jours de Juillet, & Mr. de Mazarin aprit un peu avant son départ, que le bruit de son voyage avoit produit par avance tout ce qu'on lui avoit prédit; que le Parlement de Bourdeaux avoit accordé l'union avec Mrs. les Princes, & qu'il avoit député vers le Parlement de Paris: que ce Député avoit ordre de ne voir ni le Roi ni les Ministres: que Mrs. de la \* Force & de † St. Simon étoient sur le point de se déclarer: (ils ne persistèrent pas) & que toute la Province étoit prête à se soulever. La confirmation du Cardinal fut extrême. Il se recommanda même aux moindres Frondeurs, & cela avec des bassesses que je ne vous puis exprimer. Monsieur demeura à Paris avec le commandement; la Cour lui laissa Mr. le Tellier pour surveillant. Mr. le Garde des Sceaux & Mr. le Premier-Président entroient au Conseil. On m'y offrit place, & je ne jugeai pas à propos de l'accepter. Tout le monde sans exception s'y trouva fort embarrassé, parceque nous y demeurames dans un état où il étoit impossible de ne pas broncher de côté ou d'autre à tous les pas. Vous en verrez le détail après que je vous aurai dit un mot du voyage de Guyenne.

Aussitôt que le Roi fut à la portée, Mr. de St. Simon, Gouverneur de Blaye qui avoit branlé, vint à la Cour, & Mr. de la Force, avec qui

\* Armand Nompar de Caumont, Duc de la Force, créé Maréchal de France en 1652, & mort en 1675.

† Claude de Saint Simon, Gouverneur de la Ville, Château, & Comté de Blaye, &c. Il avoit été favori de Louis XIII., & il mourut en 1693. âgé de 85. ans.

qui Mr. de Bouillon avoit aussi traité, demeura 1650. dans l'inaction : mais \* Dognon qui commandoit dans Brouage, & qui devoit toute sa fortune au feu Duc de Brezé, s'en excusa sous prétexte de la goutte. Les Députez du Parlement de Bourdeaux furent au devant de la Cour à Libourne. On leur commanda avec hauteur d'ouvrir leurs portes, pour y recevoir le Roi avec toutes ses troupes. Ils répondirent qu'un de leurs privilèges étoit de garder la personne des Rois quand ils étoient dans leur ville. Le Maréchal de la Meilleraie s'avança entre la Dordogne & la Garonne, il prit le château de Vaire, où Pichon commandoit 300. hommes pour les Bourdelois, & le Cardinal le fit pendre à Libourne à cent pas du logis du Roi. Mr. de Bouillon fit pendre par représailles Canolle Officier dans l'armée de Mr. de la Meilleraie. Il attaqua ensuite l'île de St. George, qui fut peu défendue par la Mothe de Las, & où le † Chevalier de la Valette fut blessé à mort : il assiégea après cela Bourdeaux dans les formes, & ensuite d'un grand combat il emporta le Fauxbourg de St. Surin, où St. Mesgrin & Roquelaure, Lieutenans-Généraux dans l'armée du Roi, firent très bien. Mr. de Bouillon n'oublia rien de tout ce qu'on pouvoit attendre d'un sage Politique & d'un grand Capitaine. Mr. de la Rochefoucaut signala son courage dans tout le cours de ce siège, & particulière-

\* Louis Foucaut, Comte du Dognon, Gouverneur de Brouage, & créé Maréchal de France en 1653. Il mourut en 1659.

† Jean-Louis de la Valette, dit le Chevalier de la Valette, fils naturel du Duc d'Epemnon, (Jean-Louis de Nogaret) & frère du côté gauche de Bernard de Nogaret. Il mourut en 1650.

1650. lièrement à la défense de la demie lune où il y eut assez de carnage , mais il falut enfin céder au plus fort. Le Parlement & le Peuple ne voyant point le secours d'Espagne , obligèrent les gens de guerre à capituler, ou, pour mieux dire, à faire une espèce de paix. Gourville qui alla trouver de la part des assiégés la Cour, qui s'étoit avancée à Bourg , & les Députez du Parlement convinrent de ces conditions : Que l'amnistie générale seroit accordée à tous ceux qui avoient pris les armes, & négocié avec l'Espagne sans exception : Que tous les gens de guerre seroient licenciés, à la réserve de ceux qu'il plairoit au Roi de retenir à sa solde : Que Madame la Princesse avec Mr. le Duc demeureroit , ou en Anjou dans l'une de ses maisons, ou à Mouzon, à son choix ; à condition que si elle choisiroit Mouzon qui étoit fortifié, elle n'y tiendrait pas plus de deux cens hommes de pied & 60. chevaux : Que Mr. d'Epéron seroit révoqué du Gouvernement de Guyenne.

Madame la Princesse vit le Roi & la Reine, & dans cette entrevue, il y eut de grandes conférences de Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut avec Mr. le Cardinal. Ce qui obligea le Cardinal, au moins à ce que l'on a cru, à ne pas s'opiniâtrer à une réduction plus pleine & plus entière de Bourdeaux, fut l'impatience extrême qu'il eut de revenir à Paris. Vous en allez voir les raisons.

Les coups de canon que l'on tira à Bourdeaux avoient porté jusques à Paris, avant même que l'on y eût mis le feu. Aussitot que le Roi fut parti, Voisin, Conseiller & Député de ce Parlement, demanda audience à celui de Paris. On pria Monsieur d'y venir prendre sa place ;

place; & comme j'étois averti qu'il y avoit 1650. bien du feu à l'aparition de ce Député, je dis à Monsieur que je croyois qu'il seroit à propos qu'il concertat avec Mr. le Garde des Sceaux & avec Mr. le Tellier. Il les envoya querir à l'heure même, & il me commanda de demeurer avec eux dans le cabinet. Le Garde des Sceaux ne put, ou ne voulut pas concevoir que le Parlement pût seulement songer à délibérer sur une proposition de cette nature. Je confidrai sa sécurité comme une hauteur d'un Ministre accoutumé au tems du Cardinal de Richelieu, mais vous verrez qu'elle avoit un autre principe. Quand je m'aperçus que Mr. le Tellier, qui n'étoit plus en école, parloit sur le même ton, je me modérai, je fis mine d'être ébranlé de ce que l'un & l'autre disoient; & Monsieur, qui connoissoit mieux le terrain, s'en mettant en colère contre moi, je lui proposai de prendre le sentiment du Premier-Président. Il y envoya sur le champ Mr. le Tellier, qui revint très convaincu de mon opinion, & qui dit nettement à Monsieur que celle du Premier-Président étoit qu'il passeroit du bonnet à entendre le Député. Vous remarquerez que lorsque les Députés de la Compagnie avoient été recevoir les commandemens du Roi à son départ, le Garde des Sceaux leur avoit dit en sa présence que ce Député n'étoit qu'un Envoyé des séditieux, & non pas du Parlement.

Il se trouva le lendemain que l'avis du Premier-Président étoit bon. Quoique Monsieur eût dit d'abord que le Roi avoit commandé à Mr. d'Épernon de sortir de la Guyenne, & de venir au devant de lui sur son passage, dans la vue de traiter les affaires avec douceur, & d'agir en père plutôt qu'en Roi, il n'y eut pas



1650. dix voix à ne pas recevoir le Député. On le fit entrer à l'heure même, il présenta la lettre du Parlement de Bourdeaux, il harangua & même avec éloquence, il mit sur le bureau les Arrêts rendus par sa Compagnie, & il conclut par la demande de l'unifon.

On opina deux ou trois jours de suite sur cette affaire, & l'on conclut à faire registre de ce que Monsieur avoit dit touchant l'ordre du Roi à Mr. d'Eperron; que le Député de Bourdeaux donneroit sa créance par écrit, laquelle seroit présentée au Roi par les Députés du Parlement de Paris, qui supplieroient très humblement la Reine de donner la paix à la Guyenne. La délibération fut assez sage, on ne s'emporta point; mais ceux qui connoissoient le Parlement, virent clairement, à l'air plutôt qu'aux paroles, que celui de Paris ne vouloit pas la perte de celui de Bourdeaux. Monsieur me dit dans son carrosse au sortir du Palais : „ Les flatteurs du Cardinal lui manderont que „ tout va bien, & je ne sai s'il n'auroit pas „ été à propos qu'il eût paru aujourd'hui plus „ de chaleur”. Il devina; car le Garde des Sceaux me dit à moi-même ensuite que ce que le Premier-Président avoit mandé à Monsieur la veille, n'étoit qu'un effet de la passion qu'il avoit de se faire valoir dans les moindres choses. Il ne le connoissoit pas, & ce n'étoit pas là son foible.

Le Garde des Sceaux fit le même jour une faute plus considérable que celle-là. La lettre du Parlement de Bourdeaux contenoit une plainte contre les violences de Foulai, Maître des Requêtes & Intendant de Justice en Limousin, & la Compagnie ordonna sur cet article que Foulai seroit oui. Le Garde des Sceaux

Sceaux crut qu'il y alloit de l'autorité du Roi de le soutenir au moins indirectement. Il aposta <sup>1650,</sup> Menardeau, Conseiller de la Grand' Chambre, habile homme, mais décrié à cause du Mazarinisme, pour présenter une requête de récusation contre le bon homme Broussel qui en avoit rapporté une d'un nommé Chambret. Ce Chambret récusait de sa part Menardeau, & ces contestations tintent les Chambres assemblées cinq ou six jours. Monsieur ayant appris que le Président de Gourgues étoit arrivé à Paris avec un Conseiller nommé Guyonet, envoyé par sa Compagnie pour Chef de la Députation, le voulut voir de l'avis de Mr. le Tellier, qui connoissoit mieux que tout ce qui étoit à la Cour, la conséquence des mouvemens de Guyenne. Je m'imaginai, car je ne l'ai jamais su au vrai, qu'il avoit reçu quelques ordres secrets de la Cour qui lui donnoient lieu de conseiller à Monsieur ce que vous allez voir : car je doute, de l'humeur dont il étoit, qu'il eût été assez hardi pour l'oser faire de lui-même. Il l'assuroit pourtant; je m'en raporte à ce qui en est. Il dit donc à Monsieur que son avis seroit que S. A. R. assurât dès le lendemain les Députés que le Roi avoit envoyez à Mr. d'Espènon à Loches, qu'on lui ôteroit même le Gouvernement de la Guyenne, pour satisfaire l'aversion des peuples; qu'on donneroit une amnistie générale à Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut; qu'il souhaitoit qu'ils écrivissent à leur Compagnie les propositions qu'il leur faisoit, & qu'ils l'assurassent qu'il iroit lui-même, si elle le desiroit, les négocier à la Cour. Monsieur me commanda d'aller conférer de sa part avec Mr. le Premier-Président, qui m'embrassa, ne doutant non plus que moi

1650.

que le Cardinal ne fût obligé, par les difficultez qu'il trouvoit en Guyenne, à prendre le parti de faire faire ces propositions par Monsieur, afin de couvrir & son imprudence & sa légèreté. Il me parut très persuadé qu'elles adouciroient beaucoup le Parlement; & comme il fut que Monsieur les avoit faites aux Députez de Bourdeaux, il envoya les Gens du Roi dans les Chambres des Enquêtes dire au nom de S. A. R. qu'elle les avoit mandées ce matin, pour leur ordonner de dire à la Compagnie qu'il n'étoit pas nécessaire qu'elle s'assemblât, parcequ'il étoit en traité avec les Députez du Parlement de Bourdeaux. Ce procédé choqua les Enquêtes, elles prirent leurs places tumultuairement dans la Grand' Chambre, & le plus ancien de leurs Présidens dit à Mr. le Premier-Président que l'ordre n'étoit pas de porter des paroles aux Chambres par les Gens du Roi, & que quand il y avoit une proposition, elle devoit être faite en pleine assemblée du Parlement. Le Premier-Président surpris ne la put pas refuser; & pour la différer au moins jusques au lendemain, il prit le prétexte de Monsieur, sans lequel il n'étoit pas du respect d'opiner, ni même de la possibilité de le faire, puisqu'il s'agissoit d'une proposition qui avoit été faite par lui.

Il y eut le soir une scène chez Monsieur, qui mérite votre attention. Il nous assembla Mr. le Garde de Sceaux, Mr. le Tellier, Mr. de Beaufort, & moi, pour savoir nos sentimens sur la conduite qu'il avoit à tenir dans le Parlement le lendemain matin. Le Garde des Sceaux soutint d'abord qu'il falloit que Monsieur ou n'y allât point, ou défendît l'assemblée, ou du moins qu'il n'y demeurât qu'un moment,

&amp;

& qu'après avoir dit à la Compagnie son intention, il sortit pour peu qu'il trouvat d'opposition. Cette proposition, qui eût tourné en moins d'un demi quart d'heure toute la Compagnie du côté des Princes, si elle eût été exécutée, ne trouva aucune approbation, mais elle ne fut contredite que par Mr. de Beaufort & par moi, parceque Mr. le Tellier, qui en voyoit le ridicule comme nous, ne s'y voulut pas opposer avec force, pour laisser échauffer la contestation entre le Garde des Sceaux & moi, qu'il étoit fort aise de brouiller, & pour faire sa cour au Cardinal, en lui faisant voir qu'il alloit aux avis les plus vigoureux pour son service. Je connus dans la même conversation, que le Garde des Sceaux méloit dans son humeur brusque & dans ses anciennes maximes, de l'art pour faire aussi sa cour à mes dépens, & pour faire paroître à la Reine qu'il se détachoit des Frondeurs où il s'agissoit de l'autorité royale. Je voyois aussi qu'en me roidissant contre leurs sentimens, je donnois lieu & à eux & à tous ceux qui vouloient plaire à la Cour, de me traiter d'esprit dangereux, qui cabaloit auprès de Monsieur, pour les aliéner, & qui avoit intelligence avec les Rebelles de Bourdeaux. Je considérois d'autre part que si Monsieur suivoit leur conseil, il donneroit en peu de semaines le Parlement de Paris à Mr. le Prince; que Monsieur, dont je connoissois la foiblesse, s'y redonneroit lui-même dès qu'il verroit que le public y courroit; que le Cardinal y pourroit même revenir, & qu'ainsi je courrois risque de périr par les fautes d'autrui, & par celles là mêmes par lesquelles je ne pouvois me défendre de m'attirer ou la défiance & la haine de la Cour, ou l'aversion publique,

1650.

& la honte du mauvais succès, en y consentant. Je ne trouvai de ressource qu'à me remettre au jugement de Mr. le Premier-Président. Mr. le Tellier y alla de la part de Monsieur, & il en revint persuadé que l'on perdrait tout, si l'on ne ménageoit le Parlement avec adresse, dans une conjoncture où les serviteurs de Mr. le Prince n'oublioient rien pour faire appréhender les conséquences de la perte de Bourdeaux.

Je fus encore plus persuadé, au retour de Mr. le Tellier, que la complaisance qu'il avoit eue pour le Garde des Sceaux, n'étoit qu'un effet des raisons que je vous ai déjà marquées : car aussitôt qu'il en eut assez dit pour pouvoir mander à la Cour qu'il n'avoit pas tenu à lui que l'on n'eût fait des merveilles, & qu'il m'avoit commis avec le Garde des Sceaux; il revint à mon avis, sous prétexte de se rendre à celui du Premier-Président, avec une précipitation que Monsieur remarqua, & qui l'obligea à me dire dès le soir que le Tellier n'avoit jamais été dans le cœur d'un autre avis que de celui auquel il disoit seulement être revenu.

Monsieur proposa le lendemain au Parlement ce qu'il avoit offert aux Députés de Bourdeaux, en ajoutant qu'il souhaitoit que ses offres fussent acceptées dans dix jours, faute de quoi il retireroit sa parole. Vous comprenez que Mr. le Tellier non seulement n'eût pas fait une proposition de cette nature, mais qu'il n'y eût pas même consenti, s'il n'eût eu un ordre bien exprès de Mr. le Cardinal; & vous concevrez encore plus facilement l'importance de ne faire jamais ces propositions que bien à propos. Celle de la destitution de Mr. d'Épernon eût désarmé la Guyenne peut-être pour toujours,  
&

& eût imposé silence aux partisans de Mr. le Prince dans le Parlement de Paris, si elle y eût été faite seulement huit jours avant le départ du Roi, qui fut dans les premiers jours de Juillet: mais elle ne fut pas comptée pour beaucoup le huit & le neuf d'Aout, & l'on se contenta d'ordonner qu'on en donneroit avis au Président de Bailleul & aux autres Députés de la Compagnie qui étoient partis pour aller à la Cour, & elle n'empêcha pas que, bien que Mr. d'Orléans menaçât à tous momens de se retirer, si l'on mêloit dans les opinions des matières qui ne fussent pas de la délibération, il n'y eût beaucoup de voix concluantes à demander à la Reine l'élargissement de Mrs. les Princes & l'éloignement du Cardinal Mazarin. Le Président Viole, passionné partisan de Mr. le Prince, ouvrit l'avis, non qu'il espérait de le faire passer, car il savoit bien que nous étions encore plus forts que lui en nombre de voix, mais pour en tirer l'avantage de nous embarasser, Mr. de Beaufort & moi, sur un sujet sur lequel nous n'avions garde de parler, & sur lequel nous ne pouvions pourtant nous taire sans passer en quelque façon pour des Mazarins. Le Président Viole servit admirablement Mr. le Prince en cette occasion, où Bourdet brave soldat, qui avoit été Capitaine aux Gardes, & qui depuis s'attacha à Mr. le Prince, fit une action qui ne lui réussit pas, mais qui donna beaucoup d'audace à son parti. Il s'habilla en masson avec quatre vingts Officiers de ses troupes qui s'étoient coulées dans Paris, & ayant ramassé des gens de la lie du peuple auxquels on avoit délégué quelque argent, il vint droit à Monsieur qui sortoit, & qui étoit déjà au milieu de la salle, en criant; *point de Mazarin,*  
*Vive*

1650. *Vive les Princes.* Monsieur, à cette vision & à deux coups de pistolet que Bourdet tira en même tems, tourna brusquement, & s'enfuit courageusement dans la Grand' Chambre, quelques efforts que Mr. de Beaufort & moi fissions pour le retenir. J'eus un coup de poignard dans mon Rochet, & Mr. de Beaufort ayant fait ferme avec les Gardes de Monsieur & nos gens, repoussa Bourdet, & le renversa sur les degrez du Palais. Il y eut deux Gardes de Monsieur tuez.

Le fracas de la Grand' Chambre étoit un peu plus dangereux. On s'y assembloit presque tous les jours, à cause de l'affaire de Foulai, dont je vous ai déjà parlé, & il n'y avoit point d'assemblées où on ne donnât des *bourrades* au Cardinal, & où ceux du parti de Mr. le Prince n'eussent le plaisir deux ou trois fois le jour de nous faire voir au peuple comme des gens qui étoient dans une parfaite union avec lui. Ce qu'il y a de plus admirable est que dans ces mêmes momens le Cardinal & ses adhérens nous accusoient d'avoir intelligence avec le Parlement de Bourdeaux, parceque nous soutenions que, si on ne s'accommodoit avec lui, nous donnerions infailliblement celui de Paris à Mr. le Prince. Mr. le Tellier le voyoit comme nous, & il nous disoit qu'il le mandoit tous les jours à la Cour: mais je ne puis vous dire ce qui en étoit. Le Grand-Prévôt qui étoit à la Cour me dit, quand elle fut revenue, que le Tellier disoit vrai, & qu'il le savoit de science certaine.  
\* Lionne m'a assuré depuis tout le contraire,  
&

\* Hugues de Lionne, Marquis de Berni, Secrétaire, Ministre d'Etat, & Ambassadeur, mort en 1671. âgé de 60. ans.

& qu'il étoit vrai que le Tellier avoit pressé le 1650.  
 retour du Roi à Paris; mais pour obvier, di-  
 soit-il, aux cabales que j'y faisois contre le ser-  
 vice du Roi. Si j'étois à l'article de la mort je  
 ne me confesserois pas sur ce point. J'agis en ce  
 tems là avec toute la sincérité que j'eusse pu  
 avoir, si j'avois été neveu du Cardinal Maza-  
 rin. Ce n'étoit pourtant pas pour l'amour de  
 lui, mais je me croyois obligé par les règles de  
 la bonne conduite de m'opposer aux progrès  
 que la faction de Mr. le Prince faisoit, par la  
 mauvaise conduite de ses propres ennemis: &  
 pour m'y opposer avec effet, je me trouvois  
 dans la nécessité de combattre avec autant  
 d'application la flaterie des partisans du Minis-  
 tre, que les efforts des serviteurs de Mr. le  
 Prince.

Le 3. de Septembre le Président de Bailleul  
 revint avec les autres Députez, il fit la relation  
 de son voyage à la Cour dans le Parlement,  
 dont la substance fut: Que la Reine les avoit  
 remerciés des bons sentimens, que la Compagnie  
 lui avoit témoigné, & qu'elle leur avoit  
 commandé de l'assurer de sa part qu'elle étoit  
 très bien disposée pour donner la paix à la  
 Guyenne, & qu'elle l'auroit déjà, si Mr. de  
 Bouillon, qui avoit traité avec les Espagnols, ne  
 se fût rendu maître de Bourdeaux, & n'eût em-  
 pêché les effets de la bonté du Roi.

Les Députez du Parlement de Bourdeaux en-  
 trèrent en même tems dans la Grand' Cham-  
 bre, & ils y firent leurs plaintes en forme, de  
 ce qu'on avoit donné si peu de tems de négocier  
 à ceux de Paris, à qui on n'avoit pas per-  
 mis seulement de demeurer deux jours à Li-  
 bourne; & de ce qu'on les avoit laissez trois  
 jours à Angoulême, sans leur donner aucune  
 ré-



1650. réponse, en sorte qu'ils avoient été obligez de revenir avec aussi peu d'éclaircissement qu'ils en avoient lorsqu'ils étoient sortis de Paris. Ce procédé eût porté la Compagnie à un grand éclat, si Monsieur qui l'avoit prévu, n'eût pris très sagement le parti d'étouffer le plus petit bruit par le plus grand, en disant au Parlement qu'il avoit reçu une lettre de Mr. l'Archiduc, qui lui faisoit savoir que le Roi d'Espagne ayant envoyé un plein pouvoir de faire la paix, il souhaitoit avec passion de la traiter avec lui. Monsieur ajouta qu'il n'avoit point voulu faire de réponse que par l'avis de la Compagnie. Cette petite pluye fit tomber le vent qui commençoit à se lever dans la Grand' Chambre, & l'on résolut de s'assembler le Lundi suivant, pour délibérer sur une proposition de cette importance.

La veille que Monsieur l'aporta au Parlement, elle fut extrêmement discutée dans son cabinet, & l'on convint que selon toutes les apparences elle n'étoit pas faite de bonne foi par les Espagnols. Ils venoient de prendre la Cappelie, Mr. de Turenne les avoit joints avec ce qu'il avoit pu ramasser d'Officiers & de troupes de Mrs. les Princes; le Maréchal du Plessis, qui commandoit l'armée du Roi, n'étoit pas en état de leur faire tête. Le Trompette qui apporta la lettre de l'Archiduc à Monsieur datée du camp de Bazoches auprès de Rheims, fit une chamade à la Croix du Tiroir, & tint même des discours fort séditieux au peuple. On trouva le lendemain cinq ou six placards affichez en différens endroits de la Ville au nom de Mr. de Turenne, par lesquels il asuroit que Mr. l'Archiduc ne venoit qu'avec un esprit de paix. Et dans l'un des placards

ces

ces paroles y étoient contenues: „ C'est à vous, 1650.  
 „ Peuple de Paris, à solliciter vos faux Tribuns,  
 „ devenus enfin pensionnaires & protecteurs du  
 „ Cardinal Mazarin, qui se jouent depuis si  
 „ longtems de vos fortunes & de votre repos,  
 „ & qui vous ont tantôt excité, & tantôt ra-  
 „ lenti, tantôt poussé, & tantôt retenu selon  
 „ leurs caprices, & les différens progrès de leur  
 „ ambition “.

Vous voyez l'état où étoient les Frondeurs, dans une conjoncture où ils ne pouvoient faire un pas qui ne fût contre eux. Monsieur me parla le soir avec une très grande aigreur contre le Cardinal, ce qu'il n'avoit jamais fait jusques là. Il me dit, qu'il croyoit qu'il lui avoit fait proposer par Mr. le Tellier ce qu'il avoit avancé à la Compagnie, pour le décréditer; qu'une disparate pareille ne pouvoit pas être l'effet de la pure imprudence; qu'il falloit qu'il y eût de la mauvaise intention; qu'il me vouloit découvrir un secret sur lequel il ne s'étoit jamais expliqué, que le Cardinal lui avoit fait deux perfidies terribles en sa vie, qu'il y en avoit une dont il ne s'ouvriroit jamais à personne. Voici l'autre. Dans l'accommodement qu'il fit avec Mr. le Prince touchant le Pont de l'Arche, il étoit expressément porté que s'il arrivoit que lui Monsieur eût quelque chose à démêler avec Mr. le Prince, il se déclareroit contre lui, & ne marieroit même aucunes de ses Nièces sans le consentement de Mr. le Prince. Monsieur ajouta encore deux ou trois conditions aussi engageantes, que j'ai oubliées, avec des opprobres contre la Rivière, qui le trahissoit, me dit-il, pour les deux autres, & qui les trahissoit pourtant tous trois. Monsieur continua à s'emporter

1650. ter contre le Cardinal jusqu'au point de me dire qu'il perdrait l'Etat en se perdant soi-même, & qu'il nous perdrait tous avec lui ; qu'il remettrait Mr. le Prince sur le trône.

Je vous assure que s'il m'eût plu ce jour-là de pousser Monsieur, je n'eusse pas eu peine à lui faire prendre des vues peu favorables à la Cour ; mais je me crus obligé à la conduite contraire, parceque dans l'éloignement où elle étoit, la moindre apparence qu'il eût donnée de son mécontentement eût été capable de l'empêcher de se rapprocher, & peut-être même de la porter à se racommoder avec Mr. le Prince. Je répondis à Monsieur que je n'excusois pas le procédé de Mr. le Cardinal, qui étoit insoutenable, mais que j'étois persuadé toutefois qu'il n'avoit pas un aussi mauvais principe que celui qu'il lui donnoit ; que je croyois que son premier dessein avoit été, connoissant que la présence du Roi n'avoit pas produit à Bourdeaux l'effet qu'on en avoit attendu, que son premier dessein, dis-je, avoit été de penser sérieusement à l'accommodement, & qu'il avoit donné sur cela ses ordres à le Tellier : que voyant depuis que les Espagnols ne faisoient pas pour le secours de cette ville ce qu'il en avoit dû craindre lui-même, il avoit changé d'avis dans la vue & dans l'espérance de la réduire : que je ne prétendois pas faire son panégyrique en l'excusant ainsi, mais que je concevois pourtant que l'on devoit faire une notable différence entre une faute de cette espèce & celle dont S. A. R. le soupçonnoit. Voilà par où je commençai son apologie ; je la continuai par tout ce que le meilleur de ses amis eût pu dire pour sa défense, & je la finis par l'explication de la maxime qui nous ordonne,

*ne, de ne nous pas si fort choquer des fautes de 1650. ceux qui sont nos amis, que nous en donnions de l'avantage à ceux contre qui nous agissons. Cette dernière considération toucha Monsieur, qui revint à lui presque tout d'un coup, & qui me dit: Je vous l'avoue, il n'est pas encore tems de mettre à bas Mazarin. Je remarquai ces paroles, & je les dis le soir au Président de Bellièvre, qui me répondit: Alerce, cet homme peut nous échaper à tous les momens.*

Comme cette conversation avec Monsieur finissoit, Mr. le Garde des Sceaux, Mr. le Premier-Président, Mr. d'Avaux, & les Présidens le Coigneux le père, & de Bellièvre, qu'il avoit envoyé querir, entrèrent dans sa chambre avec Mr. le Tellier; & comme ils le trouvèrent presque tout ému de l'emportement où il avoit été contre le Cardinal, & que le premier mot qu'il dit à le Tellier fut un reproche du pas auquel il l'avoit engagé, & qui avoit été si mal secondé par Mr. le Cardinal, toute la Compagnie qui m'avoit trouvé seul avec lui, ne douta pas que je ne l'eusse échauffé; & quoique je me joignisse de très bonne foi à ceux qui le suplioient d'attendre, avant que de se plaindre, le retour de Coudrai-Montpensier qu'il avoit envoyé à la Cour & à Bourdeaux touchant les offres qui lui avoient été inspirées par le Tellier, personne, à la réserve du Président de Bellièvre qui savoit ma pensée, ne douta que ce que je disois ne fût un jeu tout pur. Ce qui le faisoit croire encore davantage, est que de tems en tems je faisois de certains signes à Monsieur, pour le faire ressouvenir de ce qu'il venoit de confesser lui-même, qu'il n'étoit pas tems d'éclater contre le Cardinal. On prenoit ces signes au sens contraire,

parceque Monsieur ne s'en aperçut pas d'abord, & qu'il continua à pester: de sorte que quand il se radoucit, ils crurent que la force de leurs raisons l'avoit emporté sur la fureur de mes conseils, & dès le soir ils s'en firent honneur, & l'écrivirent à la Cour. Madame de Lesdiguières m'en fit voir une relation très habilement & très malicieusement circonstanciée quinze jours ou trois semaines après: mais elle ne me voulut pas dire de qui elle la tenoit. Elle protesta seulement que ce n'étoit pas du Maréchal de Villeroy. Je crus qu'elle étoit de \* Vardes, qui étoit en ce tems-là un peu amoureux d'elle.

Mr. de Beaufort vint à cet instant chez Monsieur, & s'impatientant d'entendre assez souvent, à travers les acclamations accoutumées, des voix qui nous reprochoient notre union avec Mazarin, il dit assez brusquement à Mr. le Tellier qu'il ne concevoit pas pourquoi le Cardinal avoit affecté de recevoir, comme il avoit fait, les Députés du Parlement de Paris, & qu'il n'y avoit point de moyen plus sûr pour donner le Parlement entier à Mr. le Prince. Comme je craignois l'impétuosité de l'éloquence de Mr. de Beaufort, je voulus dire un mot pour la modérer; & le Garde des Sceaux s'approchant alors de l'oreille du Premier-Président, lui dit: *Voilà le bon & le mauvais Soldat.* † Ornano, Maître de la Garderobe de Monsieur, qui

\* François-René du Bec, Marquis de Vardes, mort en 1688.

† Joseph-Charles d'Ornano, fils d'Alfonse Corse d'Ornano Maréchal de France. Joseph-Charles, Maître de la Garderobe de Gaston Duc d'Orléans, mourut en 1670. âgé de 78. ans.

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 99  
qui l'entendit, me le redit un quart d'heure 1654  
après.

Le reste de la soirée ne racommoda pas ce qu'il sembloit que la fortune prît plaisir à gâter. On parla de la lettre de l'Archiduc, sur laquelle le Premier-Président prononça hardiment, & avant même qu'on lui eût demandé son avis. „ Il la faut prendre pour bonne, dit-il, si par hazard elle l'est. Si elle ne l'est pas, il est important d'en faire connoître l'artifice aux François & aux Etrangers ”. Vous avouerez qu'un homme de bien & sage ne pouvoit pas être d'un autre avis; mais le Gardé des Sceaux le combattit avec une force qui passa jusques à la brutalité, & soutint qu'il étoit du respect dû à la Souveraineté de n'y point faire de réponse, & de renvoyer tout à la Reine. Le Tellier, qui connoissoit comme nous que si on prenoit ce parti, on donneroit lieu aux partisans de Mr. le Prince de rejeter sur nous la rupture de la paix générale, parcequ'il étoit public que le Cardinal avoit rompu celle de Munster; le Tellier, dis-je, n'apuya l'avis du Gardé des Sceaux, qu'autant qu'il falut pour nous commettre encore davantage ensemble. Dès qu'il eut fait son effet, il tourna tout court comme l'autre fois, & il se rendit au sentiment de Mr. d'Avaux\* qui fut plus fort que celui du Premier-Président & que le mien; car au lieu que nous n'avions fait que proposer que Monsieur écrivit à l'Archiduc, & lui mandat seulement en général qu'il avoit reçu ses offres avec joye, & qu'il le prioit de lui faire savoir son intention plus

\* Claude de Mesmes, Comte d'Avaux, Plénipotentiaire à Munster, ensuite Surintendant des Finances, & Ministre d'Etat, mort en 1651.

plus en particulier pour la manière de traiter; il soutint que Monsieur devoit dépêcher le lendemain un Gentilhomme pour lui en proposer lui-même la manière. „ Ce qui, *ajouta-t-il*, abrégera de beaucoup, & fera connoître aux Espagnols que la proposition, qu'ils ne font peut-être en mauvaise intention, que parcequ'ils sont persuadez que nous ne voulons pas la paix, pourra produire un meilleur effet qu'ils ne se le sont eux-mêmes imaginé. „ Mr. le Tellier, en appuyant ce sentiment, dit à Monsieur qu'il le pouvoit assurer que la Reine ne desapprouveroit pas ces démarches, qu'il supplioit S. A. R. de lui dépêcher un Courier, lequel lui aporeroit sûrement à son retour un plein & absolu pouvoir de traiter & de conclure la paix générale.

Le Baron de Verderonne fut envoyé le lendemain à l'Archiduc avec une lettre, par laquelle Monsieur faisoit réponse à la sienne en lui demandant le lieu, le tems & les personnes que l'Espagne voudroit employer à la paix, & en l'assurant qu'au jour & au lieu préfix, il enverroient sans délai un pareil nombre de personnes. Verderonne étant prêt de partir, Monsieur, à qui il vint quelque scrupule sur la réponse que le Tellier avoit dressée, envoya chercher les mêmes personnes qui s'étoient trouvées en la conversation du soir précédent; & il nous fit faire la lecture de cette réponse. Le Premier-Président remarqua que Monsieur ne répondoit pas à l'article dans lequel l'Archiduc lui proposoit de traiter personnellement avec lui, & il me le dit tout bas en ajoutant; *Je ne sais si je dois relever l'obmission*. Mr. d'Avaux ne lui en laissa pas le tems, car il en parla & même avec véhémence. Mr. le Tellier s'excusa sur ce que la veille on ne s'en étoit pas expliqué

qué distinctement. Mr. d'Avaux insista que <sup>1650.</sup> cette clause y étoit entièrement nécessaire. Le Premier-Président se joignit à lui, Mrs. le Coigneux & de Bellièvre furent de même avis. Le Garde des Sceaux & le Tellier prétendirent que Monsieur ne se pouvoit engager à un colloque personnel avec l'Archiduc, sans un agrément exprès & même sans un commandement positif du Roi; & qu'il y avoit bien de la différence entre une réponse générale sur un Traité de paix que S. A. R. savoit ne pouvoir jamais être refusé par la Cour, & une conférence personnelle d'un Fils de France avec un Prince de la Maison d'Autriche. Monsieur, qui étoit naturellement foible, se rendit ou aux raisons ou à la faveur de Mr. le Tellier, & la lettre demeura simplement comme elle étoit. Mr. d'Avaux, qui étoit très homme de bien, s'emporta contre le faux Caton, (c'est ainsi qu'il appela le Garde de Sceaux) & il me témoigna être satisfait de ce que j'avois dit à Monsieur. Nous nous connoissions peu, & comme il étoit frère de Mr. le Président de Mesmes avec qui j'étois fort brouillé à cause des affaires publiques, le peu d'habitude que nous avions eu ensemble avant les troubles, étoit comme perdu. La sincérité avec laquelle je parlois à Monsieur contre les sentimens de le Tellier, lui plut, & lui donna lieu d'entrer en matière avec moi sur la paix, pour laquelle je suis persuadé qu'il eût donné la vie du meilleur de son cœur. Il le fit bien voir à Munster, où, si Mr. de Longueville eût eu la fermeté nécessaire, il l'eût donnée à la France, malgré les artifices du Ministre, avec plus de gloire & d'avantage pour la Couronne que dix batailles ne lui en eussent pu apporter. Il me trouva, dans la conversation



1650.

dont je vous parle, si conforme à ses sentimens, qu'il m'en aima toujours depuis, & qu'il eut même souvent sur ce point des contestations avec ses frères.

Verderonne revint, & il ramena avec lui Dom Gabriel de Tolède qui avoit une lettre de l'Archiduc à Monsieur, par laquelle il le prioit que l'assemblée se fit entre Rheims & Rhetel, & que Monsieur & lui y traitassent personnellement, en choisissant toutefois ceux qu'il leur plairoit de part & d'autre pour les assister. Le Courier dépêché à la Cour arriva aussi, & il sembloit que le Ciel alloit benir ce grand ouvrage, quand toutes les espérances s'évanouirent de la manière la plus surprenante.

La Cour fut surprise & affligée de la proposition de l'Archiduc, parceque dans la vérité Servien avoit corrompu l'esprit du Cardinal à l'égard de la paix générale, & que le desir que je lui avois témoigné, lorsque je m'étois raccommodé la dernière fois avec lui, d'en être un des Plénipotentiaires, lui fit croire que cette proposition étoit un peu jouée, & que j'avois été de concert avec Mr. de Turenne pour la faire faire à l'Archiduc. Il ne l'osa pourtant pas refuser, M. le Tellier lui ayant mandé que tout Paris se soulèveroit, si seulement il y balançoit. Le Grand-Prévôt me dit au retour qu'il sçavoit de science certaine que Servien avoit fait tous les efforts possibles pour l'obliger à ne point envoyer à Monsieur le plein pouvoir, & pour faire qu'il ne se rendît pas, particulièrement sur le point de la conférence personnelle de Monsieur avec l'Archiduc.

Les Patentes arrivèrent à propos pour les faire voir à Dom Gabriel de Tolède. Elles don-

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 103  
donnoient à Monsieur un plein & entier pou- 1650,  
voir de traiter & conclure la paix à telles con-  
ditions qu'il trouveroit raisonnables & a-  
vantageuses pour le service du Roi; & elles  
lui joignoient, avec subordination, mais ce-  
pendant aussi avec le titre d'Ambassadeurs Ex-  
traordinaires & Plénipotentiaires, Mrs. Molé  
Premier - Président, & d'Avaux. Vous êtes  
peut-être surprise de ne me pas trouver en tiers,  
après les engagements dont je vous ai parlé ci-  
dessus. Je le fus aussi, mais je n'éclatai pas,  
& j'empêchai Monsieur, qui n'en étoit gué-  
res moins en colère que moi, de faire paroître  
ses sentimens: car je ne voulois pas donner la  
moindre lueur d'aucun intérêt particulier dans  
les préliminaires d'un bien aussi grand & aussi  
général que celui de la paix. Je m'en expli-  
quai dans ces termes à tout le monde, & j'a-  
joutai que tant qu'il y auroit espérance de le  
faire réussir, je lui sacrifierois de bon cœur le  
ressentiment que je pouvois & que je devois avoir  
de l'injure que l'on m'avoit faite. Madame de  
Chreveuse, qui en appréhenda la suite d'autant  
plus que je paroissois modéré, obligea le Tellier  
d'en écrire à la Cour. Elle en écrivit elle-même  
très fortement. Le Cardinal s'effraya; il m'en-  
voya la commission d'Ambassadeur Extraordi-  
naire comme aux deux autres; & Mr. d'Avaux,  
qui en fut transporté de joye, m'obligea à par-  
ler à Dom Gabriel de Toléde en particulier, &  
à l'assurer de sa part & de la mienne que, si  
les Espagnols se vouloient réduire à des condi-  
tions raisonnables, nous ferions la paix en  
deux jours. Ce que Mr. d'Avaux me dit sur  
ce sujet est remarquable. Je faisois quelque  
difficulté, venant de recevoir la commission de  
Plénipotentiaire, de conférer sur cette matière,

1650.

104 MEMOIRES DU

quoique légèrement, avec un Ministre d'Espagne. Il me dit alors ; „ J'eus cet-  
„ te foiblesse à Munster dans une occasion où  
„ elle a peut-être couté la paix à l'Europe.  
„ Monsieur est Lieutenant-Général de l'Etat,  
„ & le Roi est mineur. Vous lui ferez agréer  
„ ce que je vous propose, parlez en à  
„ Monsieur, je consens que vous lui di-  
„ siez que je vous l'ai conseillé „. J'en-  
traï sur le champ dans le cabinet des li-  
vres, où Monsieur arrangeoit ses médailles; je  
lui fis la proposition de Mr. d'Avaux. Il le fit  
entrer, & après l'avoir fait parler plus d'un quart  
d'heure sur ce détail, il me recommanda de  
dire ou de faire dire à Dom Gabriel de Toléde,  
qu'il disoit être homme à argent, que si la  
paix se faisoit dans la conférence qui avoit été  
proposée, il lui donneroit cent mille écus; &  
qu'il le prioit pour toutes conditions de dire à  
l'Archiduc, que si les Espagnols en proposoient  
de raisonnables il les accepteroit, les signeroit,  
& les feroit enregistrer au Parlement, avant  
que le Mazarin en eût seulement le premier  
avis.

Mr. d'Avaux crut que je devois écrire en  
même tems à Mr. de Turenne, & il se char-  
gea de lui faire rendre ma lettre en main pro-  
pre. La lettre fut honnêtement folle, pour  
être écrite sur un sujet sérieux. Elle commen-  
çoit par ces paroles: „ Il vous sied bien, mau-  
„ dit Espagnol, de nous traiter de Tribuns du  
„ peuple „. Elle ne finissoit pas plus sagement;  
car je lui faisois la guerre d'une petite grifette  
qu'il aimoit de tout son cœur dans la Rue des  
petits-champs. Le milieu de la dépêche étoit  
plus solide. On lui faisoit voir que nous étions  
bien intentionnez pour la paix. Je parlai à  
Dom

Dom Gabriel de Toléde chez Monsieur, d'une manière qui parut si peu affectée, qu'elle ne fut pas remarquée, mais qui ne laissa pas de lui expliquer suffisamment ce que j'avois à lui dire. Il le reçut avec une joye sensible, & il ne fit même ni le fier ni le délicat sur la proposition des cent mille écus. Il étoit intime avec Fuenfaldagne qui avoit de l'inclination pour lui, & qui, pour excuser certaines fantaisies particulieres auxquelles il étoit sujet, disoit que c'étoit le plus sage fou qu'il eût jamais vu. J'ai remarqué plus d'une fois que ces sortes d'esprits persuadent peu, mais qu'ils insinuent bien, & que *le talent d'insinuer est plus d'usage que celui de persuader : parceque l'on peut insinuer à tout le monde, & que l'on ne persuade presque jamais personne.* Dom Gabriel n'insinua ni ne persuada à Fuenfaldagne ce que l'on avoit espéré, car le Nonce du Pape & le Ministre qui en l'absence de l'Ambassadeur résidoit à Paris pour la République de Venise, l'ayant suivi de fort près avec Mr. d'Avaux, & étant allez coucher à Nanteuil pour attendre de plus près les passeports qu'ils demandoient à l'Archiduc pour concerter en détail ce que Dom Gabriel de Toléde n'avoit touché que fort en général; ils eurent pour toute réponse que Son Altesse Impériale, ayant assigné le lieu & le tems comme elle avoit fait, n'avoit rien à dire de nouveau; que le mouvement des armes ne lui permettoit pas d'attendre plus longtems que le dix-huitième; qu'il n'étoit aucun besoin de Médiateurs, & que toutes les fois que la conjoncture pourroit permettre de traiter de la paix, on y aporeroit toutes les facilitez imaginables. Vous voyez que l'on ne peut sortir d'affaire, je ne dis pas plus malhonnêtement, mais encore plus

1650. grossièrement que les Espagnols en sortirent en cette occasion ; ils y agirent contre leurs intérêts, contre leur réputation, & contre la bien-séance, & je n'ai jamais pu trouver personne qui m'en pût dire la raison. Cet événement est à mon sens un des plus rares & de plus extraordinaires de notre siècle.

En voici un d'une autre nature qui n'est pas moindre. Le Roi d'Angleterre, qui venoit de perdre la \* bataille de Worcester, arriva à Paris le propre jour du départ de Dom Gabriel de Toléde : Milord Taff lui servoit de Grand Chambellan, de Valet de Chambre, d'Ecuyer de cuisine, & de Chef de Gobelet. L'équipage étoit digne de la Cour, & il n'avoit pas changé de chemise depuis l'Angleterre. Milord Jermyn lui en donna une des siennes en arrivant. La Reine sa mère n'avoit pas assez d'argent pour lui donner de quoi en acheter pour le lendemain. Monsieur l'alla voir aussitôt qu'il fut arrivé, mais il ne fut pas en mon pouvoir de l'obliger à offrir un sol au Roi son neveu ; parceque, disoit il, peu n'est pas digne de lui, & beaucoup m'engageroit à trop dans la suite. A propos de ces paroles je fais cette digression, *qu'il n'y a rien de si fâcheux que d'être le Ministre d'un Prince dont on n'est pas le Favori : parcequ'il n'y a que la faveur qui donne le pouvoir sur le petit détail de sa Maison, dont on ne laisse pas d'être responsable au public, lorsque le monde voit que l'on a le pouvoir sur des choses bien plus considérables que le domestique.* La faveur de Mr. le Duc d'Orléans ne s'acqueroit pas, mais elle se conquéroit. Il savoit qu'il étoit toujours gouverné, & il affectoit toujours d'é-  
viter

\* Le 13. Septembre 1650.

viter de l'être , ou plutot de paroître l'éviter : 1650.  
 & jusques à ce qu'il fût dompté, pour ainsi  
 parler, il ruoit & donnoit des saccades. J'avois  
 trouvé qu'il me convenoit assez d'entrer dans  
 les grandes affaires, mais je n'avois par cru  
 qu'il me convînt d'entrer dans les petites. La  
 figure qu'il y eût fallu faire, m'eût trop donné  
 l'air de confusion, qui ne m'étoit pas bon,  
 parcequ'elle ne se fût pas bien accordée avec  
 l'homme du Public, dont je tenois le poste plus  
 beau & bien plus sûr que celui de Favori de  
 Mr. d'Orléans. Je dis plus sûr, car le Peuple  
 de Paris se fixe plus aisément qu'aucun autre,  
 & Mr. de Villeroi qui en a parfaitement connu  
 le naturel dans tout le cours de la Ligue, où il  
 gouvernoit sous Mr. du Maine, a été de ce sen-  
 timent. Ce que j'en éprouvois moi-même me  
 le persuadoit, & fit que, bien que Montréfor,  
 qui avoit été longtems à Monsieur, me pres-  
 sat de prendre au Palais d'Orléans l'appartement  
 de l'Abbé de la Rivière que Monsieur m'avoit  
 offert, & qu'il m'assurat que j'aurois des dégouts,  
 tant que je ne me serois pas érigé moi-même  
 en Favori, bien que Madame m'en pressat très  
 souvent aussi elle-même, bien qu'il n'y eût rien  
 de si facile, parceque Monsieur joignoit à  
 l'inclination qu'il avoit pour ma personne, une  
 très grande considération pour le pouvoir que  
 j'avois dans le Public; je demeurai pourtant  
 toujours ferme dans ma première résolution,  
 qui étoit bonne dans le fond, mais qui ne lais-  
 sa pas d'avoir des inconvéniens par la suite: par  
 exemple celui sur le sujet duquel je vous fais  
 cette remarque. Si je me fusse logé au Palais  
 d'Orléans, & que j'eusse vu les comptes du Tré-  
 sorier de Monsieur, j'eusse donné la moitié de  
 son Apanage à qui il m'eût plu, & quand il l'au-  
 roit

1650. roit trouvé mauvais, il ne m'en eût osé rien dire. Je ne voulus pas me mettre sur ce pied. Il ne fut donc pas en mon pouvoir de l'obliger d'affister le Roi d'Angleterre de mille pistoles, & j'en eus honte pour lui & pour moi. J'en empruntai quinze cens de Mr. de Morangis oncle de celui que vous connoissez, & je les portai à Milord Taff pour le \* Roi son maitre. Il ne tint qu'à moi d'en être remboursé dès le lendemain, en monnoye même de son Pays, car en retournant chez moi sur les onze heures du soir je rencontrai un certain Tilnei Anglois, que j'avois connu autrefois à Rome, qui me dit que Vaire grand Parlementaire & très confident de Cromwel venoit d'arriver à Paris, & qu'il avoit ordre de me voir. Je me trouvai un peu embarrassé, je ne crus pas toutefois devoir refuser cette entrevue. Vaire me donna une petite lettre de la part de Cromwel, laquelle n'étoit que de créance. Elle portoit que les sentimens que j'avois fait paroître dans la défense de la liberté publique, joints à ma réputation, avoient donné à Cromwel le dessein de faire une étroite amitié avec moi. Le fond fut orné de toutes les honnêtetez, de toutes les offres, de toutes les vues que vous pouvez vous imaginer. Je répondis avec respect, mais je ne dis & ne fis rien qui ne fût digne d'un vrai Catholique & d'un bon François. Vaire me parut d'une capacité surprenante. Je reviens à ce qui se passa le lendemain chez Monsieur.

Lai-

\* Mylord Clarendon parle avec éloge des honnêtetez du Cardinal de Retz pour le Roi Charles II., & il insère une conversation curieuse du Cardinal avec ce Prince.

Laigues qui y avoit eu le matin une grande conférence avec Mr. le Tellier, m'aborda, & je connus qu'il avoit quelque chose à me communiquer. Je le lui dis, & il me répondit : „ Il „ est vrai, mais me donnez vous votre parole de „ me garder le secret, ? Je l'en assurai. Le secret étoit que le Tellier avoit ordre positif du Cardinal de tirer Mrs. les Princes du Bois de Vincennes si les ennemis se mettoient à portée d'en pouvoir aprocher, & de ne rien oublier pour y faire consentir Monsieur, mais de l'exécuter quand bien même il n'y consentiroit pas; d'essayer de me gagner sur ce point par le moyen de Madame de Chevreuse, qui n'étoit pas encore tout-à-fait payée des quatre vingts mille livres que la Reine lui avoit données de la rançon du Prince de Ligne, qui avoit été pris prisonnier à la bataille de Lens, & qu'il croyoit par cette considération être plus dépendante de la Cour. Laigues ajouta toutes les raisons qu'il put trouver lui-même pour me prouver la nécessité & même l'utilité de cette translation. Je l'arrêtai tout court, & je lui répondis que je serois bien aisé de lui parler devant Mr. le Tellier. Nous l'attendimes chez Monsieur, nous le primes sur le degré, nous le menames dans la chambre du Vicomte d'Autel, & je l'assurai que je n'avois aucune aversion à la translation de Mrs. les Princes; que je ne croyois pas y avoir aucun intérêt; que j'étois même persuadé que Monsieur n'y en avoit aucun véritable; & que s'il me faisoit l'honneur de m'en demander mon sentiment, je n'estimerois pas parler contre ma conscience en lui parlant ainsi: mais que mon opinion avoit été en même tems qu'il n'y avoit rien de plus contraire au service du Roi, parceque cette

transla-



1650. translation étoit de la nature des choses dont le fond n'étoit pas bon , & dont les apparences font mauvaises , & qui par cette raison font toujours dangereuses. „ Je m'explique , ajoutai-  
 „ je. Il faudroit que les Espagnols eussent gagné une bataille pour venir à Vincennes ; &  
 „ quand ils l'auroient gagnée , il faudroit qu'ils eussent des Escadrons volans pour l'investir ,  
 „ avant qu'on eût le tems d'en tirer Mrs. les Princes. Je suis convaincu par cette raison  
 „ que la translation n'est pas nécessaire , & je soutiens que *dans les matières qui ne sont pas favorables par elles-mêmes ; tout changement qui n'est pas nécessaire , est pernicieux , parce-  
 „ qu'il est odieux.* Je la tiens encore moins nécessaire du côté de Monsieur , & du côté des Frondeurs , que du côté des Espagnols. Supposé que Monsieur ait toutes les plus méchantes intentions du monde contre la Cour , supposé que Mr. de Beaufort & moi voulions enlever Mrs. les Princes , comment s'y prendroit-on ? Toutes les Compagnies qui sont dans le Château ne sont-elles pas au Roi ? Monsieur a-t-il des troupes pour affiéger Vincennes ? Et les Frondeurs , quelque fous qu'ils puissent être , exposeront-ils le Peuple de Paris à un siège , que deux mille chevaux détachés de l'armée du Roi feront lever dans un quart d'heure à cent mille Bourgeois ? Je conclus que la translation n'est pas bonne dans le fond. Examinons les apparences. Ne feront-elles pas que Mr. le Cardinal se feroit voulu rendre maître , sous le prétexte des Espagnols , des personnes de Mrs. les Princes pour en disposer à sa mode ? Qui peut répondre que Monsieur n'en pren-  
 „ ne

„ ne pas lui-même de l'ombrage, ou du moins  
 „ qu'il ne se choque d'une action que le  
 „ commun ne peut au moins s'empêcher de  
 „ croire lui être défavantageuse? Le peu-  
 „ ple, qui est généralement Frondeur, croira  
 „ que vous lui ôtez Mr. le Prince, qu'il croit  
 „ présentement en ses mains, quand il le voit  
 „ sur le haut du donjon; & que vous le lui  
 „ ôtez pour lui rendre la liberté, quand  
 „ il vous plaira, & pour venir assiéger Pa-  
 „ ris une seconde fois avec lui. Les Partisans  
 „ de Mr. le Prince s'en serviront utilement  
 „ pour échauffer les esprits, par la commiséra-  
 „ tion que le seul spectacle de trois Princes en-  
 „ chainez & promenez de cachot en cachot,  
 „ produira dans l'imagination. Je vous ai dit  
 „ que je n'avois aucun intérêt dans cette trans-  
 „ lation, je me suis trompé; j'y en trouve un  
 „ grand, qui est que le Peuple crierà, &  
 „ dans ce Peuple je compte tout le Parlement.  
 „ Je serai obligé, pour ne me point perdre, de  
 „ dire que je n'ai pas approuvé la résolution.  
 „ On mandera à la Cour que je la blâme, &  
 „ l'on mandera le vrai. On ajoutera que je la  
 „ blâme pour émouvoir le Peuple, & pour  
 „ décréditer Mr. le Cardinal, & cela ne fera  
 „ pas vrai; mais comme l'effet s'ensuivra, ce-  
 „ la sera cru, & ainsi il m'arrivera ce qui m'est  
 „ arrivé au commencement des troubles, &  
 „ ce que j'éprouve encore aujourd'hui sur les  
 „ affaires de Guyenne. J'ai fait les troubles,  
 „ parceque je les ai prédits, & je fomenté  
 „ la révolte de Bourdeaux, parceque je me  
 „ suis opposé à la conduite qui l'a fait naître.  
 „ Voilà ce que j'ai à vous dire sur ce que vous  
 „ me proposiez, & que j'écrirai, si vous vou-  
 „ lez,

1650. „ lez, aujourd'hui à Mr. le Cardinal, & mê-  
 „ me à la Reine „.

Le Tellier, qui avoit ses ordres, ne prit de mon discours que ce qui facilitoit son dessein. Il me remercia au nom de la Reine de la disposition que je témoignois à ne m'y point opposer. Il exagéra l'avantage que ce me seroit d'effacer, par cette complaisance aux frayeurs (quoique non raisonnables, si je voulois,) de la Reine, les ombrages qu'on avoit voulu donner de ma conduite auprès de Monsieur; & je connus alors de le Tellier, ce qu'on m'en avoit déjà dit, qu'une des figures de sa Rhétorique étoit souvent de ne pas justifier celui qu'il ne vouloit pas servir. Je ne me rendis pas à ses raisons qui n'étoient point solides, mais je m'étois attendu par avance à celles que je vous ai déjà touchées sur un autre sujet, & qui étoient tirées de la nécessité de ne pas outrer le Cardinal, dans une conjoncture où il pouvoit à tout moment s'accommoder avec Mr. le Prince. Je promis à Mr. le Tellier tout ce qu'il lui plut sur ce fait, & je le lui tins fidèlement, car aussitôt qu'il en eut fait la proposition à Monsieur, de la part de la Reine, je pris la parole, non pas pour le soutenir sur ce qu'il disoit de la nécessité de la translation, de laquelle je ne me pus pas résoudre de convenir, mais pour faire voir à Monsieur qu'elle lui étoit indifférente en son particulier, & que supposé que la Reine la voulût absolument, il y devoit consentir. Mr. de Beaufort s'opposa avec fureur à la proposition de le Tellier, & jusques au point d'offrir à Monsieur de charger leurs Gardes, quand on les transféreroit. Je ne manquai pas de bonnes raisons pour combattre son opinion, & comme  
 if

il se rendit lui-même de bonne grace à la dernière que je lui alléguai, qui étoit que je savois de la propre bouche de la Reine que Bar lui avoit offert, lorsqu'elle partit pour aller en Guyenne, de tuer lui-même Mrs. les Princes s'il arrivoit une occasion où il crût ne les pouvoir empêcher de se sauver. Je m'étonnai beaucoup de la confiance, & j'en jugeai qu'il falloit que le Mazarin lui eût mis dans ce tems-là des soupçons dans l'esprit, que les Frondeurs pensassent à se saisir de la personne de Mr. le Prince. Je n'y avois songé de ma vie. Monsieur comprit l'inconvénient affreux qu'il y auroit à une action qui auroit une suite aussi funeste, Mr. de Beaufort en conçut de l'horreur, & l'on convint que Monsieur donneroit les mains à la translation, & que Mr. de Beaufort & moi ne dirions point dans le public que nous l'eussions approuvée. Le Tellier me témoigna être satisfait de mon procédé, quand il fut que dans la vérité j'avois approuvé son avis auprès de Monsieur. Servien m'a dit depuis qu'il avoit écrit à la Cour tout le contraire, & qu'il s'y étoit fait valoir comme ayant emporté Monsieur contre les Frondeurs. Je ne fais ce qui en est.

Permettez-moi d'égayer un peu ces matières sérieuses par deux petits contes, qui sont très ridicules, mais qui vous feront connoître le génie des gens avec qui j'avois à agir. Mr. le Tellier proposant à Madame de Chevreuse la translation de Mrs. les Princes, lui demanda si elle pouvoit s'assurer de moi sur ce point, & il lui répéta cette demande trois ou quatre fois. Elle comprit à la fin ce qu'il entendoit, & elle lui dit : „ Je vous entens ; oui, je suis assurée „ de lui, & d'elle : Il lui est plus attaché

1670. „ que jamais ; & j'agis de si bonne foi en tout ce  
 „ qui regarde la Reine & le Cardinal , que  
 „ quand cela finira ou diminuera , je vous en  
 „ avertirai fidelement ”. Le Tellier la remercia  
 „ bonnement ; & de peur d'être soupçonné  
 „ d'ingratitude en son endroit en cachant l'obligation  
 „ qu'il lui avoit , il en fit la confidence une  
 „ heure après à Vassé , qu'il trouva apparemment  
 „ en son chemin plutot que les Trompettes de  
 „ la ville. Le jour que Madame de Chevreuse  
 „ fit cette amitié à Mr. le Tellier , elle m'en fit  
 „ une autre ; elle me mena dans le cabinet de l'a-  
 „ partement bas de l'hôtel de Chevreuse , elle ferma  
 „ les verroux sur elle & sur moi , & elle me  
 „ demanda si je n'étois pas effectivement de ses  
 „ amis. Vous vous attendez sans doute à un  
 „ éclaircissement de ce côté-là. Nullement. . . .  
 „ Je l'assurai cependant de ma prudence , elle prit  
 „ ma parole , & me dit du fond du cœur : *Lai-  
 „ gues est quelquefois insupportable.* Cette parole,  
 „ jointe aux reprimandes impertinentes qu'il fai-  
 „ soit de tems en tems avec un *rethignement* . . .  
 „ . . . & aux liaisons un peu trop étroites qu'il  
 „ me paroissoit prendre avec le Tellier , m'ob-  
 „ bligea de tenir un Conseil dans le cabinet de Ma-  
 „ dame de Rhodes , & nous résolumes , elle , Made-  
 „ moiselle de Chevreuse , & moi , de donner un au-  
 „ tre amant à la Mère. Hacqueville fut mis sur les  
 „ rangs. Il commençoit en ce tems-là à venir  
 „ très souvent à l'hôtel de Chevreuse , & il avoit  
 „ aussi renoué depuis peu avec moi une ancien-  
 „ ne amitié de collège. Il m'a dit plusieurs fois  
 „ qu'il n'auroit pas accepté la commission ; je  
 „ m'en rapporte. Je n'en pressai pas l'expédition,  
 „ parceque je n'eus pas la force sur moi-même  
 „ de solliciter la destitution de l'autre : mais je  
 „ ne m'en trouvai pas mieux , & ce ne fut pas  
 „ la

la première fois que je m'aperçus que l'on <sup>1650.</sup> paye souvent les dépens de sa bonté.

Le jour que Mrs. les Princes furent transférez à Marcouffi, maison de Mr. d'Entragues, bonne à un coup de main, & située à six lieues de Paris, d'un côté où les Espagnols n'eussent pu aborder à cause des rivières; le Président Bellièvre parla fortement au Garde des Sceaux, & lui déclara en termes formels que, s'il continuoit à agir à mon égard comme il avoit commencé, il seroit obligé pour son honneur de rendre le témoignage qu'il devoit à la vérité. Le Garde des Sceaux lui répondit assez brusquement: *Les Princes ne sont plus à la vue de Paris, il ne faut pas que le Coadjuteur parle si haut.* Vous verrez bientôt que j'eus raison de prendre date de cette parole. Je retourne au Parlement.

Le Coudrai-Montpensier étant revenu de la Cour & de Bourdeaux, où Monsieur l'avoit envoyé porter les conditions qu'on a vues ici, n'en apporta pas beaucoup plus de satisfaction que les Députés du Parlement de Paris. Il fit en pleine assemblée la relation de ce qu'il avoit négocié en l'une & en l'autre, dont la substance étoit; que lui Coudrai-Montpensier, étant arrivé à Libourne où étoit le Roi, avoit envoyé deux Trompettes à Bourdeaux & deux Courriers pour y proposer la cessation d'armes pour dix jours; que huit de ces jours étant écoulés avant qu'il pût être à Bourdeaux pour avoir la réponse, ceux de ce Parlement avoient désiré que cette cessation d'armes ne fût comptée que du jour que Coudrai-Montpensier retourneroit à Bourdeaux du voyage qu'il étoit prié de faire à Libourne, pour obtenir du Roi cette prolongation. Il rapporta encore

1650. qu'ayant jugé cette condition raisonnable , il étoit parti de la ville pour la venir proposer à la Cour ; mais qu'étant à moitié chemin il avoit reçu un ordre du Roi de renvoyer l'Escorte & le Tambour de Mr. de Bouillon : que le lendemain, comme lui & ceux de la ville s'attendoient à une réponse favorable, ils avoient vu paroître le Maréchal de la Meilleraie qui les croyoit surprendre, & qui étoit venu attaquer la Bastide, dont il avoit été repoussé. Voilà la vérité de la relation de Coudrai-Montpensier ; je ne sais si le peu de commotion qu'elle causa dans les esprits le jour qu'il l'aporta à l'assemblée des Chambres, se doit attribuer aux couleurs dont nous la déguifâmes tout le soir de la veille chez Monsieur , ou à des influences benignes & douces qui adoucissent en de certains jours les esprits d'une Compagnie. Je ne l'ai jamais vue plus modérée, l'on ne nomma presque pas le Cardinal, & on passa sans contestation à l'avis de Monsieur, qui avoit été concerté la veille avec Mr. le Tellier. Cet avis fut d'envoyer deux Députés de la Compagnie & le Coudrai-Montpensier à Bourdeaux, savoir pour la dernière fois si le Parlement vouloit la paix ou non ; & d'inviter même deux Députés de Bourdeaux d'y accompagner ceux de Paris.

Cinq ou six jours après, le Parlement de Toulouse écrivit à celui de Paris touchant les mouvemens de la Guyenne, dont une partie est de sa juridiction, & lui demanda en termes exprès l'union : mais Monsieur éluda avec adresse cette rencontre qui étoit très importante, & fit par insinuation plutôt que par autorité, que la Compagnie ne répondit que par des civilités & par des expressions qui ne signifioient rien. Il ne se trouva pas à la délibération pour mieux couvrir son jeu. Le Président de Bellièvre me dit

dit l'après-dinée: *Quel plaisir y auroit-il à faire ce que nous faisons pour des gens qui seroient capables de le connoître ?* Il avoit raison, & vous le connoîtrez, lorsque je vous aurai dit que nous fumes lui & moi une partie du soir chez Monsieur avec le Tellier, qui ne nous en dit pas seulement une parole.

Le calme du Parlement n'étoit pas si parfait qu'il n'y eût toujours de l'agitation. Tantot il donnoit Arrêt pour interroger les prisonniers d'Etat qui étoient dans la Bastille; tantot il en sortoit à propos de rien, comme un tourbillon qui sembloit mêlé d'éclairs & de foudres, contre le Cardinal Mazarin; tantot on se plaignoit du divertissement des fonds destinez pour les rentes. Nous avions peine à parer aux coups, & nous n'eussions pas tenu longtems contre les vagues, si la nouvelle de la paix de Bourdeaux ne fût arrivée. Elle fut enregistrée à Bourdeaux le premier jour d'Octobre 1650. \* Meunier & Bitaut, Députés du Parlement de Paris, le mandèrent à la Compagnie par une lettre qui y fut lue le 11. Cette nouvelle abatit extrêmement les partisans de Mr. le Prince, ils n'osoient presque plus ouvrir la bouche, & les assemblées des Chambres cessèrent ce jour-là 11. Octobre pour ne recommencer qu'à la S. Martin. La nouvelle de Bourdeaux fit qu'on ne proposa pas même la continuation du Parlement dans les vacations, ce qui n'auroit pas manqué d'être résolu tout d'une voix sans cette considération. L'avarice sordide & infame d'Ondedei † cou-

H 3

vrit

\* Le Meunier, Conseiller à la première des Enquêtes.

† Longe Ondedei, Créature du Cardinal Mazarin, Docteur en Droit, & ensuite Evêque de Frejus.



1650.

vrit & entretint le feu qui étoit sous la cendre. Montreuil, Secrétaire de Mr. le Prince de Conti ou de Mr. le Prince, je ne m'en souviens pas bien, & qui étoit un des plus jolis garçons que j'aye jamais connus, rallia par son adresse & par son application tous les serviteurs de Mr. le Prince qui étoient dans Paris, & en fit un corps invincible, qui est assez souvent en ces sortes d'affaires plus à redouter que des bataillons. J'en avertis la Cour d'assez bonne heure, qui n'y donna aucun ordre. J'en fus surpris au point que je crus longtems que le Cardinal en savoit plus que moi, & qu'il l'avoit peut-être gagné. Comme je fus racommodé avec Mr. le Prince, Montreuil qui agissoit tous les jours avec moi, me dit que c'étoit lui-même qui avoit gagné Ondedei en lui donnant mille écus par an, pour l'empêcher d'être chassé de Paris. Il y servit admirablement Mrs. les Princes, & son activité, réglée par Madame la Palatine & soutenue par Arnaud, Viole & Croissi, conserva dans Paris un levain de parti, qu'il n'étoit pas sage de souffrir. J'aperçus même en ce tems-là que les *grands noms, quoique peu remplis & même vuides, sont toujours dangereux.*

Mr. de Nemours étoit moins que rien pour la capacité, mais il ne laissa pas d'y faire figure, & de nous incommoder en de certaines conjonctures. Les Frondeurs ne pouvoient faire quitter le pavé à cette cabale que par une violence, qui n'est presque jamais honnête à des particuliers, & sur laquelle l'exemple de ce qui étoit arrivé chez Renard m'avoit fort corrigé. La petite finesse qui infectoit toujours la politique, quoiqu'habile, du Cardinal, lui donnoit du gout à laisser devant nos yeux, & pour ainsi dire, entre lui & nous des gens avec qui  
il

il pût se racommoder contre nous-mêmes. Ces 1650.  
mêmes gens l'amusoient par des négociations.  
Il les croyoit tromper par la même voye. Ce  
qui en arriva fut qu'il s'en forma & s'en grossit  
une nuée, dans laquelle les Frondeurs s'envelo-  
pèrent eux-mêmes à la fin; mais ils y enfla-  
mèrent les exhalaisons, & ils y forgèrent des  
foudres.

Le Roi ne demeura que dix jours en Guyen-  
ne après la paix; & Mr. le Cardinal, enflé du  
succès de la pacification de cette Province, ne  
songea qu'à venir couronner son triomphe par  
le châtement des Frondeurs, qui s'étoient ser-  
vis, disoit-il, de l'absence du Roi pour éloigner  
Monsieur de son service, pour favoriser la ré-  
volte de Bourdeaux, & pour travailler à se  
rendre maîtres de Mrs. les Princes. En même  
tems il faisoit dire à la Palatine qu'il avoit  
horreur de la haine que j'avois dans le cœur  
pour Mr. le Prince, & que je lui faisois faire  
tous les jours des propositions sur ce sujet qui  
étoient indignes d'un Chrétien. Il faisoit suggérer  
un moment après à Monsieur par Beloi, qui étoit  
à lui quoique domestique de Monsieur, que  
je faisois de grandes avances vers lui pour me  
racommoder à la Cour, mais qu'il ne pouvoit  
prendre aucune confiance en moi, parceque  
je traitois depuis le matin jusqu'au soir avec  
les Partisans de Mr. le Prince. C'est de cette  
manière que le Cardinal me récompensoit de  
ce que j'avois fait dans l'absence de la Cour pour  
le service de la Reine, avec une application in-  
croyable, &c. (la vérité me force à le dire)  
avec une sincérité qui a peu d'exemple. Je ne  
parle pas du péril que je crois y avoir couru  
deux ou trois fois par jour, péril plus grand  
que celui des batailles: mais faites réflexion sur

ce que c'étoit pour moi que d'effuyer l'envie & de soutenir la haine d'un nom aussi odieux que l'étoit celui de Mazarin , dans une Ville où il ne travailloit qu'à me perdre auprès d'un Prince dont les deux qualitez étoient d'avoir toujours peur , & de ne se fier jamais à personne , qu'à des gens qui mettoient leur intérêt à me ruiner.

Je passai pendant le Siège de Bourdeaux au dessus de ces considérations, & je m'envelopai dans mon devoir. Je puis même dire que je ne fis alors aucun pas qui ne fût d'un bon Chrétien & d'un bon Citoyen. Cette pensée que je m'étois imprimée dans l'esprit, & mon aversion pour tout ce qui avoit la moindre apparence de *girouetterie*, m'eût, à ce que je crois, conduit insensiblement par le chemin de la patience dans le précipice, s'il n'eût plu à Mr. le Cardinal Mazarin de m'en arracher comme par force, & de me rejeter malgré moi dans la faction.

L'éclat qu'il fit après la paix de Bourdeaux me revint de tous côtez. Madame de Lesdiguières me fit voir une lettre de Mr. le Maréchal de Villeroi, par laquelle il lui mandoit que je ferois très sagement de me retirer, & de ne pas attendre le retour du Roi. Le Grand-Prévôt m'écrivit la même chose; ce n'étoit plus un secret, & dès qu'une chose de cette nature n'a plus la forme de secret, elle est irremédiable. Madame de Chevreuse, qui conçut que j'aurois peine à me laisser opprimer comme une bête, & qui eût souhaité que la Fronde n'eût pas quitté le service de la Reine, auprès de laquelle elle commençoit à retrouver de l'agrément, songea à empêcher les fuites que la conduite du Cardinal lui faisoit craindre.

dre. Elle trouva du secours pour son dessein 1650.  
 dans la disposition de la plupart de ceux de notre parti, qui n'en avoit aucune à retourner à celui de Mr. le Prince. Ils se joignirent presque tous à elle, non pas pour me persuader, car ils me faisoient justice, & ils savoient comme moi qu'il eût été ridicule de m'endormir; mais pour détromper la Cour, & faire connoître au Cardinal la netteté de mon procédé, & ses propres intérêts. Je me souviens d'un endroit de la lettre que Madame de Chevreuse lui écrivit. Après lui avoir exagéré ce que j'avois fait pour soutenir le peuple, elle ajoutoit : „ Est-il possible qu'il y ait des gens assez „ scélérats pour oser vous mander que le Coad- „ juteur ait eu commerce avec ceux de Bour- „ deaux ? Je suis témoin que, quand il étoit „ votre ennemi déclaré, il avoit peine à gar- „ der les mesures nécessaires avec leurs Dépu- „ tez, & qu'un jour que je l'en grondai, & „ que je lui reprochai qu'il vivoit mieux avec „ ceux de Provence, il me répondit que les „ Provençaux n'étoient que frivoles, dont on „ peut quelquefois tirer parti, & que les Gas- „ cons sont toujours fous & gens avec qui il „ n'y a que des impertinences à faire”. Madame de Chevreuse me rendoit justice. Elle ne put jamais persuader au Cardinal de me la rendre, soit qu'il fût trompé par le Garde des Sceaux & par le Tellier, comme Lionne me le dit depuis, ou qu'il fit semblant de l'être, dans la vue d'avoir occasion de me pousser.

Madame de Rhodes, de qui le bon homme Garde des Sceaux étoit plus amoureux qu'elle ne l'étoit de lui, & qui étoit en grande liaison avec moi par le commerce de Madame de Chevreuse, trouvoit dans la disposition où étoient les

1650. affaires, une matière bien ample à satisfaire son humeur naturellement portée à l'intrigue. Elle ne se brouilloit pas avec le Garde des Sceaux en contribuant à me brouiller avec la Cour, non par aucune pièce qu'elle m'y fit, car elle étoit incapable de perfidie, mais en entrant dans les moyens de m'en éloigner. Elle avoit été assez amie de Madame de Longueville, & l'étoit davantage de Madame la Palatine, qui la pressoit de me faire des propositions pour la liberté de Mrs. les Princes. Ces propositions, dont elle ne se cacha pas à l'Hôtel de Chevreuse, allarmèrent toute la cabale de ceux du parti qui ne regardoient que leurs petits intérêts particuliers, qu'ils trouvoient avec la Cour, & qui eussent été bien aises de ne s'en pas détacher. De ce nombre étoient Madame de Chevreuse, Normoutier & Laigues. Le reste se trouvoit subdivisé en deux bandes, dont les uns vouloient la sûreté & l'honneur du parti, comme Mrs. de Montrésor, de Vitri, de Bellièvre, de Brissac à sa mode paresseuse, & Mr. de Caumartin; les autres ne savoient presque pas ce qu'ils vouloient. Mr. de Beaufort & Madame de Montbason ne vouloient proprement rien, à force de tout vouloir; & ces sortes d'esprits assemblent toujours dans leurs imaginations des choses contradictoires. Je disois à Madame de Montbason que je serois trop satisfait de sa conduite, pourvû qu'il lui plût de ne changer d'avis & de ne prendre parti que deux ou trois fois le jour entre Mr. le Prince & Mr. le Cardinal. Pour comble d'embaras j'avois affaire à Monsieur qui, comme j'ai dit, étoit un des hommes le plus foible, le plus défiant & le plus couvert. Il n'y a que l'expérience qui puisse faire connoître combien l'union de ces qualitez  
dans

dans un même homme le rend d'un commerce 1650.  
 difficile & épineux. Comme j'étois résolu à ne  
 point prendre de parti que de concert avec ceux  
 qui m'étoient unis, je fus bien aise de m'en ex-  
 pliquer à fond avec eux. Tous par différens  
 intérêts conclurent au même avis qui leur fut  
 inspiré habilement par Caumartin. Depuis long-  
 tems il combattoit l'opiniâreté que j'avois à ne  
 pas songer à la pourpre: & il m'avoit représenté  
 plusieurs fois que la déclaration que j'avois faite  
 sur ce sujet avoit été plus que suffisamment  
 remplie & soutenue par le desintéressement  
 que j'avois témoigné en tant d'occasions;   
 qu'elle ne devoit & ne pouvoit avoir lieu  
 tout au plus que pour le tems de la guerre de  
 Paris, sur laquelle je pouvois avoir eu  
 quelque fondement de parler & d'agir comme  
 je faisois; mais qu'il ne s'agissoit plus ni de ce-  
 la, ni de la défense de Paris, ni du sang du peu-  
 ple; que la brouillerie qui étoit présentement  
 dans l'Etat n'étoit proprement qu'une intrigue  
 de cabinet entre un Prince du Sang & un Mi-  
 nistre, & que la réputation qui dans la première  
 affaire consistoit dans le desintéressement, tour-  
 noit en celle ci sur l'habileté; qu'il s'y agissoit  
 de passer pour un sot ou pour un habile hom-  
 me; que Mr. le Prince m'avoit cruellement of-  
 fensé par l'accusation qu'il avoit intentée contre  
 moi; que je l'avois aussi outragé par la prison;  
 que je voyois par le procédé du Cardinal avec  
 moi qu'il étoit tout autant blessé des services  
 que je rendois à la Reine, qu'il l'avoit été de  
 ceux que j'avois rendus au Parlement; que ces  
 considérations me devoient faire comprendre  
 la nécessité où je me trouvois à songer de me  
 mettre à couvert du ressentiment d'un Prince,  
 &

1650. & de la jalousie d'un Ministre , qui pouvoient à tous momens s'accorder ensemble ; qu'il n'y avoit que le Chapeau de Cardinal qui pût m'égalier à l'un & à l'autre par la grandeur de la dignité ; que la mitre de Paris ne pouvoit pas , avec tous ses brillans , faire cet effet , qui étoit toutefois nécessaire pour se soutenir , particulièrement dans des tems calmes , contre ceux auxquels la supériorité de rang donne presque toujours autant de considération & autant de force que de pompe & d'éclat.

Voilà ce que Mr. de Caumartin & tous ceux qui m'aimoient me propofoient depuis le soir jusqu'au matin. Ils avoient raison ; car il est constant que si Mr. le Prince & Mr. le Cardinal se fussent réunis , & m'eussent opprimé par leur poids , ce qui paroïssoit desintéressement dans le tems que je me soutenois , eût passé pour duperie en celui où j'eusse été abatu. Il n'y a rien de si louable que la générosité ; mais il n'y a rien qui se doive moins outrer. J'en ai cent exemples. Caumartin par amitié , & le Président de Bellièvre par l'intérêt de ne me pas laisser tomber , m'avoient beaucoup ébranlé au moins quant à la spéculation , depuis que je m'étois aperçu que je me perdois à la Cour , & même par mes services. Mais il y a bien loin d'être simplement persuadé , à l'être assez pour agir dans les choses qui sont contre notre inclination. Lorsqu'on se trouve dans cet état , que l'on peut appeller mitoyen , on prend les occasions , mais on ne les cherche pas. La fortune m'en présenta deux en six semaines ou deux mois , avant que la Cour revînt de Guyenne. Il est nécessaire de les représenter de plus haut.

Mr.

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 125

Mr. le Cardinal Mazarin avoit été autrefois 1650.  
Secrétaire de \* Pancirole, Nonce Extraordinaire pour la paix d'Italie. Il avoit trahi son Maître en cette occasion, & fut même convaincu d'avoir rendu compte de ses dépêches au Gouverneur de Milan. Pimentel m'en a fait le détail qui vous ennuyeroit ici. Pancirole, ayant été créé Cardinal & Secrétaire d'Etat de l'Eglise, n'oublia pas la perfidie de son Secrétaire à qui le Pape Urbain avoit donné le Chapeau par les instances du Cardinal de Richelieu, & il n'aida pas à adoucir l'aigreur envenimée que le Pape Innocent conservoit contre Mazarin, depuis l'assassinat d'un de ses Neveux, dont il croyoit qu'il avoit été complice avec le Cardinal † Antoine. Pancirole, qui crut qu'il ne pouvoit faire un déplaisir plus sensible à Mazarin que de me porter au Cardinalat, le mit dans l'esprit d'Innocent, & ce Pape agréa qu'il entrât en commerce avec moi. Il se servit pour cet effet du Vicaire-Général des Augustins, qui lui étoit très confident, & qui passoit à Paris pour aller en Espagne. Il me donna une lettre de lui, il m'en exposa la créance, & m'assura que, si j'obtenois la nomination, le Pape feroit la promotion sans délai. Ces offres ne firent pas que je me résolusse à la demander, ni même à la prendre, mais elles firent que, quand les autres

\* Jean-Jaques Pancirolle, ou plutôt Panzirolo, Romain, Cardinal de la création d'Urbain VIII. le 13. Juillet 1643., mort en 1652.

† Antoine Barberini, neveu d'Urbain VIII., créé Cardinal en 1628., devenu Protecteur de la Couronne de France en 1633., Grand-Aumônier de ce Royaume en 1653. Ensuite il fut nommé à l'Evêché de Poitiers, & fut fait Archevêque de Rheims en 1657. Il mourut en 1671.



1650. autres considérations que je vous ai rapportées tomberent sur le point de l'éclat que la Cour fit contre moi après la paix de Bourdeaux, je m'y laissai emporter plus facilement que je n'eusse fait, si je ne me fusse cru assuré de Rome. Car une des raisons qui me donnoient tant d'aversion pour le Chapeau, étoit la difficulté de fixer la nomination, parcequ'elle peut toujours être révoquée, & je ne sache rien de plus fâcheux; car la révocation met toujours le prétendant au dessous de ce qu'il étoit avant que d'avoir prétendu. Elle avilit la Rivière, qui étoit méprisable par lui-même; & il est certain qu'elle nuit à proportion de l'élevation.

Quand je fus persuadé que je devois penser au Chapeau, je me servis des mesures que j'avois jusques-là plutôt reçues que prises; je dépêchai un courier à Rome, je renouvelai les engagements. Pancirole me donna toutes les assurances imaginables; je trouvai même une seconde protection qui ne me fut pas inutile. Madame la Princesse de Rossane s'étoit depuis peu racommodée avec le Pape, de qui elle avoit épousé le Neveu, après avoir été mariée en premières noces au Prince de Salerne. Elle étoit fille & héritière de la Maison des Aldobrandins, avec laquelle la mienne a eu en Italie beaucoup d'union & d'alliances. Elle se joignit pour mes intérêts à Pancirole, & vous en verrez le succès.

Comme je ne m'endormois pas du côté de Rome, Caumartin ne s'endormoit pas du côté de Paris. Il donnoit tous les matins à Madame de Chevreuse quelque nouvelle douleur sur mon accommodement avec Mrs. les Princes, „ qui nous perdra tous, disoit-il, en nous en-  
„ traînant dans un parti dont le ressentiment  
„ sera

„ fera toujours plus à craindre que la recon- 1650.  
 „ noissance n'y fera à espérer". Il infinuoit tous  
 les soirs à Monsieur le peu de sûreté qu'il y a-  
 voit à la Cour, & les inconvéniens que l'on  
 trouvoit avec les Princes, & il employoit fort  
 habilement la maxime qui ordonne, de faire  
*voir à ceux qui sont naturellement foibles toutes*  
*fortes d'abîmes: parceque c'est le vrai moyen de*  
*les obliger à se jeter dans le premier chemin qu'on*  
*leur ouvre.* Mr. de Bellièvre lui donnoit à  
 tous momens sur le même principe des frayeurs  
 à l'égard de l'infidélité de la Cour, & lui faisoit  
 en même tems des images affreuses du retour  
 de la faction. Toutes ces différentes idées, qui  
 se brouilloient les unes dans les autres cinq ou six  
 fois par jour, formèrent presque dans les esprits  
 le projet de se défendre de la Cour par la Cour  
 même, & d'essayer au moins de diviser le Cabi-  
 net avant que de se résoudre à rentrer dans la  
 faction. J'ai déjà remarqué que tout ce qui est  
 interlocutoire paroît sage aux esprits irresolus,  
 parceque leurs inclinations les portent à ne  
 point prendre de résolutions finales. Ils flat-  
 tent d'un beau titre leurs sentimens. Caumar-  
 tin trouva cette facilité dans le tempérament  
 des gens avec qui il avoit à faire, & il leur fit  
 naître presque imperceptiblement la pensée  
 qu'il leur vouloit inspirer. Monsieur faisoit en  
 toutes choses comme font la plupart des hom-  
 mes quand ils se baignent, ils ferment les yeux  
 en se jettant dans l'eau. Caumartin, qui con-  
 noissoit l'humeur de Monsieur, me conseilla  
 de les lui tenir toujours ouverts, par des peurs  
 modérées, mais successives. J'avoue que cer-  
 te pensée ne m'étoit point venue dans l'esprit,  
 & que comme le défaut de Monsieur étoit la  
 timidité, j'avois toujours cru qu'il étoit bon de  
 lui

1650. lui inspirer incessamment de la hardiesse. Caumartin me démontra le contraire, & je me trouvai très bien de son avis. Il seroit ennuyeux de vous raconter par le détail les tours qu'il donna à cette intrigue, dans laquelle il est vrai que, bien que je fusse persuadé que la Pourpre m'étoit absolument nécessaire, je n'avois pas toute l'activité requise par un reste de scrupule, qui étoit assez impertinent. Il réussit enfin, de sorte que Monsieur crut qu'il étoit de son honneur & de son intérêt de me procurer le Chapeau; que Madame de Chevreuse ne douta point qu'elle ne fît autant pour la Cour que pour moi, en rompant ou retardant les mesures que l'on me pressoit de prendre avec Mrs. les Princes; que Madame de Montbason fut ravie d'avoir de quoi se faire valoir des deux côtez, les négociations des uns donnant toujours du poids aux autres; & que Mr. de Beaufort se piqua d'honneur de me rendre, au moins en ce qu'il pouvoit, touchant le Cardinalat, ce que je lui avois effectivement donné touchant la Surintendance des Mers. Nous jugeons bien qu'avec tout ce concours le coup ne seroit pas sûr; mais nous le tenions possible, vû l'embaras où le Cardinal se trouvoit; & l'on doit hazarder le possible toutes les fois que l'on se sent en état de profiter même du manquement du succès. Il étoit de mon intérêt de mener mes amis à Mr. le Prince, en cas que je prisse mon parti. Le peu d'inclination qu'ils avoient tous à y aller, n'y pouvoit être plus naturellement conduit, que par un engagement d'honneur qu'ils prissent avec moi sur un point, où la manière dont j'avois agi pour leurs intérêts les deshonora, s'ils ne concouroient aussi à leur tour à ma fortune. Voilà ce qui me détermina à

rom-

rompre cette lance, plutôt que toutes les autres raisons que j'ai alléguées : parce que dans le fond je ne fus jamais persuadé que le Cardinal se pût résoudre à me donner le Chapeau, ou plutôt à le laisser tomber sur ma tête. (C'étoit le terme de Caumartin, & dont il disoit que le Cardinal Mazarin étoit capable, quoique contre son intention.) Nous n'oublîames pas de ménager autant que nous pumes le Garde des Sceaux par Madame de Rhodes, afin qu'il ne nous fit pas tout le mal que ses manières nous donnoient lieu d'appréhender. Mais comme l'union de Madame de Rhodes avec Mademoiselle de Chevreuse, avec Caumartin & moi, l'avoit fâché, il n'avoit plus à beaucoup près tant de confiance en elle. Il la joua, & ne lui dit justement que ce qu'il falloit pour ne m'empêcher pas de prendre les précautions nécessaires contre ses atteintes.

Les dispositions étant mises, Madame de Chevreuse ouvrit la tranchée. Elle dit à le Tellier qu'il ne pouvoit ignorer les cruelles injustices qu'on m'avoit faites ; qu'elle ne vouloit pas aussi lui cacher le juste ressentiment que j'en avois ; qu'on publioit à la Cour qu'elle venoit avec la résolution de me perdre, & que je disois publiquement dans Paris que je me mettois en état de me défendre ; qu'il voyoit comme elle que le parti de Mr. le Prince, qui n'étoit pas mort, quoiqu'il parût endormi, se réveilleroit à cette lueur qui commençoit à lui donner de grandes espérances ; qu'elle savoit qu'on faisoit des paris immenses, que la plupart de mes amis étoient déjà gagnés ; que ceux qui tenoient encore bon, comme elle, Noirmoutier & Laigues, ne savoient que répondre quand je leur disois : *Qu'ai-je fait, quel*

1650.

*crime ai-je commis ? Où est ma sûreté , je ne dis pas ma récompense ?* Que jusques là je ne m'étois que plaint , parceque l'on m'amusoit ; mais qu'étant à la Reine au point qu'elle étoit , & amie véritable du Cardinal , elle ne lui céléroit pas que l'on ne pouvoit plus amuser l'amuseuse , & que l'amuseuse même commençoit fort à douter de son pouvoir , au moins sur ce point : que je m'expliquois peu , mais qu'on voyoit bien à ma contenance que je sentoie ma force , & que je me relevois à proportion des menaces : qu'elle ne savoit pas précisément où j'en étois avec Monsieur , mais qu'il lui avoit dit depuis deux jours , que jamais homme n'avoit servi le Roi plus fidèlement , & que la conduite que la Cour prenoit à mon égard étoit d'un pernicieux exemple. Que Mr. de Beaufort avoit juré devant tout ce qu'il y avoit de gens dans l'antichambre de Monsieur , que si l'on continuoit encore huit jours à agir comme on faisoit , il se prépareroit à soutenir un second Siège dans Paris sous les ordres de S. A. R. , & que j'avois répondu : *Ils ne sont pas en état de nous assiéger , & nous sommes en état de les combattre.* Qu'elle ne pouvoit pas se figurer que ces discours se fissent à deux pas de Monsieur , si ceux qui les faisoient n'étoient bien assurez de ses intentions : que celle qui lui paroissoit à elle dans nos esprits & même dans nos cœurs , n'étoit point mauvaise dans le fond ; que nous nous croyions outragés par le Cardinal , mais que la considération de la Reine étoufferoit en moins de rien ce ressentiment , si la défiance ne l'envenimoit ; que c'étoit à quoi il falloit remédier. Vous voyez la chute du discours , qui tomba sur le Chapeau. La contestation fut vive ; le Tellier refusa d'en faire  
la

la proposition à la Cour, Madame de Chevreuse se chargea des conséquences. Il y consentit à condition que Madame de Chevreuse en écrivit de son côté, & mandat qu'elle l'y avoit comme forcé. La Cour reçut ces agréables dépêches lorsqu'elle étoit en chemin, à son retour de Bourdeaux, & le Cardinal en remit la réponse à Fontainebleau. 1650.

Le Garde des Sceaux, qui ne vouloit pas que je fusse Cardinal, parcequ'il vouloit l'être, & qui vouloit aussi perdre Mazarin, parcequ'il vouloit encore devenir Ministre, crut qu'il feroit un double coup, s'il faisoit voir à Monsieur que son avis n'étoit pas qu'il exposât sa personne aux caprices du Mazarin, qui avoit témoigné si publiquement ne pas approuver la conduite que Monsieur avoit tenue dans l'absence de la Cour. Comme il étoit persuadé que mon intérêt demandoit que ce voyage se fit, parcequ'une déclaration de Monsieur présent pourroit beaucoup appuyer ma prétention; il s'imagina que je ne manquerois pas de le conseiller, & qu'ainsi il lui feroit sa cour aux dépens du Cardinal & du Coadjuteur même, en marquant à S. A. R. beaucoup plus d'égard & de soin pour sa personne: que lui au reste jouoit ce personnage à coup sûr; car il en faisoit faire la proposition par Fremont Secrétaire des Commandemens de Monsieur, l'homme de toute sa maison le plus propre à être désavoué.

Comme je connoissois le personnage qui n'étoit pas trop fin, & qui d'ailleurs étoit assez de mes amis, je connus à sa première parole, qu'il avoit été sifflé, & je me résolus de parler comme lui, tant pour ne point donner dans le panneau qui m'étoit tendu par l'endroit que Monsieur avoit de plus foible, que parceque

1650. dans la vérité j'appréhendois pour sa personne. Tous mes amis se moquoient de moi sur cet article, ne pouvant seulement s'imaginer qu'en l'état où étoit le Royaume, on osât penser à l'arrêter. Mais j'avoue que je ne pouvois me rassurer sur ce point, & que bien que je visse que mon intérêt étoit qu'il allât à Fontainebleau; je ne me pus jamais résoudre à le lui conseiller; parcequ'il me sembloit que si l'on eût été assez hardi pour cela à la Cour, le Cardinal eût pu trouver dans la suite des issues aussi sûres pour le moins que celles qu'il pouvoit espérer par l'autre voye. Je fais bien que le coup eût fait une commotion générale dans les esprits, & que le parti de Mrs. les Princes joint avec les Frondeurs, en eût pris d'abord autant de force que de prétexte. Mais je fais bien aussi que Monsieur & Mrs. les Princes étant arrêtés, le parti contraire à la Cour n'ayant plus à la tête que leurs noms, on eût tous les jours affoibli sa considération, parceque chacun eût voulu s'en servir à sa mode, ou se fût bientôt divisé, ou fût devenu populaire, ce qui eût été un grand malheur pour l'Etat, mais qui étoit cependant d'une nature à n'être pas prévu par le Cardinal Mazarin, & à ne pouvoir par conséquent lui servir de motif pour l'empêcher d'entreprendre sur la liberté de Monsieur. En tout cela je fus seul de mon avis. J'ai su depuis que je n'avois pas tout-à-fait tort, & Mr. de Lionne me dit à S. Germain un an ou deux avant qu'il mourût, que Servien l'avoit proposé au Cardinal, deux jours avant son arrivée à Fontainebleau, en présence de la Reine; que la Reine y avoit consenti de tout son cœur, mais que Mazarin avoit rejeté la proposition, comme folle. Ce qu'il y a de vrai est, que  
l'aprè-

l'appréhension que j'en eus ne parut fondée à 1650.  
 personne, & qu'elle fut même interprétée en  
 un autre sens. On crut qu'elle n'étoit qu'un  
 prétexte de celle que je pourrois avoir aparem-  
 ment, que Monsieur ne se laissât gagner par la  
 Reine. Je connoissois la portée de sa foibles-  
 se, & j'étois convaincu qu'elle n'iroit pas jusques  
 là; mais ce qui m'étonna fut que, bien que  
 Fremont eût essayé de lui faire peur du voyage  
 de la Cour, il n'en fut point du tout touché;  
 & je me souviens qu'il dit à Madame qui ba-  
 lançoit un peu: *Je ne l'aurois pas hazardé avec  
 le Cardinal de Richelieu, mais il n'y a point de  
 péril avec Mazarin.* Il ne laissa pas de témoi-  
 gner à le Tellier, adroitement & sans affecta-  
 tion, plus de bonnes dispositions qu'à l'ordina-  
 ire pour la Cour & pour le Cardinal en particu-  
 lier. Il affecta même, de concert avec moi,  
 de ralentir un peu le commerce que j'avois avec  
 lui, & il résolut, de mon avis, de consentir à la  
 translation de Mrs. les Princes au Havre de  
 Grace, que je sus la veille qu'il partit, lui de-  
 voir être proposée par la Reine à Fontaine-  
 bleau. Il étonna Monsieur, jusques à le fai-  
 re balancer pour le voyage; parceque le mur-  
 mure qui s'étoit élevé au consentement qu'il  
 avoit donné pour Marcouffi, lui en faisoit  
 appréhender un bien plus grand. Mon avis fut  
 que s'il prenoit le parti d'aller à la Cour, il ne  
 devoit s'opposer à la translation, qu'autant qu'il  
 seroit nécessaire pour donner plus d'agrément  
 au consentement qu'il y donneroit. J'étois  
 persuadé que dans le fond il étoit très in-  
 différent & à lui & aux Frondeurs, en quel  
 lieu fussent Mrs. les Princes; parceque la Cour  
 étoit également maitresse de tout. Si elle  
 eût su ce que Mr. le Prince m'a dit depuis,



1650.

134 M E M O I R E S D U

que si on ne l'eût tiré de Marcouffi , il s'en seroit immanquablement sauvé par une entreprise qui étoit sur le point d'éclorre, je ne m'étonnerois pas que le Cardinal eût eu de l'impatience de l'en faire sortir : mais comme il l'y croyoit fort en sûreté , je n'ai pu concevoir la raison qui le pouvoit obliger à une action qui ne lui servoit de rien , & qui aigrissoit contre lui tous les esprits. Cette translation tenoit toutefois si fort au cœur de M. le Cardinal , que dans la suite nous fumes qu'il fut transporté de joye , quand il trouva à Fontainebleau que Monsieur n'en étoit pas si éloigné qu'il le pensoit , & que sa joye éclata même jusqu'au ridicule, quand on lui manda de Paris que les Frondeurs étoient au desespoir de cette translation ; car nous la jouames très bien, nous l'ornames de toutes les couleurs, & l'on vit deux jours après une estampe sur le Pont-neuf & dans les boutiques des Graveurs, qui représentoit le Comte d'Harcourt armé de toutes pièces, menant en triomphe Mr. le Prince. Vous ne sauriez croire l'effet que fit cette estampe, & la commisération qu'elle excita parmi le peuple. Nous tirames cependant Monsieur du pair, parceque du moment qu'il fut revenu de Fontainebleau, nous publiames qu'il avoit fait tous ses efforts pour empêcher la translation, & qu'il n'y avoit donné les mains à la fin que parcequ'il ne se croyoit pas lui-même en sûreté. Il faut avouer qu'on ne peut pas mieux jouer son personnage, qu'il le joua à Fontainebleau. Il n'y fit pas une démarche qui ne fût digne d'un Fils de France, il n'y dit pas une parole qui en dégénérait, il y parla fermement, sagement, honnêtement. Il n'oublia rien pour faire sentir la vérité à la Reine, & pour la faire connoître

tre au Cardinal, & quand il vit qu'il étoit tom-  
bé dans un sens réprouvé, il se tira d'affaire ha-  
bilement. Il revint à Paris, & me dit ces mots: 1650.  
„ Madame de Chevreuse a été repoussée sur la  
„ barrière à votre sujet, & le Cardinal m'a  
„ traité sur le même article du haut en bas,  
„ comme sur tous les autres. J'en suis ravi,  
„ le misérable nous auroit amusez & fait périr  
„ tous avec lui; il n'est bon qu'à pendre.“  
Voici ce qui s'étoit passé à la Cour sur mon  
sujet.

Madame de Chevreuse dit à la Reine & à  
Mazarin tout ce qu'elle avoit vu de ma con-  
duite pendant l'absence du Roi, & ce qu'elle  
avoit vu étoit assurément un tissu de services  
considérables que j'avois rendus à la Reine.  
Elle retomba ensuite sur les injustices qu'on  
m'avoit toujours faites, sur le mépris qu'on  
m'avoit témoigné, sur les justes sujets de dé-  
fiance que je ne pouvois m'empêcher de pren-  
dre à chaque instant. Elle conclut par la nécessi-  
té de les lever, par l'impossibilité d'y réussir  
autrement que par le Chapeau. La Reine s'em-  
porta; le Cardinal s'en défendit, non pas par  
le refus, car il me l'avoit offert trop souvent,  
mais par la proposition du délai qu'il fonda sur  
la dignité de la conduite d'un grand Monarque  
qui ne doit jamais être forcé en rien. Monsieur,  
venant à la charge pour soutenir Madame de  
Chevreuse, ébranla au moins en apparence  
Mazarin, qui lui voulut marquer, mais en pa-  
roles, le respect & la considération qu'il avoit  
pour lui. Madame de Chevreuse, voyant que  
l'on parloient, ne douta point du succès de  
la capitulation: elle s'y confirma quand elle vit  
la Reine se radoucir, & dire à Monsieur  
qu'elle lui donnoit tout son ressentiment, &

1659. qu'elle feroit ce que son Conseil jugeroit bon & raisonnable. Ce Conseil, qui étoit un nom spécifique, fut réduit à Mr. le Cardinal, au Garde des Sceaux, à le Tellier & à Servien.

Monsieur se moqua de cet expédient, jugeant très sagement qu'il n'étoit proposé que pour me faire refuser la nomination. Laigues un peu grossier se laissa enjoller par Mazarin, qui lui fit croire que ce moyen étoit nécessaire pour vaincre l'opiniâtreté de la Reine. Le Cardinal proposa l'affaire au Conseil, & conclut par une prière très humble qu'il fit à la Reine de condescendre à la demande de Mr. le Duc d'Orléans, & à ce que les services & les mérites de Mr. le Coadjuteur demandoient encore avec plus d'instance, (ce furent ses propres paroles.) Elles furent relevées avec une hauteur & une fermeté que l'on ne trouve pas souvent dans les Conseils, quand il s'agit de combattre les avis des Premiers Ministres. Le Tellier & Servien se contentèrent de ne lui pas applaudir; mais le Garde des Sceaux lui perdit tout respect, il l'accusa de prévarication & de foiblesse, il mit un genou en terre devant la Reine, pour la supplier au nom du Roi son fils de ne pas autoriser par un exemple qu'il apella funeste, l'insolence d'un Sujet, qui vouloit arracher les grâces l'épée à la main. La Reine fut émue; le pauvre Cardinal eut honte de sa mollesse & de sa trop grande bonté; & Madame de Chevreuse & Laigues eurent tout sujet de reconnoître que j'avois bien jugé, & que j'avois été cruellement joué. Il est vrai que j'en avois donné de ma part une occasion très belle & très naturelle. J'ai fait bien des sottises en ma vie; voici, à mon sens, une des plus signalées. J'ai remarqué  
plus

plufieurs fois que, quand les hommes ont balan- 1650  
*cé longtems à entreprendre quelque chose, par  
 la crainte de n'y pas réuffir, l'impreffion qui leur  
 reffe de cette crainte fait pour l'ordinaire qu'ils  
 vont enfuite trop vite dans la conduite de leurs  
 entreprifes.* Voilà ce qui m'arriva. J'avois eu  
 toutes les peines du monde à me réfoudre à  
 prétendre au Cardinalat, parceque la preten-  
 tion fans la certitude du fuccès me paroiffoit  
 au deffous de moi. Dès qu'on m'y eut engagé,  
 le reffe de cette idée m'obligea, pour ainfi dire,  
 à me précipiter, de peur de demeurer trop long-  
 tems en cet état; & au lieu de laiffer agir Ma-  
 dame de Chevreufe auprès de le Tellier, comme  
 nous l'avions concerté, je lui parlai moi-même  
 deux ou trois jours après; je lui dis en bon-  
 ne amitié que j'étois bien fâché que l'on  
 m'eût réduit, malgré moi, dans une condi-  
 tion où je ne pouvois plus être que Chef  
 de Parti, ou Cardinal; que c'étoit à M. Ma-  
 zarin à opter. Mr. le Tellier rendit un comp-  
 te fidèle de ce discours, qui fervit de thê-  
 me à l'opinion du Garde des Sceaux. Il le de-  
 voit affurément laiffer prendre à un autre, après  
 l'obligation qu'il m'avoit, & après les engage-  
 mens pris avec moi & malgré moi. Mais je  
 confeffe auffi qu'il y avoit bien de l'étourderie  
 de l'avoir donné. *Il eft moins imprudent d'agir  
 en Maître que de ne pas parler en Sujet.* Le Car-  
 dinal ne fut pas beaucoup plus fage dans l'apa-  
 rat qu'il donna au refus de ma nomination. Il  
 crut me faire beaucoup de tort, en faifant voir  
 au public que j'avois un intérêt, quoique j'euf-  
 fe toujours fait profeflion de n'en point avoir.  
 Il ne diftinguoit point les tems; il ne faifoit  
 pas réflexion qu'il ne s'agiffoit plus, comme  
 difoit Caumartin, de la defenfe de Paris & de

1650. la protection des peuples , où tout ce qui paroît particulier est suspect. Il ne me nuisit point par sa scène dans le public , où ma promotion étoit fort dans l'ordre & fort nécessaire : mais il m'engagea par cette scène à ne pouvoir jamais recevoir de tempérament sur cette même promotion.

Le Cardinal revint quelque tems après avec le Roi. Il offrit pour moi à Madame de Chevreuse Orcan, St. Lucien, le payement de mes dettes, la charge de Grand-Aumônier, & il ne tint pas à elle & à Laigues que je ne prisse ce parti. Je l'aurois refusé, même s'il y eût ajouté douze Chapeaux. J'étois engagé à Monsieur, qui s'étoit défait de sa pensée d'ériger autel contre autel, par l'impossibilité qu'il avoit trouvée à Fontainebleau de diviser le Cabinet, & de m'y mettre en perspective vis à vis le Cardinal Mazarin en calotte rouge. Monsieur avoit donc pris la résolution de faire sortir de prison Mrs. les Princes; & il y avoit très longtems que je lui en voyois des velléitez, mais elles fussent demeurées longtems stériles & infructueuses, si je ne les eusse cultivées & échauffées. Il ne les avoit jamais que comme son pis aller, parcequ'il craignoit naturellement Mr. le Prince comme offensé, & comme supérieur, sans proportion, en gloire, en courage & en génie: desorte qu'il perdoit ces velléitez presqu'aussitot qu'elles naissoient, & dès qu'il voyoit le moindre jour à se pouvoir tirer par une autre voye de l'embarras où les contretems du Cardinal le jettoient à tous les instans à l'égard du public, dont Monsieur ne vouloit en aucune façon perdre l'amour. Caumartin se servit habilement de ces lumières pour lui proposer ma promotion, comme une voye  
mi-

mitoyenne entre l'abandonnement au Cardinal 1650.  
& le renouvellement de la faction. Monsieur la prit avec joye, parcequ'il crut qu'elle ne feroit qu'une intrigue de cabinet que l'on pourroit pousser & apliquer dans les suites, selon qu'il conviendrait. Mais dès qu'il vit que le Cardinal avoit fermé cette porte, il ne balança plus sur la liberté des Princes. Je conviens que, comme tous les hommes irrésolus de leur naturel ne se déterminent que difficilement pour les moyens, quoiqu'ils soyent déterminés pour la fin, il auroit été longtems à porter la résolution jusques à la pratique, si je ne lui en eusse ouvert le chemin. Je vous rendrai compte de ce détail, après avoir parlé de deux aventures assez bizarres que j'eus en ce tems-là.

Le Cardinal Mazarin, étant revenu à Paris, ne songea qu'à diviser la Fronde, & les manières de Madame de Chevreuse lui en donnoient assez d'espérance; car, quoiqu'elle connût très bien qu'elle tomberoit à rien, si elle se séparoit de moi, elle ne laissoit pas de se ménager soigneusement à toutes fins avec la Cour, & de lui laisser croire qu'elle étoit bien moins attachée à moi par elle-même que par l'opiniâtreté de Mademoiselle sa fille. Le Cardinal, persuadé qu'il m'afoibliroit beaucoup auprès de Monsieur, s'il m'ôtoit Madame de Chevreuse, pour qui il avoit une inclination naturelle, pensa de plus qu'il feroit un grand coup pour lui, s'il me pouvoit brouiller avec Mademoiselle de Chevreuse; & il crut qu'il n'y avoit point de plus sûr moyen que de me donner un rival qui lui fût plus agréable. Il pensa qu'il réussiroit mieux par Mr. d'Aumale qui étoit beau comme un Ange, & qui pouvoit aisément convenir à la Demoiselle par la simplicité. Il s'étoit en-

1650. entièrement donné au Cardinal contre les intérêts même de Mr. de Nemours son aîné, & il se sentit très honoré de la commission qu'on lui donna. Il s'attacha donc à l'Hôtel de Chevreuse, & se conduisit d'abord si bien, que je ne balançai pas à croire qu'il ne fût envoyé pour jouer le second acte de la pièce qui n'avoit pas réussi à Mr. de Candale. J'observai toutes ses démarches, & j'eus lieu de me confirmer dans mon opinion. Je m'en ouvris à Mademoiselle de Chevreuse, mais je ne trouvais pas qu'elle me répondît à ma mode. Je me fâchai, on m'apaisa; je me remis en colère, & Mademoiselle de Chevreuse me disant devant lui pour me plaire & pour le piquoter, qu'elle ne concevoit pas comment on pouvoit souffrir un impertinent: *Pardonnez-moi, Mademoiselle, repris-je, on fait quelquefois grace à l'impertinence en faveur de l'extravagance.* Le Seigneur étoit de notoriété publique l'un & l'autre. Le mot fut trouvé bon & bien appliqué, on se défit de lui en peu de jours à l'Hôtel de Chevreuse; mais il se voulut aussi défaire de moi. Il aposta un filou, appelé Grandmaison, pour m'assassiner. Le filou, au lieu d'exécuter sa commission, m'en donna avis. Je le dis à l'oreille à Mr. d'Aumale que je trouvais chez Monsieur, en y ajoutant ces paroles, *J'ai trop de respect pour le nom de Savoye, pour ne pas tenir la chose secrète.* Il me nia le fait, mais d'une manière qui me le fit croire, parcequ'il me conjura de ne le pas publier. Je le lui promis, & je lui ai tenu parole.

L'autre aventure fut encore plus rare. Vous jugez aisément par ce que vous avez déjà vu de Madame de Guimené, qu'il devoit y avoir beau-

beaucoup de démêlez entre nous. Il me sem-  
 ble que Caumartin vous en contoit un soir  
 chez vous le détail, qui vous divertit un quart  
 d'heure. Tantot elle se plaignoit à mon Père  
 comme une bonne Parente; tantot elle en par-  
 loit à un Chanoine de Notre-Dame, qui m'en  
 importunoit beaucoup; tantot elle s'emportoit  
 publiquement avec des injures atroces contre  
 la mère, contre la fille & contre moi; quel-  
 quefois le ménage se rétablissoit pour quelques  
 jours, & même pour quelques semaines. Voici  
 le comble de la folie. Elle fit très proprement  
 accommoder une manière de cave, ou plutot de  
 serre d'orangers, qui répond dans son jardin &  
 qui est justement sous son petit cabinet, & elle  
 proposa à la Reine de m'y perdre, en lui pro-  
 mettant qu'elle lui en donneroit les moyens,  
 pourvû qu'elle lui donnât sa parole de me lais-  
 ser sous sa garde & enfermé dans la serre. La  
 Reine me l'a dit depuis, & Madame de Gui-  
 mené me l'a confessé. Le Cardinal ne le vou-  
 lut pas, parceque si j'eusse disparu, le peuple  
 s'en seroit pris à lui. De bonne fortune pour  
 moi, elle ne s'avisa de ce bel expédient que  
 dans le tems que le Roi étoit à Paris; si c'eût  
 été en celui du voyage de Guyenne, j'étois per-  
 du: car comme j'allois quelquefois chez elle de  
 nuit & seul, elle m'eût très facilement livré. Je  
 reviens à Monsieur.

Je vous ai dit qu'il avoit pris la résolution de  
 faire sortir de prison Mrs. les Princes; mais il  
 n'y avoit rien de plus difficile que la manière  
 dont il seroit à propos de s'y prendre. Ils é-  
 toient entre les mains du Cardinal, qui pouvoit  
 en un quart d'heure se donner, au moins par  
 l'événement, le mérite de tous les efforts que  
 Monsieur pouvoit faire en des années; & la

• plus



1650. plus petite apparence de ces efforts étoit capable de lui en faire prendre la résolution en un quart d'heure. Nous résolûmes sur ces réflexions de nous tenir couverts pour le fond de notre dessein, & de réunir, sans considérer les offenses & les intérêts particuliers, tous ceux qui avoient un intérêt commun à la perte du Ministre; de jeter les apparences d'intention non droite & non sincère pour la liberté de Mrs. les Princes, non seulement parmi les gens de la Cour, mais parmi ceux même de leur parti, qui étoient les moins bien disposez pour les Frondeurs; de donner des lueurs de division parmi nous, & d'en fortifier de tems en tems les soupçons par des accommodemens avec Mr. le Prince, que nous ferions séparer, successivement les uns après les autres. On résolut aussi de réserver Monsieur pour le coup décisif, & au moment de ce coup de pousser tous ensemble le Ministre & le Ministère, les uns par le Cabinet & les autres par le Parlement, & sur le tout de s'entendre d'abord uniquement avec une personne du parti des Princes, qui en eût la confiance & la clef. Tous ces efforts étoient nécessaires, & il n'y en eut aucun qui manquat. Toutes les pièces eurent la justesse & le mouvement auquel on les avoit destinées; les seules roues de la machine qui allèrent un peu plus vite que l'on n'avoit projeté, se remirent dans leur équilibre presqu'au moment de leur dérèglement. Je m'explique. Madame de Rhodes qui conservoit toujours beaucoup d'habitude avec le Garde des Sceaux, lui donna une grande joye en lui faisant croire qu'elle auroit assez de pouvoir auprès de moi par le moyen de Mademoiselle de Chevreuse, pour m'obliger à ne pas rompre avec lui sur le

der-

1650.  
 dernier tour qu'il m'avoit fait. Il m'avoit ôté le Chapeau à ce qu'il pensoit; & il se trouvoit heureux de trouver un ami qui me dorât la pilule en cette occasion, & qui lui donnât lieu de demeurer lié à une cabale qui pouffoit le Mazarin, ce qui étoit son compte: cependant il en avoit paru détaché, & c'étoit aussi son jeu. Il nous étoit d'une si grande conséquence de ne pas unir au Cardinal le Garde des Sceaux qui connoissoit notre manœuvre, comme ayant été des nôtres, & comme y ayant même beaucoup de part, hors en ce qui regardoit mon Chapeau; que je pris ou feignis de prendre pour bon tout ce qu'il lui plut de me dire de la Comédie de Fontainebleau. Il joua fort bien, & je ne jouai pas mal. Je trouvais qu'il lui eût été impossible de se défendre d'en user comme il en avoit usé, vû les circonstances. Mademoiselle de Chevreuse qui l'appelloit son Papa, fit des merveilles; nous soupâmes chez lui, il nous donna la Comédie en tous sens; & comme il étoit extrêmement bijoutier, & qu'il avoit toujours les doigts pleins de petites bagues, nous fumes une partie du soir à raisonner.

ne nous furent pas inutiles, & qu'elles coûtèrent cher à Mazarin. Il s'imagina que Madame de Rhodes m'amusoit par Mademoiselle de Chevreuse, à qui il se figuroit qu'elle faisoit croire tout ce qu'il vouloit. Il ne pouvoit douter que le Garde des Sceaux & moi ne fussions intimement mal, & je fais que, quand il connut que nous nous étions raccommodés pour le chasser, il dit en jurant que rien ne l'avoit tant surpris de tout ce qui lui étoit arrivé en sa vie.

Ma-

1650. Madame de Rhodes ne nous fut pas moins utile du côté de Madame la Palatine. Je vous ai dit qu'elle en avoit été extrêmement recherchée; & vous pouvez juger comment elle en fut reçue. Elle ménagea avec elle fort adroitement tous les préalables. Je la vis la nuit, & je l'admirai. Je la trouvai d'une capacité étonnante; ce qui me parut particulièrement, en ce qu'elle savoit se fixer. C'est une qualité très rare, & qui marque un esprit éclairé au dessus du commun. Elle fut ravie de me voir aussi inquiet que je l'étois sur le secret, parcequ'elle ne l'étoit pas moins que moi. Je lui dis nettement que nous appréhendions que ceux du parti de Mrs. les Princes ne nous montrassent au Cardinal, pour le presser de s'accorder avec eux. Elle m'avoua que ceux du parti de Mrs. les Princes craignoient que nous ne les montrassions au Cardinal, pour le forcer de s'accorder avec nous. Sur quoi lui ayant répondu que je lui engageois ma foi que nous ne recevrons aucune proposition de la Cour, je la vis dans un transport de joye que je ne puis exprimer. Elle ne nous pouvoit pas donner, dit-elle, la même parole, parceque Mr. le Prince se trouvoit dans un état où il étoit obligé de recevoir tout ce qui lui pouvoit donner la liberté; mais elle m'assuroit que, si je voulois traiter avec elle, la première condition seroit que, quoi qu'il pût promettre à la Cour, cela ne pourroit jamais l'engager au préjudice de ce dont nous serions convenus. Nous entrames ensuite en matière. Je lui communiquai mes vues; elle s'ouvrit des siennes, & me dit après deux heures de conférence; *Je vois bien que nous serons bientôt du même parti, si nous n'en sommes déjà. Il vous faut tout dire...* Elle tira

tira de dessous son chevet (car elle étoit au lit) huit ou dix liasses de lettres chiffrées & de blancs signez, elle prit confiance en moi, nous fimes un petit mémoire de tout ce que nous avions à faire de part & d'autre, & le voici.

Madame la Palatine devoit dire à Mr. de Nemours, au Président Viole, à Arnauld & à Croissi, que les Frondeurs étoient ébranlez, pour servir Mr. le Prince; mais qu'elle doutoit extrêmement que l'intention du Coadjuteur ne fût de se servir de son parti pour abattre le Cardinal, & non pas pour lui rendre la liberté; que celui qui avoit fait des avances & qui ne vouloit pas être nommé, lui avoit parlé si ambigument, qu'elle en étoit entrée en défiance; qu'à tout hazard il falloit écouter, mais qu'il falloit être fort alerte, parceque les coups doubles étoient à craindre. Madame la Palatine avoit cru devoir parler ainsi d'abord, parcequ'il lui importoit, pour le service des Princes, d'effacer de l'esprit de beaucoup de gens de son parti l'opinion qu'ils avoient qu'elle ne fût trop aliénée de la Cour; & aussi pour répandre dans le même parti un air de défiance des Frondeurs, qui allat jusques à la Cour, & qui l'empêchat de prendre l'allarme si chaude de leur réunion.

„ Si j'étois, *me dit Madame la Palatine,*  
 „ de l'avis de ceux qui croient que Mazarin  
 „ pourra se résoudre à rendre la liberté à  
 „ Mr. le Prince, je le servirois très mal en  
 „ prenant cette conduite; mais je suis con-  
 „ vaincue, par tout ce que j'ai vu de la sien-  
 „ ne depuis la prison, qu'il n'y consentira  
 „ jamais. Je suis persuadée qu'il ne faut que  
 Tom. II. K „ se

1650. „ se mettre entre vos mains, & que nous  
 „ ne nous y mettrions qu'à demi, si nous  
 „ ne vous donnions lieu de vous défendre  
 „ des pièges, que ceux des amis de Mr. le  
 „ Prince, qui ne sont pas de mon sentiment,  
 „ vous croiront tendre, & qu'ils tendroient,  
 „ par l'événement, à Mr. le Prince même.  
 „ Je fais bien que je hazarde, & que vous  
 „ pouvez abuser de ma confiance: mais je fais  
 „ bien qu'il faut hazarder pour servir Mr. le  
 „ Prince, & que dans la conjoncture présente  
 „ on ne le peut servir sans hazarder précisé-  
 „ ment ce que je hazarde. Vous m'en mon-  
 „ trez l'exemple. Vous êtes ici sur ma paro-  
 „ le; vous êtes ici entre mes mains”.

J'avois naturellement de l'inclination à ser-  
 vir Mr. le Prince; mais je crois que le pro-  
 cédé si net & si habile de la Palatine m'y eût  
 engagé, quand je n'y aurois pas été aussi por-  
 té. Je commençai à l'aimer; car elle eut au-  
 tant de bonté à me confier les raisons de ses  
 sentimens, qu'elle avoit eu d'habileté à me les  
 persuader. Dès qu'elle vit que je répondois  
 à sa franchise, non plus par des honnêtetez  
 sur les faits, mais par des ouvertures sur les  
 motifs, elle quitta la plume dont elle écrivoit  
 son mémoire. Elle me fit le plan de son parti,  
 elle me dit que le Premier-Président vou-  
 loit la liberté de Mr. le Prince, & par lui-  
 même, & par Champlâtreux; mais qu'il  
 l'espéroit par la Cour, & qu'il ne la vouloit  
 point par la guerre; que le Maréchal de  
 Grammont la souhaitoit plus qu'homme de  
 France, mais qu'elle n'en connoissoit pas un  
 plus propre à ferrer ses liens, parcequ'il se-  
 roit toute sa vie la duppe du Cabinet: que  
 Madame de Montbazou leur faisoit tous les  
 jours

jours espérer Mr. de Beaufort, mais que l'on 1650.  
comptoit sa foi pour rien, & son pouvoir  
pour peu de chose; qu'Arnauld & Viole vou-  
loient la liberté de Mrs. les Princes pour leur  
intérêt particulier, & que leur avidité toute  
seule soutenoit leurs esperances; que Croissi  
étoit persuadé qu'il n'y avoit rien à faire  
qu'avec moi, mais qu'il étoit si emporté qu'il  
n'étoit pas encore tems de s'en ouvrir avec  
lui; que Mr. de Nemours n'étoit qu'un phan-  
tôme agréable; que le seul homme à qui elle se  
découvriroit, & par qui elle négocieroit avec  
moi seroit Montreuil. Elle reprit ici son mé-  
moire pour le continuer.

Vous avez vu le premier article. Le se-  
cond fut que, quand on jugeroit nécessaire  
de faire paroître la Fronde, nous commen-  
cerions par Madame de Montbazon, qui  
croiroit si bien elle-même avoir entraîné Mr.  
de Beaufort, (que j'aurois toutefois disposé  
auparavant) que si le Cardinal en étoit aver-  
ti, il ne douteroit pas lui-même que la Fron-  
de ne fût divisée; ce qui, au lieu de l'inti-  
mider, lui donneroit plus d'audace. Le troi-  
sième article fut, qu'elle ne s'ouvreroit sur  
mon sujet à qui que ce soit, jusqu'à ce qu'elle  
eût vu tous les esprits de la faction disposés  
à recevoir ce que l'on voudroit leur faire sa-  
voir. Nous nous jurames après cela un con-  
cert entier & parfait, & nous nous tinmes fi-  
dèlement parole.

Monsieur approuva ma négociation, qui  
n'étoit que le plan de notre conduite, & ce  
qui étoit le plus pressé, parcequ'il n'y avoit  
pas un instant où l'on ne l'eût pu déconcerter  
par des pas contraires. Nous avions remis à  
la nuit suivante la discussion des conditions,

1650. par lesquelles on commence d'ordinaire , & par lesquelles nous ne fimes pas difficulté de finir en cette occasion , parceque la Fronde avoit la carte blanche , & qu'il ne s'agissoit pas de combattre d'honnêteté. Monsieur ne voulut point d'autres conditions que l'amitié de Mr. le Prince , le mariage de Mademoiselle d'Alençon avec Mr. le Duc , & la rénovation de la Connétablie. On m'offroit les Abbayes de Mr. le Prince de Conti , & vous croyez aisément que je ne les voulois pas. Mr. de Beaufort étoit bien aisé qu'on ne le troublat pas dans la possession de l'Amirauté ; & ce n'étoit pas une affaire. Mademoiselle de Chevreuse n'étoit pas fâchée de devenir Princesse du Sang par le mariage de Mr. le Prince de Conti ; & ce fut la première offre que Madame la Palatine fit à Madame de Rhodes. Il fut réglé en même tems qu'il ne s'en écriroit rien , qu'à mesure que les traitez particuliers se feroient ; & cela pour la même raison , pour laquelle il avoit été résolu de n'en point faire de général. Madame la Palatine me pressa beaucoup de recevoir en forme la parole de Mrs. les Princes , de ne point traverser mon Cardinalat. Vous verrez la raison que j'eus pour ne la pas accepter en ce tems-là. La postérité aura peine à croire la justesse avec laquelle toutes ces mesures se gardèrent. Je remédiai à ce qui les pouvoit rompre plus facilement , qui étoit le peu de secret & l'infidélité de Madame de Montbazon ; car nous jugeames , Madame la Palatine & moi , qu'il étoit tems que Mr. de Beaufort s'ouvrit plus qu'il n'avoit fait jusques là , avec les amis de Mr. le Prince. Je lui fis voir que le secret qu'il

qu'il garderoit sur le sujet de Monsieur & sur le mien à Madame de Montbazon , lui don- 1650.  
neroit un grand mérite auprès d'elle , & fe-  
roit cesser les reproches qu'elle lui faisoit con-  
tinuellement du pouvoir que j'avois sur son  
esprit. Il sentit ce que je lui disois , il en fut  
ravi. Arnauld crut avoir fait un miracle en  
faveur de son parti , d'avoir gagné Mr. de  
Beaufort par Madame de Montbazon. Ma-  
dame de Nemours sa belle-sœur prétendit  
cette gloire. Madame la Palatine s'en don-  
noit toutes les nuits la comédie à elle & à  
moi. Le prodige est que ce traité de Mr.  
de Beaufort demeura très secret , contre  
toutes sortes d'aparences , qu'il ne nuisit à  
rien , & qu'il ne produisit justement que l'ef-  
fet que l'on vouloit , qui étoit de faire con-  
noître à ceux qui gouvernoient à Paris les  
affaires de Mr. le Prince , que l'unique res-  
source ne consistoit pas en Mazarin. Un des  
articles portoit que Mr. de Beaufort feroit  
tous ses efforts pour obliger Monsieur à pren-  
dre la protection de Mrs. les Princes , & qu'il  
romproit même avec le Coadjuteur , s'il per-  
sistoit dans l'opiniâtreté qu'il avoit témoignée  
jusque-là contre leur service. Madame de  
Montbazon avoit été négligée dans les derniers  
tems par la Cour , qui n'estimoit ni sa capacité  
ni sa fidélité , & qui connoissoit son peu de  
pouvoir. Cette circonstance ne nous fut pas  
inutile.

Quand Madame la Palatine eut donné le  
tems à son parti de se détromper des fausses  
lueurs dont la Cour l'amusoit , & qu'elle eut  
mis les esprits au point que Monsieur les vou-  
loit , je me laissai pénétrer , plus que je n'avois  
accoutumé , à Arnauld & à Viole , qui se



1650. pressèrent de lui en apprendre la bonne nouvelle. Croissi fut l'entremetteur de notre entrevue ; elle se fit la nuit chez Madame la Palatine. Nous conférâmes , nous signâmes le traité ; Mr. de Beaufort le signa aussi, pour faire voir au parti des Princes notre union , & que celui qu'il avoit signé auparavant tout seul n'étoit pas le bon. Nous convinmes que ce traité seroit mis en dépôt entre les mains de Blancménénil , qui tel que vous le connoissez , faisoit en ce tems-là quelque figure , à cause qu'il avoit été des premiers à déclamer dans le Parlement contre le Cardinal Mazarin. Ce traité est en original entre les mains de Caumartin , qui étant un jour avec moi à Joigni , il y a 8. ou 10. ans , le trouva abandonné dans une vieille armoire de garde-robe. Ce qu'il y eut en cela de plaisant dans cette conférence , fut que, de concert avec la Palatine , je leur fis le fin des intentions de Monsieur , ce qui étoit la grosse corde qu'on ne devoit toucher que la dernière , & qu'eux pareillement par le même concert me firent aussi les fins de ce qu'ils en favoient d'ailleurs. La différence est qu'elle vouloit bien que je viffe le dessous des cartes , parcequ'elle voyoit que je ne gâterois rien au jeu , & qu'elle le leur cachoit par la raison que j'é vais expliquer.

Monsieur ne se résolvoit jamais que très difficilement aux moyens , quoiqu'il fût résolu à la fin. Ce défaut est une des sources les plus empoisonnées des fausses démarches des hommes. Il vouloit la liberté de Mrs. les Princes , mais il y avoit des momens qu'il la vouloit par la Cour. Cela ne se pouvoit pas ; car si la Cour y eût donné , son premier

mier soin eût été d'en exclure Monsieur, ou 1650.  
 du moins de ne l'y admettre qu'après coup, &  
 comme une représentation. Il le jugeoit très  
 bien ; mais il étoit foible, il se laissoit aller  
 quelquefois à Mr. le Maréchal de Grammont,  
 qui d'autre part se laissoit amuser du soir au  
 matin par Mazarin.

Je m'aperçus bientôt de l'effet des longues  
 conversations du Maréchal de Grammont ;  
 mais, comme il me sembloit que j'en efface-  
 rois toujours les impressions par une ou deux  
 paroles, je n'y faisois pas beaucoup de ré-  
 flexion, ne pouvant m'imaginer que Mon-  
 sieur, qui m'avoit témoigné des appréhensions  
 mortelles du manquement du secret, fût ca-  
 pable de se laisser entamer par l'homme du  
 monde qu'il connoissoit pour en avoir le  
 moins. Je me trompois toutefois ; car Mon-  
 sieur, qui véritablement ne lui avoit pas a-  
 voué qu'il traitât avec le parti des Princes  
 par les Frondeurs, avoit fait presque pis en  
 lui découvrant que les Frondeurs y traitoient  
 pour eux-mêmes ; qu'ils lui avoient voulu  
 persuader de faire la même chose, qu'il l'a-  
 voit refusé ; & qu'au fond il ne vouloit en-  
 trer que conjointement avec la Cour, dans  
 l'opinion que la Cour y marcheroit de bon  
 pied.

Le Premier-Président & le Maréchal de  
 Grammont, qui agissoient de concert, se fi-  
 rent honneur de cette importante nouvelle  
 auprès de Viole, de Croissi & d'Arnauld, pour  
 les empêcher de prendre aucune confiance  
 aux Frondeurs ; dont enfin la principale con-  
 sidération consistoit en Monsieur. Jugez de  
 l'effet de ce contretems, si les mesures que  
 j'avois prises avec Madame la Palatine ne

1650. l'eussent fauvé. Elle s'en servit finement cinq ou six jours durant , pour brouiller ce que l'impétuosité de Viole avoit un peu trop éclairci. Quand elle eut fait ce qu'elle desiroit , & qu'elle crut que *Comœdia in Comœdiâ* n'étoit plus de saison , elle se servit encore plus finement du dénouement de la pièce tel que vous l'allez voir.

Nous jugeames à propos , Madame la Palatine & moi , que je m'expliquassé à Monsieur pour empêcher qu'une autre fois de pareils mal-entendus n'arrivassent , qui eussent été capables de déconcerter les mesures les micux prises. Je lui parlai avec liberté ; je me plaignis avec ressentiment , il en eut regret ; il me paya d'abord de fausse monnoye, en me disant qu'il n'avoit pas dit cela & cela au Maréchal de Grammont , mais qu'à la vérité il avoit estimé qu'il seroit bon de lui faire croire qu'il n'étoit pas si fort passionné pour les Frondeurs que la Reine se le vouloit persuader. Comme je lui eus fait voir la conséquence de ce faux pas pour lui & pour nous , il m'offrit avec empressement de faire tout ce qui seroit nécessaire pour y remédier. Il écrivit une lettre antidattée de Limours , où il alloit assez souvent , par laquelle il me faisoit des railleries fort plaisantes des négociations que le Maréchal de Grammont prétendoit avoir avec lui. Ces railleries étoient si bien circonstanciées , selon les instructions que la Palatine m'avoit données , que les négociations du Maréchal n'en paroissoient que plus chimériques. Madame la Palatine fit voir cette lettre , comme en grande confiance , à Viole , à Arnauld & à Croissi. Je fis semblant d'en être  
fa-

fâché ; je me radoucis , j'entrai dans la rai- 1650.  
 lerie , & de ce jour jusqu'à celui de la liberté de  
 Mrs. les Princes, le Maréchal de Grammont &  
 le Premier-Président furent jouez d'une manie-  
 re qui me faisoit quelquefois pitié.

Nous eumes encore un petit embarras.  
 Le Garde des Sceaux , qui s'étoit remis avec  
 nous pour la perte du Mazarin , appréhendoit  
 extrêmement la liberté de Mr. le Prince ,  
 quoiqu'il ne s'en expliquat pas ainsi en nous  
 parlant ; mais comme Laigues ne s'y étoit  
 rendu , que parcequ'il n'avoit pas eu la for-  
 ce de me résister , il se servit de lui pour es-  
 sayer de retarder nos effets par Madame de  
 Chevreuse. Je m'en aperçus , & j'abattis cet-  
 te fumée par le moyen de Mademoiselle de  
 Chevreuse , qui fit tant de honte à sa mère  
 de ce qu'elle balançoit pour son établissement,  
 qu'elle revint à nous , & qu'elle ne nous fut  
 pas même d'un médiocre usage auprès de  
 Monsieur , dans la foiblesse duquel il y avoit  
 bien des étages. Il y avoit très loin de la vel-  
 lité à la volonté , de la volonté à la résolu-  
 tion , de la résolution au choix des moyens ,  
 du choix des moyens à l'aplication. Il arri-  
 voit même assez souvent qu'il demeuroit  
 tout court au milieu de l'aplication. Mada-  
 me de Chevreuse nous aida sur ce point , &  
 Laigues même voyant l'affaire trop engagée,  
 ne nous y nuisit point. Madame de Rhodes  
 ne s'oublia pas auprès du Garde des Sceaux ,  
 qui n'osa d'ailleurs tout à fait se déclarer.  
 Enfin Monsieur signa son traité. Caumartin  
 l'avoit dans sa poche avec une écritoire de  
 l'autre côté. Il l'atrapa entre les deux por-  
 tes , il lui mit une plume entre les doigts ,  
 & signa , à ce que disoit Madame de Che-

1650. vreufe , comme il auroit signé la cédule du Sabbat s'il avoit eu peur d'y être surpris par son bon Ange. Le mariage de Mademoiselle de Chevreufe avec Mr. le Prince de Conti fut stipulé par ce traité. La promesse de ne se point opposer à ma promotion y fut aussi inférée , mais par raport à l'article du mariage , & en marquant expressément que Monsieur ne m'avoit pu faire consentir à recevoir pour moi cette parole de Monsieur le Prince , qu'après m'avoir fait voir que le changement de profession de M. son frère ne lui laissoit plus aucun lieu d'y prétendre pour lui. Mrs. les Princes étoient de toutes ces négociations comme s'ils eussent été en pleine liberté. Nous leur écrivions , ils nous faisoient réponse ; & le commerce de Paris à Lyon n'a jamais été mieux réglé. \* Bar qui les gardoit , étoit homme de peu de sens ; de plus , les plus fins y font trompez.

Mr. le Cardinal Mazarin , qui avoit pris gout pour la seconde fois aux acclamations du peuple quand le Roi revint de Guyenne , s'en lassa dans peu de jours. Les Frondeurs n'en tinrent pas moins le pavé ; mais je n'en étois pas moins souvent à l'hôtel de Chevreufe , qui est à présent l'hôtel de Longueville , & qui n'est qu'à cent pas du Palais Royal , où le Roi logeoit. J'y allois tous les soirs , & mes vedettes se posoient régulièrement

\* De Bar étoit , selon M. Joli , un homme farouche , qui cherchoit à avancer sa fortune par le mauvais traitement qu'il faisoit aux Princes , & qui en cette occasion étoit souvent la dupe de Montreuil Secrétaire du Prince de Conti. V. les Mémoires de Joli, Tome I. p. 88.

ment à vingt pas des sentinelles des Gardes; 1650. j'en ai encore honte quand j'y pense : mais ce qui m'en faisoit dans le fond du cœur dès ce tems-là paroïssoit grand au vulgaire , parcequ'il étoit haut ; & excusable aux autres , parcequ'il étoit nécessaire. On pouvoit dire qu'il n'étoit pas nécessaire que j'allasse à l'hôtel de Chevreuse ; mais presque personne ne le disoit , tant l'habitude a de force , particulièrement dans la faction , en faveur de ceux qui ont gagné les cœurs. Souvenez vous de ce que je vous ai dit dans le premier Livre de cet Ouvrage sur ce sujet. Il n'y avoit rien de si contraire à tout ce qui se passoit à l'hôtel de Chevreuse , que les Confirmations, les conférences de St. Magloire , & autres telles occupations. Mais j'avois trouvé l'art de les concilier ; & cet art justifie à l'égard du monde ce qu'il concilie.

Le Cardinal, fatigué des allarmes que l'Abbé Fouquet commençoit à lui donner à Paris , pour se rendre nécessaire auprès de lui, & entêté de sa capacité pour le gouvernement d'une armée , sortit en ce tems-là assez brusquement de Paris pour aller en Champagne , & reprendre Rethel & Château-Portien que les ennemis avoient occupez , & dans lesquels Mr. de Turenne prétendoit hiverner. L'Archiduc qui s'étoit rendu maître de Mouzon , après un Siège assez opiniâtre, lui avoit donné un corps de troupes considérable , qui jointes à celles qui avoient été ramassées par tous ceux qui étoient attachez à Mrs. les Princes , formoient une très lesté & très belle armée. Le Cardinal lui en opposa une qui n'étoit pas moins forte ; car il joignit à celle que le Maréchal du Plessis

1650. commandoit déjà dans la Province , les troupes que le Roi avoit ramenées de Guyenne , & d'autres encore que Villequier & d'Hoquincourt avoient maintenues & même grossies tout l'été. Je vous raconterai les exploits de ces deux armées , après que vous aurez vu ceux qui se firent dans le Parlement , un peu après le départ du Cardinal.

Nous résolûmes dans un Conseil tenu chez Madame la Palatine , de ne pas le laisser respirer , & de l'attaquer dès le lendemain de l'ouverture du Parlement. Le Premier-Président , qui étoit très bien intentionné pour Mr. le Prince , avoit fait témoigner à ses serviteurs qu'il le serviroit avec zèle en tout ce qui seroit purement des voyes de la Justice ; mais que si on prenoit celles de la faction , il n'en pourroit être. Il s'en expliqua ainsi au Président Viole , ajoutant que le Cardinal , voyant que le Parlement ne pourroit s'empêcher de faire enfin justice à deux Princes du Sang qui la demandoient , & contre lesquels il n'y avoit aucune accusation intentée , se rendroit infailliblement , pourvû qu'on ne lui donnât aucun lieu de croire qu'on eût des mesures avec les Frondeurs , & que le moindre soupçon de correspondance seroit qu'il n'y auroit aucunes extrémités dont il ne fût capable , plutôt que d'avoir la moindre pensée pour leur liberté. Voilà ce que la Reine , le Cardinal & les subalternes disoient à tous momens. Voilà ce que le Premier-Président & le Maréchal de Grammont se persuadoient être bon & sincère , & voilà ce qui eût tenu Mr. le Prince dans les fers peut-être toute la vie du Mazarin , sans le bon sens & la fermeté de la Palatine. Vous voyez

voyez de quelle nécessité il étoit de cou-  
 vrir notre jeu dans une conjoncture , où ,  
 au moins pour l'ouverture de la scène , la  
 contenance du Premier-Président nous étoit  
 très considérable. Il faut avouer qu'il n'y a  
 jamais eu de comédie si bien exécutée. Mon-  
 sieur fit croire au Marechal de Grammont  
 qu'il vouloit la liberté des Princes , mais qu'il  
 ne la vouloit que par la Cour , parcequ'il n'y  
 avoit qu'elle qui pût la donner sans guerre ci-  
 vile ; & qu'il avoit découvert que les Fron-  
 deurs ne la vouloient pas dans le fond. Les  
 amis de Mr. le Prince firent voir au Premier-  
 Président que , comme nous les voulions  
 tromper en nous servant d'eux pour pousser  
 Mazarin sous prétexte de servir Mr. le Prin-  
 ce , ils se vouloient servir de nous pour don-  
 ner la liberté à Mr. le Prince , sous prétexte  
 de pousser le Mazarin. Je donnois par mes  
 manières toutes les apparences possibles à ces  
 discours & à ces soupçons , & cette condui-  
 te fit tous les effets que nous voulions : elle  
 échauffa pour le service des Princes le Pre-  
 mier-Président & tous ceux du Corps qui a-  
 voient de la disposition contre la Fronde ;  
 elle empêcha que le Cardinal ne se précipi-  
 tat dans quelque résolution qui ne nous plût  
 pas , parcequ'elle lui donna lieu d'espérer  
 qu'il détruiroit les deux partis l'un par l'au-  
 tre ; & elle couvrit si bien notre marche ,  
 que l'on ne faisoit pas seulement réflexion  
 sur les avis qui venoient de toutes parts à la  
 Cour contre nous. On y croyoit savoir le  
 dessous des cartes. Le Premier-Président ne  
 pouvoit quelquefois s'empêcher de dire à sa  
 place de certaines paroles équivoques , qu'il  
 croyoit que nous n'entendions pas , & qui  
 nous



1650. nous avoient été expliquées la veille chez la Palatine. Nous nous y réjouissions du Maréchal de Grammont, qui disoit que les Frondeurs seroient bientôt pris pour dupes. Enfin il y eut sur ce détail mille farces dignes du ridicule de Molière. Revenons au Parlement.

La S. Martin de l'année 1650. arriva. Le Premier-Président & l'Avocat-Général Talon exhortèrent la Compagnie à demeurer tranquille, pour ne point donner avantage aux ennemis de l'Etat. Deslandes Payen, Conseiller de la Grand' Chambre, dit qu'il avoit été chargé la veille à 9. heures du soir d'une requête de Madame la Princesse. On la lut. Elle concluoit à ce que les Princes fussent amenez au Louvre; qu'ils y fussent gardez par un Officier de la Maison du Roi; que le Procureur-Général fût mandé pour déclarer s'il avoit quelque chose à proposer contre leur innocence; & que faute de ce faire il fût incessamment pourvu à leur liberté. Ce qui fut assez plaisant à l'égard de cette requête, est qu'elle fut concertée l'avant-veille chez Madame la Palatine entre Croissi, Viole & moi, & qu'elle fut minutée la veille chez le Premier-Président, qui dit aux deux autres: „ voilà servir les Princes dans les formes, & en gens de bien, & non pas comme des factieux “. On mit le soir même sur la requête le *Soit montré*; ce qui étoit de la forme. Elle fut renvoyée au Parquet; l'on prit jour pour délibérer au Mercredi d'après qui étoit le 7. Décembre.

Ce jour-là les Chambres étant assemblées, Talon Avocat-Général, qui avoit été mandé pour prendre ses conclusions sur la requête-

quête, dit que la veille la Reine avoit mandé les Gens du Roi, pour leur ordonner de faire entendre à la Compagnie que son intention étoit que le Parlement ne prît aucune connoissance de la requête présentée par Madame la Princesse, parceque tout ce qui regardoit la prison des Princes n'appartenoit qu'à l'autorité royale. Les conclusions de Talon, au nom du Procureur-Général, furent que le Parlement renvoyat par une députation la requête à la Reine, & la suppliat d'y avoir quelque égard. Talon n'eut pas achevé de parler, que Crespin, Doyen de la Grand' Chambre, rapporta une autre requête de Mademoiselle de Longueville, par laquelle elle demandoit la liberté de Mr. son Père, & la permission de demeurer à Paris pour la solliciter.

Aussitot que la requête eut été lue, les Huissiers vinrent avertir que Desroches Capitaine des Gardes de Mr. le Prince étoit à la porte, qui demandoit à la Compagnie qu'il lui plût de le faire entrer pour lui présenter une lettre des trois Princes. On lui donna audience. Il dit qu'un Cavalier des troupes qui avoient conduit Mr. le Prince au Havre-de-Grace lui avoit apporté cette lettre. Elle fut lue. On y demandoit qu'on leur fit leur procès, ou qu'on leur donnat la liberté.

Le Vendredi 9. le Parlement s'étant assemblé pour délibérer; Saintot, Lieutenant des Cérémonies, apporta à la Compagnie une Lettre de Cachet, par laquelle le Roi ordonnoit de surseoir toutes délibérations, jusques à ce qu'on eût député vers lui pour apprendre ses volontez.

On députa dès l'après-dinée. La Reine,  
re-

1650. reçut les Députez dans le lit, où elle leur dit qu'elle se portoit fort mal. Le Garde des Sceaux ajouta que l'intention du Roi étoit que le Parlement ne s'assemblât pour quelque affaire que ce pût être, avant que la santé de la Reine sa mère ne fût un peu rétablie, afin qu'elle pût elle-même travailler avec plus d'application à tout ce qui seroit de leur satisfaction.

Le 10. le Parlement résolut de ne donner de délai que jusqu'au 14; & ce fut ce jour-là que Crespin, Doyen du Parlement, ne sachant quel avis prendre, porta celui de demander à Mr. l'Archevêque une procession générale, pour demander à Dieu la grace de n'en point prendre que de bons.

Le 14. on eut une Lettre de Cachet pour empêcher qu'on ne délibérât. Elle portoit que la Reine donneroit satisfaction au plutôt sur l'affaire de Mrs. les Princes. On n'eut aucun égard à cette Lettre de Cachet. Le Nain Conseiller de la Grand' Chambre fut d'avis d'inviter Mr. le Duc d'Orléans de venir prendre sa place, & la chose passa au plus de voix. Vous jugez, par tout ce que vous avez vu ci-devant, qu'il n'étoit pas encore tems que Monsieur parût. Il répondit aux Députez qu'il ne se trouveroit point à l'assemblée; qu'on y faisoit trop de bruit; que ce n'étoit plus qu'une cohue; qu'il ne concevoit pas ce que le Parlement prétendoit; qu'il étoit inoui qu'il eût pris connoissance de semblables affaires; qu'il n'y avoit qu'à renvoyer les requêtes à la Reine. Remarquez que cette réponse, qui avoit été résolue chez la Palatine, parut par l'adresse de Monsieur lui avoir été inspirée par la Cour. Il ne répondit

dit à Doujat & à Menardeau \*, qui lui avoient 1650  
 été députez , qu'après en avoir conféré avec  
 la Reine, à qui il tourna son absence du Par-  
 lement d'une manière si délicate , qu'il se la  
 fit demander. Ce qu'il dit aux Députez ache-  
 va de confirmer la Cour dans l'opinion que  
 le Maréchal de Grammont voyoit clair dans  
 ses véritables intentions; & le Premier-Pré-  
 sident en fut encore plus persuadé que les  
 Frondeurs demeuroient les duppes de l'intri-  
 gue. Comme il ne l'étoit pas lui-même du  
 Mazarin , à beaucoup près tant que le Ma-  
 réchal de Grammont , il n'étoit pas fâché  
 que le Parlement lui donnât des coups d'é-  
 perons ; & quoiqu'il fit toujours semblant de  
 les rabattre de tems en tems , il n'étoit pas  
 difficile à connoître, quelquefois par lui-même  
 & toujours par ceux qui dépendoient de lui  
 dans la Compagnie, qu'il vouloit la liberté des  
 Princes, quoiqu'il ne la voulût pas par la guer-  
 re.

Le 15. on continua la délibération.

Le 17. de même , avec cette différence  
 que Deslandes Payen , Rapporteur de la re-  
 quête & de Mrs. les Princes , ayant été in-  
 terrogé par le Premier - Président s'il n'avoit  
 rien à ajouter à son avis , qu'il avoit porté  
 dès le 14. & répété dès le 15, y ajouta que,  
 si la Compagnie jugeoit à propos de joindre  
 aux remontrances qu'il feroit de vive voix  
 & par écrit pour la liberté des Princes une  
 plainte en forme contre la conduite du Car-  
 dinal Mazarin , il ne s'en éloigneroit pas.  
 Brouffel opina encore plus fortement contre  
 lui.

\* Gratiën Menardeau, Conseiller au Parlement de  
 Paris;

1650.

lui. Je ne fai pas la raison pour laquelle le Premier-Président s'attira, même contre les formes, cette répétition d'avis du Rapporteur; mais je fai bien qu'on ne lui en voulut pas de mal au Palais Royal; & d'autant plus que le Cardinal fut nommé dans cette répétition.

Le 18. la nouvelle arriva que le Maréchal du Plessis avoit gagné une grande bataille contre Mr. de Turenne; que le dernier, qui venoit au secours de Rethel, & qui l'avoit trouvé déjà rendu au Maréchal du Plessis par Delliponti qui y commandoit, la garnison Espagnole s'étant voulu retirer, avoit été forcé de combattre dans la plaine de Saumepuis; qu'il s'étoit sauvé à toute peine lui cinquième après y avoir fait des merveilles; qu'il y avoit eu plus de deux mille hommes tuez sur la place, du nombre desquels étoit un des frères de l'Electeur Palatin, & six Coloneis, & près de quatre mille prisonniers, entre lesquels étoit Dom Estevan de Gamarre la seconde personne de l'armée, Bouteville qui est aujourd'hui Mr. de Luxembourg, le Comte de Bossu, le Comte de Quintin-Haucourt, Sensy, le Chevalier de Jersai, & tous les Coloneis. On ajoutoit que l'on avoit pris 20. drapeaux & 84. étendards. Vous ne doutez pas de la consternation du parti des Princes. Je n'eus toute la nuit chez moi que des pleureurs & des desespérez. Je trouvai Monsieur atterré.

Le dix neuf j'allai au Palais, où les Chambres se devoient assembler. Le Peuple me parut dans les rues morne, abatu & effrayé. Je connus dans ce moment combien le Premier-Président étoit bien intentionné pour les

les Princes; car M. de Rhodes Grand-Maitre des Cérémonies étant venu commander au Parlement de la part du Roi de se trouver le lendemain à Notre-Dame au *Te Deum* de la victoire, le Premier-Président se servit naturellement de cette occasion pour faire qu'il n'y eût que peu de gens qui opinassent dans un tems où il voyoit bien que personne n'opinerait apparemment que foiblement. Il n'y eut en effet que quinze ou seize Conseillers qui parlèrent. Le Premier-Président ayant trouvé moyen de consumer le tems, ils allèrent pour la plupart aux remontrances pour la liberté des Princes, mais simplement, timidement, sans chaleur, & sans parler contre le Mazarin. Il n'y eut que Menardeau-Champré, qui le nomma, mais avec des éloges, en lui donnant tout l'honneur de la bataille de Rhetel, & disant, comme il étoit vrai, qu'il avoit forcé le Maréchal du Pleffis à la donner. Il avança encore que la Compagnie ne pouvoit mieux faire que de supplier la Reine de remettre les Princes à la garde de ce bon & sage Ministre, qui en auroit le même soin qu'il avoit eu jusques-là de l'Etat. Ce qui me surprit, c'est que cet homme non seulement ne fut pas sifflé dans l'assemblée des Chambres, mais que même en passant dans la salle où il y avoit une foule innombrable de Peuple, il ne s'éleva pas une seule voix contre lui. Cette circonstance, qui me fit voir le fond de l'abattement du Peuple, jointe à tout ce qui me parut l'après-dinée dans la vieille & dans la nouvelle Fronde, (celle-ci étoit le parti des Princes) me fit prendre la résolution de me déclarer le lendemain pour relever les courages. Le tempérament

1650.

que j'y aporlai , fut de laisser dans mon avis qui paroîtroit favorable à Mrs. les Princes, une porte laquelle le Mazarin & le Premier-Président pussent croire que je me tinffe ouverte à dessein , pour ne pas m'engager à les servir en particulier pour leur liberté. Je connoissois le Premier - Président pour un homme tout d'une pièce; & les gens de ce caractère ne manquent jamais de gober avec avidité toutes les aparences qui les confirment dans la première impression qu'ils ont prise. Je connoissois le Cardinal pour un esprit qui n'eût pu s'empêcher de croire qu'il n'y eût eu une porte de derrière par tout où il y avoit de la place pour la mettre. *C'est presque jeu sûr avec les hommes de cette espèce, de leur faire croire que l'on veut tromper ceux que l'on veut servir.* Je me résolus , sur ce fondement , d'opiner le lendemain fortement contre les desordres de l'Etat , & de prendre mon thème sur ce que Dieu ayant beni les armes du Roi , & éloigné les ennemis de la frontière par la victoire de Mr. le Maréchal du Pleffis, nous donnoit moyen de penser sérieusement aux maladies internes, qui sont les plus dangereuses. A quoi je fis dessein d'ajouter que je me croyois obligé d'ouvrir la bouche sur l'oppression des peuples, dans un moment où la plainte ne pouvoit plus donner d'avantage aux Espagnols atterrez par la dernière défaite; que l'une des ressources de l'Etat étoit la conservation des Membres de la Maison Royale; que je ne pouvois voir qu'avec une extrême douleur Mrs. les Princes dans un air aussi mauvais que celui du Havre; & que je croyois que l'on devoit faire de très humbles

bles remontrances au Roi pour les en tirer, 1650.  
 & pour les mettre en lieu où il n'y eût au moins rien à craindre pour leur santé. Je ne crus pas devoir nommer le Mazarin, afin de lui donner lieu à lui-même, & au Premier-Président de croire que ce ménagement pourroit être l'effet de quelque arrière-pensée que j'avois peut-être de me racommoder avec lui plus facilement, après avoir ameuté & échauffé contre lui le parti de Mrs. les Princes par une dernière déclaration, qui n'étant point pour la liberté, ne m'engageoit à rien dans les suites. Je communiquai cette pensée à Madame de Lesdiguières, à Madame la Palatine, à Madame de Chevreuse, à Viole, à Arnauld, à Croissi, au Président de Bellièvre, & à Caumartin. Il n'y eut que le dernier qui l'approuva, tout le monde disant qu'il falloit laisser remettre les esprits qui ne se fussent jamais remis. Je l'emportai enfin par mon opiniâtreté; mais je connus que si je ne réussissois pas, je serois desavoué par quelqu'un & blâmé par tous. Le coup étoit si nécessaire, que je crus en devoir prendre le hazard.

Le 20. je le pris, je parlai comme je viens de vous le dire. Tout le monde reprit cœur, on conclut que tout n'étoit pas perdu. Le Premier-Président donna dans ce dont je m'étois flaté, & dit au Président le Coigneux, au lever de l'assemblée, que mon avis avoit été fort artificieux; mais qu'on voyoit au travers mon animosité contre les Princes. Le Président de Mesmes, seul & unique, ne donna pas dans le panneau. Il jugea que je m'étois racommodé avec Mrs. les Princes, & il s'en affligea à un point qu'il y a des gens qui



1650. ont cru que sa douleur contribua à sa mort, qui arriva aussitôt après. Il y eut fort peu de gens qui opinassent ce jour-là, parcequ'il falut aller au *Te-Deum*; mais on vit l'air des esprits & des visages sensiblement changé. La salle du Palais, instruite par ceux qui estoient dans les lanternes, rentra dans sa première ferveur, elle retentit des acclamations accoutumées quand nous sortimes, & j'eus ce jour-là trois cens carosses chez moi.

Le 22. on continua la délibération, & on s'aperçut de plus en plus que le Parlement ne suivoit pas le char de triomphe du Mazarin. Son imprudence d'avoir hazardé tout le Royaume dans la dernière bataille y fut relevée de toutes les couleurs, que l'on put croire capables de ternir celles de la victoire.

Le 30. couronna l'œuvre, il produisit l'Arrêt par lequel il fut ordonné que très humbles remontrances seroient faites à la Reine pour demander la liberté des Princes, & le séjour de Mademoiselle de Longueville à Paris.

Il fut aussi arrêté de députer un Président & deux Conseillers au Duc d'Orléans, pour le prier d'employer son autorité pour le même effet.

Il ne seroit pas juste que j'oubliaffe en ce lieu l'original de la fameuse Chanson \*, il y a 3. points dans cette affaire &c.

J'avois


† Voici la chanson dont il est parlé ici:

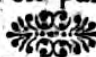
Or écoutez, Peuple de France,  
Le propre Avis en terme exprès  
Du Grand Beaufort fait en présence  
Du Parlement dans le Palais.


CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 167


J'avois recordé jusques à deux heures après 1650.  
minuit Mr. de Beaufort chez Madame de  
Montbazon pour le faire parler au moins un  
peu juste dans une occasion aussi délicate.  
J'y réussis, comme vous voyez, par la Chan-  
son qui dans la vérité est rendue en vers mot  
à mot de la prose. Admirez la force de  
l'imagination. Le vieux Machaut, Doyen  
du Conseil, qui n'étoit rien moins qu'un sot,  
me dit à l'oreille en entendant cet avis : *On  
voit bien que cela n'est pas de son cru.* Et ce  
qui

Il saluit la Compagnie  
De son chapeau très humblement.  
Puis d'une mine très hardie  
Il fit ce beau raisonnement.

  
J'avons trois points dans notre affaire:  
Les Princes sont le premier point.  
Je les honore & les révere;  
C'est pourquoi je n'en parle point.

  
Le second est de l'Eminence,  
Monsieur Jules de Mazarin.  
Sans barguigner j'aime la France  
Et vas toujours mon grand chemin.

  
J'ai le cœur fait comme la mine  
Et suis tous les beaux sentimens.  
C'est pourquoi je conclus & opine  
Comme fera Monsieur d'Orléans.

  
A ces beaux mots la Compagnie  
Frapa des mains & dit tout haut,  
Voyez comment pour sa patrie  
Beaufort opine comme il faut.

1650. qui est encore plus merveilleux, est que les gens de la Cour y entendirent finesse. Quand je demandai à Mr. de Beaufort pourquoi il avoit parlé dans son avis de Mr. le Duc d'Orléans, qui ne pouvoit opiner, parcequ'il n'étoit pas présent; il me répondit qu'il l'avoit fait pour embarrasser le Premier-Président. Cette repartie vaut la chanson.

Les Gens du Roi ayant demandé audience pour les remontrances, la Reine les remit à la huitaine sous prétexte des remèdes qui lui avoient été ordonnez par les Médecins. Monsieur répondit d'une manière ambigue au Président de Novion qui lui avoit été député. Les remèdes de la Reine durèrent 8. ou 10. jours plus qu'elle n'avoit cru, ou plutot qu'elle n'avoit dit, & les remontrances du

1651. Parlement ne se firent que le 20. Janvier 1651. Elles furent fortes, & le Premier-Président n'oublia rien de ce qui les pouvoit rendre efficaces.

Le 21. il en fit sa relation; c'est-à-dire il la voulut faire, car il en fut empêché par un bruit confus qui s'éleva tout d'un coup des bancs des Enquêtes, pour l'obliger à remettre cette relation, dans laquelle il ne s'agissoit que de la liberté des deux Princes du Sang, & du repos ou du bouleversement de l'Etat, & pour délibérer sur une entreprise qu'on prétendoit que le Garde des Sceaux avoit faite sur la juridiction du Parlement, en la personne d'un Secrétaire du Roi. Cette bagatelle tint toute la matinée, & obligea le Premier-Président à ne faire la relation que le 28. Il la finit en disant que la Reine avoit répondu qu'elle feroit réponse dans peu de jours.

Nous

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 169

Nous fumes avertis en ce tems-là que le 1651.  
Cardinal, qui n'étoit revenu à Paris après la bataille de Rhétel, que parcequ'il ne douta point qu'il ne dût atterrer tous ses ennemis; nous fumes, dis-je, avertis que, se voyant déchu de cette espérance, il pensoit à en faire sortir le Roi; & nous fumes même que Beloi qui étoit à lui, quoique domestique de Monsieur, qui dans le fond ne vouloit point de guerre civile, suivroit certainement la Cour. Madame de Frenoi dit à Fremont à qui elle ne se cachoit pas, parcequ'il lui prêtoit de l'argent, que son mari, qui étoit à Madame & en cabale avec Beloi, étoit de ce sentiment, & qu'il ne l'avoit pas pris sans fondement. Nous ne la croyions pas bien informée; mais comme on ne pouvoit jamais pleinement s'assurer de l'esprit de Monsieur, & que d'ailleurs nous considérions que le Parlement étoit si engagé à la liberté de Mrs. les Princes, & que le Premier-Président s'étoit même si hautement déclaré, qu'il n'y avoit plus lieu de craindre qu'ils pussent ni l'un ni l'autre faire le pas en arrière; nous crumes qu'il n'y avoit plus de péril que Monsieur s'ouvrît, ou du moins que le peu de péril qui y restoit, ne pouvoit pas contrepeser la nécessité que nous trouvions à engager Monsieur lui-même. Car supposé que le Roi sortît de Paris, nous étions très-assurez que Monsieur ne le suivroit pas, s'il avoit rompu publiquement avec le Cardinal: au lieu que nous ne nous en pourrions répondre, si la Cour prenoit cette résolution dans le tems qu'il y gardoit encore des mesures. Nous nous servimes de cette disparate du Parlement, dont je viens

1651. de vous parler à propos d'un Secrétaire du Roi, pour faire appréhender à Monsieur que cet exemple n'instruisît la Cour, & ne lui donnât la pensée de faire de ces sortes de diversions, dont elle avoit mille moyens dans les conjonctures où les momens étoient précieux, & où il ne falloit qu'un instant pour déconcerter les plus sages résolutions du monde. Nous employames deux ou trois jours à persuader Monsieur que le tems de dissimuler étoit passé. Il le connoissoit, & il le sentoît comme nous; mais *les esprits irrésolus ne suivent jamais, ni leurs vues, ni leurs sentimens, tant qu'il leur reste une excuse de ne se pas déterminer.* Celle qu'il nous alléguoit, étoit que s'il se déclaroit, le Roi sortiroit de Paris; & qu'ainsi nous ferions la guerre civile. Nous lui répondimes qu'il ne tenoit qu'à lui, étant Lieutenant-Général de l'Etat, de faire que le Roi ne fortît pas de Paris; & que la Reine ne pouvoit pas refuser dans une minorité les assurances qu'on lui demanderoit sur cela. Monsieur levoit les épaules; il remettoit du matin à l'après-dinée, & de l'après-dinée au soir. *L'un des plus grands embarras que l'on ait auprès des Princes, c'est que l'on est souvent obligé par la considération de leur propre service, de leur donner des conseils dont on ne peut dire la véritable raison.* Celle qui nous faisoit parler étoit le doute ou plutôt la connoissance que nous avions de sa foiblesse, & c'étoit justement celle que nous n'osions dire. De bonne fortune pour nous celui contre lequel nous agissions, eut encore plus d'imprudencé que celui pour lequel nous agissions, n'eut de foiblesse; car justement trois ou quatre jours avant

avant que la Reine répondît aux remontrances du Parlement, il dit à Monsieur des choses assez fortes devant la Reine, sur la confiance qu'il avoit en moi. Le propre jour de la réponse, qui fut le dernier jour de Janvier, il haussa de ton. Il parla à Monsieur dans la petite chambre grise de la Reine, du Parlement, de Mr. de Beaufort & de moi, comme de la Chambre Basse de Londres, de Fairfax & de Cromwel. Il s'emporta jusques à l'exclamation en s'adressant au Roi; il fit peur à Monsieur qui fut si aise d'être hors du Palais Royal sain & sauf, qu'en montant en carosse, il dit à Jouy, qui étoit à lui, qu'il ne se remettroit jamais entre les mains de cette enragée Furie. Il appelloit ainsi la Reine, parcequ'elle avoit renchéri sur ce que le Cardinal avoit dit au Roi. Jouy, qui étoit de mes amis, m'avertit de la disposition de Monsieur, & je ne la laissai point refroidir. Nous nous joignimes Mr. de Beaufort & moi, pour l'obliger de se déclarer dès le lendemain au Parlement. Nous lui fimes voir qu'après ce qui s'étoit passé, il n'y avoit plus de sûreté pour lui dans le tempérament; & que si le Roi sortoit de Paris, nous tomberions en une guerre civile, où il demeureroit aparemment seul avec Paris, parceque le Cardinal, qui tenoit les Princes entre ses mains, feroit ses conditions avec eux. Qu'il savoit mieux que personne que nous l'avions plutôt retenu qu'échauffé, tant que nous avions cru pouvoir amuser le Cardinal Mazarin; mais que la chose étant dans sa maturité nous le tromperions, & nous ferions des serviteurs inutiles si nous ne lui disions qu'il n'y avoit plus de tems à perdre,

à

1651. à moins qu'il ne se résolût lui-même à perdre toute confiance dans le parti des Princes qui commençoient à se défier de son inaction. Qu'il falloit que le Cardinal fût le plus aveugle de tous les hommes, pour n'avoir pas pris ces instans pour négocier avec eux, & pour se donner le mérite de leur liberté qui paroissoit par l'événement avoir été appréhendée par Monsieur; que tout ce qui avoit été fait & dit par les Frondeurs ne passeroit en ce cas que pour un artifice; que nous ne doutions point que la Cour ne fût sur le point de prendre ce parti; que ce qu'elle venoit de répondre au Parlement en étoit une marque assurée, parcequ'il lui promettoit la liberté de Mrs. les Princes, aussitot après que leur parti seroit desarmé; que sa réponse étoit captieuse, mais qu'elle étoit fixe; qu'elle engageoit nécessairement & sans qu'il y eût même prétexte de s'en défendre, à une négociation avec le parti des Princes, que le Cardinal éluderoit facilement, si Monsieur ne la pressoit pas, ou qu'il tourneroit contre Monsieur même, si Monsieur ne la pressoit qu'à demi. Qu'il seroit également honteux & périlleux à S. A. R. ou de laisser les Princes dans les fers, après avoir traité avec eux, ou de laisser les moyens au Cardinal de leur faire croire qu'il auroit été le véritable auteur de leur liberté; qu'il ne s'agissoit de rien moins dans le délai, que de ces deux inconvéniens; que l'assemblée du lendemain en décideroit peut-être, parceque la décision dépendoit de la manière dont le Parlement prendroit la réponse de la Reine; que cette matière n'étoit point problématique, si Monsieur y vouloit pa

paroître, parceque sa présence assureroit la <sup>165<sup>e</sup></sup> liberté des Princes, & lui en donneroît l'honneur.

Nous fumes depuis 8. heures jusques à minuit sonné à haranguer Monsieur sur ce ton, & Madame, que nous avions fait avertir par le Vicomte \* d'Autel Capitaine des Gardes de Monsieur, fit des efforts inconcevables pour le persuader. Il ne fut pas en son pouvoir : elle s'emporta & lui parla même avec aigreur, ce qu'elle n'avoit jamais fait, à ce qu'elle nous dit ; & comme il éleva sa voix, en disant que s'il alloit au Palais se déclarer contre la Cour, le Cardinal emmeneroit le Roi, elle se mit à crier de son côté : *Qui êtes-vous, Monsieur ? N'êtes-vous pas Lieutenant - Général de l'Etat ? Ne commandez-vous pas les armées ? N'êtes-vous pas maître du peuple ? Je répons que moi seule je l'en empêcherai.* Monsieur demeura ferme ; & ce que nous en pumes tirer, fut que je dirois le lendemain en son nom & de sa part dans le Parlement, ce que nous desirions qu'il y allat dire lui-même. En un mot il voulut que j'éprouvassé l'aventure qu'il tenoit fort incertaine, parcequ'il croyoit que le Parlement n'auroit rien à dire contre la réponse de la Reine ; & son raisonnement étoit qu'il auroit l'honneur & le fruit de ma proposition, si elle réussissoit, & que si le Parlement se contentoit de la réponse de la Reine, il en seroit quitte pour expliquer ce que j'avois dit, c'est-à-dire pour me désavouer un peu honnêtement. Je connus très bien son intention ;  
mais

\* Ferry de Choiseul, 3. du nom, Vicomte d'Autel, frère puiné du Maréchal Duc de Choiseul, dit le Maréchal du Pleffis.



1651.

mais elle ne me fit pas balancer, car il y alloit du tout, & si je n'eusse porté, comme je fis le lendemain, sa déclaration, je suis encore persuadé que le Cardinal auroit éludé pour très longtems la liberté de Mrs. les Princes, & que la fin en seroit devenue une négociation avec eux contre Monsieur. Madame, qui vit que je m'exposois pour le bien public, eut pitié de moi. Elle fit tout ce qu'elle put pour faire que Monsieur me commandat de dire au Parlement ce que le Cardinal avoit dit au Roi touchant la Chambre Basse de Londres, Fairfax & Cromwel. Elle crut que ce discours rapporté au nom de Monsieur l'engageroit encore davantage. Elle avoit raison. Il me le défendit expressément, & à mon avis par la même considération, ce qui me fit encore plus juger qu'il attendoit l'événement.

Je courus tout le reste de la nuit pour avertir que l'on grondat dans le Parlement au commencement de la séance contre la réponse de la Reine, qui étoit véritablement spécieuse, & qui portoit que, bien qu'il n'appartint pas au Parlement de prendre connoissance de cette affaire, la Reine vouloit bien par un excès de bonté avoir égard à ses supplications, & donner la liberté à Mrs. les Princes. Elle contenoit de plus une promesse positive d'abolition contre tous ceux qui avoient pris les armes. Il n'y avoit pour tout cela que quelques petites conditions préliminaires. C'étoit que Mr. de Turenne posât les armes, que Madame de Longueville renonçât à son Traité avec l'Espagne, & que Stenai & Mouzon fussent évacuez. J'ai su depuis que cette réponse avoit été insinuée au  
Ma-

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 175

Mazarin par le Garde des Sceaux. Il est conf- 1651.  
tant qu'elle éblouit le Premier-Président ,  
qui la vouloit faire passer pour bonne au Par-  
lement , le dernier de Janvier , qui est le  
jour auquel il fit la relation de ce qui s'étoit  
passé la veille au Palais Royal ; que le Maré-  
chal de Grammont qui la croyoit telle , l'a-  
voit si bien déguisée à Montieur , qu'il ne  
pouvoit se persuader qu'elle se pût seulement  
contrarier ; que le Parlement y donna , le  
même jour que je viens de marquer , pres-  
que aussi à l'aveugle que le Premier - Prési-  
dent. Il n'est pas moins constant que le len-  
demain , qui fut le Mercredi premier de Fé-  
vrier , tout le monde revint de cette illu-  
sion , & s'étonna de soi-même. Les Enquê-  
tes commencèrent par un murmure sourd.  
On demanda après cela au Premier-Président  
si la déclaration étoit expédiée ; & comme  
il eut répondu que le Garde des Sceaux avoit  
demandé un jour ou deux pour la dresser,  
Viole dit que la réponse , que l'on avoit  
faite au Parlement , n'étoit qu'un panneau  
qu'on avoit tendu à la Compagnie pour  
l'amuser ; qu'avant qu'on pût avoir celle de  
Madame de Longueville & de Mr. de Tu-  
renne, le terme que l'on disoit être pris pour  
le Sacre du Roi , & fixé au douze de Mars,  
seroit échu ; que la Cour étant hors de Paris  
on se moqueroit du Parlement. Les deux  
Frondes s'élevèrent à ce discours , & quand  
je les vis bien échauffées je fis signe de mon  
bonnet , & je dis que Monsieur m'avoit  
commandé d'affurer la Compagnie , que  
la considération qu'il avoit pour ses senti-  
mens , l'ayant confirmé dans ceux qu'il a-  
voit toujours eus naturellement pour Mrs. ses  
Cou-

1651. Cousins , il étoit résolu de concourir avec elle pour leur liberté , & d'y contribuer en tout ce qui seroit en son pouvoir. Vous ne sauriez concevoir l'effet de ces trente ou quarante paroles. Il me surprit moi-même. Les plus sages me parurent aussi fous que le peuple , & le peuple me parut plus fou que jamais. Les acclamations passèrent tout ce que vous vous en pouvez figurer. Il n'en falloit pas moins pour rassurer Monsieur qui avoit accouché de projets toute la nuit bien plus douloureusement , me dit Madame le matin , que je n'ai jamais accouché de tous mes enfans. Je le trouvai dans la galerie accompagné de trente ou quarante Conseillers qui l'accabloient de louanges. Il les prenoit tous à part les uns après les autres , pour s'informer & se bien assurer du succès ; & à chaque éclaircissement qu'il en tiroit , il diminueoit le bon traitement qu'il avoit fait tout le matin à Mr. d'Elbeuf, qui, depuis la paix de Paris , s'étoit livré corps & ame à Monsieur le Cardinal , & qui étoit un de ses négociateurs auprès de Monsieur.

Quand il se fut tout-à-fait éclairci de l'applaudissement que sa déclaration avoit eu , il m'embrassa cinq ou six fois devant tout le monde , & le Tellier lui étant venu demander de la part de la Reine s'il avouoit ce que j'avois dit de sa part au Parlement ; *Oui*, lui répondit-il, *je l'avoue & je l'avouerai toujours de tout ce qu'il fera ou qu'il dira pour moi.* Nous crumes qu'après une aussi grande déclaration que celle-là , Monsieur ne feroit aucune difficulté de prendre ses précautions pour empêcher que le Cardinal n'enlevat le Roi ; & Madame lui proposa de  
fai.

faire garder les portes de la ville, sous prétexte de quelque tumulte populaire. Il ne fut pas en son pouvoir de le lui persuader, & il faisoit scrupule, disoit-il, de tenir son Roi prisonnier. 1651.

Comme ceux du parti de Mrs. les Princes l'en pressoient extrêmement, en lui disant que de là dépendoit leur liberté, il leur dit qu'il alloit faire une action qui léveroit la défiance qu'ils témoignoit avoir de lui. Il envoya querir sur le champ le Garde des Sceaux, le Maréchal de Villeroi & le Tellier. Il leur commanda de dire à la Reine qu'il n'iroit jamais au Palais Royal, tant que le Cardinal y seroit, & qu'il ne pouvoit plus traiter avec un homme qui perdoit l'Etat. Il se tourna ensuite vers le Maréchal de Villeroi: *Je vous charge, dit-il, de la personne du Roi, vous m'en répondrez.* J'appris cette belle expédition un quart d'heure après, & j'en fus très fâché, parceque je la considérai comme le moyen le plus propre pour faire sortir le Roi de Paris, & c'étoit uniquement ce que nous craignons. Je n'ai jamais pu savoir ce qui obligea le Cardinal à s'y tenir après cet éclat. Il faut que la tête lui eût alors tout-à-fait tourné; & Servien, à qui je l'ai demandé depuis, en convenoit. Il me disoit que le Cardinal ces douze ou quinze jours n'étoit plus un homme. Cette scène se passa au Palais d'Orléans le 2. de Février.

Le 3. il y en eut une autre au Parlement. Monsieur, qui ne gardoit plus de mesures avec Mazarin, & qui se résolut de le pousser personnellement & même de le chasser, me commanda de donner part à la Compagnie

1651. en son nom de la comparaifon du Parlement à la Chambre Baffe de Londres, & de quelques Particuliers à Fairfax & à Cromwel. Je l'alléguai comme la caufe de l'éclat que Monsieur avoit fait la veille, & je l'embellis de toutes fes couleurs. Je puis dire fans exagération qu'il n'y a jamais eu plus de feu en lieu du monde, qu'il y en eut dans les efprits à cet instant. Il y eut des avis à décréter contre le Cardinal un ajournement perfonel, il y en eut à le mander à l'heure même pour rendre compte de fon adminiftration. Les plus doux propofèrent de faire de très humbles remontrances à la Reine pour demander fon éloignement. Vous ne doutez pas de l'abattement du Palais Royal à ce coup de foudre. La Reine envoya prier Monsieur d'agréez qu'elle lui menat Mr. le Cardinal. Il répondit qu'il appréhendoit qu'il n'y eût point de fureté pour lui. Elle offrit de venir feule au Palais d'Orléans, il s'en excufa avec refpect, mais il s'en excufa. Il envoya une heure après faire défenses aux Maréchaux de France de reconnoitre d'autres ordres que les fiens comme Lieutenant-Général de l'Etat, & au Prévôt des Marchands de ne faire prendre les armes que fous fon autorité. Vous vous étonnerez fans doute de ce qu'après ces pas l'on ne fit pas celui de s'affurer des portes de Paris, pour empêcher la fortie du Roi. Madame, qui trembloit de peur de cette fortie, redoubla tous les jours fes efforts, mais ils ne fervirent qu'à faire voir qu'un homme foible de fon naturel n'eft jamais fort en tout.

Le 4. Monsieur vint au Palais, & il affura la Compagnie d'une correfpondance parfaite

faite, pour travailler ensemble au bien de l'Etat, à la liberté des Princes, & à l'éloignement du Cardinal. Comme Montieur acheva de parler, les Gens du Roi qui entrèrent, dirent que Mr. de Rhodes, Grand-Maitre des Cerémonies, demandoit à présenter une Lettre de Cachet du Roi. On balança un peu à lui donner audience sur ce que Monsieur dit qu'étant Lieutenant-Général de l'Etat, il ne croyoit pas que dans une minorité l'on pût faire écrire le Roi au Parlement, sans sa participation. Cependant comme il ajouta qu'il étoit du sentiment de la recevoir, l'on fit entrer Mr. de Rhodes. On lut la Lettre: elle portoit ordre de séparer l'assemblée, d'aller par Députez au plus grand nombre qu'il se pourroit au Palais Royal, pour y entendre les volontez du Roi. On résolut d'obéir, & d'y envoyer sur l'heure même des Députez, mais de ne point dessemparer & d'attendre dans la Grand' Chambre les Députez. Je reçus, comme on se levoit pour aller auprès du feu, un billet de Madame de Lesdiguières, qui me mandoit que la veille Servien avoit concerté avec le Garde des Sceaux & avec le Premier-Président la pièce qui s'alloit jouer; qu'elle n'en avoit pu découvrir le détail, mais que la pièce étoit contre moi. Je dis à Monsieur ce que je venois d'apprendre. Il me répondit qu'il n'en doutoit point à l'égard du Premier-Président, qui ne vouloit la liberté de Mrs. les Princes que par la Cour: mais que si le vieux Pantalon (il apelloit ainsi le Garde des Sceaux de Châteauneuf, parce qu'il avoit toujours une jacquette fort courte & un petit chapeau) étoit capable de cet-

1651. te folie & de cette perfidie tout ensemble ; il mériteroit d'être pendu de l'autre côté du Mazarin. Il le méritoit donc , car il avoit été l'auteur de la comédie que vous allez voir.

Aussitot que les Députés furent arrivés au Palais Royal, Mr. le Premier-Président dit à la Reine que le Parlement étoit sensiblement affligé de voir que , nonobstant les paroles qu'il avoit plu à Sa Majesté de donner pour la liberté de Mrs. les Princes, l'on n'avoit point reçu la déclaration , que tout le Public attendoit de sa bonté & de sa promesse. La Reine répondit que le Maréchal de Grammont étoit parti pour faire sortir de la prison Mrs. les Princes, en prenant d'eux les sûretés nécessaires pour l'Etat ; ( je vous parlerai tantot de ce voyage ) que ce n'étoit pas sur ce sujet qu'elle les avoit mandés , mais sur un autre qui leur seroit expliqué par le Garde des Sceaux. Il fit semblant de l'expliquer , mais il parla si bas sous prétexte d'un rhume , que personne ne l'entendit , pour avoir lieu , à mon avis, de donner par écrit un sanglant manifeste contre moi , que Mr. du Plessis eut bien de la peine à lire : mais la Reine le soulageoit , en disant de tems en tems ce qui étoit sur le papier. En voici le contenu. „ Tous les rapports que le Coadju-  
 „ teur a faits au Parlement sont faux , &  
 „ controuvez par lui ; *il en a menti*, ( voilà la  
 „ seule parole que la Reine ajouta à l'écrit )  
 „ c'est un méchant & dangereux esprit , qui  
 „ donne de pernicious conseils à Monsieur.  
 „ Il veut perdre l'Etat , parcequ'on lui a re-  
 „ fusé le Chapeau , & il s'est vanté publi-  
 „ quement qu'il mettra le feu aux quatre  
 „ coins

5, coins du Royaume, & qu'il se tiendra au-1651  
 „ près avec cent mille hommes qui lui sont  
 „ engagez pour casser la tête à ceux qui se  
 „ présenteront pour l'éteindre “. L'expres-  
 sion étoit un peu forte, & je vous assure  
 que je n'avois rien dit qui en aprochat; mais  
 elle étoit assez propre pour grossir la nuée  
 qu'on vouloit faire fondre sur moi en la  
 détournant de dessus la tête du Mazarin. On  
 voit le Parlement assemblé pour donner Ar-  
 rêt en faveur de Mrs. les Princes; on voit  
 Monsieur dans la Grand' Chambre déclaré  
 personnellement contre le Mazarin; & l'on  
 s'imagine que la diversion qui étoit nécessai-  
 re se rendroit possible par une nouveauté  
 aussi surprenante que seroit celle qui mettroit  
 en quelque façon le Coadjuteur sur la sel-  
 lette, en l'exposant, sans que le Parlement  
 eût aucun lieu de se plaindre de la forme, à  
 tous les brocards qu'il plairoit au moindre  
 de la Compagnie de lui donner. On n'ou-  
 blia rien de tout ce qui pouvoit inspirer du  
 respect pour l'attaque, & de tout ce qui  
 pouvoit affoiblir la défense. L'écrit fut si-  
 gné des quatre Secrétaires d'Etat; & afin d'a-  
 voir plus de lieu de pouvoir rendre inutile  
 tout d'un coup ce que je dirois apparem-  
 ment pour ma justification, l'on fit suivre  
 de fort près les Députez par Mr. le Comte  
 de Brienne, avec ordre de prier Monsieur  
 de vouloir bien aller conférer avec la Reine,  
 touchant le peu qui restoit pour consom-  
 mer l'affaire de Mrs. les Princes. Vous ver-  
 rez par les suites que le Garde des Sceaux de  
 Châteauneuf avoit inventé cet expédient,  
 dans lequel il avoit deux fins: l'une étoit  
 d'éloigner par de nouveaux incidens la déli-



1651. bération qui alloit directement à la liberté des Princes: l'autre de tirer de la Cour une déclaration si publique contre mon Cardinalat, que la dignité même de la parole royale se trouvat engagée à mon exclusion. Voilà l'intérêt du Garde des Sceaux. Servien, qui porta cette proposition au Premier-Président, fut reçu à bras ouverts, parceque le Premier-Président, qui ne vouloit point que Mr. le Prince se trouvat uni avec Monsieur & avec les Frondeurs en sortant de prison, ne cherchoit qu'une occasion pour remettre sa liberté, qu'il tenoit infaillible de toutes les façons, à une conjoncture où il ne leur en eût pas l'obligation aussi pure & aussi entière qu'il la leur auroit en celle-ci. Menardeau, à qui le dessein fut communiqué, poussa plus loin ses espérances & celles de la Cour; car Mr. de Lionne m'a dit depuis qu'il promit qu'il ouvriroit l'avis de donner, sur une plainte aussi authentique, commission au Procureur-Général d'informer contre moi; ce qui, ajouta-t-il, sera d'une grande utilité, soit en décréditant le Coadjuteur par une procédure qui le mettra *in reatu*, ou en changeant la carte à l'égard du Cardinal.

Les Députez revinrent entre onze heures & midi au Palais, où Monsieur avoit mangé un morceau à la buvette, afin de pouvoir achever la délibération ce jour-là. Le Premier-Président affecta de commencer sa relation par la lecture de l'écrit qui lui avoit été donné contre moi. Il crut qu'il surprendroit ainsi les esprits. Effectivement il réussit, au moins en ce point, & la surprise parut dans tous les visages. Quoique je fusse  
aver-

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 183  
averti, je ne l'étois pas du détail, & j'avoue 1651.  
que la forme de la machine ne m'étoit pas  
venue dans l'esprit. Dès que je la vis, j'en  
connus & j'en conçus la conséquence; & je  
la sentis encore plus vivement quand j'en-  
tendis Mr. le Premier - Président qui, se tour-  
nant froidement à gauche, dit, *Votre avis,*  
*Mr. le Doyen?* Je ne doutai point que la par-  
tie ne fût faite, & je ne me trompois pas:  
mais Menardeau, qui devoit ouvrir la tran-  
chée, eut peur d'une salve du côté de la sal-  
le. Il y trouva une si grande foule de peu-  
ple en entrant, tant d'acclamations à la  
Fronde, tant d'imprécations contre Maza-  
rin, qu'il n'osa s'ouvrir, & qu'il se conten-  
ta de déplorer pathétiquement la division de  
l'Etat, & celle particulièrement qui paroif-  
soit dans la Maison Royale. Je ne puis vous  
dire de quel avis furent tous les Conseillers  
de la Grand' Chambre; & je crois qu'eux-  
mêmes ne l'eussent pu dire, si on ne les en  
eût pressés à la fin de leurs discours. L'un  
fut du sentiment de faire des prières de qua-  
rante heures; l'autre de prier Monsieur de  
prendre soin du public. Le bon homme  
Broussel oublia que l'assemblée avoit été ré-  
solue & indiquée pour y traiter de l'affaire  
des Princes, & il ne parla en général que  
contre les desordres de l'Etat. Ce n'étoit  
pas mon compte; car je n'ignorois pas que  
tant que la délibération ne se feroit point,  
elle pourroit toujours retomber sur ce qui  
ne me convenoit pas. La place dans la-  
quelle j'opinois, qui étoit justement entre la  
Grand' Chambre & les Enquêtes, me don-  
na le tems de faire mes réflexions, & de  
prendre mon parti, qui fut de traiter de sa-

1651. tire & de libelle l'écrit qui avoit été dressé contre moi par le Cardinal; de réveiller par quelque passage court, mais curieux, l'imagination des auditeurs, & de remettre ensuite la délibération dans son véritable sujet. Comme la mémoire ne me fournissoit rien dans l'Antiquité qui eût rapport à mon dessein, je fis un \* passage d'un Latin le plus pur & le plus aprochant des Anciens, qui fût en mon pouvoir, & je formai mon avis en ces termes.

„ Si le respect que j'ai pour Mrs. les Pré-  
 „ opinans ne me fermoit la bouche, je ne  
 „ pourrois m'empêcher de me plaindre de ce  
 „ qu'ils n'ont pas relevé l'indignité de cette pa-  
 „ perasse, qu'on vient de lire dans cette Compa-  
 „ gnie contre toutes les formes, & que l'on voit  
 „ conçue dans les mêmes caractères qui ont pro-  
 „ fané le sacré nom du Roi pour animer les té-  
 „ moins à brevet. Je pense qu'ils ont cru que  
 „ ce libelle, qui n'est qu'une saillie de la fureur  
 „ de M. le Cardinal Mazarin, étoit trop au des-  
 „ sous d'eux & de moi. Je n'y répondrai. Mes-  
 „ sieurs, pour m'accommoder à leurs sentimens,  
 „ que par le passage d'un Ancien qui me vient  
 „ dans l'esprit. *Dans les mauvais tems, je n'ai*  
 „ *point abandonné la Ville; dans les bons, je n'ai*  
 „ *point eu d'intérêt en vue; & dans les desespé-*  
 „ *rez, je n'ai rien crain.* Je demande par-  
 „ don à la Compagnie de la liberté que j'ai  
 „ prise de sortir par ce peu de paroles du su-  
 „ jet de la délibération. Mon avis est de  
 „ faire de très humbles remontrances au Roi,  
 „ & de le supplier d'envoyer incessamment  
 „ UNC

\* Voyez M. Joly pag. 113. du Tome I.

„ une Lettre de Cachet pour obtenir la liberté  
 „ de Mrs. les Princes , & une Déclaration en 1651.  
 „ leur faveur ; pour éloigner de sa Personne &  
 „ de ses Conseils le Cardinal Mazarin. Mon  
 „ sentiment est aussi, Messieurs, que la Com-  
 „ pagnie prenne la résolution dès aujourd'hui  
 „ de s'assembler Lundi, pour recevoir la ré-  
 „ ponse qu'il aura plu à Sa Majesté de faire à  
 „ Mrs. les Députez ”.

Les Frondeurs applaudirent à mon opinion ; le parti des Princes la reçut comme l'unique voye pour leur liberté ; l'on opina avec chaleur, & mon avis passa tout d'une voix. J'assure-rois au moins qu'il n'y en eut pas trois de con-  
 trairees.

On chercha longtems mon passage, qui en Latin a toute autre grace qu'en François, & même beaucoup plus de force. Le Premier Président, qui ne s'étonnoit de rien, parla de la nécessité de l'éloignement du Cardinal, selon toute la force de l'Arrêt, & avec autant de vigueur que s'il avoit été proposé par lui-même ; mais habilement, finement, & d'une manière qui lui donna même lieu de l'alléguer à Monsieur comme un motif d'accorder à la Reine l'entrevue qu'elle demandoit par Mr. de Brienne. Monsieur s'en excusant sur le peu de sureté qu'il y avoit pour lui, le Premier-Président insista & même avec larmes, & quand il vit Monsieur un peu ébranlé, il manda les Gens du Roi. Talon Avocat-Général fit une des plus belles actions, qui se soyent jamais faites en ce genre. Je n'ai jamais rien oui ni lu de plus éloquent ; il accompagna ses paroles de tout ce qui leur put donner de la force ; il invoqua les manes de Henri le Grand : il re-

1651. commanda la France en général à St. Louis, un genou en terre. Vous vous imaginez peut-être que vous auriez ri à ce spectacle; mais vous en eussiez été émue comme toute la Compagnie, qui s'émut si fortement, que j'en vis la clameur des Enquêtes commencer à s'affoiblir. Le Premier - Président, qui s'en aperçut comme moi, se voulut servir de l'occasion, & il proposa à Monsieur de prendre l'avis de la Compagnie. Je me souviens que Barillon vous racontoit un jour cet endroit. Comme je vis que Monsieur s'ébranloit, & commençoit même à dire qu'il feroit tout ce que le Parlement lui conseilleroit; je pris la parole & dis que le conseil que Monsieur demandoit, n'étoit pas s'il iroit ou s'il n'iroit pas au Palais Royal, puisqu'il s'étoit déjà déclaré plus de vingt fois sur cela, mais qu'il vouloit seulement demander à la Compagnie la manière dont elle jugeroit à propos qu'il s'excusât envers la Reine. Monsieur m'entendit bien; il comprit qu'il s'étoit trop avancé, il avoua mon explication, & Brienne fut renvoyé avec cette réponse: que Monsieur rendroit à la Reine ses très humbles devoirs, aussitôt que les Princes seroient en liberté, & que le Cardinal Mazarin seroit éloigné de la Personne du Roi & de ses Conseils.

Nous appréhendions dans la vérité un coup de desespoir & de la Reine & du Mazarin, si Monsieur fût allé au Palais Royal; mais on eût pu trouver des tempéramens & des suretez, si nous n'eussions eu que cette considération. Nous craignons beaucoup davantage sa foiblesse, & avec d'autant plus  
de

de sujet que nous avons remarqué que les <sup>1651.</sup> délais du Cardinal pour ce qui regardoit la liberté de Mrs. les Princes, n'avoient d'autre fondement que l'espérance qu'il ne pouvoit perdre que la Reine regagneroit Monsieur, & c'étoit dans cette vue qu'il avoit fait partir le Maréchal de Grammont & Lionne pour le Havre-de-Grace, comme pour aller prendre avec les Princes les suretez nécessaires pour leur liberté. Monsieur crut par cette considération l'affaire si avancée, qu'il se laissa aller à envoyer avec eux Goulas Secrétaire de ses commandemens. Il s'y engagea dès le premier du mois avec le Maréchal de Grammont; & il en fut bien fâché le 2. au matin, parceque je lui en fis connoître la conséquence, qui étoit de donner à croire au Parlement que l'intention du Cardinal fût sincère pour la liberté des Princes. Il se trouva par l'événement que j'avois bien jugé; car le Maréchal de Grammont, qui partit le même jour pour aller au Havre, & qui dit publiquement au Luxembourg que Mrs. les Princes avoient leur liberté & sans les Frondeurs, n'eut que le plaisir de leur rendre une visite. Il partit sans instruction; on promit de lui en envoyer. Quand on vit que Monsieur s'étoit retiré du panneau, on prit d'autres vues; & le pauvre Maréchal de Grammont, avec les meilleures intentions du monde, joua un des plus ridicules personnages qu'homme de sa qualité pouvoit jouer.

Vous allez voir dans peu une preuve convaincante, que toutes les démarches, ou plutot toutes les démonstrations que le Cardinal donnoit depuis quelque tems de vou-

loir

1651. loir la liberté des Princes , n'étoit que dans la vue de détacher Monsieur de leurs intérêts sous prétexte de le réunir à la Reine. Je vous ai déjà dit que cette grande scène des remontrances pour l'éloignement du Cardinal & du refus fait à Mr. de Brienne se passa le 4. de Février ; elle ne fut pas la seule. Le vieux bon homme de la Vieuville , le Marquis de Sourdis , le Comte de Fiesque , Bethune & Montrésor se mirent dans la tête de faire une assemblée de Noblesse pour le rétablissement de leurs privilèges. Je m'y opposai fortement auprès de Monsieur , parceque j'étois persuadé qu'il n'y avoit rien de plus dangereux dans une faction que de mêler sans nécessité ce qui en a la figure. Je l'avois éprouvé plus d'une fois ; & toutes les circonstances en devoient dissuader dans cette occasion. Nous avions Monsieur , nous avions le Parlement , nous avions l'Hôtel de Ville. Ce composé paroissoit faire le gros de l'Etat , tout ce qui n'étoit pas assemblée légitime le *déparoit*. Il falut céder à leurs desirs , auxquels je me rendis toutefois beaucoup moins qu'à la fantaisie d'Anneri , à qui j'avois l'obligation que vous avez vue ci-dessus. Il étoit Secrétaire de cette assemblée , mais il en étoit aussi beaucoup plus le fanatique. Cette assemblée , qui se tint ce jour-là à l'hôtel de la Vieuville , donna une grande terreur au Palais Royal , où l'on fit monter six Compagnies des Gardes. Monsieur s'en fâcha , il envoya en qualité de Lieutenant - Général de l'Etat commander à M. d'Épernon Colonel de l'Infanterie & à M. de Schomberg Colonel des Suisses de ne recevoir ordre que de lui. Ils répondirent  
ref-

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 189  
respectueusement, mais en gens qui étoient à la 1651,  
Reine.

Le 5. l'assemblée de la Noblesse se tint chez  
Mr. de Nemours.

Le 6. les Chambres étant assemblées, &  
Monsieur ayant pris sa place au Parlement,  
les Gens du Roi entrèrent, & ils dirent à  
la Compagnie, qu'ayant été demander audiance  
à la Reine pour les remontrances, elle leur  
avoit répondu qu'elle fouhaittoit plus que per-  
sonne la délivrance de Mrs. les Princes, mais  
qu'il étoit juste de chercher les suretez pour  
l'Etat : que pour ce qui étoit de Mr. le Cardi-  
nal, elle le retiendroit dans ses Conseils tant  
qu'elle le jugeroit utile au service du Roi ; &  
qu'il n'appartenoit pas au Parlement de pren-  
dre connoissance de quel Ministre elle se ser-  
voit.

Le Premier-Président effuya toutes les *bour-  
rades* qu'on se peut figurer, pour n'avoir pas  
fait plus d'instances. On voulut l'obliger d'en-  
voyer demander l'audiance pour l'après-dinée.  
Tout le délai qu'il put obtenir, ne fut que jus-  
ques au lendemain. Monsieur ayant dit que les  
Maréchaux de France étoient dépendans du  
Cardinal, l'on donna Arrêt sur l'heure, par  
lequel il fut ordonné de n'obéir qu'à Mon-  
sieur.

Comme j'étois le soir chez moi, Mrs. de  
Guimené & de Bethune y entrèrent, & me  
dirent que le Cardinal s'étoit sauvé lui troi-  
sième ; qu'il étoit sorti de Paris en habit dé-  
guisé, & que le Palais Royal étoit dans une  
consternation effroyable. Je voulois monter  
en carosse sur cette nouvelle, pour aller trou-  
ver Monsieur, mais ils me prièrent d'entrer  
dans un petit cabinet où ils me pussent par-  
ler



1651. ler en particulier. Voici le secret. Chandénier Capitaine des Gardes en quartier étoit dans le carosse du Prince de Guimené, & vouloit me dire un mot, mais il ne vouloit être vu d'aucun de mes domestiques. Je connoissois pour peu sages les deux hommes qui me parloient, mais je les crus fous à lier, & à mener aux petites maisons, quand ils me nommèrent Chandénier. Je ne l'avois point vu depuis le collège, & encore depuis les premières années du collège, où nous n'avions que neuf ou dix ans l'un & l'autre. Nous ne nous étions jamais rendu visite. Il avoit été fort attaché au Cardinal de Richelieu, dans la maison duquel j'avois été bien éloigné d'avoir aucune habitude. Il étoit Capitaine des Gardes en quartier, je servois le mien dans la Fronde. Je le vois à ma porte le propre jour que la Fronde ôte de force au Roi son Premier-Ministre; je le vois dans ma chambre. Il me demande d'abord si je ne suis pas serviteur du Roi. Je vous confesse que j'eusse eu bien peur, si je n'eusse été assuré que j'avois un bon Corps de Garde dans ma cour, & bon nombre de gens fort braves & fort fidèles dans mon antichambre. Comme j'eus répondu à Chandénier que j'étois au Roi comme lui, il me sauta au collet & me dit: " Et moi je suis au Roi comme vous; mais comme vous êtes aussi contre Mazarin pour la cabale; cela s'entend, ajouta-t-il, car au poste où je suis je ne voudrois pas lui faire du mal autrement ". Ensuite il me demanda mon amitié; il me dit qu'il n'étoit pas aussi mal auprès de la Reine qu'on le croyoit; qu'il trouveroit bien dans sa place  
des

**CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 191**  
des momens à donner de bonnes bottes au \* 1651.  
Sicilien. Il revint une autre fois chez moi avec  
les mêmes gens entre minuit & une heure. Il  
y vint pour la troisième fois avec le Grand-Pré-  
vôt, qui, à mon avis, ne faisoit ce pas que de  
concert avec la Cour, quoiqu'il fit profession  
d'amitié avec moi depuis assez longtems. La  
Reine eut avis de tout ceci, & de quelque ma-  
nière que cet avis lui en soit venu, il est con-  
stant qu'elle l'eut, & il ne l'est pas moins qu'il  
ne se pouvoit pas qu'elle ne l'eût : le Prince de  
Guimené & Bethune étant les deux hommes  
du Royaume les moins secrets. J'en avertis  
Chandenier en leur présence dès la première vi-  
site. Il eut commandement de se retirer chez  
lui en Poitou. Voilà toute l'intrigue que  
j'eus avec lui; vous en verrez la suite en son  
tems.

Aussitot que Chandenier fut sorti de chez  
moi, j'allai chez Monsieur, que je trouvai  
environné d'une troupe de Courtisans qui  
aplaudioient au triomphe. Monsieur, qui  
ne me vit pas assez content à son gré, me  
dit qu'il gageroit que j'appréhendois que le  
Roi ne s'en allat. Je le lui avouai. Il se mo-  
qua de moi; il m'assura que si le Cardinal  
avoit eu cette pensée, il l'auroit exécutée  
en l'emmenant avec lui. Je lui répondis  
qu'il sembloit que depuis quelque tems la  
tête tournat au Cardinal, & qu'à tout ha-  
zard il seroit bon d'y prendre garde; parce-  
qu'avec ces fortes de gens les contretems  
sont toujours à craindre. Tout ce que je  
pus obtenir de Monsieur, fut que je disse  
com-

\* Le Cardinal Mazarin.

1651. comme de moi-même à Chamboy, qui étoit mon ami, & qui commandoit la Compagnie des Gendarmes de Mr. de Longueville, de faire quelque patrouille sans éclat dans le quartier du Palais Royal. Chamboy avoit fait couler dans Paris 50. ou 60. hommes de ses Gendarmes de concert avec moi, depuis que j'avois traité avec les Princes. Comme je faisois chercher Chamboy, Monsieur me rapella, & me défendit expressément de faire faire cette patrouille. L'entêtement qu'il avoit sur ce point étoit inconcevable, & ce n'est pas la seule occasion où j'ai observé, que *la plupart des hommes ne font les grands maux que par les scrupules qu'ils ont des moindres.* Monsieur craignoit au dernier point la guerre civile, qu'il eût faite par nécessité, si le Roi fût sorti. Il se faisoit un crime de la seule pensée de l'empêcher.

On raisonna beaucoup sur l'évasion du Cardinal, chacun y voulant chercher des motifs à sa mode. Je suis persuadé que la frayeur en fut l'unique cause, & qu'il ne se put donner à lui même le tems qu'il eût fallu pour emmener le Roi & la Reine. Vous verrez dans la suite qu'il ne tint pas à lui de les tirer de Paris bientôt après; & aparemment le dessein en étoit formé avant qu'il s'en allat. Je n'ai jamais pu comprendre ce qui le put obliger à ne l'exécuter pas dans une occasion, où il avoit à toutes les heures du monde sujet de craindre que l'on ne s'y opposât.

Le 17. le Parlement s'assembla, & ordonna, Monsieur y assistant, que très humbles remercimens seroient faits à la Reine pour l'éloignement du Cardinal, & qu'elle seroit aussi

aussi suppliée de faire expédier une Lettre de Cachet pour faire sortir les Princes , & d'envoyer une \* Déclaration par laquelle les Etrangers fussent à jamais exclus du Conseil du Roi. Le Premier-Président s'étant acquitté de cette commission sur les 4. heures du soir , la Reine lui dit qu'elle ne pouvoit faire des réponses, qu'elle n'eût conféré avec Mr. le Duc d'Orléans, auquel on envoya pour cet effet le Garde des Sceaux , le Maréchal de Villeroy & le Tellier. Il leur répondit qu'il ne pouvoit aller au Palais Royal , que Mrs. les Princes ne fussent en liberté, & que le Cardinal ne fût encore plus éloigné de la Cour. 1651

Le 18. le Premier-Président ayant fait son rapport au Parlement de ce que la Reine avoit dit , Monsieur expliqua à la Compagnie les raisons de sa conduite à l'égard de l'entrevue que l'on demandoit. Il fit remarquer que le Cardinal n'étoit qu'à St. Germain , d'où il gouvernoit encore le Royaume ; que son Neveu & ses Nieces étoient au Palais Royal ; & il proposa que l'on suppliat très humblement la Reine de s'expliquer , si cet éloignement étoit pour toujours & sans retour. On ne peut s'imaginer jusques où alla l'emportement de la Compagnie ce jour-là. Il y eut des voix à ordonner qu'il n'y auroit plus de Favoris en France. Je ne croirois pas , si je ne l'avois oui , que l'extravagance des hommes eût pu se porter jusqu'à cette extrémité. On passa enfin à l'avis de Monsieur , qui fut de faire expliquer la Reine sur la qualité de l'éloignement du Mazarin , &

Tom. II.

N

de

\* Voyez les Mémoires de Joly Tome I. page 116.

1651. de presser la Lettre de Cachet pour la liberté des Princes.

Ce même jour la Reine assembla dans le Palais Royal Mrs. de Vendôme, de Nemours, d'Elbeuf, d'Harcourt, de Rieux, de l'Islebonne, d'Epernon, de Candale, d'Etrées, de l'Hôpital, de Villeroi, du Plessis-Praslin, d'Hoquincourt, de Grancei, & elle envoya par leur avis Mrs. de Vendôme, d'Elbeuf, & d'Epernon prier Monsieur de revenir prendre sa place au Conseil, & lui dire que, si pourtant il ne le jugeoit pas à propos, elle lui enverroit le Garde des Sceaux pour concerter avec lui ce qui seroit nécessaire pour l'affaire des Princes. Monsieur accepta la seconde proposition, & s'excusa de la première en termes fort respectueux; mais il traita fort mal \* Mr. d'Elbeuf, qui le vouloit un peu trop presser d'aller au Palais Royal. Ces Messieurs dirent à Monsieur que la Reine leur avoit aussi commandé de l'assurer que l'éloignement du Cardinal étoit pour toujours. Vous verrez bientôt que, si Monsieur se fût mis ce jour-là entre les mains de la Reine, il y a grand lieu de croire qu'elle fût sortie de Paris, & qu'elle l'eût emmené.

Le 19. Monsieur ayant dit au Parlement ce que la Reine lui avoit mandé touchant l'éloignement du Cardinal, & les Gens du Roi ayant ajouté que la Reine leur avoit donné ordre de porter la même parole à la Compagnie, l'on donna Arrêt par lequel il fut dit que, vû la Déclaration de la Reine, le Cardinal Mazarin sortiroit dans 15. jours du Ro-

\* Il le traita de Mazarin fiéfé, & lui dit d'autres duretez. Voyez Mémoires de Joly Tome I. p. 117.

CARDINAL DE RETZ. Liv. III. 195

Royaume & de toutes les terres de l'obéissance du Roi avec tous ses parens & ses domestiques étrangers ; à faute de quoi il seroit procédé extraordinairement contre eux , & permis aux Communes & à tous autres de leur courir sus. J'eus un violent soupçon , au sortir du Palais , que l'on n'emmenât le Roi ce jour-là , parcequ'é l'Abbé Charrier , à qui le Grand-Prévôt faisoit croire plus de la moitié de ce qu'il vouloit , me vint trouver tout échauffé , pour m'assurer que Madame de Chevreuse & le Garde des Sceaux me jouoient , & ne me disoient pas tous les secrets , s'ils ne m'avoient fait confidence du tour qu'ils avoient fait au Cardinal : qu'il savoit de science certaine & de bon lieu que c'étoient eux qui lui avoient persuadé de sortir de Paris , sur la parole qu'ils lui avoient donnée de le servir ensuite pour son rétablissement , & d'apuyer dans l'esprit de Monsieur les instances de la Reine , à laquelle il ne pouvoit jamais résister en présence. L'Abbé Charrier accompagna cet avis de toutes les circonstances que j'ai trouvé depuis répandues dans le monde , & qui eussent fait croire (au moins à tous ceux qui croient que tout ce qui leur paroît le plus fin est le plus vrai) que l'évasion du Mazarin étoit un grand coup de politique ménagé par Madame de Chevreuse & par le Garde des Sceaux , & pour perdre le Cardinal par lui-même. Les misérables Gazetiers de ce tems-là ont forgé là dessus des *Contes de peau d'Ane* , plus ridicules que ceux que l'on fait aux enfans. Je m'en moquai dès l'heure même , parceque j'avois vu & l'un & l'autre fort embarrassés , quand ils aprirent que

1651. le Cardinal étoit parti , dans la crainte que le Roi ne le suivît bientôt. Mais comme je croyois avoir remarqué plus d'une fois que la Cour se servoit du Grand-Prévôt pour me faire insinuer de certaines choses , j'observai soigneusement les circonstances , & il me parut que beaucoup de celles que l'Abbé Charrier me marquoit , & qu'il m'avoua tenir du Grand-Prévôt , tendoient à me laisser voir que le Mazarin s'en alloit paisiblement hors du Royaume attendre avec sûreté l'effet des grandes promesses du Garde des Sceaux & de Madame de Chevreuse. Le bruit de ce grand coup d'Etat a été si universel , qu'il faut à mon avis qu'il ait été semé pour plus d'une fin , & je suis persuadé que l'on fut bien aisé de s'en servir pour m'ôter de la pensée qu'on eût eu dessein de sortir de Paris le jour que l'on faisoit effectivement état d'en sortir. Ce qui augmenta fort mon soupçon est que la Reine , qui avoit toujours donné des délais , s'étoit relâchée tout à coup , & avoit offert d'envoyer le Garde des Sceaux à Monsieur , & de terminer l'affaire des Princes. Je dis à Monsieur toutes mes conjectures , & je le suppliai d'y faire réflexion. Je le pressai , je l'importunai. Le Garde des Sceaux , qui vint sur le soir régler avec lui les ordres qu'on promettoit d'envoyer dès le lendemain pour la liberté des Princes , l'assura pleinement. Je ne pus rien gagner sur lui , & je m'en revins chez moi , très persuadé que nous aurions bientôt quelque scène nouvelle. Je m'étois presque endormi , quand un Gentilhomme ordinaire de Monsieur tira le rideau de mon lit , & me dit que S. A. R. me demandoit. J'eus la curiosité d'en savoir la  
cau-

cause , & tout ce qu'il m'en put apprendre fut , que Mademoiselle de Chevreuse étoit venue éveiller Monsieur. Comme je m'habillois , un Page m'aporta un billet d'elle : il n'y avoit que ces mots : *Venez en diligence au Luxembourg , & prenez garde à vous par les chemins.* Je trouvai Mademoiselle de Chevreuse assise sur un coffre dans sa chambre. Elle me dit que Madame sa mère , qui s'étoit trouvée mal , l'avoit envoyée à Monsieur pour lui faire savoir que le Roi étoit sur le point de sortir de Paris , qu'il s'étoit couché à l'ordinaire , & qu'il venoit de se relever , & qu'il étoit même déjà tout botté. Véritablement l'avis ne venoit pas d'assez bon lieu. Le Maréchal d'Aumont , Capitaine des Gardes en quartier , le faisoit donner sous main & de concert avec le Maréchal d'Albret , par la seule vue de ne pas rejeter le Royaume dans une confusion aussi effroyable que celle qu'il prévoyoit. Le Maréchal de Villeroi avoit fait donner au même instant le même avis par le Garde des Sceaux. Mademoiselle de Chevreuse ajouta qu'elle croyoit que nous aurions bien de la peine à faire prendre une bonne résolution à Monsieur , parceque la première parole qu'il lui avoit dite lorsqu'elle l'avoit éveillé , étoit : *Envoyez querir le Coadjuteur ; toutefois qu'y a-t-il à faire ?*

Nous entrames dans la chambre de Madame où Monsieur étoit couché avec elle. Il me dit d'abord : *Vous l'aviez bien dit , que ferons nous ?* „ Il n'y a qu'un parti , *lui répondis-je* , „ c'est de se saisir des portes de Paris. Le mo- „ yen à l'heure qu'il est , *reprit-il*” ! Les hommes en cet état ne parlent que par monosyllabes. Je me souviens que je le fis remar-



1651. quer à Mademoiselle de Chevreuse. Elle fit des merveilles , Madame se surpassa. On ne put jamais rien gagner de positif sur l'esprit de Monsieur ; & tout ce que l'on en put tirer fut , qu'il envoyeroit des Touches , Capitaine de ses Suisses , chez la Reine , pour la supplier de faire réflexion sur les suites d'une action de cette nature. Cela suffira , disoit Monsieur ; car quand la Reine verra que sa résolution est pénétrée , elle n'aura garde de s'exposer à l'entreprendre. Madame voyant que cet expédient , n'étant pas accompagné , seroit capable de tout perdre , & que pourtant Monsieur ne pouvoit se résoudre à donner aucun ordre , me commanda de lui apporter une écritoire qui étoit sur la table de son cabinet , & elle écrivit ces paroles dans une grande feuille de papier.

*Il est ordonné à Mr. le Coadjuteur de faire prendre les armes , & d'empêcher que les Créatures du Cardinal Mazarin , condamné par le Parlement , ne fassent sortir le Roi de Paris.*

#### MARGUERITE DE LORRAINE.

Monsieur ayant voulu voir cette dépêche , l'arracha des mains de Madame : mais il ne put l'empêcher de dire à Mademoiselle de Chevreuse , *Je te prie , ma chère Nièce , de dire au Coadjuteur qu'il fasse ce qu'il faut , & je lui répons demain de Monsieur , quoi qu'il dise aujourd'hui.* Monsieur me cria , comme je sortois de la chambre ; *Au moins , Monsieur le Coadjuteur , vous connoissez le Parlement , je ne veux point absolument me brouiller avec lui.* Mademoiselle de Chevreuse tira la porte en disant : *Je vous désie de vous brouil-*

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 199.  
*brouiller autant avec lui que vous l'êtes avec moi.* 1651.

Vous jugez aisément de l'état où je me trouvai ; mais je crois que vous ne doutez pas du parti que je pris. Le choix au moins n'en étoit point embarrassant , quoique l'événement fût bien délicat. J'écrivis à Mr. de Beaufort ce qui se passoit , & je le priai de se rendre en toute diligence à l'hôtel de Montbazou. Mademoiselle de Chevreuse alla éveiller le Maréchal de la Motte , qui monta à cheval en même tems avec tout ce qu'il put amasser de gens attachez à Mrs. les Princes. Je fais bien que Langues & Coligni furent de cette troupe. Mr. de Montmorenci porta ordre de ma part à l'Epinaï de faire prendre les armes à la Compagnie dont il étoit Lieutenant ; ce qu'ils firent. Il se saisit de la porte de Richelieu. Martineau ne s'étant pas trouvé à son logis , sa femme , qui étoit sœur de Madame de Pomereux , se jeta en juppe dans la rue , fit battre le tambour , & cette Compagnie se posta à la rue St. Honoré.

Des Touches exécuta dans ces entrefaites sa commission ; il trouva le Roi dans le lit , (car il s'y étoit remis) & la Reine en pleurs. Elle le chargea de dire à Monsieur qu'elle n'avoit jamais pensé à enlever le Roi , & que c'étoit une pièce de ma façon. Le reste de la nuit l'on régla les Gardes. Mrs. de Beaufort & de la Motte se chargèrent des patrouilles de Cavalerie. Enfin on s'assura , comme il étoit nécessaire dans cette occasion.

Je retournai chez Monsieur pour lui rendre compte du succès. Il en fut très aisé

1651. dans le fond ; mais il n'osa toutefois s'en expliquer , parcequ'il vouloit aprendre ce que le Parlement en penseroit. Selon ce qu'il en disoit lui-même , je connus clairement que je courois risque d'être defavoué , si le Parlement grondoit ; & vous observerez , s'il vous plait , qu'il n'y avoit guères de matière plus propre à le faire gronder , puisqu'il n'y en a point qui soit plus contraire aux formes du Palais que celles où il se traite d'investir le Palais Royal. J'étois très persuadé , comme je le suis encore , qu'elle étoit bien rectifiée & même sanctifiée par la constance ; car il est constant que la sortie du Roi pouvoit être la perte de l'Etat. Mais je connoissois le Parlement , & je savois que le bien qui n'est pas dans les formes , y est toujours criminel à l'égard des particuliers. Je vous confesse que c'est une des rencontres de ma vie où je me suis trouvé le plus embarrassé. Je ne pouvois pas douter que les Gens du Roi n'éclataient le lendemain avec fureur contre cette action ; je ne pouvois pas ignorer que le Premier-Président ne tonnât ; j'étois très assuré que Longueil , qui , depuis que son frère étoit devenu Surintendant des Finances , avoit renoncé à la Fronde , ne m'épargneroit pas , par ses sous-mains , que je connoissois pour être encore plus dangereuses que les déclamations des autres.

Ma première pensée fut d'aller dès les sept heures du matin chez Monsieur le presser de se lever , ce qui étoit une affaire , & d'aller au Palais , ce qui en étoit une autre. Caumartin ne fut pas de cet avis , & il me dit pour raison que l'affaire dont il s'agissoit n'étoit

n'étoit pas de la nature de celles où il suffit d'être avoué. Je l'entendis d'abord, & j'entraî dans la pensée ; je compris qu'il y auroit trop d'inconvéniens à faire seulement soupçonner que la chose n'avoit pas été exécutée par les ordres positifs de Monsieur, & que la moindre résistance qu'il feroit à se trouver à l'assemblée, feroit naturellement ce mauvais effet. Je pris la résolution de ne point proposer à Monsieur d'y aller, mais de me conduire toutefois d'une manière qui l'obligeât d'y venir ; & le moyen que je pris pour cela fut, que nous nous y trouvassions Mrs. de Beaufort, de la Mothe & moi fort accompagnés ; que nous nous y fissions faire de grandes acclamations par le peuple ; qu'une partie des Officiers & des Colonels dépendans de nous se partageât ; que les uns vinssent au Palais pour y rendre le concours plus grand ; que les autres fussent chez Monsieur comme pour lui offrir leurs services dans une conjoncture aussi périlleuse pour la Ville, qu'auroit été la sortie du Roi ; & que Mr de Nemours s'y trouvât en même tems avec Mrs. de Coligni, de Langues, de Tavannes & les autres du parti des Princes, qui lui dirent que c'étoit à ce coup que Mrs. ses Cousins lui devoient leur liberté, & qu'ils le supplioient d'aller consommer son ouvrage au Palais. Mr. de Nemours ne put faire ce compliment à Monsieur qu'à huit heures, parcequ'il avoit commandé à ses gens de ne point l'éveiller plutôt, sans doute pour se donner le tems de voir ce que la matinée produiroit. Nous étions cependant au Palais dès les sept heures, & nous observâmes que le Premier-Président gardoit la même condui-

1651. te , car il n'assembloit point les Chambres ;  
 aparemment pour voir les démarches de  
 Monsieur. Il étoit à sa place dans la Grand'  
 Chambre , jugeant les affaires ordinaires ,  
 mais il monroit par son visage & par ses  
 manières qu'il avoit de plus grandes pen-  
 sées dans l'esprit. La tristesse paroissoit dans  
 ses yeux , mais cette sorte de tristesse qui  
 touche & qui émeut , parcequ'elle n'a rien  
 de l'abattement. Monsieur arriva enfin , mais  
 bien tard & après neuf heures sonnées , Mr.  
 de Nemours ayant eu toutes les peines du  
 monde à l'ébranler. Il dit en arrivant à la  
 Compagnie qu'il avoit conféré la veille avec  
 le Garde des Sceaux , & que les Lettres de  
 Cachet pour la liberté des Princes seroient ex-  
 pédiées dans deux heures , & partiroient in-  
 cessamment. Le Premier-Président prit en-  
 suite la parole , & dit avec un profond sou-  
 pir : *Mr. le Prince est en liberté, & le Roi , le  
 Roi notre maitre est prisonnier.* Monsieur qui  
 n'avoit point de peur , parcequ'il avoit reçu  
 plus d'acclamations dans les rues & dans la  
 salle du Palais qu'il n'en avoit jamais eu , &  
 à qui Coulon avoit dit à l'oreille que l'esco-  
 pterie des Enquêtes ne seroit pas moins  
 forte ; Monsieur , dis-je , lui repartit : *Le  
 Roi étoit prisonnier entre les mains du Maza-  
 rin , mais , Dieu merci , il ne l'est plus.* Les  
 Enquêtes répondirent comme par un Echo ,  
*il ne l'est plus , il ne l'est plus.* Monsieur , qui  
 parloit toujours bien en public , fit un petit  
 narré de ce qui s'étoit passé la nuit , déli-  
 cat , mais suffisant pour autoriser ce qui  
 s'étoit fait ; & le Premier-Président ne ré-  
 pondit que par une invective assez aigre qu'il  
 fit contre ceux qui avoient supposé que la  
 Reine

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 203  
Reine eût une aussi mauvaise intention ; qu'il n'y avoit rien de plus faux , & tout le reste. Je ne répondis que par un souris. Vous pouvez croire que Monsieur ne nomma pas ses Auteurs , mais il marqua en général au Premier-Président qu'il en savoit plus que lui. 1651.

La Reine envoya querir dès l'après-dinée les Gens du Roi & ceux de l'Hôtel de Ville , pour leur dire qu'elle n'avoit jamais eu cette pensée , & pour leur commander de faire même garder les portes de la Ville , afin d'en effacer l'opinion de l'esprit des peuples. Elle fut exactement obéie. Cela se passa le 10. Février.

Le 11. Mr. de la Vrillière Secrétaire d'Etat partit avec toutes les expéditions nécessaires pour faire sortir Mrs. les Princes.

Le 13. le Cardinal , qui ne s'éloigna des environs de Paris que depuis qu'il eut appris qu'on y avoit pris les armes , se rendit au Havre de Grace où il fit toutes les \* bassesses imaginables à Mr. le Prince , qui le traita avec beaucoup de hauteur , & qui ne lui fit pas le moindre remerciement de la liberté qu'il lui donna après avoir diné avec lui. Je n'ai jamais pu comprendre cette démarche du Cardinal , qui m'a paru des plus ridicules de notre tems dans toutes ses circonstances.

Le 15. on eut la nouvelle à Paris de la sortie de Mrs. les Princes. Monsieur alla voir la Reine. On ne parla de rien , & la conversation fut courte.

Le

\* Il pleura , il pria , il embrassa les genoux de Mr. le Prince. Voyez *Mémoires de Joly* Tome prem. p. 120.

1651. Le 16. Mrs. les Princes arrivèrent. Monsieur alla au devant d'eux jusques à mi-chemin de St. Denis. Il les prit dans son carosse, où nous étions aussi Mr. de Beaufort & moi. Ils allèrent descendre au Palais Royal, où la conférence ne fut pas plus échauffée, ni plus longue que celle de la veille. Mr. de Beaufort demeura, tant qu'ils furent chez la Reine, du côté de la porte S. Honoré, & j'allai entendre Complices aux Péres de l'Oratoire. Le Maréchal de la Mothe ne quita pas le derrière du Palais Royal. Mrs. les Princes nous reprirent à la Croix du Tiroir, & nous soupames chez Monsieur, où la santé du Roi fut bue avec le refrain, *point de Mazarin*. Le pauvre Maréchal de Grammont & Mr. d'Amville furent forcez à faire comme les autres.

Le 17. Monsieur mena Mrs. les Princes au Parlement; &, ce qui est remarquable, le même peuple qui avoit fait treize mois auparavant des feux de joye pour leur emprisonnement, en fit tous ces derniers jours pour leur liberté.

Le 20. la Déclaration que l'on avoit demandée au Roi contre le Cardinal, fut apportée au Parlement pour y être enregistrée, & elle fut renvoyée avec fureur, parceque la cause de son éloignement étoit couverte & ornée de tant d'éloges, qu'elle étoit proprement un panégyrique. Comme cette Déclaration portoit que tous Etrangers seroient exclus des Conseils, le bon homme Broussel qui alloit toujours plus loin que les autres, ajouta dans son opinion, *& tous les Cardinaux, parcequ'ils font serment au Pape*. Le Premier-Président, s'imaginant qu'il me feroit un

un grand déplaisir , admira le bon sens de Broussel , & aprouva son sentiment. Il étoit fort tard , l'on vouloit diner , la plupart n'y firent point de réflexion ; & comme tout ce qui se disoit & se faisoit en ce tems-là contre le Mazarin directement ou indirectement , étoit si naturel qu'il n'eût pas été judicieux de s'y imaginer du mystère , je crois que je n'y eusse pas pris garde , non plus que les autres , si Mr. de Châlons , qui avoit pris ce jour là sa place au Parlement , ne m'eût dit que lorsque Broussel eut proposé l'exclusion des Cardinaux François , & que le Parlement eut témoigné par des voix confuses de l'approuver ; Mr. le Prince avoit fait paroître beaucoup de joye , & s'étoit écrié , *Voilà un bel écho !* Il faut que je vous fasse ici mon pané- girique. Je pouvois être un peu piqué de ce que dès le lendemain d'un traité par lequel Monsieur déclaroit qu'il pensoit à me faire Cardinal , Mr. le Prince apuyoit une proposition qui alloit directement à la diminution de cette dignité. La vérité est que Mr. le Prince n'y avoit aucune part ; qu'elle se fit naturellement , & ne fut apuyée que parceque rien de tout ce qui s'avançoit contre le Mazarin ne pouvoit être desapprouvé. Mais j'eus lieu de croire en ce tems-là qu'il y avoit eu du concert ; que Longueil avoit fait donner dans le panneau le bon homme Broussel ; que tous les gens marquez pour être serviteurs de Mrs. les Princes y avoient donné avec chaleur ; & j'eus encore autant de lieu d'espérer que j'en ferois évanouir la tentative , quand les Frondeurs , qui s'aperçurent que le Premier-Président se vouloit servir contre moi en particulier de  
la



1651. la chaleur que le Corps avoit contre le général, m'offrirent de tourner tout court, de faire expliquer l'Arrêt, & d'éclater d'une manière qui eût assurément obligé Mr. le Prince à faire changer de ton à ceux de son parti. Il y eut dans le même tems une autre occasion qui, s'il m'eût plu, m'auroit encore donné un moyen bien plus sûr & plus fort de brouiller les cartes, & d'embarasser le théâtre d'une façon qui n'eût pas permis au Premier-Président de s'égayer à mes dépens. Je vous ai déjà parlé de l'assemblée de la Noblesse. La Cour qui est toujours disposée à croire le pire, étoit persuadée, quoiqu'à faux, comme je vous l'ai déjà dit, que cette assemblée étoit de mon invention, & que j'y faisois un grand fond. Elle crut par cette raison qu'elle traperoit un grand coup contre moi en la dissipant; & sur ce principe qui étoit faux, elle faillit à se faire deux préjudices les plus réels & les plus effectifs que ses ennemis les plus mortels lui eussent pu procurer. Pour obliger le Parlement, qui craint naturellement les Etats, à donner des Arrêts contre cette assemblée de la Noblesse, elle envoya le Maréchal de l'Hôpital à cette assemblée lui dire qu'elle n'avoit qu'à se séparer, parce que le Roi lui donnoit sa foi & sa parole de faire tenir les Etats-Généraux le 1. d'Octobre. Je fais bien qu'on n'avoit pas le dessein de l'exécuter, mais je n'ignore pas aussi que si Monsieur & Mr. le Prince se fussent unis ensemble pour le faire exécuter, comme il étoit dans le fond de leur intérêt, il se fût trouvé par l'événement que les Ministres se fussent attirez sans nécessité pour une baga-  
tel-

telle , celui de tous les inconvéniens qu'ils <sup>1651.</sup> ont toujours appréhendé le plus. L'autre , qu'ils hazardèrent par cette conduite , fut qu'il ne tint presque à rien que Monsieur ne prît la protection de cette assemblée malgré moi ; & s'il l'eût fait dès le commencement , comme je le vis sur le point de le faire , la Reine , contre son intérêt & son intention qui conspiraient ensemble à diviser Monsieur d'avec le Prince , les eût unis davantage par un éclat , qui étant fait dès les premiers jours de la liberté , eût entraîné de nécessité le Délégué dans le parti du Libérateur. Le tems donne des prétextes , il donne même quelquefois des raisons qui sont des manières de dispenses pour les bienfaits ; & il n'est jamais sage dans la nouveauté d'en presser la méconnoissance.

La \* Vieuville & de † Sourdis , secondez par Montrésor qui depuis la disgrâce de la Rivière avoit repris assez de créance auprès de Monsieur , le piquèrent un jour si vivement sur l'ingratitude que le Parlement lui témoignoit , en s'opiniâtrant à vouloir dissiper une assemblée qui s'étoit formée sous son autorité , qu'il leur promit que s'ils continuoient le lendemain , il déclareroit à la Compagnie qu'il s'en alloit aux Cordeliers , où l'assemblée se tenoit , & se mettroit à sa tête pour recevoir les Huissiers du  
Par-

\* La Vieuville , dont il est parlé ici , c'est Charles , Duc de la Vieuville , Gouverneur du Poitou , Lieutenant-Général en Champagne , &c. mort en 1689. âgé de 73. ans.

† Charles d'Escoubleau , Marquis de Sourdis , mort en 1666.

1651. Parlement qui seroient assez hardis pour lui venir signifier son Arrêt. Vous remarquerez, s'il vous plait, que depuis le jour que le Palais Royal fut investi, Monsieur étoit si persuadé de son pouvoir sur le peuple, qu'il n'avoit plus aucune frayeur du Parlement. Mr. de Beaufort, qui entra dans le tems de cette conversation, l'anima encore si fort, qu'il se fâcha contre moi-même avec aigreur, & me reprocha que j'avois contribué à souffrir que l'on insultât à la Déclaration contre les Cardinaux François; qu'il savoit bien que je ne m'en souciois pas, parceque ce ne seroit qu'une chanson, & même très impertinente & très ridicule, toutes les fois qu'il plairoit à la Cour; mais que je devois songer à sa gloire qui étoit trop intéressée à souffrir que les Mazarins, c'est-à-dire, ceux qui avoient fait leurs efforts pour soutenir ce Ministre dans le Parlement, se vangeassent de ceux qui l'avoient servi pour le détruire, en quittant sa personne pour attaquer la dignité en vue d'un homme, en qui lui Monsieur la vouloit faire tomber. Mr. de Beaufort, outré de ce que le Président \* Perrault, Intendant de Mr. le Prince, avoit dit la veille dans la buvette de la Chambre des Comptes qu'ils s'oposeroit au nom de son Maître à l'enregistrement de ses provisions de l'Amirauté, Mr. de Beaufort, dis-je, n'oublia rien pour l'enflammer, & pour lui mettre dans l'esprit qu'il ne falloit pas laisser passer ces deux occasions sans éprouver ce que l'on devoit attendre de Mr. le Prince, dont tous  
les

\* Président en la Chambre des Comptes, Intendant de la Maison de M. le Prince.

les partisans paroissoient en l'un & en l'autre 1651  
s'unir beaucoup avec ceux de la Cour.

Vous voyez que j'avois beau jeu, & d'autant plus que je pouvois presque être d'un sentiment contraire, sans me brouiller en quelque façon avec tous les autres amis que j'avois dans le Corps de la Noblesse. Je ne balançai pas un moment, parceque je résolus de me sacrifier à mon devoir, & de ne pas corrompre la satisfaction que je trouvois dans moi-même à avoir contribué, autant que j'avois fait, & à l'éloignement du Cardinal & à la liberté de Mrs. les Princes, deux ouvrages extrêmement agréables au public; de ne la pas corrompre, dis-je, par des intrigues nouvelles & par des subdivisions de parti, qui d'un côté m'éloignoient toujours du gros de l'arbre, & qui de l'autre eussent toujours passé dans le monde pour des effets de la colére que je pouvois avoir contre le Parlement. Je dis, que je pouvois avoir; car dans la vérité je ne l'avois pas, & parceque le gros du Corps, qui étoit toujours très bien intentionné pour moi, songeoit beaucoup plus à donner des atteintes au Mazarin qu'à me faire du mal, & parceque je n'ai jamais compris que l'on se puisse émouvoir de ce que fait un Corps. Je n'eus pas de mérite à ne me pas échauffer; mais je crois en avoir eu un peu à ne me pas laisser ébranler aux avantages que ceux qui ne m'aimoient point prirent de ma froideur. Leurs vanteries me tentèrent; je n'y succombai pas, & je demurai ferme à soutenir à Monsieur qu'il devoit dissiper l'assemblée de la Noblesse; qu'il ne devoit point s'opposer à la Déclaration qui portoit l'exclusion des Conseils des Cardi-

1651. naux François ; & que son unique vue devoit être dorénavant d'assoupir toutes les partialitez. Je n'ai jamais rien fait qui m'ait donné tant de satisfaction intérieure que cette action. Ce que je fis à la paix de Paris étoit mêlé de l'intérêt que je trouvois à ne pas devenir le subalterne de Fuenfaldagne : mais je ne fus porté à cette action-ci que par le pur principe de mon devoir. Je me résolus de m'y attacher uniquement ; j'étois satisfait de mon ouvrage, & s'il eût plu à la Cour & à Mr. le Prince d'ajouter quelque foi à ce que je leur disois, je rentrois moi-même de la meilleure foi du monde dans les exercices purs & simples de ma profession. Je passois dans le monde pour avoir chassé le Mazarin qui étoit l'horreur du public, & pour avoir délivré les Princes qui en étoient devenus les délices. C'étoit un grand contentement, & je le sentoisi au point d'être très fâché que l'on m'eût engagé à avoir prétendu au Cardinalat. Je voulois marquer le détachement que j'en avois, par l'indifférence que je témoignai pour l'exclusion des Conseils qu'on lui donnoit. Je m'opposai à la résolution que Monsieur avoit prise de se déclarer ouvertement dans le Parlement pour l'empêcher ; je fis qu'il se contenta d'avertir la Compagnie qu'elle alloit trop loin, & que la première chose que le Roi feroit à sa majorité, ( comme il arriva ) seroit de révoquer cette Déclaration. Je n'entrai en rien à l'opposition que le Clergé de France y fit par la bouche de Mr. \* l'Archevêque d'Am-

\* George d'Aubusson de la Feuillade, Archevêque d'Ambrun, & ensuite Evêque & Prince de Metz, &c. mort en 1679. âgé de 88. ans.

d'Ambrun, & non seulement je n'opinai pas 1651, sur ce sujet dans le Parlement, comme les autres, mais j'obligeai même tous mes amis d'opiner comme moi. Et comme le Président de Bellièvre, qui vouloit à toutes forces rompre en visière au Premier-Président sur cette matière, qui dans la vérité pouvoit se tourner très facilement en ridicule contre un homme qui avoit fait tous ses efforts pour soutenir cette même dignité en la personne du Mazarin; comme, dis-je, le Président de Bellièvre m'eut reproché devant le feu de la Grand' Chambre que je manquois aux intérêts de l'Eglise en la traitant ainsi, je lui répondis tout haut: *On n'a fait qu'un mal imaginaire à l'Eglise, & j'en ferois un solide à l'Etat, si je ne faisois tous mes efforts pour y assoupir les divisions.* Cette parole plut à beaucoup de gens.

Le peu d'action que j'eus dans le même tems touchant les Etats-Généraux, ne fut pas si approuvé. L'on voulut s'imaginer qu'ils rétabliroient l'Etat, & je n'en fus pas persuadé. Je savois que la Cour ne les avoit proposés que pour obliger le Parlement, qui les appréhende toujours, à se brouiller avec la Noblesse. Mr. le Prince m'avoit dit vingt fois avant sa prison qu'un Roi, ni des Princes du Sang n'en devoient jamais souffrir. Je connoissois la foiblesse de Monsieur, incapable de régir une machine de cette étendue. Voilà les raisons que j'eus, pour ne me pas donner sur cet article le mouvement, que beaucoup de gens eussent souhaité de moi. Je crois encore que j'avois raison. Toutes ces considérations firent qu'au lieu de m'éveiller sur les Etats-Généraux, sur l'assem-

1651. blée de la Noblesse, & sur la Déclaration contre les Cardinaux, je me confirmai dans la pensée de me reposer, pour ainsi dire, dans mes dernières actions; & je cherchai même les voyes de le pouvoir faire avec honneur. Ce que Mr. de Chalons m'avoit dit de Mr. le Prince, joint à ce qui me paroiffoit des démarches de beaucoup de ses ferviteurs, commença à me donner ombrage; & cet ombrage me fit beaucoup de peine, parceque je prévoyois que si la Fronde se brouilloit avec Mr. le Prince, nous retomberions dans des confusions étranges. Je pris le parti, dans cette vue, d'aller au devant de tout ce qui pourroit y donner lieu. J'allai trouver Mademoiselle de Chevreuse, je lui dis mes doutes; & après que je l'eus assurée que je ferois pour ses intérêts, sans exception, tout ce qu'elle voudroit, je la priaï de me permettre de lui représenter qu'elle devoit toujours parler du mariage de Mr. le Prince de Conti, comme d'un honneur qu'elle recevroit, mais comme d'un honneur qui n'étoit pourtant pas au dessus d'elle; que par cette raison elle ne devoit pas le courir, mais l'attendre; que toute la dignité y étoit conservée jusques-là, parcequ'elle avoit été recherchée, & poursuivie même avec de grandes instances; qu'il s'agissoit de ne rien perdre; que je ne croyois pas qu'on voulût manquer à ce qui avoit été non seulement promis dans la prison, mais à ce qui avoit été confirmé depuis par tous les engagements les plus solennels, (vous remarquerez, s'il vous plait, que Mr. le Prince de Conti soupoit presque tous les soirs à l'hôtel de Chevreuse:) mais qu'ayant des lueurs que  
les

les dispositions de Mr. le Prince pour la Fron- 1651.  
de n'étoient pas si favorables que nous avions  
eu sujet de l'espérer, j'étois persuadé qu'il  
étoit de la bonne conduite de ne pas s'ex-  
poser à une aventure aussi fâcheuse que seroit  
celle d'un refus d'une personne de sa quali-  
té: qu'il m'étoit venu dans l'esprit un moyen,  
qui me paroïssoit haut & digne de sa nais-  
sance, pour nous éclaircir de l'intention de Mr.  
le Prince, & propre à en accélérer l'effet si el-  
le étoit bonne, ou à en rectifier ou colorer la  
suite si elle étoit mauvaise: que ce moyen étoit  
que je disse à Mr. le Prince que Madame sa  
mère & elle m'avoient ordonné de l'assurer  
qu'elles ne prétendoient en façon du monde se  
servir des engagements qui avoient été pris par  
les Traitez; qu'elles n'y avoient consenti que  
pour avoir la satisfaction de lui remettre sa pa-  
role; & que je le suppliois en leur nom de croi-  
re que si elles lui faisoient la moindre peine, ou  
le moindre préjudice aux mesures qu'il pouvoit  
avoir en vue de prendre à la Cour, elles s'en  
désistoiert de tout leur cœur, & qu'elles ne lais-  
seroient pas de demeurer elles & tous leurs a-  
mis très attachés à son service.

Mademoiselle de Chevreuse donna dans  
mon sens, parcequ'elle n'en avoit jamais  
d'autre que celui de l'homme qu'elle aimoit.  
Madame sa mère y tomba, parceque ses  
lumières naturelles lui faisoient toujours pren-  
dre avec avidité ce qui étoit bon. Laigues  
s'y opposa, parcequ'il étoit lourd, & que  
les gens de ce caractère ont toutes les peines  
du monde à comprendre ce qui est double.  
Bellévre, Caumartin, Montreïor, l'empor-  
tèrent à la fin en lui expliquant ce double,  
& en lui faisant voir que si Mr. le Prince a-



1651. voit bonne intention, ce procédé l'obligeoit ; que s'il l'avoit mauvaise, il le retiendroit, & l'empêcheroit au moins de nous accabler dans un moment où nous en usions si respectueusement, si franchement & si honnêtement avec lui. Ce moment étoit ce que nous avions justement & uniquement à craindre, parceque la constitution des choses nous faisoit déjà voir plus que suffisamment que, si nous l'échapons d'abord, nous ne serions pas longtems sans en rencontrer de plus défavorables. Jugez, je vous prie, de la délicatesse de celui qui pouvoit unir contre nous l'autorité royale, purgée du Mazarinisme, & le parti de Mr. le Prince purgé de la faction. Sur le tout quelle sûreté en Mr. le Duc d'Orléans ! Vous voyez que j'avois raison de songer à prévenir l'orage, & à nous faire un mérite de ce qui pouvoit nous l'attirer. Je fis mon ambassade à Mr. le Prince. Je mis entre ses mains la prétention de mon Chapeau. Je lui remis le mariage de Mademoiselle de Chevreuse. Il s'emporta contre moi, il jura, il me demanda pour qui je le prenois. Je sortis persuadé, & je le suis encore, qu'il avoit toute l'intention de l'exécuter.

Tout ce que je viens de vous dire de l'assemblée de la Noblesse, des Etats-Généraux, & de la Déclaration contre les Cardinaux, tant François qu'étrangers, fut ce qui remplit la scène depuis le 17. Février 1651. jusqu'au 3. Avril. Je n'en ai pas daté les jours, parceque je vous aurois trop ennuyée par la répétition. Elle fut continuée sans interruption dans le Parlement sur ces matières. La Cour chicana toutes choses à son ordinaire,

re, elle se relâcha aussi de toutes choses à son ordinaire. Elle fit tant par ses journées, que le Parlement de Paris écrivit à tous les Parlemens du Royaume pour les exciter à donner Arrêt contre le Cardinal Mazarin, & ils le donnèrent; qu'elle fut aussi obligée de donner une déclaration d'innocence à Mrs. les Princes, qui fut un panégyrique; qu'elle fut forcée de donner une Déclaration, par laquelle tous les Cardinaux tant François qu'étrangers seroient exclus des Conseils du Roi: & le Parlement n'eût pas de repos que le Cardinal n'eût quitté Sedan, & ne fût allé à Breull; maison de l'Electeur de Cologne. Le Parlement faisoit tous ces mouvemens le plus naturellement du monde, s'imaginoit-il; les ressorts étoient sous le théâtre, vous les allez voir.

Mr. le Prince, qui étoit incessamment sollicité par la Cour de s'accommoder, égayoit de jour en jour le Parlement pour se rendre plus nécessaire à la Reine & à Monsieur. Et comme j'avois intérêt à tenir en haleine & en honneur la vieille Fronde, je ne m'endormois pas de mon côté. La Reine, dont l'animosité la plus fraîche étoit contre le Prince, me faisoit parler, dans le même tems qu'elle n'oublioit rien pour l'obliger à négocier. Le Vicomte d'Autel, Capitaine des Gardes de Monsieur & mon ami particulier, étoit frère du Maréchal du Plessis-Prâlin, & il me pressa sept ou huit jours durant d'avoir une conférence secrète avec lui, pour affaire, me disoit-il, où il y alloit de ma vie & de mon honneur. J'en fis beaucoup de difficulté, parceque je connoissois le Maréchal du Plessis pour un grand Mazarin, &

1651. le Vicomte d'Autel pour un bon homme très capable d'être trompé. Monsieur, à qui je rendis compte de l'instance que l'on me faisoit, me commanda d'écouter le Maréchal, en prenant de toutes manières mes précautions, & ce qui l'obligea à me donner cet ordre fut que le Maréchal lui fit dire par son frère, qu'il se foumettoit à tout ce qu'il lui plairoit, si ce qu'il me devoit dire n'étoit pas de la dernière importance à S. A. R. Je le vis donc la nuit chez le Vicomte d'Autel qui avoit sa chambre au Luxembourg, mais qui avoit aussi son logis dans la rue d'enfer. Il me parla sans façonner de la part de la Reine; il me dit qu'elle avoit toujours de la bonté pour moi; qu'elle ne me vouloit point perdre; qu'elle m'en donnoit une marque en m'avertissant que j'étois sur le bord du précipice; que Mr. le Prince traitoit avec elle; qu'elle ne pouvoit s'ouvrir davantage, n'étant pas assurée de moi; mais que si je voulois m'engager à son service, elle me feroit toucher le détail au doigt & à l'œil. Cela étoit, comme vous voyez, un peu trop général. Je répondis qu'en mon particulier je ne douterois jamais de quoi que ce soit qu'il plût à la Reine de me faire dire; qu'elle jugeoit bien que Monsieur étant aussi engagé qu'il l'étoit à Mr. le Prince, il ne romproit pas avec lui, à moins, non-seulement qu'on lui fit voir des faits, mais qu'il pût lui-même les faire voir au Public. Cette parole, qui étoit pourtant très raisonnable, aigrit beaucoup la Reine contre moi. Elle dit au Maréchal: *Il veut périr, il périra.* Je l'ai su de lui-même plus de dix ans après. Voici ce qu'elle vouloit dire. Servien &  
Lion.

Lionne traitoient avec Mr. le Prince, & ils 1651.  
 lui promettoient pour lui le Gouvernement  
 de Guyenne, celui de Provence pour son  
 frère, la Lieutenance de Roi de Guyenne,  
 & le Gouvernement de Blaye pour la Ro-  
 chefoucaut, qui étoit du secret de la négo-  
 ciation, & qui y étoit même présent. Mr.  
 le Prince devoit avoir par ce Traité ses trou-  
 pes entretenues dans ces Provinces, à la ré-  
 serve de celles qui seroient en garnison dans  
 les Places qu'on lui avoit déjà rendues. Il  
 avoit mis Meillant dans Clermont, Marfin  
 dans Stenai, Bouteville dans Bellegarde, Ar-  
 naud dans le Château de Dijon, Persan dans  
 Mouron. Jugez quel établissement. Lionne  
 m'a assuré plusieurs fois depuis que lui &  
 Servien avoient fait de très bonne foi à Mr.  
 le Prince la proposition touchant la Guyen-  
 ne & la Provence, parcequ'ils étoient per-  
 suadez qu'il n'y avoit rien que la Cour ne  
 dût faire pour le gagner. Les gens qui veu-  
 lent croire du mistère à toutes ces choses,  
 ont dit qu'ils ne pensèrent qu'à l'amuser. Ce  
 qui a donné de la couleur à cette opinion est  
 que la chose leur réussit justement comme s'ils  
 en eussent eu ce dessein; car Mr. le Prince qui  
 ne douta pas que deux hommes aussi dépen-  
 dans du Cardinal, n'auroient pas eu la hardiesse  
 de lui faire des propositions de cette importan-  
 ce sans son ordre, & qui d'ailleurs trouva d'a-  
 bord toute la facilité imaginable pour le Gou-  
 vernement de Guyenne, dont il fut effecti-  
 vement pourvu, en laissant celui de Bour-  
 gogne à Mr. d'Epéron: Mr. le Prince, dis-  
 je, ne douta point de l'aveu du Cardinal  
 pour le Gouvernement de Provence; & a-  
 vant que de l'avoir reçu, ou il consentit, ou

1651. il fit entendre qu'il consentiroit (on en parle diversément) au changement du Conseil qui arriva le 3. Avril en la manière que je vais vous le raconter, après que je vous aurai priée de remarquer que cette faute de Mr. le Prince est, à mon opinion, la plus grande qu'il ait jamais faite contre la politique.

Le 3. Avril Monsieur & Mr. le Prince étant allez au Palais Royal, Monsieur y aprit que Chavigni l'intime de Mr. le Prince y avoit été mandé par la Reine, de Touraine où il étoit. Monsieur, qui le haïssoit mortellement, se plaignit à la Reine de ce qu'elle l'avoit fait revenir sans lui en parler, & d'autant plus qu'elle lui alloit (au moins selon le bruit commun) faire prendre la place de Ministre au Conseil. La Reine lui répondit fièrement qu'il avoit bien fait d'autres choses sans elle. Monsieur sortit du Palais Royal, Mr. le Prince le suivit. Après le Conseil la Reine envoya Mr. de la Vrillière demander les Sceaux à Mr. de Châteauneuf. Elle les donna sur les 10. heures du soir à Mr. le Premier-Président, & elle envoya Mr. de Sulli chercher son Beau-père pour venir au Conseil tenir la place de Chancelier. La Tivollière, Lieutenant de ses Gardes, vint donner part à Monsieur entre 10. & 11. heures de ce changement. Madame & Mademoiselle de Chevreuse n'oublièrent rien pour lui en faire connoître la conséquence, qui ne devoit pas être bien difficile à prouver à un Lieutenant-Général de l'Etat, aussi vivement & aussi hautement offensé qu'il l'étoit. Vous n'aurez pas de peine à croire que je ne conservai pas en cette occasion la modération, sur laquelle je vous ai tantot fait  
mon

mon éloge. Monsieur nous parut très ani- 1651  
mé, & il nous assambla tous; c'est-à-dire,  
Mr. le Prince, Mr. le Prince de Conti, Mr.  
de Beaufort, Mr. de Nemours, Mrs. de Bris-  
fac, de la Rochefoucaut, de Chaulnes fré-  
re aîné de celui que vous connoissez, de Vi-  
tri, de la Mothe, d'Estampes, de Fiesque,  
& Montrésor. Il exposa le fait, & il en de-  
manda avis. Montrésor ouvrit celui d'aller  
demander les Sceaux au Premier-Président de  
la part de S. A. R. Mrs. de Chaulnes, de  
Brissac, de Vitri, de Fiesque, furent du mê-  
me sentiment. Le mien fut que celui qui  
venoit d'être proposé étoit juste, & fondé  
sur le pouvoir légitime de Monsieur, qu'il  
étoit même nécessaire: mais que, comme il  
étoit de sa bonté d'obvier à tout ce qui pou-  
voit arriver de plus violent dans une action  
de cette nature, ma pensée n'étoit pas  
qu'il se fallût servir du peuple, comme Mr.  
de Chaulnes venoit de dire, mais qu'il fe-  
roit, à ce qu'il me sembloit, plus à propos  
que Monsieur fit exécuter la chose par son  
Capitaine des Gardes; que Mr. de Beaufort  
& moi nous nous pourrions tenir sur les  
quais qui sont des deux côtes du Palais pour  
retenir le peuple, qui n'avoit besoin que de  
bride par tout où le nom de Monsieur pa-  
roissoit. Mr. de Beaufort m'interrompit à  
ce mot, & il me dit: *Je parlerai pour moi,  
Monsieur, quand j'opinerai pourquoi m'allé-  
guer?* Je faillis à tomber de mon haut. Il  
n'y avoit pas eu entre nous la moindre om-  
bre, je ne dis pas de division, mais de mé-  
contentement. Mr. de Beaufort continua  
en disant qu'il ne répondroit pas que nous  
pussions contenir le peuple, & l'empêcher  
de

1651. de jeter peut-être le Premier-Président dans la rivière. Quelcun du parti des Princes (je ne me souviens pas précisément si ce fut Mr. de Nemours ou Mr. de la Rochefoucaut) releva & orna ce discours de tout ce qui pouvoit donner au mien figure ou couleur d'une exhortation au carnage. Mr. le Prince ajouta qu'il confessoit qu'il n'entendoit rien à la guerre des *pots de chambre*; qu'il se sentoît même poltron pour toutes les occasions de tumulte populaire & de sédition; mais que si Monsieur croyoit être assez outragé pour commencer la guerre civile, il étoit tout prêt à monter à cheval, à se retirer en Bourgogne, & à faire des levées pour son service. Mr. de Beaufort se remit encore sur le même ton, & ce fut précisément ce qui abatit Monsieur, parceque voyant Mr. de Beaufort dans les sentimens de Mr. le Prince, il crut que le peuple se partageroit entre lui & moi.

Vous avez sans doute la curiosité de savoir le sujet qui obligea Mr. de Beaufort à cette conduite. Vous serez bien étonnée quand vous le saurez. Gonzeville, Lieutenant de ses Gardes, m'a dit depuis que Madame de Nemours sa sœur, qu'il aimoit fort, l'avoit obligé par ses larmes plutôt que par ses raisons, dans une conversation qu'il eut l'après-dinée avec elle, à ne se point séparer de Mr. de Nemours qui étoit inséparable de Mr. le Prince, & que ses efforts se firent de concert avec Madame de Montbazon, qu'il prétendoit avoir été persuadée d'un côté par Vigneuil, & de l'autre par le Maréchal d'Albret, qui tous deux s'accordoient en ce tems-là pour le desunir de la Fronde. Madame  
de

de Montbazon a toujours soutenu au Prési- 1651,  
 dent de Bellièvre qu'elle n'avoit jamais été  
 de ce complot, & qu'elle fut plus surprise  
 que personne, quand Mr. de Beaufort lui  
 dit le lendemain au matin ce qui s'étoit pas-  
 sé. Le Président de Bellièvre ne faisoit aucun  
 fond sur tout ce qu'elle disoit, & particulié-  
 rement sur cette matière, où Mr. de Beau-  
 fort prit si mal son parti, qu'il tomba tout  
 d'un coup à rien. Vous le verrez par la sui-  
 te, & que par conséquent Madame de Mont-  
 bazon avoit raison de ne pas prendre sur elle  
 sa conduite. Gonzeville m'a souvent dit de-  
 puis que Mr. de Beaufort en fut au desespoir  
 dès le lendemain. Je fais que Brillet, qui é-  
 toit son Ecuyer, a dit le contraire. Tout ce-  
 la est incertain; mais ce qui m'a paru de plus  
 sûr, est qu'il me crut perdu, voyant la Cour  
 & Mr. le Prince réunis, & croyant que Mon-  
 sieur n'auroit pas la force de se soutenir con-  
 tre eux. Il ne jugea pas bien; car je suis  
 persuadé que si lui-même ne se fût pas dé-  
 taché, Monsieur eût fait tout ce que nous  
 eussions désiré, & qu'il l'eût fait à jeu sûr.  
 Il ne tint pas à moi de lui faire connoître  
 qu'il le pouvoit même sans lui, comme il  
 étoit vrai; car comme il fut entré après cet-  
 te conférence dans la chambre de Madame,  
 où Madame & Mademoiselle de Chevreuse  
 l'attendoient, je lui proposai en leur présen-  
 ce d'amuser Mrs. les Princes, sous prétexte  
 de consulter encore sur le même sujet, &  
 je ne lui demandai que deux heures de tems  
 pour faire prendre les armes aux Colonels,  
 & pour leur faire voir qu'il étoit absolument  
 maître du peuple. Madame qui pleuroit de  
 colère, & qui vouloit à toutes forces qu'on  
 prit



1651. prit ce parti, l'ébranla, & il dit: *Mais si nous prenons cette résolution, il faut les arrêter tout à l'heure, & eux, & mon neveu de Beaufort.*

„ Ils sont allez dans le cabinet des livres, ré-  
 „ *ponoit Mademoiselle de Chevreuse*, atten-  
 „ dre V. A. R. Il n'y a qu'à donner un tour  
 „ de clef pour les y enfermer. J'envie cet  
 „ honneur au Vicomte d'Autel; ce sera une  
 „ belle chose qu'une fille arrête un gagneur de  
 „ batailles”. Elle fit un saut en disant cela,  
 pour y aller. La grandeur de la proposition  
 étonna Monsieur, & comme je connoissois  
 parfaitement son naturel, je ne la lui avois  
 pas faite d'abord; & je ne lui avois parlé que  
 de les amuser. Comme il avoit de l'esprit,  
 il jugea bien que dès qu'il y auroit du bruit  
 dans la ville il seroit absolument nécessaire  
 de les arrêter, & son imagination lui en ar-  
 racha la proposition. Si Mademoiselle de  
 Chevreuse n'eût rien dit, je ne l'eusse pas  
 relevée, & Monsieur m'eût peut-être laissé  
 faire; ce qui lui eût imposé la nécessité d'exé-  
 cuter ce qu'il avoit imaginé. L'impétuosité  
 de Mademoiselle de Chevreuse lui approcha  
 d'abord toute l'action: il n'y a rien qui ef-  
 fraye tant une ame foible. Il se mit à sifler,  
 ce qui n'étoit jamais un bon signe, quoique  
 ce signe ne fût pas rare; il s'en alla rêver  
 dans une croisée; il nous remit au lende-  
 main; il passa dans le cabinet des livres,  
 où il donna congé à la Compagnie; & Mrs.  
 les Princes sortirent du Palais Royal en se  
 moquant publiquement sur les degrez, de la  
 guerre des pots de chambre.

Comme j'étois le lendemain au matin dans  
 la chambre de Madame de Chevreuse, le Pré-  
 sident Viole y entra fort embarrassé, à ce  
 qui

qui nous parut. Il se démêla de l'ambassade qu'il avoit à porter, comme un homme qui en étoit fort honteux. Il mangea la moitié de ce qu'il avoit à dire, & nous comprimes par l'autre qu'il venoit de déclarer la rupture du mariage. Madame de Chevreuse lui répondit galamment. Mademoiselle de Chevreuse, qui s'habilloit auprès du feu, se prit à rire. Vous jugez bien que nous ne fumes pas surpris de la chose; mais je vous avoue que je le suis encore de la manière. Je n'ai jamais pu la concevoir; mais qui plus est, je n'ai jamais pu me la faire expliquer. J'en ai parlé mille fois à Mr. le Prince, j'en ai parlé à Madame de Longueville, j'en ai parlé à Mr. de la Rochefoucaut; aucun d'eux ne m'a pu alléguer aucune raison de ce procédé si peu ordinaire en de pareilles occasions, où l'on cherche au moins toujours des prétextes. On dit après que la Reine avoit défendu cette alliance, & je n'en doute point. Mais je fais bien que Viole n'en dit pas un mot dans son compliment. Ce qui est encore de plus étonnant, est que Madame de Longueville m'a dit vingt fois depuis sa dévotion qu'elle n'avoit point rompu ce mariage; que Mr. de la Rochefoucaut me l'a confirmé, & que Mr. le Prince, qui est l'homme du monde le moins menteur, m'a juré d'autre part qu'il n'y avoit contribué ni directement ni indirectement. Comme je disois un jour à Guittaut que cette variété m'étonnoit, il me répondit qu'il n'en étoit point surpris, parcequ'il avoit remarqué sur beaucoup d'articles que Mr. le Prince & Madame sa Sœur avoient oublié la plupart des circonstances de ce qui s'étoit passé dans ce tems-là. Faites

ré-

1651. réflexion, je vous prie, sur l'inutilité des recherches qui se font tous les jours par les Gens d'étude, à l'égard des siècles qui sont plus éloignez.

Aussitot que Viole fut sorti de l'hôtel de Chevreuse, je reçus un billet de Jouy qui étoit à Monsieur. Ce billet portoit que S. A. R. s'étoit levée de fort bon matin; qu'elle paroïssoit consternée; que le Maréchal de Grammont l'avoit entretenu fort longtems: & que Goulas avoit eu une conférence particulière avec lui; que le Maréchal de la \* Ferté-Imbaut, qui étoit une manière de girasol, commençoit à fuir ceux qui étoient remarquez dans la maison pour être de mes amis. Le Marquis de Sablonière, qui commandoit le Régiment de Valois, & qui étoit mon ami, entra aussi un moment après, pour m'avertir que Goulas étoit allé chez Chavigni avec un visage fort gai au sortir de la conversation qu'il avoit eue avec Monsieur. Mademoiselle de Chevreuse reçut en même tems un billet de Madame, qui la chargeoit de me dire que je me tinssé sur mes gardes, & qu'elle mouroit de peur que les menaces qu'on faisoit à Monsieur ne l'obligeassent à m'abandonner. Ces avis me portèrent à me faire un mérite auprès de Monsieur du sujet que j'avois de craindre sa foiblesse, & de ce que je croyois nécessaire pour ma sûreté. Je déclarai ma pensée à l'hôtel de Chevreuse en présence des

\* Jaques d'Estampes, Marquis de la Ferté-Imbaut. Il fut élevé à la dignité de Maréchal de France en 1651., & mourut en 1668. âgé de 78. ans.

des gens les plus affidez du parti. Ils l'approu- 1651.  
vèrent , & je l'exécutai. \* La voici. J'allai  
trouver Monsieur ; je lui dis qu'ayant eu  
l'honneur & la satisfaction de le servir dans  
les deux choses qu'il avoit eues le plus à cœur,  
qui étoient l'éloignement du Mazarin & la  
liberté de Mrs. ses Cousins , je me sentirois  
obligé de rentrer purement dans les exerci-  
ces de ma profession , quand je n'aurois point  
d'autres raisons que celle de prendre un tems  
aussi propre que celui-là pour m'y remettre :  
que je serois le plus imprudent de tous les  
hommes, si je le manquois dans une occasion,  
où non seulement mon service ne lui étoit  
plus utile, mais où ma présence même lui fe-  
roit d'un grand embarras : que je n'ignorois  
pas qu'il étoit accablé d'instances & d'importu-  
nitez sur mon sujet , & que je le conjurois  
de les faire finir en me permettant de me re-  
tirer dans mon cloître.

Il seroit inutile que je vous achevasse ce  
discours; vous en jugez assez la suite. Je ne  
puis vous exprimer le transport de joye qui  
parut dans les yeux & sur le visage de  
Monsieur , quoiqu'il soit l'homme du mon-  
de le plus dissimulé , & qu'il fit en paroles  
tous ses efforts pour me retenir. Il me pro-  
mit qu'il ne m'abandonneroit jamais ; il m'a-  
voua que la Reine l'en pressoit ; & il m'assu-  
ra que , bien que la réunion de la Reine &  
des Princes l'obligeat à faire bonne mine , il  
n'oublieroit jamais le cruel outrage qu'il ve-  
noit de recevoir : qu'il auroit fait des mer-  
veilles , si Mr. de Beaufort ne lui avoit pas

Tom. II.

P

man-

\* Voyez là-dessus les Mémoires de Joly Tome L  
page 131.

1651.

manqué ; que sa désertion étoit cause qu'il avoit molli , parcequ'il avoit cru qu'il pouvoit partager le peuple ; que je me donnasse un peu de patience , & que je verrois qu'il sauroit bien prendre son tems pour remettre les gens à leur devoir. Je ne me rendis pas ; il se rendit , mais avec de grandes promesses de me conserver toute sa vie dans son cœur , & d'entretenir par Jouy un commerce secret. Il voulut savoir mon sentiment sur la conduite qu'il avoit à tenir , il me mena chez Madame , qui étoit au lit , pour me le faire dire devant elle. Je lui conseillai de s'accommoder avec la Cour , & de mettre pour unique condition que l'on ôtât les Sceaux à Mr. le Premier-Président : ce que je fis sans aucune animosité contre sa personne , car il est vrai que , bien que nous fussions toujours de parti contraire , je l'aimois naturellement. Mais j'agissois ainsi , parceque j'eusse cru trahir ce que je devois à Monsieur , si je ne lui eusse représenté la honte qu'il y auroit pour lui de souffrir que les Sceaux demeurassent à un homme qui les avoit eus sans la participation du Lieutenant-Général de l'Etat. Madame reprit tout d'un coup : *Et de Chavigni , vous n'en dites rien ?*

„ Non , Madame , *lui répondis-je* , parcequ'il  
 „ est bon qu'il demeure. La Reine le hait  
 „ mortellement , il hait mortellement le Ma-  
 „ zarin , on ne l'a remis au Conseil , que par-  
 „ cequ'il plait à Mr. le Prince. Voilà deux ou  
 „ trois grains qui altéreroient la composition  
 „ du monde la plus naturelle ; laissez-le , Mad-  
 „ me , il y est admirable pour Monsieur , dont  
 „ l'intérêt n'est pas qu'une confédération dans  
 „ laquelle il n'entre que par force , dure long-  
 „ tems ”

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 227

„ tems ”. Vous remarquerez, s'il vous plait, 1651.  
que ce M. de Chavigni dont est question avoit  
été favori & même fils, à ce qu'on a cru, du  
Cardinal de Richelieu ; qu'il avoit été fait  
par lui Chancelier de Monsieur, & que ce  
Chancelier traitoit si familièrement Monsieur  
son maître, qu'un jour il lui fit tomber un  
bouton de son pourpoint en lui disant : *Je  
veux bien que vous sachiez que Mr. le Cardinal  
vous fera sauter quand il voudra, comme je  
fais sauter ce bouton.* Je tiens ce que je vous  
dis de la bouche même de Monsieur. Vous  
voyez que Madame n'avoit pas tout-à fait  
tort de se ressouvenir de Chavigni. Mon-  
sieur eut de la peine à le souffrir dans le  
Conseil ; il se rendit pourtant à ma raison.  
Il ne s'opiniâtra que sur le Garde des Sceaux.  
On le destitua. On crut à la Cour que l'on  
en étoit quitte à bon marché, & on avoit  
raison.

Au sortir de chez Monsieur j'allai prendre  
congé de Mrs. les Princes. Ils étoient avec  
Madame de Longueville & Madame la Pa-  
latine à l'Hôtel de Condé. Le Prince de  
Conti reçut mon compliment en riant, & en  
me traitant de bon Père hermite. Madame  
de Longueville ne me parut pas y faire beau-  
coup de réflexion. Mais Mr. le Prince en  
conçut la conséquence ; & je vis clairement  
que ce pas de ballet l'avoit surpris. Madame  
la Palatine l'observa mieux que personne, &  
vous le verrez dans la suite. Je me retirai  
dans mon cloître de Notre-Dame, où je ne  
m'abandonnai pas si fort à la Providence,  
que je ne me servisse aussi des moyens hu-  
mains pour me défendre de l'insulte de mes  
ennemis.

1651. Annery avec la Noblesse du Vexin me rejoignit , Château-Briant , Château-Renaud , le Vicomte de Lamet , Argenteuil , le Chevalier d'Humières , se logèrent dans le cloître ; Balantin , & le Comte de Craffort avec cinquante Officiers Ecossois qui avoient été des troupes de Montrois , furent distribués dans les maisons de la Rue-neuve qui m'étoient le plus affectionnées. Les Colonels & les Capitaines du quartier , qui étoient dans mes intérêts , eurent chacun leur signal & leur mot de ralliement. Enfin je me résolus d'attendre ce que le chapitre des accidens produiroit , en remplissant exactement les devoirs de ma profession , & en ne donnant plus aucune apparence d'intrigues du monde. Jouy ne me voyoit qu'en cachette ; je n'allois plus que la nuit à l'hôtel de Chevreuse avec Malclerc. Je ne voyois plus que des Chanoines & des Curez. La raillerie étoit forte au Palais Royal & à l'hôtel de Condé. Je fis faire en ce tems-là une volière dans une croisée , & Nogent en fit le proverbe ; *Le Coadjuteur siffle les linotes*. La disposition de Paris me consolait fort du ridicule du Palais Royal ; j'y étois très bien , & d'autant mieux que tout le monde y étoit fort mal. Les Curez, les Habituez, les Mendians avoient été informez avec soin des négociations de Mr. le Prince. Je donnois des bottes à Mr. de Beaufort , qu'il ne paroît pas avec toute l'adresse nécessaire. Mr. de Châteauneuf , qui s'étoit retiré à Mont-rouge après qu'on lui eut ôté les Sceaux , me donnoit tous les avis qui lui venoient d'ordinaire très bons , du Maréchal de Villeroy & du Commandeur de Jarzai. Monsieur , qui  
dans

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 229  
dans le fond du cœur étoit enragé contre la 1657.  
Cour, entretenoit très soigneusement le commerce que j'avois avec lui. Voici ce qui donna la forme à ces préalables.

Le Vicomte d'Autel vint chez moi entre minuit & une heure, & il me dit que le Maréchal du Plessis son frère étoit dans le fond de son carosse à la porte. Comme il fut entré il m'embrassa en me disant : *Je vous salue comme notre Ministre.* Comme il vit que je souriois à ce mot, il y ajouta : *Non, je ne raille pas : il ne tiendra qu'à vous que vous ne le soyez. La Reine vient de me commander de vous dire qu'elle remet entre vos mains la personne du Roi & sa Couronne. Ecoutez moi.* Il me conta ensuite tout le prétendu traité de Monsieur le Prince avec Servien & Lionne, dont je vous ai déjà parlé. Il me dit que le Cardinal avoit mandé à la Reine que, si elle ajoutoit le Gouvernement de Provence à celui de Guyenne, sur lequel elle venoit de se relâcher, elle étoit deshonorée à jamais ; & que le Roi son fils, quand il seroit en âge, la considéreroit comme celle qui auroit perdu son Etat : qu'elle voyoit son zèle pour son service dans un avis aussi contraire à ses propres intérêts : que ce traité portant son établissement comme il le portoit, il y pouvoit trouver son compte, parceque le Ministre du Roi affoibli trouvoit quelquefois plus d'avantage pour son particulier dans la diminution de l'autorité que dans son agrandissement : (il eût eu peine à prouver cette thèse) mais qu'il aimoit mieux être toute sa vie mendiant de porte en porte, que de consentir que la Reine contribuât elle-même à



1651. cette diminution , & particulièrement pour la considération de lui Mazarin. Le Maréchal du Plessis, à ce dernier mot , tira la lettre de sa poche , écrite de la main du Cardinal, que je connoissois très bien. Je ne me souviens pas d'avoir vu en ma vie une si belle lettre. Voici ce qui me la fit croire offensive; ce n'est pas de ce qu'elle n'étoit point en chiffre , car elle étoit venue par une voye très sûre. Elle finissoit ainsi ; „ Vous savez , „ Madame , que le plus capital ennemi que „ j'aye au monde est le Coadjuteur ; ser- „ vez vous en , Madame , plutot que de „ traiter avec Mr. le Prince aux conditions „ qu'il demande ; faites le Cardinal ; don- „ nez lui ma place , mettez le dans mon „ appartement. Il fera peut-être plus à Mon- „ sieur qu'à Votre Majesté , mais Monsieur „ ne veut point la perte de l'Etat. Ses in- „ tentions dans le fond ne sont point mau- „ vaises. Enfin tout , Madame , plutot que „ d'accorder à Mr. le Prince ce qu'il de- „ mande. S'il l'obtenoit , il n'y auroit plus „ qu'à le mener à Reims ”. Voilà la lettre du Cardinal. Il ne me souvient peut-être par des propres paroles ; mais je suis assuré que c'en étoit la substance. Je crois que vous ne condamnerez pas le jugement que je fis de cette lettre dans mon ame. Je témoignai au Maréchal que je la croyois très sincère , & qu'il ne se pouvoit pas par conséquent que je ne me sentisse très obligé. Mais , comme dans la vérité je n'en pris que la moitié pour bonne du côté de la Cour , je résolus aussi sans balancer d'en user de même du mien ; de ne point accepter le Ministère , & d'en tirer , si je pouvois, le Car-  
di-

dinalat. Je répondis au Maréchal du Plessis 1651. que j'étois sensiblement obligé à la Reine, & que, pour lui témoigner ma reconnoissance, je la suppliois de me permettre de la servir sans intérêt; que j'étois très incapable du Ministère par toutes sortes de raisons; qu'il n'étoit pas même de la dignité de la Reine d'y élever un homme encore tout chaud & tout fumant, pour ainsi parler, de la faction; que le titre même me rendroit inutile à son service du côté de Monsieur, & encore beaucoup davantage du côté du peuple. C'étoient les deux endroits, qui dans la conjoncture présente lui étoient les plus considérables. „ Mais, reprit tout d'un coup le „ Maréchal du Plessis, il faut quelqu'un pour „ remplir la niche. Tant qu'elle sera vuide, „ Mr. le Prince dira toujours que l'on y veut „ remettre le Cardinal, & c'est ce qui lui „ donnera de la force. Vous avez d'autres „ Sujets, lui répondis-je, bien plus propres à „ cela que moi. A quoi le Maréchal répondit: „ Le Premier-Président ne seroit pas „ agréable aux Frondeurs. La Reine ni „ Monsieur ne se fieront jamais à Chavigny. „ Après bien des tours, je lui nommai Monsieur de Châteauneuf. Il se récria à ce mot. „ Eh, quoi, me dit-il, vous ne savez pas „ que ce fut lui qui s'opposa à votre Chapeau à Fontainebleau? Vous ne savez pas „ que ce fut lui qui écrivit ce beau mémorial „ de sa main, qui fut envoyé à votre honneur & louange au Parlement? Voilà précisément où j'ai appris cette dernière circonstance; car je savois déjà la pièce de Fontainebleau. Je répondis au Maréchal que je n'étois pas peut-être si ignorant qu'il se

1651. l'imaginoit , mais que les tems avoient apor-  
té des raccommodemens , qui à l'égard du  
public avoient couvert le passé : que je crai-  
gnois comme la mort la nécessité des apo-  
logies. „ Mais , reprit le Maréchal , si nous  
„ vous remettons en main le mémoire en-  
„ voyé au Parlement. . . . Si vous me le re-  
„ mettez en main , repartis-je , j'abandon-  
„ nerai Mr. de Châteauneuf ; car en ce cas  
„ le mémoire qui a été écrit depuis notre  
„ raccommodement me servira d'apologie ”.  
Le Maréchal s'agita beaucoup sur cet article ,  
sur lequel il prit occasion de me dire , plus  
délicatement qu'à lui n'appartenoit , que Mon-  
sieur m'avoit aussi abandonné ; ce qu'il cou-  
la pour découvrir comment j'étois avec lui.  
Je voulus bien lui en donner le contente-  
ment , en lui répondant qu'il étoit vrai ,  
mais que je ne le traiterois pas néanmoins  
comme Mr. de Châteauneuf. J'ajoutai à la  
réponse un petit souris , comme s'il m'eût  
échappé , pour lui faire voir que je n'étois  
peut-être pas si maltraité de Monsieur qu'on  
avoit cru. Comme il vit que je m'étois re-  
fermé après avoir jetté cette petite lueur , il  
me dit : „ Il faudroit que vous vissiez vous-  
„ même la Reine ”. Je ne fis pas semblant  
de l'avoir entendu , & il le répéta encore une  
fois ; & puis tout d'un coup il jetta un pa-  
pier sur la table en disant : *Tenez , lisez , vous  
serez vous à cela ?* C'étoit un écrit signé de  
la Reine , qui me promettoit toute sorte de  
sûreté , si je voulois aller au Palais Royal.  
„ Non , dis-je au Maréchal , & vous l'allez  
„ voir ”. Je baisai le papier avec un profond  
respect , & je le jettai dans le feu , en disant :  
*Quand me voulez vous mener chez la Reine ?*

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 233

Je n'ai jamais vu un homme plus surpris que le Maréchal. Nous convinmes que je me trouverois à minuit dans le cloître St. Honoré. Je n'y manquai pas, il me mena au petit Oratoire, par un degré dérobé. La Reine y entra un quart d'heure après, le Maréchal fortit, & je restai tout seul avec elle. Sa Majesté n'oublia rien pour m'obliger à prendre le titre de Ministre, & l'appartement du Cardinal au Palais Royal, que ce qui étoit précisément & uniquement nécessaire pour m'y résoudre; car je connus clairement qu'elle avoit plus que jamais le Cardinal dans l'esprit & dans le cœur: & quoiqu'elle affectat de me dire que bien qu'elle l'estimat beaucoup, & qu'elle l'aimat fort, elle ne vouloit pas perdre l'Etat pour lui, j'eus tout lieu de croire qu'elle y étoit plus disposée que jamais. Je fus convaincu, avant même que je sortisse de l'Oratoire, que je ne me trompois pas dans mon jugement; car aussitôt qu'elle eut vu que je ne me rendois pas sur le Ministère, elle me montra le Cardinalat, mais comme le prix des efforts que je ferois pour l'amour d'elle, me disoit-elle, pour le rétablissement du Mazarin. Je crus alors qu'il étoit nécessaire que je m'ouvrisse, quoique le pas fût fort délicat: mais j'ai toute ma vie estimé que, *quand on se trouve obligé à faire un discours que l'on prévoit ne devoir pas agréer, l'on ne peut lui donner trop d'apparence de sincérité, parceque c'est l'unique voye pour l'adoucir.* Voici ce que sur ce principe je dis à la Reine.

„ Je suis au desespoir, Madame, qu'il  
„ ait plu à Dieu de réduire les affaires dans  
„ un état qui ne permet pas seulement,

1651. „ mais qui ordonne même à un Sujet de par-  
 „ ler à sa Souveraine , comme je vais parler  
 „ à Votre Majesté. Elle fait mieux que per-  
 „ sonne que l'un de mes crimes auprès du  
 „ Cardinal est d'avoir prédit cela , & j'ai  
 „ passé pour l'auteur de ce dont je n'ai ja-  
 „ mais été que le prophète. L'on y est,  
 „ Madame ; Dieu fait mon cœur , & que  
 „ personne en France , sans exception , n'en  
 „ est plus affligé que moi. Votre Majesté  
 „ souhaite & avec beaucoup de justice de  
 „ s'en tirer ; & je la supplie très humble-  
 „ ment de me permettre de lui dire qu'elle  
 „ ne le peut faire , à mon sens , tant qu'el-  
 „ le pensera au rétablissement du Cardinal.  
 „ Je ne dis pas cela , Madame , dans la pen-  
 „ sée que je le puisse persuader à Votre  
 „ Majesté , ce n'est que pour m'aquitter de  
 „ ce que je lui dois. Je coule le plus légè-  
 „ rement qu'il m'est possible sur ce point que  
 „ je fais n'être pas agréable à Votre Ma-  
 „ jesté , & je passe à ce qui me regarde.  
 „ J'ai , Madame , une passion si violente de  
 „ pouvoir récompenser par mes services ce  
 „ que mon malheur m'a forcé de faire dans  
 „ les dernières occasions , que je ne recon-  
 „ nois plus de règles à mes actions , que cel-  
 „ les que je me forme sur le plus ou le  
 „ moins d'utilité , dont elles vous peuvent  
 „ être. Je ne puis proférer ce mot , sans  
 „ revenir encore à supplier humblement Vo-  
 „ tre Majesté de me le pardonner. Dans les  
 „ tems ordinaires cela seroit criminel , par-  
 „ ceque l'on ne doit considérer que la vo-  
 „ lonté du Maître. Dans les malheurs où  
 „ l'Etat est tombé , l'on peut & l'on est mê-  
 „ me obligé , lorsque l'on se trouve dans  
 „ de

„ de certains postes , à n'avoir égard qu'à 1651  
 „ le servir ; & c'est là une chose dont un  
 „ homme de bien ne se doit jamais tenir  
 „ dispensé. Je manquerois au respect que  
 „ je dois à Votre Majesté , si je prétendois  
 „ contrarier par toute autre voye que par  
 „ une très humble & très simple remontran-  
 „ ce les pensées qu'elle a pour M. le Cardi-  
 „ nal : mais je crois que je n'en fors pas ,  
 „ vû les circonstances , en lui représen-  
 „ tant avec une profonde soumission , ce  
 „ qui me peut rendre utile ou inutile à son  
 „ service dans la conjoncture présente. Vous  
 „ avez , Madame , à vous défendre contre  
 „ Mr. le Prince qui veut le rétablissement  
 „ de Mr. le Cardinal , à condition que vous  
 „ lui donnerez par avance de quoi le perdre  
 „ quand il lui plaira. Vous avez besoin pour  
 „ lui résister de Monsieur qui ne veut point  
 „ le rétablissement du Cardinal , & qui , su-  
 „ posé son exclusion , veut tout ce qu'il  
 „ vous plaira. Vous ne voulez point , Ma-  
 „ dame , donner à Mr. le Prince ce qu'il  
 „ demande , ni à Monsieur ce qu'il souhai-  
 „ te. J'ai toute la passion du monde pour  
 „ vous servir contre l'un , & pour vous ser-  
 „ vir auprès de l'autre ; & il est constant  
 „ que je n'y puis reussir , qu'en prenant les  
 „ moyens qui sont propres à ces deux fins.  
 „ Mr. le Prince n'a de force contre Votre  
 „ Majesté que celle qu'il tire de la haine  
 „ qu'on a contre M. le Cardinal , & Mon-  
 „ sieur n'a de considération , (hors celle de  
 „ sa naissance) capable de vous servir utile-  
 „ ment contre Mr. le Prince , que celle  
 „ qu'il emprunte de ce qu'il a fait contre  
 „ Mr. le Cardinal. Vous voyez , Madame ,  
 „ qu'il

1651. „ qu'il faudroit beaucoup d'art pour conci-  
 „ lier ces contradictions , quand même l'es-  
 „ prit de Monsieur seroit gagné en sa fa-  
 „ veur. Il ne l'est pas , & je vous proteste  
 „ que je ne crois pas qu'il puisse l'être , &  
 „ que s'il entrevoyoit que je l'y voulusse por-  
 „ ter , il se mettroit aujourd'hui plutot que  
 „ demain entre les mains de Mr. le Prince ”.  
 La Reine sourit à ces dernières paroles , &  
 elle me dit : *Si vous le vouliez , si vous le vou-*  
*liez....* „ Non , Madame , *repris-je* , je vous  
 „ le jure sur ce qu'il y a en ce monde de plus  
 „ sacré ”. *Revenez à moi* , me dit-elle , *car*  
*je me moquerai de votre Monsieur qui est le der-*  
*nier des hommes*. Je lui répondis : „ Je vous  
 „ jure , Madame , que si j'avois fait ce pas ,  
 „ & qu'il parût le moins du monde que je  
 „ me fusse radouci pour le Cardinal , je serois  
 „ plus inutile à votre service auprès de Mon-  
 „ sieur & du peuple , que le Prélat de Dole ,  
 „ parceque je serois sans comparaison plus hai  
 „ de l'un & de l'autre ”. La Reine se mit  
 alors en colère , & me dit que Dieu protége-  
 roit le Roi son fils , puisque tout le monde  
 l'abandonnoit. Elle fut plus d'un demi quart  
 d'heure dans de grands mouvemens , dont  
 elle revint après assez bonnement. Je vou-  
 lois prendre ce moment pour suivre le fil du  
 discours que je lui avois commencé. Elle  
 m'interrompit , en me disant : „ Je ne vous  
 „ blâme pas tant à l'égard de Monsieur que  
 „ vous pensez. C'est un étrange Seigneur.  
 „ Mais , *reprit-elle tout d'un coup* , je fais  
 „ tout pour vous , je vous ai offert place  
 „ dans le Conseil , je vous offre la nomina-  
 „ tion du Cardinalat , que ferez vous pour  
 „ moi ? Si Votre Majesté , *lui répondis-je* ,  
 „ m'a-

„ m'avoit permis d'achever ce que j'avois 1651.  
 „ commencé, elle auroit déjà vu que je n'é-  
 „ tois pas venu ici pour recevoir des graces,  
 „ mais pour essayer de les mériter ”. Le vi-  
 sage de la Reine s'épanouit à ce mot, *hé que*  
*ferex vous?* me dit-elle fort doucement. „ Vo-  
 „ tre Majesté me permet elle, ou plutot me  
 „ commande-t-elle de lui dire une sottise,  
 „ parceque ce sera manquer au respect qu'on  
 „ doit au Sang Royal ”? *Dites, dites*, reprit  
 la Reine avec impatience. „ Madame, *lui*  
*repartis-je*, j'obligerai Mr. le Prince à for-  
 „ tir de Paris avant qu'il soit huit jours, &  
 „ je lui enlèverai Monsieur dès demain ”.  
 La Reine transportée de joye me tendit la  
 main, en me disant: *Touchez là, & vous êtes*  
*après demain Cardinal, & de plus le second de*  
*mes amis*. Elle entra ensuite dans les moyens,  
 je les lui expliquai, ils lui plurent jusqu'à  
 l'emportement; elle eut la bonté de souffrir  
 que je lui fisse un détail & une manière d'a-  
 pologie du passé; elle conçut, ou fit sem-  
 blant de concevoir une partie de mes rai-  
 sons, elle combatit les autres avec bonté &  
 douceur. Elle revint ensuite à me parler du  
 Mazarin, & à me dire qu'elle vouloit que  
 nous fussions amis, & je lui fis voir que je  
 me rendrois absolument inutile à son servi-  
 ce, pour peu que l'on touchat cette corde;  
 que je la conjurois donc de me laisser le ca-  
 ractère d'ennemi de Mazarin. *Mais vrai-*  
*ment*, dit la Reine, *je ne crois pas qu'il y*  
*ait jamais eu une chose si étrange que celle-*  
*là. Il faut que, pour me servir, vous deve-*  
*niez l'ennemi de celui qui a ma confiance!*  
 „ Oui, Madame, il le faut, & n'ai-je pas  
 „ dit à Votre Majesté, en entrant ici, que  
 „ l'on



1651. „ l'on est tombé dans un tems où un hom-  
 „ me de bien a quelquefois honte de parler  
 „ comme il y est obligé ” ? J'ajoutai :  
 „ Mais , Madame , pour faire voir à Votre  
 „ Majesté que je vais même à l'égard de Mr.  
 „ le Cardinal jusqu'ou mon devoir & mon  
 „ honneur me le permettent , je lui fais une  
 „ proposition. Qu'il se serve de l'état où je  
 „ suis avec Mr. le Prince , comme je me  
 „ fers de l'état où Mr. le Prince est avec lui,  
 „ il y pourra peut-être trouver son compte,  
 „ comme j'y trouve le mien ”. La Reine  
 se prit à rire & de bon cœur ; puis elle me  
 demanda si je dirois à Monsieur ce qui venoit  
 de se passer. Je lui répondis que je savois cer-  
 tainement qu'il l'approuveroit , & que pour le  
 lui témoigner le lendemain au Cercle , il lui  
 parleroit d'un appartement qu'elle vouloit fai-  
 re accommoder ou faire à Fontainebleau.  
 Comme je la suppliai de garder le secret , elle  
 me répondit qu'elle en avoit bien plus de  
 sujet que je ne pensois. Elle me dit sur cela  
 tout ce que la rage fait dire contre Servien  
 & Lionne , qu'elle apella vingt fois des perfid-  
 es. Elle traita Chavigni de petit coquin,  
 & finit par le Tellier , en disant ; *il n'est pas*  
*traître comme les autres . mais il est foible &*  
*n'est pas assez reconnoissant.* „ Madame , re-  
 „ pris-je , je supplie Votre Majesté de me per-  
 „ mettre de lui dire que tant que la niche du  
 „ Premier-Ministre sera vuide , M. le Prince  
 „ en prendra une grande force , parcequ'il la  
 „ fera toujours paroître comme prête à re-  
 „ cevoir le Cardinal. Il est vrai , *me ré-*  
 „ *pondit la Reine* , & j'ai fait réflexion sur  
 „ ce que vous en avez dit la nuit passée au  
 „ Marechal du Plessis. Le vieux Château-  
 „ neuf

„ neuf est bon pour cela , mais le Cardinal 1651  
 „ y aura bien de la peine , parcequ'il le  
 „ hait mortellement & il en a sujet. Le Tel-  
 „ lier croit qu'il n'y a que lui à mettre en  
 „ cette place. Mais à propos de cela , *ajou-*  
 „ *ta-t-elle* , j'admire votre folie. Vous vous  
 „ faites un point d'honneur de rétablir cet  
 „ homme qui est le plus grand ennemi que  
 „ vous ayez sur la terre. Attendez . . . . .”  
 En disant cette parole , elle sortit du petit  
 Oratoire , & y rentra aussitot en jettant sur  
 un petit autel le mémoire qui avoit été en-  
 voyé contre moi au Parlement. Ce mémoi-  
 re étoit brouillé & raturé , mais écrit de la  
 main de Mr. de Châteauneuf. Je lui dis  
 après l'avoir lu : „ S'il vous plait , Mada-  
 „ me , de me permettre de le faire voir ,  
 „ je me séparerai dès demain de Mr. de Châ-  
 „ teauneuf ; mais Votre Majesté juge bien  
 „ qu'à moins d'une justification de cette na-  
 „ ture je me deshonorerois. Non , *répon-*  
 „ *dit la Reine* , je ne veux pas que vous le  
 „ montriez. Châteauneuf nous est bon ; &  
 „ au contraire il faut que vous lui fassiez meil-  
 „ leur visage que jamais ”. Elle me reprit  
 des mains son papier. „ Je le garde , *dit-elle* ,  
 „ pour le faire voir en tems & lieu à sa bonne  
 „ amie Madame de Chevreuse. Mais à pro-  
 „ pos de bonne amie , *ajouta la Reine* , vous  
 „ en avez une meilleure peut-être que vous  
 „ ne pensez. Devinez la. C'est la Palatine ,  
 „ *reprit-elle* ”. Je demeurai tout étonné ,  
 parceque je croyois la Palatine encore dans  
 les intérêts de Mr. le Prince. „ Vous êtes  
 „ surpris , *me dit la Reine* , elle est moins  
 „ contente de Mr. le Prince que vous ne  
 „ l'êtes , voyez la , je suis convenue avec  
 „ elle

1651. „ elle que vous régleriez ensemble ce qu'il  
 „ faut mander sur tout ceci à Mr. le Cardi-  
 „ nal , car vous croyez facilement que je  
 „ n'exécuterai rien sans avoir de ses nouvel-  
 „ les. Ce n'est pas , *ajouta-t-elle* , que  
 „ cela soit nécessaire à l'égard de votre Car-  
 „ dinalat , car il y est très bien résolu , & il  
 „ reconnoit de bonne foi que vous ne pou-  
 „ vez plus vous-même vous en défendre :  
 „ mais enfin , il le faut persuader pour Châ-  
 „ teauneuf , ce qui sera très difficile. La  
 „ Palatine vous dira encore autre chose. Il  
 „ faut que Bertet parte , le tems presse , vous  
 „ voyez comme Mr. le Prince me traite.  
 „ Il me brave tous les jours depuis que j'ai  
 „ defavoué mes deux traitres ”. C'est ainsi  
 qu'elle apelloit Servien & Lionne. Vous  
 verrez qu'elle changea bientôt de sentiment  
 à l'égard du dernier. Je pris ce moment où  
 elle rougissoit de colére , pour lui bien faire  
 ma cour , en lui répondant : „ Avant qu'il soit  
 „ deux jours , Madame , Mr. le Prince ne  
 „ vous bravera plus. Votre Majesté veut  
 „ attendre des nouvelles de Mr. le Cardinal  
 „ pour effectuer ce qu'elle me fait l'honneur  
 „ de me promettre , je la supplie très hum-  
 „ blement de me permettre de n'attendre  
 „ rien pour la servir ”. La Reine fut tou-  
 chée de cette parole qui lui parut honnête.  
 Le vrai est qu'elle m'étoit de plus nécessai-  
 re , car je voyois que Mr. le Prince depuis  
 cinq ou six jours gaignoit du terrain par les  
 éclats qu'il faisoit contre Mazarin , & qu'il  
 étoit tems que je parusse , pour en prendre  
 ma part. Je fis valoir sans affectation à la  
 Reine la démarche que je méditois , & j'ache-  
 vai de lui en expliquer la manière , que  
 j'avois

j'avois déjà touchée dans le discours. Elle en fut transportée de joye. La tendresse qu'elle avoit pour son cher Cardinal fit qu'elle eut un peu de peine à agréer que je continuasse à ne le pas épargner dans le Parlement, où l'on étoit obligé à tous les quarts d'heure de le déchirer. Elle se rendit toutefois à la considération de la nécessité.

Comme j'étois déjà sorti de l'Oratoire, elle me rapella pour me dire qu'au moins je me ressouvinsse bien que c'étoit Mr. le Cardinal qui lui avoit fait instance de me donner la nomination. A quoi je lui répondis que je m'en sentoiss très obligé, & que je lui en témoigneroiss toujours ma reconnoissance en tout ce qui ne seroit pas contre mon honneur; qu'elle savoit ce que je lui avois dit d'abord, & que je la pouvoiss assurer que je la tromperois doublement, si je lui disoiss que je la pussé servir pour le rétablissement de Mr. le Cardinal dans le Ministère. Je remarquai qu'elle rêva un peu; & puis elle me dit d'un air assez gai, *Allez, vous êtes un vrai démon. Voyez la Palatine, bon soir. Que je sache la veille, le jour que vous irez au Palais.* Elle me mit entre les mains de Gabouri, (car elle avoit renvoyé le Maréchal du Plessis) qui me conduisit par je ne sai combien de détours presque à la porte de la cour des cuisines.

J'allai le lendemain la nuit chez Monsieur, qui eut une joye que je ne puis vous exprimer. Il me gronda toutefois beaucoup de ce que je n'avoiss pas accepté le Ministère, & l'appartement du Palais Royal, en me disant que la Reine étoit une femme d'habitu-

1651.

de, dans l'esprit de laquelle je me ferois peut-être infinué. Je ne suis pas encore persuadé que j'aye eu tort en cette rencontre. *On ne se doit jamais jouer avec la faveur ; on ne la peut trop embrasser quand elle est véritable, on ne la peut trop éloigner quand elle est fausse.*

J'allai au sortir de chez Monsieur chez la Palatine, d'où je ne sortis qu'un moment avant le jour. J'ai fait tous les efforts que j'ai pu sur ma mémoire, pour y rapeller les raisons qu'elle me dit de son mécontentement contre Mr. le Prince. Je sai bien qu'il y en avoit 3. ou 4., je ne me ressouviens que de deux, dont l'une, à mon sens, fut plus alléguée pour moi, que pour la personne intéressée ; & l'autre étoit en tout sens très solide & très véritable. Elle prenoit part à l'outrage que Mademoiselle de Chevreuse avoit reçu, parceque c'étoit elle qui avoit porté la première parole du mariage. Mr. le Prince n'avoit pas fait ce qu'il avoit pu pour faire donner la Surintendance des Finances au bon homme la \* Vieuville, père du Chevalier du même nom qu'elle aimoit éperdument. Elle me dit que la Reine lui en avoit donné parole positive, elle y engagea la mienne, j'engageai la sienne pour mon Cardinalat. Nous nous tinmes fidèlement parole de part & d'autre, & je crois dans la vérité lui devoir le Chapeau, parcequ'elle ménagea si adroitement le Cardinal, qu'il ne put

\* Charles de la Vieuville, I. du nom, Marquis & ensuite Duc de la Vieuville, Grand-Fauconnier de France, & Surintendant des Finances, mort en 1653.

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 243  
put enfin s'empêcher avec les plus mauvai- 1651.  
ses intentions du monde de le laisser tomber  
sur ma tête. Nous concertames cette nuit-là  
& la suivante tout ce qu'il y avoit à régler  
touchant le voyage de Bertet. La Palatine  
écrivit pour lui une grande dépêche en chiffre  
au Cardinal, qui est une des plus belles  
pièces qui se soit peut-être jamais faite. Elle  
lui parloit entre autres du refus que j'avois  
fait à la Reine de la servir à l'égard de son  
retour en France, si délicatement & si ha-  
bilement, qu'il me sembloit à moi-même  
que ce fût la chose du monde qui lui fût la  
plus avantageuse. Vous pouvez juger que je  
ne m'endormis pas du côté de Rome. Je  
préparai de celui de Paris les esprits à l'ou-  
verture de la nouvelle scène, que je médi-  
tois. L'importance des Gouvernemens de  
Guyenne & de Provence fut exagérée, le  
voisinage d'Espagne & d'Italie fut figuré; les  
Espagnols qui n'étoient pas encore sortis de  
la ville de Stenai, quoique Mr. le Prince  
en tint la Citadelle, ne furent pas oubliez.  
Après que j'eus un peu arrosé le public, je  
m'ouvris avec les particuliers. Je leur dis  
que j'étois au desespoir que l'état où je voyois  
les affaires m'obligeat à sortir de la retraite  
où je m'étois résolu; que j'avois espéré qu'a-  
près tant d'agitation & de trouble, on  
pourroit jouir de quelque calme & d'une  
honnête tranquillité; qu'il me paroissoit que  
nous tomberions dans une condition beau-  
coup plus mauvaise que celle dont nous ve-  
nions de sortir, parceque les négociations  
que l'on faisoit continuellement avec le Ma-  
zarin faisoient bien plus de mal à l'Etat que  
son Ministère; qu'elles entretenoient la Rei-

1651. ne dans l'espérance de son rétablissement ; & qu'ainsi rien ne se faisoit que par lui ; & que comme les prétentions de Mr. le Prince estoient immenses , nous courions fortune d'avoir une guerre civile pour préalable de son rétablissement , qui seroit le prix de l'accommodement ; que Monsieur en seroit la victime , mais que sa qualité le sauveroit du sacrifice , & que les pauvres Frondeurs y demeureroient égorgés. Ce canevas beau & fort , comme vous voyez , qui fut mis & étendu sur le métier par Caumartin , fut brodé par moi de toutes les couleurs que je crus les plus revenantes à ceux à qui je les faisois voir. Je réussis. Je m'aperçus qu'en 3. ou 4. jours j'avois fait mon effet ; & je mandai à la Reine par Madame la Palatine que le lendemain j'irois au Palais. Jugez , s'il vous plait , de la joye qu'elle eut , par un emportement qui ne mérite d'être remarqué que pour vous la faire voir. Il me semble que je vous ai déjà dit que Madame de Chevreuse avoit toujours assez gardé de mesures avec la Reine , & qu'elle avoit pris soin de lui faire croire qu'elle étoit beaucoup plus emportée par sa fille que par elle-même à tout ce qui se passoit. Je ne puis bien vous dire ce que la Reine en crut effectivement , parceque j'ai observé sur ce point beaucoup de pour & de contre. Ce qui s'enfuivit fut que Madame de Chevreuse ne cessa point d'aller au Palais Royal , dans le tems même que Mr. le Prince s'y croyoit le maître , ni de parler à la Reine avec beaucoup de familiarité , dès que le traité qu'il croyoit avoir conclu avec Servien & Lionne fut désavoué. Elle étoit dans  
le

le cabinet avec Mademoiselle sa Fille le jour 1651.

que la Palatine venoit d'écrire à la Reine que j'irois au Palais. La Reine apella Mademoiselle de Chevreuse, & lui demanda si je continuois dans cette résolution. Mademoiselle de Chevreuse lui ayant répondu que j'irois, la Reine la baisa 2. ou 3. fois, en lui disant: *Friponne, tu me fais autant de bien que tu m'as fait de mal.*

Vous avez vu ci devant que Mr. le Prince égayoit de tems en tems le Parlement, pour se rendre plus considérable à la Cour. Quand il fut que le Cardinal avoit rompu le traité de Servien & de Lionne, il n'oublia rien pour l'enflammer, afin de se rendre plus redoutable à la Reine. Il y avoit tous les jours quelque nouvelle scène. Tantot l'on envoyoit dans les Provinces informer contre le Cardinal. Tantot l'on faisoit des recherches de ses effets dans Paris. Tantot l'on déclamoit dans les Chambres assemblées contre les Bertets, les Brachets & les Fouquets, qui alloient & venoient incessamment de Paris à Breull. Et comme depuis ma retraite j'avois cessé d'aller au Parlement, j'aperçus que l'on se servoit de mon absence pour faire croire que je mollissois à l'égard du Mazarin, & que j'appréhendois de me trouver dans les occasions où je pourrois être obligé de me déclarer sur son sujet. Un certain Montardé, méchant Ecrivain à qui de Vardes avoit fait couper le nez pour je ne sai quel libelle qu'il avoit fait contre Madame la Maréchale de Guebriant sa sœur, s'attacha, pour avoir du pain, à la misérable fortune du Commandeur de St. Simon, Chef des criailleurs du parti des Princes, & m'attaqua par douze ou quinze libelles tous plus mau-



1651. vais l'un que l'autre , en douze ou quinze jours de tems. Je me les faisois apporter régulièrement sur l'heure de mon diner , pour les lire publiquement au sortir de table en présence de tous ceux qui se trouvoient chez moi. Et quand je crus avoir fait connoitre suffisamment aux particuliers , que je méprisois ces fortes d'invectives , je me résolus de faire voir au public que je les favois relever. Je travaillai pour cela avec soin à une réponse courte , mais générale , que j'intitulai : *L'Apologie de l'ancienne & légitime Fronde* , dont la lettre paroissoit être contre le Mazarin , & dont le sens étoit proprement contre ceux qui se servoient de son nom pour abatre l'autorité royale. Je la fis crier & débiter dans Paris par cinquante Colporteurs , qui parurent en même tems dans différentes rues , & qui étoient soutenus dans toutes par des gens apostez pour cela. J'allai le même matin au Palais avec 400. hommes. Je pris ma place , après avoir fait une profonde révérence à Mr. le Prince , que je trouvai devant le feu de la Grand' Chambre. Il me salua fort civilement. Il parla dans la séance avec beaucoup d'aigreur contre le transport d'argent hors du Royaume par Cantarini Banquier du Cardinal. Vous jugez bien que je ne l'épargnai pas non plus , & que tout ce qui étoit de la vieille Fronde se piqua de renchérir sur la nouvelle. Celle-ci en parut embarrassée , & Croissi qui en étoit , & qui venoit de lire l'apologie de l'ancienne , dit à Caumartin : „ La botte est belle , „ vous l'entendez mieux que nous ”. J'avois bien dit à Mr. le Prince qu'il falloit faire taire ce coquin de Montardé. Comme il ne se  
tut

**CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 247**  
 tut pourtant point , je continuai aussi de 1652,  
 mon côté à écrire , & faire écrire. Portail,  
 Avocat au Parlement & habile homme , fit  
 en ce tems , *la Défense du Coadjuteur* , qui  
 est d'une très grande éloquence. Sarrazin  
 Secrétaire de Mr. le Prince de Conti fit con-  
 tre moi *la Lettre du Marguillier au Curé* , qui  
 est une fort belle pièce. Patru , bel esprit &  
 fort poli , y répondit par une *Lettre du Curé  
 au Marguillier* , qui est très ingénieuse. Je  
 composai ensuite , *Le vrai & le faux du Prin-  
 ce de Condé & du Cardinal de Retz ; le Vrai-  
 semblable ; le Solitaire ; les Intérêts du tems ; les  
 Contretems du Sr. de Charvigni ; \* le Manifeste  
 de Mr. de Beaufort en son jargon. † Joli qui  
 étoit à moi fit les Intrigues de la paix.* Le  
 pauvre Montardé s'étoit épuisé en injures ,  
 & il est constant que la partie n'étoit pas  
 égale pour l'écriture. Croilli s'entremet pour  
 faire cesser cette escarmouche de plumes.  
 Mr. le Prince la défendit aux siens , même en  
 des termes fort obligeans pour moi. Je fis  
 la même chose en la manière la plus respec-  
 tueuse qu'il me fut possible. L'on n'écrivit  
 plus ni de part ni d'autre ; & les deux Fron-  
 des ne s'égayèrent plus qu'aux dépens de Ma-  
 zarin. Cette suspension de plumes ne se fit  
 qu'après 3. ou 4. mois de guerre bien échauf-  
 fée ; mais j'ai cru qu'il seroit bon de rédui-  
 re

\* Cette pièce , que l'on trouve parmi les Oeuvres  
 de Saint-Evremond , a pour titre *Apologie de M. de  
 Beaufort*. Girard , Auteur de la Vie de M. le Duc  
 d'Epéron , l'est aussi de cette Apologie.

† Guy Joli , Conseiller au Châtelet , Auteur des  
 Mémoires qui portent son nom.

1651. re en ce petit endroit tout ce qu'il y a de ces combats & de cette trêve, pour n'être pas obligé de rebattre une matière qui ne se peut tout-à-fait obmettre, & qui à mon sens ne mérite pas d'être beaucoup traitée. Il y a plus de 60. vol. de pièces composées dans le cours de la guerre civile; je crois pouvoir dire avec vérité qu'il n'y a pas cent feuillets qui méritent que l'on les lise.

Mon apparition au Palais plut si fort à la Reine, qu'elle écrivit dès l'après-dinée à Madame la Palatine de me témoigner la satisfaction qu'elle en avoit, & de me commander de sa part de me trouver dès le lendemain entre onze heures & minuit à la porte du cloître St. Honoré. Gabouri m'y vint prendre, & me mena dans le petit Oratoire dont je vous ai déjà parlé, où je trouvai la Reine qui ne se sentoît pas de la joye qu'elle avoit de voir sur le pavé un Parti déclaré contre Mr. le Prince. Elle m'avoua qu'elle ne l'avoit pas cru possible, du moins qu'il pût être en état de paroître sitôt. Elle me dit que Mr. le Tellier ne se le pouvoit encore persuader. Elle ajouta que Servien soutenoit qu'il falloit que j'eusse un concert secret avec Mr. le Prince. „ Mais je ne m'é-  
 „ tonne pas de Servien, *ajouta-t-elle*, c'est  
 „ un traître qui s'entend avec lui, & qui est  
 „ au desespoir de ce que vous lui faites tête.  
 „ Mais à propos de cela, *continua-t-*  
 „ *elle*, il faut que je fasse réparation à Lion-  
 „ ne, il a été trompé par Servien, il n'y  
 „ a point de sa faute en tout ce qui s'est pas-  
 „ sé, & le pauvre homme est si fort affligé  
 „ d'avoir été soupçonné, que je n'ai pu lui  
 „ refuser la consolation qu'il m'a demandée,  
 „ que

„ que ce soir il traite avec vous de tout ce  
 „ qu'il y aura à faire contre Mr. le Prince ”.

Je vous ennuyerois , si je vous racontois le détail qui avoit justifié Mr. de Lionne dans l'esprit de la Reine , mais je me contenterai de vous dire en général que son absolution même ne me parut guères mieux fondée , que les soupçons que l'on avoit pris de sa conduite , au moins jusques là. Je dis jusques là , parceque vous allez voir que celle qu'il eut dans la fuite marque un ménagement bien extraordinaire pour Mr. le Prince. Mais de tout ce que je vis en ce tems-là dans la plainte de la Reine contre Lionne & Servien , sur le traité qu'ils avoient projeté pour le Gouvernement de Provence , je ne puis encore à l'heure qu'il est m'en former aucune idée qui aille à les condamner ou à les absoudre , parceque les faits mêmes qui ont été les plus éclaircis sur cette matière se trouvent dans une grande circonvolution de circonstances obscures & bizarres , que je me souviens qu'on s'y perdoit dans les momens qui en étoient les plus proches. Ce qui est constant , c'est que la Reine qui m'avoit parlé , comme vous avez vu , le dernier Mai , de Servien & de Lionne comme de deux traitres , me parla du dernier le 25. Juin comme d'un fort homme de bien , & que le 28. elle me fit dire par la Palatine que le premier n'avoit pas failli par malice , que Mr. le Cardinal étoit très persuadé de son innocence. J'ai toujours oublié de parler de ce détail à Mr. le Prince qui seul le pouvoit éclaircir.

Je reviens à ma conférence avec la Reine ; elle dura jusques à 2. heures après mi-

1651. nuit , & je crus voir clairement dans son cœur & dans son esprit qu'elle craignoit le racommodement avec Mr. le Prince ; qu'elle fouhaitoit avec une extrême passion que Mr. le Cardinal en quittat la pensée , à laquelle il donnoit , disoit-elle , par excès de bonté comme un innocent ; & qu'elle ne comptoit pas pour un grand malheur la guerre civile. Comme elle convenoit pourtant que le plus court seroit d'arrêter , s'il étoit possible , Mr. le Prince , elle me commanda de lui en expliquer les moyens. Je n'ai jamais pu savoir la raison pour laquelle elle n'approuva pas celui que je lui proposai , qui étoit d'obliger Monsieur d'exécuter la chose chez lui. J'y avois trouvé du jour , & je savois bien que je ne serois pas desavoué ; mais elle n'y voulut jamais entendre , sous prétexte que Monsieur ne seroit jamais capable de cette résolution , & qu'il y auroit même trop de péril à la lui communiquer. Je ne sai si elle ne craignit point que Monsieur ayant fait un coup de cet éclat , ne s'en servît ensuite contre elle même. Je ne fais non plus si ce que d'Hoquincourt me dit de l'offre qu'il lui avoit faite de tuer Mr. le Prince en l'attaquant dans une rue , ne lui avoit pas fait croire que cette voye étoit encore plus décisive. Enfin elle rejetta absolument celle de Monsieur qui étoit infallible , & elle me commanda de conférer avec d'Hoquincourt , *qui vous dira , ajouta-t-elle , qu'il y a des moyens plus sûrs que celui que vous proposez.*

Je vis d'Hoquincourt le lendemain à l'hôtel de Chevreuse , qui me conta familièrement tout le particulier de l'offre qu'il avoit faite à la Reine. J'en eus horreur , & je suis obli-

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 251  
obligé de dire pour la vérité que Madame de Chevreuse n'en eut pas moins que moi. Ce qui est d'admirable, c'est que la Reine qui m'avoit renvoyé à lui la veille comme à un homme qui lui avoit fait une proposition raisonnable, nous témoigna à Madame de Chevreuse & à moi qu'elle approuvoit fort nos sentimens, qui étoient assurément bien éloignés d'une action de cette nature. Elle nous nia même absolument qu'Hoquincourt la lui eût expliquée ainsi. Voilà le fait sur lequel vous pouvez fonder vos conjectures. Mr. de Lionne m'a dit depuis qu'un quart d'heure après que Madame de Chevreuse eut dit à la Reine que j'avois rejeté avec horreur la proposition d'Hoquincourt, la Reine dit à Senneterre à propos de rien ; *Le Coadjuteur n'est pas si hardi que je le croyois.* Et le Maréchal du Plessis me dit dans le même moment, à propos de rien aussi, que le scrupule étoit indigne d'un grand homme. Je n'appliquai pas cette parole en ce tems-là ; mais ce qui me l'a fait observer depuis, & ce qui m'a toujours fait croire que le Maréchal savoit & approuvoit même l'entreprise d'Hoquincourt, est que Mr. le Duc de Vitri m'a dit plus d'une fois que Madame d'Ormail parente & intime amie du Maréchal l'avoit envoyé querir en ce tems-là, lui Mr. de Vitri, à Aigreville, & qu'elle lui avoit proposé à Picpus où il étoit venu à sa prière, d'entrer avec le Maréchal dans une entreprise contre la personne de Mr. le Prince. Elle s'adressoit bien mal, car je n'ai jamais connu personne plus incapable d'une action noire que Mr. le Duc de Vitri.

Le lendemain du jour dans lequel ce que  
je

1651. je viens de vous dire se passa, je reçus un billet de Montrésor à 4. heures du matin, qui me prioit d'aller chez lui sans perdre un moment. J'y trouvai Mr. de Lionne, qui me dit que la Reine ne pouvoit plus souffrir Mr. le Prince, & qu'elle avoit des avis certains qu'il formoit une entreprise pour se rendre maitre de la personne du Roi; qu'il avoit envoyé en Flandres pour faire un traité avec les Espagnols; qu'il falloit que lui ou elle pérît; qu'elle ne vouloit pas se servir des voyes du sang, mais que ce qui avoit été proposé par Hoquincourt ne pouvoit avoir ce nom, puisqu'il l'avoit assuré la veille qu'il prendroit Mr. le Prince sans coup férir, pourvu que je l'assurasse du peuple. Enfin je connus clairement par tout ce que Lionne me dit, qu'il falloit que la Reine eût été encore nouvellement échauffée, & je trouvai un moment après que ma conjecture avoit été bien fondée: car Lionne m'aprit qu'Ondedei étoit arrivé avec un mémoire sanglant contre Mr. le Prince, & qui devoit convaincre la Reine qu'elle n'avoit pas lieu d'appréhender la trop grande douceur de Mr. le Cardinal. Lionne me parut en son particulier très animé, & au delà même de ce que la bienséance le pouvoit permettre. Vous verrez par la suite que l'animosité de celui-ci étoit aussi affectée que celle de la Reine étoit naturelle.

Tout contribua ces jours-là à aigrir son esprit. Le Parlement continua avec aigreur sa procédure criminelle contre le Mazarin, qui se trouvoit convaincu par les registres de Cantarini d'avoir volé neuf millions. Mr. le Prince avoit obligé les Chambres de s'assembler mal-

gré toute la résistance du Premier-Président, 1651  
& de donner un nouvel Arrêt contre le commerce que les gens de la Cour entretenoient avec lui. Les ordres de Breull arrivèrent dans ces conjonctures, & enflammèrent aisément la bile de la Reine qui étoit naturellement susceptible d'un grand feu ; & Lionne qui croyoit, à mon sens, que Mr. le Prince demeureroit maître du champ de bataille, soit par la faction, soit par la négociation, & qui par cette raison le vouloit ménager, n'oublia rien pour m'obliger à porter les choses à l'extrémité, aparemment pour découvrir tout mon jeu, & pour tirer mérite de la connoissance qu'il lui en pourroit donner lui-même. Il me pressa à un point dont je suis encore surpris à l'heure qu'il est, de concourir à l'entreprise d'Hoquincourt, qui aboutissoit toujours en termes un peu déguisez à assassiner Mr. le Prince. Il me somma vingt fois, au nom de la Reine, de ce que je l'avois assurée que je lui ferois quitter la partie : les instances allèrent jusques à l'emportement, & il ne me parut que médiocrement satisfait de sa négociation avec moi, quoique je lui offrisse de faire arrêter Mr. le Prince au Palais d'Orléans, ou, en cas que la Reine continuât à ne pas vouloir prendre ce parti, à continuer moi-même à aller au Palais fort accompagné, & en état de m'oposer à ce que Mr. le Prince voudroit entreprendre contre son service. Montrésor, qui étoit présent à cette conférence, a toujours cru que Lionne me parloit sincèrement ; que son intention véritable étoit de perdre Mr. le Prince ; & qu'il ne prit le parti de le ménager, qu'après qu'il eut vu que je ne vou-

lois



1651. lois pas le sang , & qu'il crut par cette raison qu'il demeureroit à la fin maître ; & il est vrai qu'il me répéta deux ou trois fois dans le discours , la parole de Machiavel qui dit , *que la plupart des hommes périssent , parcequ'ils ne sont qu'à demi méchants.* Je suis encore convaincu que Montréfor se trompoit ; que Lionne n'avoit d'autre intention , dès qu'il commença à me parler , que de tirer de moi tout ce qui pouvoit être de la mienne , pour en faire l'usage qu'il en fit : & ce qui me l'a toujours persuadé , c'est un certain air que je remarquai dans son visage & dans ses paroles qui ne se peut exprimer , mais qui prouve souvent beaucoup mieux que tout ce qui se peut exprimer. C'est une remarque que j'ai faite peut-être plus de mille fois dans ma vie. J'observai aussi dans cette rencontre , qu'il y a des points inexplicables dans les affaires , & inexplicables même dans leur instant. La conversation que j'eus avec Lionne chez Montréfor , commença à cinq heures du matin & finit à sept. Lionne en avertit à huit M. le Maréchal de Grammont , qui la fit savoir à dix par Chavigni à Mr. le Prince. Il y a apparence que Lionne étoit bien intentionné pour lui. Il est constant toutefois qu'il ne lui découvrit rien du détail , qu'il ne nomma pas Hoquincourt qui étoit cependant le plus dangereux , & qu'il se contenta de lui faire dire que la Reine traitoit avec le Coadjuteur pour le faire arrêter. Je n'ai jamais osé entamer avec Mr. de Lionne cette affaire , qui , comme vous voyez , n'est pas le plus bel endroit de sa vie. Mr. le Prince , à qui j'en ai parlé , n'est pas plus informé que moi , à ce qu'il m'a paru , de  
l'iné-

l'inégalité de cette conduite. La Reine avec laquelle j'ai eu une fort longue conversation deux jours après sur le même sujet , en étoit aussi étonnée , de même que vous le pouvez être. Ne doit-on pas admirer après cela l'insolence des Historiens vulgaires , qui croiroient se faire tort , s'ils laissoient un seul événement dans leurs Ouvrages , dont ils ne démêlassent pas tous les ressorts , qu'ils montent & qu'ils relâchent presque toujours sur des cadrans de colléges ?

L'avis que Lionne fit donner à Mr. le Prince ne demeura pas secret ; je l'appris le même jour à huit heures du soir par Madame de Pomereux à qui Flammarin l'avoit dit , & qui l'avoit aussi informée par quel canal il avoit été porté. J'allai en même tems chez Madame la Palatine qui en avoit déjà été instruite d'ailleurs , & qui me dit une circonstance que j'ai oubliée , mais qui étoit toutefois très considérable , autant que je m'en puis ressouvenir , à propos de la faute que la Reine avoit faite de se confier à Lionne. Je fais bien que Madame la Palatine ajouta que la première pensée de la Reine , après avoir reçu la dépêche de Breull , dont je vous ai déjà parlé , fut de m'envoyer querir dans le petit Oratoire à l'heure ordinaire , mais qu'elle n'avoit osé , de peur de déplaire à Ondedei qui lui avoit témoigné quelque ombrage de ces conférences particulières. La trahison de Lionne étourdit tellement ce même Ondedei , qu'il ne fut plus si délicat , & qu'il pressa lui-même la Reine de me commander de l'aller trouver la nuit suivante.

J'attendis Gabouri devant les Jacobins ;  
le

1651. le rendez-vous du cloître, qui étoit connu de Lionne, n'ayant pas été jugé sûr. Il me mena donc dans la petite galerie, qui par la même raison fut choisie au lieu de l'Oratoire. Je trouvai la Reine dans un emportement extraordinaire contre Lionne, mais qui ne diminuoit néanmoins rien de celui qu'elle avoit contre Mr. le Prince. Elle revint encore à la proposition d'Hoquincourt, à laquelle elle donnoit toujours un air innocent. Je la combattis avec fermeté, en lui soutenant que le succès ne l pouvoit l'être. Sa colère alla jusques aux reproches, & jusqu'à me témoigner de la défiance de ma sincérité. Je souffris ces défiances & ces reproches avec le respect & la soumission que je lui devois, & je lui répondis simplement ces propres paroles : „ Votre Majeste, Madame, „ ne veut pas le sang de Mr. le Prince, & „ je prens la liberté de lui dire qu'elle me „ remerciera de ce que je m'opose à ce qu'il „ soit répandu contre son intention. Il le „ feroit, Madame, avant qu'il soit deux „ jours, si l'on prenoit les moyens que Mr. „ d'Hoquincourt propose”. Imaginez vous, je vous prie, que le plus doux auquel il s'étoit réduit, c'étoit de se rendre maître à la petite pointe du jour du pavillon de l'hôtel de Condé, & de surprendre Mr. le Prince au lit. Considérez, je vous prie, si ce dessein étoit praticable, sans massacre dans une maison toute en défiance & contre l'homme du plus grand courage qui soit au monde. Après une contestation fort vive & fort longue, la Reine fut obligée de se contenter que je continuasse de jouer le personnage que je jouois dans Paris ; „ avec lequel „ j'ose,

„ j'ose, *lui dis-je*, vous promettre, Mada- 1651)  
 „ me, que Mr. le Prince quittera le pavé à  
 „ Votre Majesté, ou que je mourrai pour  
 „ son service, & ainsi mon sang effacera le  
 „ soupçon qu'Ondedei vous donne de ma  
 „ fidélité”. La Reine qui vit que j'étois  
 touché de ce qu'elle m'avoit dit, me fit mil-  
 le honnêtetes, elle ajouta que je faisois in-  
 justice à Ondedei, & qu'elle vouloit que je le  
 visse. Elle l'envoya querir sur l'heure par Ga-  
 bouri. Il vint habillé en vrai Capitan de  
 Comédie, & chargé de plumes comme un  
 mulet. Ses discours me parurent encore plus  
 fous que sa mine. Il ne parloit que de la  
 facilité qu'il y avoit à terrasser Mr. le Prince,  
 & à rétablir Mr. le Cardinal. Il traita les  
 instances que je faisois à la Reine, de per-  
 mettre que Monsieur arrêtat Mr. le Prince  
 chez lui, de propositions ridicules, & faites  
 à dessein, pour éluder les entreprises les plus  
 faciles & les plus raisonnables que l'on pou-  
 voit faire contre lui. Enfin tout ce que je vis  
 ce soir-là de cet homme, ne fut qu'un tissu  
 d'impertinences & de fureur. Il se radoucit un  
 peu sur la fin à la très humble supplication de  
 la Reine, qui me paroissoit avoir une gran-  
 de considération pour lui; & Madame la Pa-  
 latine me dit deux jours après que tout ce que  
 j'avois vu de ce Seigneur Capitan n'étoit rien,  
 au prix de ce qui s'étoit passé le lendemain;  
 & qu'il l'avoit traitée avec une insolence que  
 l'on n'auroit pu s'imaginer. Elle fut un peu ra-  
 batue par le retour de Bertet, qui apportoit une  
 grande dépêche du Cardinal, qui blâmoit,  
 même avec beaucoup d'aigreur, ceux qui  
 avoient empêché la Reine de donner les  
 mains à la proposition que je lui avois faite

1651. de faire arrêter Mr. le Prince chez Monsieur ; qui faisoit mes éloges sur cette proposition ; qui traitoit Ondedei de fou , le Tellier de poltron , Servien & Lionne de duppes , & qui contenoit même une instance très pressante à la Reine de me faire expédier la nomination , de faire Mr. de Châteauneuf Chef du Conseil , & de donner la Surintendance des Finances à Mr. de la Vieuville. La Reine me fit commander, une heure après que la dépêche de Breull fut déchiffrée, de l'aller trouver entre minuit & une heure. Elle me fit voir le déchiffrement qui me parut être véritable ; elle me témoigna une joye sensible des sentimens où elle voyoit M. le Cardinal, elle me fit promettre de les mettre dans leur plus beau jour en en rendant compte à Monsieur , & d'adoucir son esprit sur son sujet le plus qu'il me seroit possible ; „ car je vois bien , ajouta-t-elle , qu'il n'y a que lui qui vous retienne , & que si vous n'aviez pas cet engagement , vous seriez Mazarin ”. Je fus très aise d'en être quitte à si bon marché. Je lui répondis que j'étois au desespoir d'être engagé , & que je n'y trouvois de consolation que la croyance où j'étois que je serois par cet engagement moins inutile à son service que par ma liberté. La Reine me dit ensuite que l'avis du Maréchal de Villeroy étoit qu'elle attendît la majorité du Roi , qui étoit fort proche , pour faire éclatter le changement qu'elle avoit résolu pour les places du Conseil ; parceque ce nouvel établissement qui seroit très désagréable à Mr. le Prince , tireroit encore de la dignité & de la force d'une action qui donne un nouvel éclat à l'autorité

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 259  
té royale. „ Mais , *repartit-elle tout à 1651*  
„ *coup* , il faudroit par la même raison re-  
„ mettre votre nomination , Mr. de Châ-  
„ teauneuf est de ce sentiment ”. Elle sou-  
rit à ce mot, & elle me dit , „ Non, la voi-  
„ la en bonne forme , il ne faut pas donner  
„ le tems à Mr. le Prince de cabaler contre  
„ vous à Rome ”. Je répondis ce que  
vous vous pouvez imaginer à la Reine,  
qui fit cette action avec la meilleure gra-  
ce du monde , parceque le Cardinal l’a-  
voit trompée la première , en lui man-  
dant qu’il faloit agir de bonne foi avec moi.  
Bluet, Avocat du Conseil & intime d’Ondedei,  
m’a dit plusieurs fois depuis que celui-  
ci lui avoit avoué le soir qu’il arriva de Breull  
à Paris , que le Cardinal ne lui avoit rien re-  
commandé avec plus d’empressement que de  
faire croire à la Reine même , que son in-  
tention pour ma promotion étoit très sincé-  
re; parce, dit-il à Ondedei , que Madame de  
Chevreuse la pénétreroit infailliblement , si  
elle savoit elle-même ce que nous avons  
dans l’ame. Vous ne ferez pas assurément  
surprise de ce qu’il y avoit dans cette ame ,  
& que c’étoit une résolution bien formée de  
me jouer , de se servir de moi contre Mr.  
le Prince , de me traverser sous main à Ro-  
me , de trainer ma promotion , & de trou-  
ver dans le chapitre des accidens de quoi la  
révoquer.

La fortune sembla dans les commence-  
mens favoriser ces projets ; car comme je  
m’étois enfermé le lendemain au soir chez  
Mr. l’Abbé de Bernai pour écrire à Rome  
avec plus de loisir , & pour dépêcher l’Abbé  
Charrier que j’y envoyois pour solliciter ma

1651. promotion, j'en reçus une lettre qui m'apprit la mort de Pancirole. Ce contretems, qui rompit en un instant les seules mesures qui m'y paroissoient certaines, m'embarraça beaucoup, avec d'autant plus de raison que je ne pouvois pas ignorer que le \* Commandeur de Valençai, qui étoit Ambassadeur pour le Roi, & qui avoit pour lui-même de grandes prétentions au Chapeau, ne fît contre moi tout ce qui seroit en son pouvoir. Je ne laissai pas de faire partir l'Abbé Charrier, qui, comme vous verrez dans la suite, trouva fort peu d'obstacles à sa négociation, quoique le Cardinal n'oubliât rien de tout ce qui pouvoit y en mettre.

Il est à remarquer que la Reine, dans toute la conversation que j'eus avec elle touchant cette dépêche de Mr. le Cardinal, ne s'ouvrit en façon du monde de ce qu'il lui avoit écrit par un billet séparé, à ce que Mr. de Châteauneuf me dit le lendemain, touchant la proposition du mariage de Mademoiselle d'Orléans, qui est présentement Madame de Toscane, avec le Roi. La grande Mademoiselle y avoit beaucoup prétendu, le Cardinal le lui avoit fait espérer, & comme elle vit qu'il n'en avoit aucune intention dans le fond, elle affecta de faire la Frondeuse, même avec emportement. Elle témoigna une chaleur inconcevable pour la liberté de Mr. le Prince. Monsieur la connoissoit si bien, & il avoit si peu de considération pour elle, que l'on ne faisoit presque

\* Henri d'Estampes, Grand-Croix & Bailli de Malte, Grand-Prieur de France, alors Ambassadeur à Rome, mort à Malte en 1678. âgé de 75. ans.

que aucune réflexion sur ses démarches , dans 1651.  
 le tems même où elle eût dû , au moins par  
 sa qualité , être de quelque considération.  
 Vous me pardonnerez par cette raison le  
 peu de soin que j'ai eu jusques ici de vous  
 en rendre compte. Le Cardinal qui crut  
 que Monsieur pouvoit se flater plus facile-  
 ment de faire épouser au Roi la cadette,  
 dont l'âge étoit en effet plus sortable , man-  
 da à la Reine de lui donner toutes les ou-  
 vertures possibles pour cette alliance , mais  
 de se garder sur toutes choses de les faire  
 donner par moi ; parceque , ajouta-t-il , le  
 Coadjuteur en feroit les mesures plus brus-  
 quement & plus étroitement qu'il ne con-  
 vient encore à Votre Majesté. Mr. de Châ-  
 teauneuf me fit voir ces propres paroles dans  
 un billet , qu'il me jura avoir été copié sur  
 l'original même de celui du Cardinal. Il  
 prioit la Reine de faire porter cette parole  
 ou plutôt cette vue à Monsieur par Beloy :  
*Si toutefois , portoit le billet , l'on continuo*  
*à être assuré de lui.* Monsieur m'a juré plus  
 de dix fois depuis , que l'on ne lui avoit ja-  
 mais fait cette proposition , ni directement ni  
 indirectement. Ces deux faits paroissent  
 donc bien contraires : mais voici qui n'est  
 pas moins inexplicable.

Je vous ai déjà dit que le Cardinal blâ-  
 moit extrêmement par sa dépêche ceux qui  
 avoient dissuadé la Reine d'accepter la pro-  
 position que je lui avois faite de faire arrêter  
 Mr. le Prince chez Mr. le Duc d'Orléans :  
 je m'attendois par cette raison qu'elle en  
 prendroit la pensée , & qu'elle me presseroit  
 même de lui tenir ma promesse en le lui  
 proposant. Je fus surpris au dernier point,



1651. quand je trouvai qu'elle ne me parut pas seulement y avoir fait réflexion , & je le suis encore , quand je la fais moi-même. Le Tellier , Servien & Madame la Palatine, que j'ai mis depuis sur cette matière cent & cent fois , ne m'en ont pas paru plus savans que moi; & ce qui m'étonne encore davantage est qu'ils ont tous convenu que la lettre du Cardinal étoit véritable & sincère en ce point. Je me confirme donc en ce que j'ai dit ci-devant , qu'il y a des points & des affaires qui échappent par des rencontres même naturelles aux plus clairvoyans , & que nous en rencontrerions bien plus fréquemment dans les histoires , si elles étoient toutes écrites par des gens qui eussent été eux-mêmes dans le secret des choses , & qui par conséquent eussent été supérieurs à la vanité ridicule de ces Auteurs impertinens , qui étant , pour ainsi dire , nez dans la basse Cour , & n'ayant jamais passé l'antichambre, se piquent de ne rien ignorer de ce qui s'est passé dans le Cabinet. J'admire à ce propos l'insolence de ces gens de néant en tout sens, qui s'imaginent avoir pénétré dans tous les replis des cœurs de ceux qui ont eu le plus de part dans les affaires , & qui n'ont laissé aucuns événemens dont ils n'ayent prétendu avoir développé & la suite & l'origine. Je trouvai un jour sur la table du cabinet de Monsieur le Prince deux ou trois Ouvrages de ces ames serviles & venales. Mr. le Prince me dit, en voyant que j'y avois jetté les yeux : *Ces misérables nous ont fait vous & moi tels qu'ils auroient été , s'ils s'étoient trouvez dans nos places.* Cette parole est d'un grand sens.

Je

Je reprens ce qui se passa sur la fin de cette conversation que j'eus cette nuit là avec la Reine. Elle affecta de me faire promettre que je ne manquerois pas d'aller au Palais toutes les fois que Mr. le Prince s'y trouveroit; & Madame la Palatine, à qui je dis le lendemain que j'avois observé une application particulière de la Reine sur ce point, me répondit ces propres paroles: „ J'en fais la raison; Servien lui dit à toutes les heures „ du jour que vous êtes de concert avec „ Mr. le Prince, & qu'il y aura des occasions, où par le même concert vous ne „ vous trouverez pas aux assemblées du Parlement „. Je n'en manquai aucune, & je tins une conduite qui dut, au moins par l'événement, faire honte au jugement de Mr. Servien. Je n'y eus de complaisance pour Mr. le Prince que celle qui ne lui pouvoit plaire. J'applaudissois à tout ce qu'il disoit contre le Cardinal, mais je n'oublois rien de tout ce qui pouvoit éclairer & les négociations & les prétextes: conduite qui étoit d'un grand embarras à un parti, dont l'intention n'étoit dans le fond que de s'accommoder avec la Cour par les traveurs qu'il prétendoit donner au Ministre. L'intention de Mr. le Prince étoit très éloignée de la guerre civile; celle de la Rochefoucaut, qui gouvernoit Madame de Longueville & Mr. le Prince de Conti, étoit toujours portée à la négociation. Les conjonctures obligeoient les uns & les autres à des déclarations & à des déclamations, qui eussent pu aller à leurs fins, si ces déclarations & ces déclamations n'eussent été soigneusement expliquées & commentées par les Frondeurs & du côté de

1651.

la Cour & du côté de la Ville. La Reine ; qui étoit très fiere, ne prit pas confiance à des avances qui étoient toujours précédées par des menaces. Le Cardinal ne prit pas la peur , parcequ'il vit que Mr. le Prince n'étoit plus dominant ( au moins uniquement ) dans Paris. Le peuple , instruit du dessous des cartes , ne prit plus pour bon tout ce qu'on vouloit lui persuader sous le pre-  
 texte du Mazarin qu'il ne voyoit plus. Ces dispositions, jointes à l'avis que Mr. le Prince eut de ma conférence avec Lionne , & à celui que le Bouchet lui donna de la marche de deux Compagnies des Gardes , l'obligèrent de sortir le 6. Juillet sur les deux heures du matin de l'hôtel de Condé & de se retirer à St Maur. Il est constant qu'il n'avoit point d'autre parti à prendre , & que la place n'étoit plus tenable dans Paris pour lui , à moins qu'il ne se fût résolu de faire dès ce tems-là ce qu'il y fit depuis ; c'est-à-dire , à moins qu'il ne s'y fût mis publiquement sur la défensive. Il ne le fit pas , parcequ'il ne s'étoit pas encore résolu à la guerre civile , pour laquelle il est constant qu'il avoit une aversion mortelle. On a voulu blâmer son irrésolution , mais je crois que l'on en doit plutot louer le principe , & je méprise au dernier point ces ames de boue , qui ont osé écrire & imprimer qu'un cœur aussi ferme & aussi éprouvé que celui de César , eût été capable dans cette occasion d'une allarme mal prise. Ces Auteurs impertinens & ridicules mériteroient qu'on les fouettat dans les carrefours.

Vous ne doutez pas du mouvement que la sortie de Mr. le Prince fit dans tous les esprits.

Ma-

Madame de Longueville, quoique malade, 1651  
 l'alla joindre aussitot, & le Prince de Conti, Messieurs de Nemours, de Bouillon, de Turenne, de la Rochefoucaut, de Richelieu, de la Mothe se rendirent en même tems auprès de lui. Il envoya Mr. de la Rochefoucaut à Monsieur, pour lui faire part des raisons qui l'avoient obligé à se retirer. Monsieur en fut & en parut étonné. Il en fit l'affligé, il alla trouver la Reine, il approuva la résolution qu'elle prit d'envoyer le Maréchal de Grammont à St. Maur, pour assurer Mr. le Prince qu'elle n'avoit eu aucun dessein sur sa personne. Monsieur, qui crut que Mr. le Prince ne reviendrait plus à Paris après le pas qu'il avoit fait, & qui s'imagina par cette raison qu'il l'obligerait à bon marché, chargea le Maréchal de Grammont de toutes les assurances qu'il lui pouvoit donner en son particulier. Vous verrez dans la suite, par cet exemple, qu'il y a toujours de l'inconvénient à s'engager sur des suppositions de ce que l'on croit impossible. Il est pourtant vrai qu'il n'y a presque personne qui en fasse difficulté.

Aussitot que Mr. le Prince fut à St. Maur, il n'y eut pas un homme dans son parti qui ne pensât à l'accommoder avec la Cour; & c'est ce qui arrive toujours dans les affaires où le Chef est connu pour ne pas aimer la faction. Un esprit bien sage ne la peut jamais aimer, mais il est de la sagesse de cacher son aversion, quand on a le malheur d'y être engagé. Taligni, beau-fils de Mr. l'Amiral de Coligni, disoit la veille de la St. Barthélemi, que son beau-père avoit plus perdu dans le parti des Huguenots, en laissant péné-

1651. *trier sa lassitude , qu'en perdant les batailles de Montcontour & de St. Denis.* Voila donc le premier coup que celui de Mr. le Prince reçut , & d'autant plus dangereux , qu'il n'y a peut-être jamais eu de corps auxquels ces sortes de blessures fussent plus mortelles , qu'à celui qui composoit son parti. Mr. de la Rochefoucaut , un des Membres des plus considérables par le pouvoir absolu qu'il avoit sur l'esprit de Mr. le Prince de Conti & sur celui de Madame de Longueville , étoit dans la faction ce que Mr. de Bullion avoit autrefois été dans les Finances. Mr. le Cardinal disoit que celui-ci employoit douze heures du jour à la création de nouveaux Offices , & les douze autres à leur suppression ; & Matha apliquoit cette remarque à Mr. de la Rochefoucaut , en disant qu'il faisoit tous les matins une brouillerie , & que tous les soirs il travailloit à un rhabille-ment (c'étoit son mot.) Mr. de Bouillon , qui n'étoit nullement content de Mr. le Prince , & qui ne l'étoit pas davantage de la Cour , n'aida pas à fixer les résolutions , parceque la difficulté de s'assurer des uns & des autres brouilloit à midi les vues qu'il avoit prises à dix heures , ou pour la rupture , ou pour l'accommodement. Mr. de Turenne , qui n'étoit pas plus satisfait ni des uns ni des autres que Mr. son frère , n'étoit pas à beaucoup près si décisif dans les affaires que dans la guerre. Mr. de Nemours , amoureux de Madame de Châtillon , trouvoit dans les craintes de s'en éloigner des obstacles au mouvement que la vivacité de son âge , plutot que celle de son honneur , lui pouvoit donner pour l'action. Chavigni , qui étoit rentré  
dans

dans le Cabinet son unique élément , & qui 1651.  
 y étoit rentré par le moyen de Mr. le Prince , ne pouvoit souffrir qu'il l'abandonnât ; & il pouvoit encore moins souffrir qu'il le tint en bonne intelligence avec Mazarin , qui étoit l'objet de son horreur. Viole , qui dépendoit de Chavigni , joignoit aux sentimens toujours incertains de son ami sa propre timidité qui étoit très grande , & son avidité qui n'étoit pas moindre. Croisi , qui avoit l'esprit naturellement violent , étoit suspendu entre l'extrémité à laquelle son inclination le portoit , & la modération , dont les mesures qu'il avoit toujours gardées très soigneusement avec Mr. de Châteauneuf l'obligeoient de conserver au moins les apparences. Madame de Longueville vouloit en des momens l'accommodement , parceque la Rochefoucaut le desiroit ; en d'autres elle vouloit la rupture , parcequ'elle l'éloignoit de Mr. son mari qu'elle n'avoit jamais aimé , mais qu'elle avoit commencé à craindre depuis quelque tems. Cette constitution des esprits auxquels Mr. le Prince avoit à faire , eût embarrassé Sertorius : jugez , s'il vous plait , quel effet elle pouvoit faire dans celui d'un Prince du Sang , couvert de lauriers innocens , qui ne regardoit la qualité de Chef de parti que comme un malheur , & même un malheur qui étoit au dessous de lui. Une de ses grandes peines , à ce qu'il m'a dit depuis , fut de se défendre des défiances qui sont naturelles & infinies dans les commencemens des affaires , encore plus que dans leurs progrès & dans leurs suites. Comme rien n'y est encore formé , & que tout y est vague , l'imagination qui n'y a point

1651. point de bornes, se prend & s'étend même à tout ce qui est possible. Le Chef est par avance responsable de tout ce qu'on soupçonne lui pouvoir tomber dans l'esprit. Mr. le Prince, pour cette raison, ne se crut point obligé de donner audience particulière à Mr. le Maréchal de Grammont, quoiqu'il l'eût toujours fort aimé. Il se contenta de lui dire, en présence de toutes les personnes de qualité qui étoient avec lui, qu'il ne pouvoit retourner à la Cour tant que les Créatures de Mr. le Cardinal y tiendroient les premières places. Tous ceux qui étoient dans les intérêts de Mr. le Prince, & qui souhaitoient pour la plupart l'accommodement, trouvoient leur compte à cette proposition, qui, effrayant les Subalternes du Cabinet, les rendoit plus souples aux différentes prétentions des particuliers. Chavigni, qui alloit & venoit de St. Maur à Paris & de Paris à St. Maur, se faisoit un mérite auprès de la Reine, à ce qu'elle m'a dit elle-même, de ce que le premier feu que ce nouvel éclat de Mr. le Prince avoit jetté, s'étoit plutôt attaché à le Tellier, à Lionne, & à Servien, qu'au Cardinal même. Il ne laissoit pas de faire, en poussant ces trois sujets, l'effet qui lui convenoit, & c'étoit d'éloigner d'auprès de la Reine ceux dont le ministère véritable & solide offusquoit le sien, qui n'étoit qu'apparent & imaginaire. Cette vue, qui étoit assurément plus subtile que judicieuse, le charmoit à un point, qu'il en parla à Bagnols, le jour que Mr. le Prince se fut déclaré contre eux, comme de l'action la plus sage & la plus fine qui eût été faite de notre siècle. „ Elle amuse le Car-  
di-

„ dinal , *lui dit - il* , en lui faisant croi-  
 „ re que l'on prend le change , & qu'au <sup>1651</sup>  
 „ lieu de presser la Déclaration contre lui ,  
 „ laquelle n'est pas encore expédiée , on  
 „ se contente de clabauder contre ses amis.  
 „ Elle chasse du Cabinet les seules person-  
 „ nes à qui la Reine se pourroit ouvrir , &  
 „ y en laisse d'autres auxquels il faudra né-  
 „ cessairement qu'elle s'ouvre , faute d'au-  
 „ tres ; & elle oblige les Frondeurs ou à  
 „ passer pour Mazarins , en épargnant ses  
 „ Créatures , ou à se brouiller avec la Reine  
 „ en parlant contre elle”. Ce raisonnement,  
 que Bagnols me rapporta un quart d'heure  
 après , me parut aussi solide pour le dernier  
 article , qu'il me sembla frivole pour les autres.  
 Je m'appliquai soigneusement à y remédier ;  
 & vous verrez par la suite que j'y travaillai  
 avec succès.

Je vous ai déjà dit que Mr. le Prince se  
 retira à St. Maur le 6. Juillet 1651. Le 7.  
 Mr. le Prince de Conti vint au Palais , y por-  
 ter les raisons que Mr. le Prince avoit eues de  
 se retirer. Il ne parla qu'en général des avis  
 qu'il avoit reçus de tous côtez des desseins  
 de la Cour contre sa personne. Il déclara  
 ensuite que Mr. son frère ne pouvoit trou-  
 ver aucune sûreté à la Cour , tant que Mrs.  
 le Tellier , Servien , & Lionne , n'en seroient  
 point éloignez. Il fit de grandes plaintes de  
 ce que Mr. le Cardinal s'étoit voulu rendre  
 maître de Brisac & de Sedan , & il conclut  
 en disant à la Compagnie , que Mr. le Prin-  
 ce lui envoyoit un Gentilhomme avec une  
 lettre. Mr. le Premier-Président répondit à  
 Mr. le Prince de Conti que Mr. le Prince  
 auroit mieux fait de venir lui-même prendre  
 sa



1651. sa place au Parlement. On fit entrer le Gentilhomme. Il rendit sa lettre qui n'ajoutoit rien à ce qu'avoit dit Mr. le Prince de Conti. Le Premier-Président prit la parole, en donnant part à la Compagnie que la Reine lui avoit envoyé un Gentilhomme à 5. heures du matin, pour lui donner avis de cette lettre de Mr. le Prince, & pour lui commander de faire entendre à la Compagnie que Sa Majesté ne desiroit pas qu'on fit aucune délibération, qu'elle ne lui eût fait savoir sa volonté. Mr. le Duc d'Orléans ajouta que sa conscience l'obligeoit à témoigner que la Reine n'avoit eu aucune pensée de faire arrêter Mr. le Prince; que les Gardes qui avoient passé dans le fauxbourg St. Germain n'y avoient été que pour favoriser l'entrée de quelques vins qu'on vouloit faire passer sans payer les droits; que la Reine n'avoit aucune part à ce qui s'étoit passé à Brisac. Enfin Monsieur parla comme il eût fait, s'il eût été le mieux intentionné du monde pour la Reine. Comme je pris la liberté de lui demander, après la séance, s'il n'avoit pas appréhendé que la Compagnie lui demandât la garentie de la sûreté de Mr. le Prince, dont il venoit de donner des assurances si positives, il me répondit d'un air très embarassé: *Venez chez moi, je vous dirai mes raisons.* Il est certain qu'il s'étoit exposé, en parlant comme il avoit fait, à cet inconvénient, qui n'étoit pas médiocre; & Mr. le Premier-Président, qui servoit alors la Cour de très bonne foi, le lui évita très habilement, en donnant le change à Machaut, qui avoit touché cet expédient, & en suppliant seulement Monsieur de rassurer Mr. le Prin-

Prince , & d'effayer de le faire revenir à la Cour. Il affecta aussi de laisser couler le tems de la séance , & ainsi on n'eut que celui de remettre l'assemblée au lendemain , & d'arrêter seulement qu'en attendant, la lettre de Mr. le Prince seroit portée à la Reine. Je reviens à ce que Monsieur me dit, lorsqu'il fut revenu chez lui.

Il me mena dans le cabinet des livres , il en ferma la porte au verrou , il jetta son chap: au avec émotion sur une table , & il s'écria en jurant : „ Vous êtes une grosse „ duppe, ou je suis une grosse bête : croyez- „ vous que la Reine veuille que Mr. le Prin- „ ce revienne à la Cour ? Oui , Monsieur , „ *lui dis-je sans balancer* , pourvû qu'il y „ vienne en état de se faire prendre ou as- „ sommer. Non , *me répondit-il* , elle veut „ qu'il revienne à Paris en toutes manières ; „ & demandez à votre ami le Vicomte d'Au- „ tel ce qu'il m'a dit aujourd'hui de sa part , „ comme j'entrois dans la Grand' Cham- „ bre ”. Voici ce qu'il lui avoit dit ; Que le Maréchal du Plessis Prâlin son frère avoit eu ordre de la Reine à six heures du matin de prier Monsieur de sa part d'assurer le Parlement , que Mr. le Prince ne courroit aucune fortune , s'il lui plaisoit de revenir à la Cour. „ Je-n'ai pas été jusques là , *ajouta* „ *Monsieur* ; car j'ai mille raisons pour ne „ lui pas servir de caution , & ni l'un ni „ l'autre ne m'y ont obligé ; mais au moins , „ vous voyez , *me continua-t-il* , que je n'ai „ pu moins dire que ce que j'ai dit , & vous „ voyez de plus le plaisir qu'il y a d'agir en- „ tre tous ces gens-là. La Reine dit avant- „ hier qu'il faut qu'elle ou le Prince quitte „ le

1651. „ le pavé: elle veut aujourd'hui que je l'y  
 „ ramène, & que je m'engage d'honneur  
 „ au Parlement pour sa sûreté. Mr. le Prin-  
 „ ce sortit hier au matin de Paris, pour  
 „ s'empêcher d'être arrêté, & je gage qu'il  
 „ y reviendra avant qu'il soit deux jours, de  
 „ la manière que cela tourne. Je veux m'en  
 „ aller à Blois & me moquer de tout”.

Comme je connoissois Monsieur, & que je savois de plus que Valois, qui étoit à lui, mais qui étoit serviteur de Mr. le Prince, avoit dit la veille que l'on se tenoit à St. Maur très assuré du Palais d'Orléans; je ne doutai point que la colère de Monsieur ne vînt de son embarras, & que son embarras ne fût l'effet des avances qu'il avoit faites lui-même à Mr. le Prince, dans la pensée qu'elles ne l'obligeroient jamais à rien, parcequ'il étoit persuadé qu'il ne reviendrait plus à la Cour. Comme il vit que la Reine, au lieu de prendre le parti de le pousser, lui offroit des sûretés, au cas qu'il voulût retourner à Paris, & que cette conduite lui fit croire qu'elle seroit capable de mollir sur la proposition de joindre à l'éloignement du Cardinal celui de Lionne, Servien & le Tellier, il s'effraya; il crut que Mr. le Prince reviendrait au premier jour à Paris, & qu'il se serviroit de la foiblesse de la Reine, non pas pour pousser effectivement les Ministres, mais pour faire sa cour en se racommodant avec elle, & en tirant ses avantages particuliers pour prix des complaisances qu'il auroit pour elle en les rapellant. Monsieur crut sur ce fondement qu'il ne pouvoit trop ménager la Reine, qui lui avoit fait la veille des reproches des mesures qu'il gardoit avec Mr.  
 le

le Prince , „ après ce qu'il avoit fait , *lui* 1651.  
 „ dit-elle, sans ce que je ne vous ai pas en-  
 „ core dit “. Vous remarquerez, s'il vous  
 plait, qu'elle ne s'en est jamais expliquée plus  
 clairement; ce qui me fait croire que ce  
 n'étoit rien. Monsieur venoit de charger le  
 Maréchal de Grammont de toutes les dou-  
 ceurs & de toutes les promesses possibles tou-  
 chant la sûreté de Mr. le Prince; car ce fut  
 l'après-dinée de ce même jour 7. Juillet que  
 le Maréchal de Grammont fit le voyage de St.  
 Maur dont je vous ai parlé ci-dessus, voyage  
 qui avoit été concerté la veille avec la Reine.  
 Monsieur crut donc qu'ayant fait d'une part  
 ce que la Reine avoit désiré, & prenant de  
 l'autre avec Mr. le Prince tous les engagemens  
 qu'il lui pouvoit donner pour sa sûreté, il  
 s'assuroit ainsi lui-même des deux côtez.  
 Voilà justement où échouent toutes les ames  
 timides; la peur qui grossit toujours les ob-  
 jets donne du corps à toutes leurs imagina-  
 tions, elles prennent pour forme tout ce  
 qu'elles se figurent en pensée de leurs enne-  
 mis, & elles tombent presque toujours dans  
 des inconvéniens très effectifs, par la frayeur  
 qu'elles prennent de ceux qui ne sont qu'ima-  
 ginaires.

Monsieur vit le 6. au soir dans l'esprit de  
 la Reine des dispositions à s'accommoder  
 avec Mr. le Prince, quoiqu'elle l'assurat  
 du contraire; & il ne pouvoit ignorer  
 que l'inclination de Mr. le Prince ne fût de  
 s'accommoder avec la Reine. La timidité  
 lui fit croire que ces dispositions produiroient  
 leur effet dès le huitième, & il fit dès le  
 septième, sur ce fondement qui étoit faux,  
 des pas qui n'auroient pu être judicieux, que

1651. supposé que l'accommodement eût été fait dès le cinquième. Je le lui fis avouer à lui-même, avant que de le quitter, par ce dilemme: „ Vous appréhendez, que Mr. le Prince „ ce ne revienne à la Cour, parcequ'il en „ sera le maître. Prenez vous un bon moyen „ pour l'en éloigner, en lui ouvrant toutes „ les portes, & en vous engageant vous-même à sa sûreté? Voulez vous qu'il y „ revienne pour avoir plus de facilité à le perdre? Je ne vous crois pas capable de cette „ pensée à l'égard d'un homme à qui vous „ donnez votre parole à la face de tout un „ Parlement & de tout un Royaume. Le „ voulez vous faire revenir pour l'accommoder effectivement avec la Reine? Il n'y a „ rien de mieux, pourvû que vous soyez „ assuré qu'ils ne s'accommoderont pas ensemble contre vous-même, comme ils firent il n'y a pas longtems: mais je m'imagine que Votre Altesse Royale a bien su „ prendre ses sûretés “. Monsieur qui n'en avoit pris aucune, eut honte de ce que je lui représentois avec assez de force, & il me dit: „ Voilà des inconvéniens; mais que „ faire en l'état où sont les choses? Ils se raccommoderont tous ensemble, & je demeurerai seul comme l'autre fois. Si vous „ me commandez, Monsieur, *lui répondis-je*, de parler à la Reine de votre part aux „ termes que je vais proposer à Votre Altesse Royale, j'ose vous répondre que vous „ verrez, au moins bientôt, clair dans vos „ affaires “. Il me donna carte blanche, ce qu'il faisoit toujours avec facilité, quand il se trouvoit embarrassé. Je la remplis d'une manière qui lui agréa. Je lui expliquai le  
tour

tour que je donnerois à ce que je dirois à la Reine. Il l'approuva, & je fis supplier la Reine par Gabourí dès le soir même de me permettre d'aller à l'heure accoutumée dans la petite galerie. Monsieur, à qui je fis savoir par Jouy que la Reine m'avoit mandé de m'y rendre à minuit, m'envoya chercher sur les huit heures à l'hôtel de Chevreuse où je soupois, pour me dire qu'il m'avoit qu'il n'avoit de sa vie été si embarrassé qu'il l'étoit alors; qu'il convenoit qu'il y avoit beaucoup de sa faute; mais qu'il étoit pardonnable de faillir dans une occasion où il sembloit que tout le monde ne cherchoit qu'à rompre ses mesures: que Mr. le Prince lui avoit fait dire par Croissi à sept heures du matin des choses qui lui donnoient lieu de croire qu'il ne reviendroit pas à Paris; que Mr. de Chavigny lui avoit parlé à sept heures du soir d'une manière qui lui faisoit juger qu'il y pourroit être au moment qu'il me parloit. Il ajouta que la Reine étoit une étrange femme; qu'elle lui avoit témoigné la veille qu'elle étoit très aise que Mr. le Prince eût quitté la partie, & que ce qu'elle lui feroit dire par le Maréchal de Grammont ne seroit que pour la forme; qu'elle lui avoit fait dire ce jour-là à six heures du matin qu'il falloit faire tous ses efforts pour l'obliger à revenir: qu'il m'avoit envoyé querir pour me recommander de bien prendre garde à la manière dont je parlerois à la Reine; „ parcequ'enfin, *me dit-il*, je vous déclare que, voyant comme je le vois qu'elle se va raccommo-  
 „ le se va raccommo-  
 „ je ne veux plus me brouiller ni avec l'un  
 „ ni avec l'autre “. J'essayai de faire com-

1651. prendre à Monsieur que le vrai moyen de se brouiller avec tous les deux seroit de ne pas suivre la voye qu'il avoit prise, ou du moins résolue, & de faire expliquer la Reine. Il yetilla beaucoup sur la maniere dont il étoit convenu à midi; & je connus encore en cette rencontre que de toutes les passions la peur est celle qui affoiblit davantage le jugement, & que ceux qui en sont possédez retiennent aisément les impressions qu'elle leur inspire, même dans le tems où ils se défendent, ou plutot où on les défend des mouvemens qu'elle leur donne. J'ai fait cette observation trois ou quatre fois en ma vie.

Comme la conversation avec Monsieur s'échauffoit plus sur les termes, que sur la substance des choses dont il me paroïssoit que je l'avois assez convaincu, le Marechal de Grammont entra. Il venoit de rendre compte à la Reine du voyage de St. Maur, dont je vous ai déjà parlé. Et comme il étoit fort piqué du refus que Mr. le Prince lui avoit fait de l'écouter en particulier, il donna à son voyage & sa négociation un air de ridicule qui ne me fut pas inutile. Monsieur, qui étoit l'homme du monde qui aimoit le plus à se jouer, prit un plaisir sensible à la description des Etats de la Ligue assemblez à St. Maur, (ce fut ainsi que le Maréchal apella le Conseil devant lequel il avoit parlé.) Il peignit fort plaisamment tous ceux qui le composoient, & je m'aperçus que cette idée de plaisanterie diminua beaucoup dans l'esprit de Monsieur la frayeur qu'il avoit conçue du parti de Mr. le Prince.

Je reçus, au moment que le Maréchal de  
Gram-

Grammont partit d'auprès de Monsieur, un billet de Madame la Palatine, qui ne me servit pas moins à lui faire connoître que les mesures du Palais Royal n'étoient pas encore si sûres, qu'il fût encore tems d'y bâtir comme sur des fondemens bien assurez. Voici les propres mots de ce billet.

*Je vous prie que je vous puisse voir au sortir de chez la Reine; il est nécessaire que je vous parle. J'ai été aujourd'hui à St. Maur où l'on ne fait ce que l'on peut, & je sors du Palais Royal où l'on fait encore moins ce que l'on veut.*

J'expliquai ces mots à Monsieur à ma manière. Je lui dis qu'ils signifioient que tout étoit en son entier dans l'esprit de la Reine. Je l'assurai que, pourvû qu'il ne changeât rien à l'ordre qu'il m'avoit donné de négocier de sa part avec elle, je rapporterois de quoi le tirer de la peine où je le voyois. Il me le promit, quoiqu'avec des restrictions que la timidité produit toujours en abondance.

J'allai chez la Reine, & je lui dis que Monsieur m'avoit commandé de l'assurer encore de ce qu'il lui avoit protesté la veille touchant la sortie de Mr. le Prince, qui étoit que non seulement il ne l'avoit pas sué, mais encore qu'il la desapprouvoit & qu'il la condamnoit au dernier point; qu'il n'entreroit en rien de tout ce qui seroit contre le service du Roi & contre le sien; que Mr. le Cardinal étant éloigné, il ne favoriseroit en façon du monde les prétextes que l'on vouloit prendre de la crainte de son retour, parcequ'il étoit persuadé effectivement que la Reine n'y pensoit plus: que Mr. le Prin-



1651.

ce ne songeoit qu'à animer son phantôme, pour effaroucher les peuples, & que lui Monsieur n'avoit d'autres desseins que de les radoucir: que l'unique moyen d'y réussir étoit de supposer le retour du Cardinal pour impossible, parceque tant que l'on feroit paroître qu'on le craignoit comme proche, on tiendroit les Peuples & même les Parlemens en défiance & en chaleur. Je commençai ma députation vers la Reine par ce préambule, qui, pour vous dire le vrai, n'étoit pas fort nécessaire, & je m'arrêtai en cet endroit pour essayer de juger, par la manière dont elle recevroit un discours dont le fond lui étoit très defagréable, si un avis que l'on me donna en sortant de chez Monsieur étoit bien fondé. Valois qui étoit à lui m'assura, comme je montois en carosse, qu'il avoit oui Chavigni, qui disoit à l'oreille à Goulas que la Reine étoit depuis midi dans une fierté qui lui faisoit craindre qu'elle n'eût quelques négociations cachées & souterraines avec Mr. le Prince. Je n'en trouvai aucune aparence ni dans son air ni dans ses paroles: elle écouta tout ce que je lui dis fort paisiblement & sans s'émouvoir, & je fus obligé de passer plutôt que je n'avois cru au véritable sujet de mon ambassade, qui étoit de la supplier de s'expliquer pour une bonne fois avec Monsieur de la manière dont il plaisoit à Sa Majesté qu'il se conduisît à l'égard de Mr. le Prince: que l'ouverture pleine & entière étoit encore plus de son service en cette conjoncture que de l'intérêt de Monsieur, parceque les moindres pas qui ne seroient point concertez, seroient capables de donner des avantages à

Mr.

Mr. le Prince, d'autant plus dangereux qu'ils 1651.  
 jetteroient de la défiance dans les esprits, en  
 une occasion où la confiance se pouvoit pres-  
 que dire uniquement nécessaire. La Reine  
 m'arrêta à ce mot, & me dit d'un air qui  
 me paroïssoit fort naturel & même bon :

„ A quoi ai-je manqué? Monsieur se plaint-  
 „ il de moi depuis hier? Non, Madame,  
 „ *lui répondis-je*, mais Votre Majesté lui  
 „ témoigna hier à midi qu'elle étoit bien ai-  
 „ se que Mr. le Prince fût sorti de Paris, &  
 „ elle lui a fait dire ce matin par le Vicom-  
 „ te d'Autel qu'il ne lui pouvoit rendre un  
 „ service plus signalé que d'obliger Mr. le  
 „ Prince à revenir. Écoutez-moi, *reprit*  
 „ *la Reine sans balancer & tout d'un coup*,  
 „ & si j'ai tort, je consens que vous me le  
 „ disiez librement. Je convins hier à midi  
 „ avec Monsieur que nous enverrions pour  
 „ la forme seulement Mr. de Grammont à  
 „ Mr. le Prince, & que nous tromperions  
 „ même l'Ambassadeur, qui, comme vous  
 „ savez, n'a point de secret. J'apprens  
 „ hier à minuit que Monsieur a envoyé Gou-  
 „ las à neuf heures du soir à Chavigni,  
 „ pour lui ordonner de donner de sa part à  
 „ Mr. le Prince toutes les paroles les plus  
 „ positives & les plus particulières d'union &  
 „ d'amitié. J'apprens au même instant qu'il a  
 „ dit au Président de Nesmond qu'il seroit  
 „ des merveilles au Parlement pour son Cou-  
 „ sin. Puis-je moins faire, dans l'émotion où  
 „ je vois tout le monde sur l'évasion de Mr.  
 „ le Prince, que de prendre quelques dates  
 „ pour me défendre, à l'égard de Monsieur  
 „ même, des reproches qu'il est capable de  
 „ me faire dès demain peut-être? Je ne me

1651. „ prens pas à vous de sa conduite. Je fais  
 „ bien que vous n'êtes point du concert, qui  
 „ passe par le canal de Goulas & de Chavigni:  
 „ mais aussi, puisque vous ne pouvez pas les  
 „ empêcher, vous ne devez pas au moins  
 „ trouver étrange que je prenne quelques  
 „ précautions. De plus je vous avoue, *re-*  
 „ *pris la Reine*, que je ne fais où j'en suis.  
 „ Mr. le Cardinal est à cent lieues d'ici, tout  
 „ le monde me l'explique à sa mode. Lionne  
 „ est un traître, Servien veut que je sorte de-  
 „ main de Paris, ou que je fasse aujourd'hui  
 „ tout ce qu'il plaira à Mr. le Prince, & ce-  
 „ la à votre honneur & louange. Le Tel-  
 „ lier ne veut que ce que j'ordonnerai, le Ma-  
 „ réchal de Villeroi attend les volontez de  
 „ son Eminence; cependant Mr. le Prince  
 „ me met le couteau à la gorge, & voi-  
 „ la Monsieur qui pour rafraichissement dit  
 „ que c'est ma faute, & qui veut se plain-  
 „ dre de moi, parceque lui-même m'aban-  
 „ donne “.

Je confesse que je fus touché de ce discours de la Reine, qui sortoit de source. Elle remarqua que j'en étois ému, & me témoigna qu'elle m'en savoit bon gré; & elle me commanda de lui dire avec liberté mes pensées sur l'état des choses. Voici les propres termes dans lesquels je lui parlai, que j'ai transcrits sur ce que j'en écrivis moi même le lendemain.

„ Si Votre Majesté, Madame, peut se ré-  
 „ soudre à ne plus penser au retour de Mr.  
 „ le Cardinal, elle peut sans exception tout  
 „ ce qu'il lui plaira; parceque toutes les  
 „ peines qu'on lui fait ne viennent que de la  
 „ persuasion où l'on est qu'elle ne songe  
 „ qu'à

„ qu'à ce retour. Mr. le Prince est persua- 1657.  
 „ dé qu'il peut tout obtenir en vous le fai-  
 „ fant espérer. Monsieur, qui croit que Mr.  
 „ le Prince ne se trompe pas dans cette vue,  
 „ le ménage à tout événement. Le Parle-  
 „ ment, à qui l'on présente tous les matins  
 „ cet objet, ne veut rien diminuer de sa  
 „ chaleur. Le peuple augmente la fièvre,  
 „ Mr. le Cardinal est à Breull, & son nom  
 „ fait autant de mal à Votre Majesté & à  
 „ l'Etat, que pourroit faire sa personne s'il  
 „ étoit encore dans le Palais Royal. Ce  
 „ n'est qu'un prétexte, reprit la Reine comme  
 „ en colère; ne fais-je pas assurer tous les jours  
 „ le Parlement que son éloignement est pour  
 „ toujours, & sans aucune espérance de retour?  
 „ Oui, Madame, lui répondis-je; mais je  
 „ supplie très humblement Votre Majesté de  
 „ me permettre de lui dire, qu'il n'y a rien  
 „ de secret de tout ce qui se dit & de tout  
 „ ce qui se fait au contraire de ses déclara-  
 „ tions publiques, & qu'un quart d'heure  
 „ après que le Cardinal eut rompu le Traité  
 „ de Servien & de Lionne touchant le Gou-  
 „ vernement de Provence, tout le monde  
 „ fut également informé que le premier ar-  
 „ ticle étoit son rétablissement à la Cour.  
 „ Mr. le Prince n'a pas avoué à Monsieur  
 „ qu'il y eût consenti, mais il est convenu  
 „ que Votre Majesté le lui avoit fait propo-  
 „ ser comme une condition nécessaire, &  
 „ il le dit publiquement à qui le veut en-  
 „ tendre. Passons, passons, dit la Reine,  
 „ il ne sert de rien d'agiter ici cette question: je  
 „ ne puis faire sur cela que ce que j'ai fait. On le  
 „ veut croire, quoi que je dise, il faut donc agir  
 „ sur ce que l'on veut croire. En ce cas-là.

1651. „ Madame , je suis persuadé qu'il y a bien  
 „ plus de prophéties à faire que de conseils  
 „ à donner ”. *Dites vos prophéties* , repartit  
 la Reine, *mais sur le tout qu'elles ne soyent pas*  
*comme celles des barricades.* Tout de bon , ajou-  
 ta-t-elle , *dites moi en homme de bien ce que*  
*vous croyez de tout ceci.* Vous voilà Cardinal,  
*autant vaut, vous seriez un méchant homme,*  
*si vous vouliez le bouleversement de l'Etat.* Je  
 confesse que je ne sais où j'en suis; je n'ai que  
 des traitres & des poltrons à l'entour de moi.  
*Dites moi vos pensées en toute liberté.* ” Je  
 „ le vais faire, Madame, repris-je, quoi-  
 „ qu'avec peine, parceque je sai que ce  
 „ qui regarde Mr. le Cardinal est sensible  
 „ à Votre Majesté; mais je ne puis m'em-  
 „ pêcher de lui dire encore que, si elle  
 „ se peut résoudre aujourd'hui à ne plus  
 „ penser au retour du Cardinal, elle se-  
 „ ra demain plus absolue qu'elle n'étoit  
 „ le premier jour de sa Régence; & que  
 „ si elle continue à vouloir le rétablir, el-  
 „ le le hazarde l'Etat ”. *Pourquoi* , reprit-  
 elle, *si Monsieur & Mr. le Prince y consen-*  
*toient ?* ” Parceque, Madame, *lui répondis-*  
 „ je, Monsieur n'y consentira que quand  
 „ l'Etat sera hazardé, & que Mr. le Prin-  
 „ ce n'y consentira que pour le hazarder ”.  
 Je lui expliquai en cet endroit le détail de  
 tout ce qui étoit à craindre, je lui exagé-  
 rai l'impossibilité de séparer Mr. le Prince du  
 Parlement, & l'impossibilité de gagner sur  
 ce point le Parlement par une autre voye  
 que celle de la force qui mettroit la Cou-  
 ronne en péril. Je lui remis devant les yeux  
 les prétentions immenses de Mr. le Prince,  
 de Mrs. de Bouillon & de la Rochefoucaut.  
 Je

Je lui fis voir au doigt & à l'œil qu'elle dis-  
 fiperoit, quand il lui plairoit, par un seul 1651  
 mot, pourvû qu'il partît du cœur, toutes  
 ces fumées si noires & si épaisses. Et com-  
 me j'aperçus qu'elle étoit touchée de ce  
 que je lui disois, & qu'elle prenoit particu-  
 lièrement gout à ce que je lui représentois  
 du rétablissement de son autorité; je crus  
 qu'il étoit assez à propos de prendre ce mo-  
 ment pour lui expliquer la sincérité de mes  
 intentions. " Et plût à Dieu, Madame,  
 „ ajoutai-je, que V. M. voulût rétablir son  
 „ autorité par ma propre perte! On lui dit  
 „ à toutes les heures du jour que je pense  
 „ au Ministère; & Mr. le Cardinal s'est ac-  
 „ coutumé à ces paroles, *Il veut ma place.*  
 „ Est-il possible, Madame, que l'on me  
 „ croye assez impertinent pour m'imaginer  
 „ qu'on puisse devenir Ministre par la fac-  
 „ tion; & que je connoisse si peu la ferme-  
 „ té de V. M. pour croire que je conquê-  
 „ terai sa faveur par les armes? Mais ce qui  
 „ n'est que trop vrai, est que ce qui se dit  
 „ ridiculement du Ministère, se fait réelle-  
 „ ment à l'égard des autres prétentions que  
 „ chacun a. Mr. le Princee vient d'obtenir  
 „ la Guyenne; il veut Blaye pour Mr. de  
 „ la Rochefoucaut; il veut la Provence  
 „ pour Mr. son Frère; Mr. de Bouillon veut  
 „ Sedan; Mr. de Turenne veut comman-  
 „ der en Allemagne; Mr. de Nemours veut  
 „ l'Auvergne; Viole veut être Secrétaire  
 „ d'Etat; Chavigni veut demeurer en son  
 „ poste; & moi, Madame, je demande le  
 „ Cardinalat. S'il plait à V. M. de se mo-  
 „ quer de toutes nos prétentions, & de les  
 „ régler absolument selon ses intérêts & se-  
 „ lon

1651 „ lon ses volonteZ , elle n'a qu'à renvoyer  
 „ pour une bonne fois Mr. le Cardinal en Ita-  
 „ lie , rompre tous les commerces que les  
 „ Particuliers conservent avec lui , effacer de  
 „ bonne foi les idees qui restent de son retour  
 „ & qui se renforcent même tous les jours ,  
 „ & déclarer ensuite qu'ayant bien voulu don-  
 „ ner au Public la satisfaction qu'il a souhai-  
 „ tée de l'éloignement du Cardinal , elle croit  
 „ qu'il est de sa dignité de refuser aux parti-  
 „ culiers les graces qu'ils ont demandées ou  
 „ prétendues sous ce prétexte. Nul ne perdra  
 „ plus que moi , Madame , à cette conduite ,  
 „ qui revoque ma nomination d'une manière  
 „ qui sera agréée généralement de tout le  
 „ monde , mais qui ne le sera assurément de  
 „ nul autre , sans exception , plus que de  
 „ moi même , parceque je ne me la crois  
 „ nécessaire que pour des raisons qui cesse-  
 „ ront , dès que V. M. aura rétabli les choses  
 „ dans l'ordre où elles doivent être ”. *N'ai-je  
 pas fait tout ce que vous me proposez , re-  
 prit la Reine ? N'ai - je pas assuré dix fois  
 Monsieur , Mr. le Prince , & le Parlement , que  
 le Cardinal ne reviendrait jamais ? Avez  
 vous pour cela cessé de prétendre , & vous qui  
 parlez , tout le premier ?* Non , Madame ,  
 „ lui dis-je , personne n'a cessé de préten-  
 „ dre , parcequ'il n'y a personne qui ne  
 „ sache que Mr. le Cardinal gouverne plus  
 „ que jamais. V. M. m'a fait l'honneur de  
 „ ne se point cacher de moi sur ce sujet ,  
 „ mais ceux à qui elle ne le dit pas , en sa-  
 „ vent peut-être encore plus que moi ; &  
 „ c'est ce qui perd tout , Madame , parce-  
 „ que tout le monde se voit en droit de se  
 „ défendre de ce que l'on croit d'autant  
 „ moins

„ moins légitime , que V. M. le desavoue 1671  
 „ publiquement ”. *Mais tout de bon* , dit la  
 Reine , *croyez vous que Monsieur abandonnat*  
*Mr. le Prince , s'il étoit assuré que le Cardinal*  
*ne revînt pas ?* „ En pouvez-vous douter ,  
 „ Madame , *lui répondis-je* , après ce que  
 „ vous avez vu ces jours passez ? Il l'eût ar-  
 „ rêté chez lui , si vous l'aviez voulu , quoi-  
 „ qu'il ne se croye nullement assuré qu'il ne  
 „ doive point revenir ”. La Reine rêva un  
 peu sur ma réponse , & puis tout d'un coup  
 elle me dit , même avec précipitation , com-  
 me ayant impatience de finir ce discours ;  
*C'est un plaisant moyen de rétablir l'autorité*  
*royale que de chasser le Ministre du Roi malgré*  
*lui !* Elle ne me laissa pas reprendre la paro-  
 le , & continua en me commandant de lui  
 dire mon sentiment sur l'état où étoient les  
 choses : Car , ajouta-t-elle , *je ne puis faire da-*  
*vantage sur ce point , que ce que j'ai déjà fait ,*  
*& ce que je fais tous les jours.* J'entendis bien  
 qu'elle ne vouloit pas s'expliquer plus claire-  
 ment. Je n'insistai donc point directement ,  
 mais je fis la même chose en satisfaisant à  
 ce qu'elle m'avoit commandé , qui étoit de  
 lui dire ma pensée ; car je repris ainsi le dis-  
 cours : „ Pour obéir , Madame , à V. M. , il  
 „ faut que je retombe dans les prophéties  
 „ que j'ai tantot pris la liberté de lui tou-  
 „ cher. Si les choses continuent comme el-  
 „ les sont , Monsieur sera dans une perpé-  
 „ tuelle défiance que Mr. le Prince ne se rac-  
 „ commode avec V. M. par le rétablisse-  
 „ ment du Cardinal ; & il se croira obligé  
 „ par cette vue de le ménager toujours , &  
 „ de se tenir avec soin dans le Parlement &  
 „ parmi le peuple. Mr. le Prince , ou s'uni-



1651. „ ra avec lui pour s'assurer contre ce réta-  
 „ blissement , s'il n'y trouve pas son comp-  
 „ te , ou il partagera le Royaume pour le  
 „ souffrir, jusques à ce qu'il trouve plus d'in-  
 „ térêt à le chasser. Les Particuliers qui ont  
 „ quelques considérations ne songeront qu'à  
 „ en tirer leur avantage : il y aura mille  
 „ subdivisions & dans la Cour & dans les  
 „ factions. Voila, Madame, bien des ma-  
 „ tières pour la guerre civile, & cette guerre  
 „ se mêlant à une guerre étrangère aussi  
 „ grande que celle que nous avons aujour-  
 „ d'hui, peut porter l'Etat sur le penchant  
 „ de sa ruine”. *Si Monsieur vouloit*, repar-  
 „ tit la Reine . . . . „ Il ne voudra jamais,  
 „ *lui répondis-je*. On trompe V. M. si on le  
 „ lui fait espérer, & je me perdrois auprès  
 „ de lui si je le lui avois seulement proposé.  
 „ Il craint Mr. le Prince, il ne l'aime point;  
 „ il ne peut plus se fier à Monsieur le Car-  
 „ dinal. Il aura dans des momens des foi-  
 „ bleffes pour l'un ou pour l'autre, selon  
 „ ce qu'il en appréhendera; mais il ne quit-  
 „ tera jamais l'ombre du Public, tant que  
 „ ce Public fera un Corps, & il le fera  
 „ encore long-tems sur une matière sur la-  
 „ quelle V. M. est obligée elle-même de l'é-  
 „ chauffer toujours par de nouvelles Déclara-  
 „ tions”.

Je connus en cet endroit, plus encore que  
 je n'avois fait, qu'il est impossible que la  
 Cour conçoive ce que c'est que le Public.  
 La flatterie qui en est la peste l'infecte tou-  
 jours à un tel point, qu'elle lui cause un dé-  
 lire incurable sur cet article; & je remar-  
 quai que la Reine traitoit dans son imagi-  
 nation tout ce que je lui en disois de chimé-  
 res,

res , avec la même hauteur que si elle n'eût 1651  
jamais eu aucun sujet de faire des réflexions  
sur les barricades. Je glissai sur cela par cette  
considération plus légèrement que la matière  
ne le portoit , & elle m'en donna d'ailleurs  
assez de lieu , parcequ'elle me rejetta dans  
le particulier de la manière d'agir de Mr. le  
Prince , en me demandant ce que je disois de  
la proposition qu'il avoit faite pour l'éloignement  
de le Tellier , de Lionne & de Servien. Comme  
j'eusse été bien aise de pouvoir pénétrer si cette  
proposition n'étoit pas le *haussepied* de quelques  
négociations souterraines , je souris à cette  
proposition de la Reine avec un respect que j'affai-  
sonnai d'un air de mystère. La Reine de qui tout  
l'esprit consistoit en air , l'entendit , & elle  
me dit : „ Non , il n'y a rien que ce que  
„ vous voyez comme moi & comme tout  
„ le monde. Mr. le Prince a voulu tirer de  
„ moi de quoi chasser douze Ministres , par  
„ l'espérance de m'en laisser un , qu'il m'au-  
„ roit peut-être ôté dès le lendemain. On  
„ n'a pas donné dans ce panneau , il en  
„ tend un autre ; il me veut ôter ceux qui  
„ me restent , c'est-à-dire il propose de les  
„ ôter : car si on lui veut laisser la Proven-  
„ ce , il me laissera le Tellier , & peut-être  
„ que j'obtiendrai Servien pour le Langue-  
„ doc. Qu'en dit Monsieur ? *Il prophétise,*  
*Madame* , lui répondis je ; *car , comme j'ai dé-*  
*jà dit à V. M. , que peut-on dire dans l'état où*  
*sont les affaires ?* „ Mais enfin qu'en dit-il ,  
„ reprit *la Reine* ? Ne se joindra-t-il pas  
„ encore à Mr. le Prince , pour me faire  
„ faire ce pas de ballet ? *Je ne le crois pas,*  
*Madame* , repartis-je , *quand je me ressouvrens*  
de

1651. de ce qu'il m'en a dit aujourd'hui : mais je n'en doute pas , quand je fais réflexion qu'il y sera peut-être forcé dès demain. „ Et vous, me dit „ la Reine, que ferez vous ” ? Je me déclarerai en plein Parlement, repliquai-je, & en Chaire même contre la proposition, si V. M. se résout à se servir de l'unique & souverain remède, & j'opinerai aparemment comme les autres, si elle laisse les choses dans l'état où elles sont \*.

La Reine qui s'étoit fort contenue jusques là, s'emporta à ce mot ; elle éleva même sa voix, & me dit que je ne lui avois donc demandé cette audience que pour lui déclarer la guerre en face ? „ Je suis bien éloigné, Madame, de cette insolence & de „ cette folie, lui répondis-je, puisque je „ n'ai supplié V. M. de me permettre d'avoir „ l'honneur de la voir aujourd'hui, que „ pour sçavoir de la part de Monsieur ce „ qu'il vous plait, Madame, de lui com- „ mander, pour prévenir celle dont Mr. le „ Prince vous menace. Il y a quelque tems „ que je disois à V. M. qu'on est bien „ malheureux de tomber dans des tems où „ un homme de bien est obligé, même par „ son devoir, de manquer au respect qu'il „ doit.

\* On sait combien le Coadjuteur en vouloit alors au Cardinal Mazarin, sous l'autorité du Prince de Conti, qui étoit le Chef du parti opposé au Cardinal. On fit en ce tems-là ce Vaudeville,

*Monsieur de Retz a juré par sa Crosse,*

*Et Conti par sa bosse :*

*Nous allons de Saint Germain,*

*Chasser le Mazarin.*

„ doit à son maitre. Je fais , Madame , 1651  
 „ que je ne l'observe pas en parlant com-  
 „ me je fais sur le sujet de Mr. le Cardinal,  
 „ mais je fais en même tems que je parle  
 „ & que j'agis en bon Sujet , & que tous  
 „ ceux qui font autrement , font des préva-  
 „ ricateurs qui plaisent , mais qui trahissent  
 „ leur conscience & leurs devoirs. V. M.  
 „ me commande de lui dire mes pensées  
 „ avec liberté , & je lui obéis. Qu'elle me  
 „ ferme la bouche & elle verra ma soumis-  
 „ sion , & que je rapporterai simplement à  
 „ Monsieur & sans replique ce dont elle me  
 „ fera l'honneur de me charger ”. La Rei-  
 ne reprit tout d'un coup un air de douceur  
 & me dit : „ Non , je veux au contraire que  
 „ vous me disiez vos sentimens , expliquez  
 „ les moi à fond ”. Je suivis son ordre à la  
 lettre , je lui fis une peinture la plus naturel-  
 le qu'il me fut possible de l'état où les affai-  
 res étoient réduites ; j'achevai de crayonner  
 ce que vous en voyez déjà ébauché ; je lui  
 dis toute la vérité avec la même sincérité &  
 la même exactitude que j'aurois eue si j'a-  
 vois dû en rendre compte à Dieu un quart  
 d'heure après. La Reine en fut touchée , &  
 elle dit le lendemain à la Palatine qu'elle  
 étoit convaincue que je parlois du cœur ,  
 mais que j'étois aveuglé moi-même par la  
 préoccupation. Ce qui me parut , c'est qu'elle  
 l'étoit beaucoup elle-même par l'attachement  
 qu'elle avoit pour le Cardinal Mazarin , &  
 que son inclination l'emportoit toujours sur  
 les velléitez que je lui voyois de tems en  
 tems d'entrer dans les ouvertures que je lui  
 faisois pour rétablir l'autorité royale , aux  
 dépens & des Mazarins & des Frondeurs. Je

1651. remarquai que sur la fin de la conversation elle prit plaisir à me faire parler sur ce sujet ; & que comme elle vit que je le faisois effectivement avec sincérité & avec bonne intention , elle m'en témoigna sa reconnoissance.

J'appréhenderois de vous ennuyer , si je m'étendois davantage sur un détail qui n'est déjà que trop long , & je me contenterai de vous dire que le résultat fut , que je ferois tous mes efforts pour obliger Monsieur à ne se point joindre à Mr. le Prince , pour demander l'éloignement de Mrs. le Tellier , Servien & Lionne , en lui donnant parole de la part de la Reine qu'elle ne s'accommoderoit pas elle-même avec Mr. le Prince , sans la participation & sans le consentement de Monsieur. J'eus bien de la peine à tirer cette parole ; & la difficulté que j'y trouvai me confirma dans l'opinion où j'étois , que les apparences d'accommodement entre le Palais Royal & St. Maur n'étoient pas tout-à-fait éteintes. Je le crus encore bien davantage , quand je vis qu'il m'étoit impossible d'obliger la Reine à s'ouvrir de ses intentions touchant la conduite que Monsieur devoit prendre , ou pour procurer le retour de Mr. le Prince , ou pour le traverser. Elle affecta de me dire qu'elle n'avoit point changé de sentiment à cet égard , depuis ce qu'elle en avoit dit à Monsieur même ; mais je connus clairement à ses manières , & même à quelques unes de ses paroles , qu'elle en avoit changé plus de trois fois , depuis que j'étois dans la galerie ; & je me souvins de ce que la Palatine m'avoit écrit , qu'on ne savoit au Palais Royal ce que l'on y vouloit.

Je

Je ne laissai pas d'insister & de presser la Reine, parceque je jugeois bien que Monsieur, qui étoit très clairvoyant, ne recevant de moi qu'une parole vague & générale, à laquelle il n'ajouteroit pas beaucoup de foi, parcequ'il se défioit beaucoup des intentions de la Reine à son égard, ne manqueroit pas de jetter & d'arrêter toute sa réflexion, & avec beaucoup de raison, sur le peu d'éclaircissement que je lui donneroïs du véritable dessein de la Reine. Et je ne doutois pas que par cette considération il ne fit encore de nouveaux pas vers Mr. le Prince, ce que je ne croyois nullement de son intérêt, non plus que de celui du Roi. Je parlai sur cela à la Reine avec vigueur, mais je n'y gagnai rien, & de plus je ne pouvois rien gagner, parcequ'elle n'étoit pas elle-même déterminée. Je vous expliquerai ce détail dans la suite.

Il étoit presque jour, lorsque je sortis du Palais Royal, & ainsi je n'eus pas le tems d'aller chez Madame la Palatine, qui m'écrivit un billet à six heures du matin, par lequel elle me faisoit savoir qu'elle m'attendoit dans un carosse de louage devant les *Incurables*. J'y allai aussitôt dans un carosse gris. Elle m'expliqua son billet du soir, elle me dit que Mr. le Prince lui avoit paru fort fier, mais qu'elle avoit connu clairement par les discours de Madame de Longueville qu'il ne connoissoit pas sa force, en ce qu'il croyoit ses ennemis beaucoup plus unis & beaucoup plus de concert qu'ils ne l'étoient. Que la Reine ne savoit où elle en étoit : qu'un moment elle vouloit à toutes conditions le retour de Mr. le Prince; qu'à l'autre

1651. tre elle remercioit Dieu de sa sortie de Paris ; que cette variation venoit des différens conseils qu'on lui donnoit ; que Servien lui disoit que l'Etat étoit perdu , si Mr. le Prince s'éloignoit ; que le Tellier balançoit ; que l'Abbé Fouquet , qui étoit nouvellement revenu de Breull , l'assuroit que Mr. le Cardinal seroit au desespoir , si elle ne se servoit de l'occasion que Mr. le Prince lui avoit donnée lui-même de le pousser ; que l'ainé Fouquet soutenoit savoir le contraire de science certaine ; que tout iroit ainsi , jusqu'à ce que l'ordre de Breull auroit décidé. La Palatine étoit surtout persuadée qu'il y avoit des propositions sous terre , qui aidoient à tenir encore la Reine dans ces incertitudes. Voila ce que Madame la Palatine me dit avec précipitation , parceque le tems d'aller au Palais pressoit , & Monsieur avoit déjà envoyé deux fois chez moi. Je le trouvai prêt à monter en carosse. Je lui rendis compte en fort peu de paroles de ma commission , je lui exposai le fait tout simplement. Il en tira d'abord ce que j'avois prédit à la Reine , & dès qu'il vit que la parole qu'elle lui faisoit donner n'étoit ni précédée ni suivie d'aucun concert pour agir ensemble dans la conjoncture dont il s'agissoit , il se mit à siffler & me dit : *Voila une bonne drogue. Allons, allons au Palais.* „ Mais encore, Monsieur ; lui „ dis-je , il me semble qu'il seroit bon que Votre „ Altesse Royale résolut ce qu'elle y dira. *Qui diable le peut savoir ? Qui le peut prévoir ?* répondit-il. *Il n'y a ni rime ni raison avec ces gens-ci. Allons ; & quand nous serons dans la Grand' Chambre , nous trouverons peut-être que ce n'est pas aujourd'hui Samedi.*

**CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 293**  
*medi.* Ce l'étoit pourtant & le 8. Juillet 1651,  
1651.

Aussitot que Monsieur eut pris sa place, Talon Avocat-Général entra avec ses Collègues, & dit qu'il avoit porté la veille à la Reine la lettre que Mr. le Prince avoit écrite au Parlement, que Sa Majesté avoit fort agréé la conduite de la Compagnie; & que Mr. le Chancelier avoit mis entre les mains du Procureur-Général un écrit par lequel il seroit informé des volontez du Roi. Cet écrit portoit que la Reine étoit extrêmement surprise de ce que Mr. le Prince avoit pu douter des assurances, qu'elle avoit données tant de fois qu'elle n'avoit eu aucun dessein contre sa personne; qu'elle ne s'étonnoit pas des soupçons qu'il témoignoit touchant le retour de Mr. le Cardinal; qu'elle déclaroit vouloir observer religieusement la parole qu'elle avoit donnée sur ce sujet au Parlement; qu'elle ne savoit rien du mariage de Mr. de Mercœur, ni des négociations de Sedan; qu'elle avoit plus de sujet que personne de se plaindre de ce qui s'étoit passé à Brisac. (Je vous entretiendrai tantot de ces trois articles.) Que pour ce qui étoit de l'éloignement de Mrs. le Tellier, Servien & Lionne, elle vouloit bien qu'on fût qu'elle ne prétendoit pas être gênée dans le choix des Ministres du Roi son fils, ni dans celui de ses domestiques, & que la proposition qu'on lui faisoit sur ce point étoit d'autant plus injuste, qu'il n'y avoit aucun des trois nommez qui eût seulement fait un pas pour le rétablissement de Mr. le Cardinal Mazarin. La Compagnie s'échauffa beaucoup après la lecture de cet écrit, sur ce qu'il n'étoit pas



1651.

signé, ce qui dans les circonstances n'étoit d'aucune conséquence : mais, comme dans ces sortes de Compagnies tout ce qui est de la forme touche les petits esprits & amuse même les plus raisonnables, on employa la matinée proprement à rien, & l'on remit l'assemblée au Lundi. On pria en attendant Monsieur de s'entremettre pour l'accommodement. \* Il y eut dans cette séance beaucoup de chaleur entre Mr. le Prince de Conti & Mr. le Premier-Président. Celui-ci, qui n'étoit nullement content de Mr. le Prince en son particulier, qu'il croyoit, à mon sens sans fondement, avoir obligé à plus de reconnaissance qu'il n'en avoit reçu; celui-ci, dis-je, parla avec force de la retraite de St. Maur, & l'appella même un triste préalable de la guerre civile. Il ajouta deux ou trois paroles, qui sembloient marquer les mouvemens passés, & causez par Mr. le Prince de Condé. Mr. le Prince de Conti le releva, même avec menaces, en lui disant qu'en tout autre endroit il lui apprendroit à se tenir dans le respect qui est dû aux Princes du Sang. Le Premier-Président lui repartit hardiment qu'il ne craignoit rien, & qu'il avoit lieu de se plaindre lui-même qu'on osât l'interrompre dans sa place, où il représentoit la personne du Roi. On se leva de part & d'autre. Monsieur, qui étoit très aise de les voir commis les uns contre les autres, ne s'en mêla que quand il ne put plus s'en défendre, & il dit à la fin aux uns & aux autres que tout le monde

\* On trouvera le détail de cette séance dans les Mémoires de M. Joly page 139 du Tome I.

de ne devoit s'apliquer qu'à radoucir les esprits. Monsieur étant de retour chez lui me mena dans le cabinet des livres, ferma la porte à verrou lui-même, jetta son chapeau sur la table, & me dit après d'un ton fort ému qu'avant que d'aller au Palais il n'avoit pas eu le tems de me dire une chose qui me surprendroit, quoique cependant elle ne me devoit pas surprendre: qu'il savoit depuis minuit que le vieux Pantalon (il apelloit ainsi Mr. de Châteauneuf) traitoit par le canal de St. Romain & de Croissi avec Chavigni l'accommodement de Mr. le Prince avec la Reine; qu'il n'ignoroit pas ce que j'avois à dire sur cela; qu'il ne falloit point disputer des faits, que celui-là étoit sûr. *Et si vous en doutez*, ajouta-t-il, en me jettant une lettre, *tenez, voyez, lisez.* Cette lettre étoit de Châteauneuf & adressée à Croissi, & portoit entr'autres ces propres mots:

„ Vous pouvez assurer Mr. de Chavigni  
 „ que le Commandeur de Jarzai, qui n'est  
 „ jamais duppe qu'en des bagatelles, est  
 „ convenu que la Reine marche de bon  
 „ pied, & que non seulement les Frondeurs,  
 „ mais que le Tellier même ne savent rien  
 „ de notre négociation. Le soupçon de Mr.  
 „ de St. Romain n'est pas fondé “.

Vous remarquerez, s'il vous plait, que le Grand, Premier Valet de chambre de Monsieur, ayant vu tomber ce billet de la poche de Croissi, l'avoit ramassé & l'avoit porté à Monsieur. Il n'attendit pas que j'eusse achevé de le lire, pour me dire: „ Avois-je tort  
 „ de vous dire ce matin, que l'on ne fait où  
 „ l'on en est avec ces gens-là? On dit tous  
 „ jours qu'il n'y a point d'assurance au peu-

1651. „ ple, on en a menti, il y a mille fois plus  
 „ de solidité dans le peuple que dans le Ca-  
 „ binet, je veux m'aller loger aux halles ”.  
*Vous croyez donc, Monsieur, lui dis-je, que  
 l'accommodement est fait.* „ Non, dit-il, je  
 „ ne crois pas qu'il le soit ”. *Et moi, Mon-  
 sieur, je serois persuadé qu'il ne se peut faire par  
 ce canal, s'il m'étoit permis d'être d'un autre  
 sentiment que Votre Altesse Royale.*

Cette question fut agitée avec chaleur. Je  
 soutins mon opinion par l'impossibilité qui  
 me paroissoit au succès d'une négociation,  
 dans laquelle, par une rencontre assez bizar-  
 re, tous les Négociateurs se trouvoient avoir  
 éminemment, au moins pour cette occasion  
 très épineuse en elle même, toutes les qua-  
 litez les plus propres à rompre l'accommo-  
 dement du monde le plus facile. Monsieur  
 demeura dans son sentiment, parceque sa  
 foiblesse naturelle lui faisoit toujours voir ce  
 qu'il appréhendoit, comme infaillible & mê-  
 me proche. Ce fut à moi de céder, ainsi que  
 vous le pouvez croire, & de recevoir l'ordre  
 qu'il me donna de faire dire dès l'après-dinée  
 à la Reine par Madame la Palatine, que son  
 sentiment étoit que Sa Majesté s'accommodat  
 en toutes manières avec Mr. le Prince, &  
 que le Parlement & le peuple étoient si échau-  
 fez contre tout ce qui avoit quelque teinture  
 de Mazarinisme, qu'il ne falloit plus songer  
 qu'à applaudir à celui qui a été assez habile,  
 me dit-il même avec aigreur, pour nous pré-  
 venir à recommencer l'escarmouche contre le  
 Sicilien.

J'eus beau lui représenter que, supposé mê-  
 me pour sûr ce qu'il croyoit très proche,  
 & ce que je tiendrois fort éloigné si j'osois

le contredire , le parti qu'il prenoit avoit des 1651.  
inconveniens terribles , & particulièrement  
celui de précipiter la Reine dans la résolu-  
tion que l'on craignoit , & même de l'obli-  
ger à prendre encore plus de mesures con-  
tre le ressentiment de Monsieur. Il crut que  
les raisons que je lui alléguois n'étoient que  
des prétextes pour couvrir la véritable qui  
me faisoit parler , qu'il alla chercher dans  
l'appréhension qu'il s'imagina que j'avois qu'il  
ne s'accommodat lui-même avec Mr. le Prin-  
ce ; & il me dit qu'il prendroit si bien ses  
mesures du côté de St. Maur , que je ne de-  
vois pas craindre qu'il tombât dans l'inconvé-  
nient que je lui marquois ; & que si la Rei-  
ne l'avoit gagné de la main une fois , il le  
lui fauroit bien rendre. *Je ne suis pas si sot  
qu'elle croit* , ajouta-t-il, *& je songe plus à vos  
intérêts que vous n'y songez vous même.* Je con-  
fesse que je n'entendis point ce que signifioit  
en cet endroit cette dernière parole , mais  
je m'en doutai aussitôt après ; car il ajouta :  
*Mr. le Prince , quoiqu'enragé contre vous , vous  
a-t-il nommé dans la lettre qu'il a écrite au  
Parlement ?* Je m'imaginai que Monsieur vou-  
loit me faire valoir ce silence , & me le mon-  
trer comme une marque du ménagement  
que l'on avoit pour moi à sa considération ,  
& des précautions qu'il prendroit de ce côté-  
là sur mon sujet , en cas de besoin. Je ju-  
geai de ce discours , & de plusieurs autres qui  
le précédèrent & qui le suivirent , que la  
persuasion où je le voyois que la Reine &  
Mr. le Prince étoient ou accommodés ou du  
moins sur le point de s'accommoder , étoit ce  
qui l'avoit obligé de me commander d'en fai-  
re presser la Reine en son nom , & de témoi-

1651. gner à elle-même qu'il ne se sentiroit pas desobligé de son accommodement, & de tirer mérite auprès de Mr. le Prince du conseil qu'il en donnoit à la Reine. Je fus tout-à-fait confirmé dans mon soupçon, par une conversation de plus d'une heure qu'il eut, un moment après que je l'eus quitté, avec Charai, qui étoit serviteur particulier de Mr. le Prince, comme je vous l'ai déjà dit, quoiqu'il fût domestique de Monsieur. Je combattis de toute ma force les sentimens de Monsieur, qui dans la vérité étoient plutôt des égaremens de frayeur, que des raisonnemens. Je ne l'ébranlai pourtant point, & j'éprouvai en cette rencontre, ce que j'ai observé depuis en d'autres occasions, que la peur qui est flattée par la finesse, est insurmontable.

Vous ne doutez pas que je ne fusse cruellement embarrassé au sortir de chez Monsieur. Madame la Palatine ne le fut guères moins que moi du compliment que je la priai de faire à la Reine de la part de Monsieur. Elle en revint toutefois plutôt & plus aisément, en faisant réflexion sur la constitution des affaires, *qui, dit-elle très sensément, redresseront les hommes, au lieu que pour l'ordinaire ce sont les hommes qui redressent les choses.* Madame de Beauvais venoit de lui mander que Metayer, Valet de Chambre de Mr. le Cardinal, venoit d'arriver de Breull; „ & peut-être, *ajouta-t-elle,* „ cet homme nous apporte-t-il de quoi tout „ changer en un instant”. Elle disoit cela à l'avanture, & dans la seule vue que Mr. le Cardinal ne pourroit jamais rien approuver de tout ce qui se passoit par le canal de Chavigni.

gni. Son pressentiment fut une prophétie , 1651.  
 car en effet il se trouva que le Messager avoit  
 apporté des anathêmes plutôt que des lettres  
 contre les propositions qui avoient été fai-  
 tes; & que, bien qu'il fût l'homme du mon-  
 de qui reçût toujours en apparence le plus  
 agréablement ce qu'il ne vouloit pas en ef-  
 fet, il n'avoit gardé dans cette rencontre  
 aucune mesure qui approchat seulement de sa  
 conduite ordinaire; ce que nous attribua-  
 mes, Madame la Palatine & moi, à l'aver-  
 sion qu'il avoit pour les Négociateurs. Châ-  
 teauneuf lui étoit très suspect; Chavigni  
 étoit sa bête; S. Romain lui étoit odieux,  
 & par l'attachement qu'il avoit avec Cha-  
 vigni, & par celui qu'il avoit eu à Munster  
 à Mr. d'Avaux. Madame la Palatine qui ne  
 savoit pas encore ce que le Messager avoit  
 apporté, quoiqu'elle fût qu'il étoit arrivé,  
 trouva à propos que je retournasse chez  
 Monsieur, pour lui dire que ce Courier au-  
 roit pu peut-être avoir donné à la Reine  
 de nouvelles vues, & qu'elle jugeoit qu'il  
 ne seroit que mieux par cette considération  
 qu'elle n'exécutât pas la commission qu'il  
 lui avoit donnée par moi, avant que l'on pût  
 être informé de ce détail.

Monsieur, que j'allai trouver sur le champ,  
 se gendarma contre cette ouverture, qui  
 étoit pourtant très sage, par une préoc-  
 cupation qui lui étoit fort ordinaire aussi  
 bien qu'à beaucoup d'autres. *La plupart  
 des hommes examinent moins les raisons de ce  
 qu'on leur propose contre leur sentiment, que  
 celles qui peuvent obliger celui qui les propose de  
 s'en servir.* Ce défaut est très commun &  
 très grand. Je connus clairement que Mon-  
 sieur

1651. sieur ne recevoit ce que je lui dis de la part de la Palatine que comme un effet de l'entêtement qu'il croyoit que nous avions l'un & l'autre contre Mr. le Prince. J'insistai, il demeura ferme, & je connus encore en cet endroit *qu'un homme qui ne se fie pas à soi-même, ne se fie jamais véritablement à personne.* Il avoit plus de confiance en moi, sans comparaison, qu'en tous ceux qui l'ont jamais approché ; mais sa confiance n'a jamais tenu un quart d'heure contre sa peur.

Si le compliment que Monsieur faisoit faire à la Reine eût été fait par une personne moins adroite que Madame la Palatine, j'eusse été encore beaucoup plus en peine de l'événement. Elle le ménagea si habilement, qu'il servit au lieu de nuire. A quoi elle fut très bien servie elle-même par la fortune, qui fit arriver ce Messager, dont je viens de vous parler, justement au moment où il étoit nécessaire, pour rectifier ce qu'il ne tenoit pas à Monsieur de gâter : car la Reine, qui étoit toujours soumise à Mr. le Cardinal Mazarin, mais qui l'étoit doublement quand ce qu'il lui mandoit convenoit à sa colère, se trouva, lorsque Madame la Palatine commença à lui parler, dans une pensée si éloignée d'aucun accommodement avec Mr. le Prince, que ce que la Palatine lui dit de la part de Monsieur, ne produisit en elle d'autres mouvemens que ceux que nous pouvions souhaiter, qui étoit de faire donner la carte blanche à Monsieur, & de l'obliger à se confesser, pour ainsi dire, de son balancement ; d'y chercher des excuses, mais de celles qui assuroient l'avenir, & de désirer avec impatience de me parler. Madame la  
Pa-

Palatine fut même chargée par la Reine de 1651  
lui faire savoir par mon canal le détail de la  
dépêche du Messager , & de me commander  
d'aller entre onze heures & minuit au lieu  
accoutumé. Madame la Palatine ne douta  
pas , non plus que moi , que Monsieur ne dût  
avoir beaucoup de joye de ce que je lui al-  
lois porter. Nous nous trompames beaucoup  
l'un & l'autre ; car , aussitot que je lui eus dit  
que la Reine lui offroit tout sans exception,  
pourvû qu'il voulût s'unir de son côté sincé-  
rement & parfaitement à elle contre Mr. le  
Prince , il tomba dans un état que je ne puis  
bien vous exprimer , qu'en vous supliant de  
vous ressouvenir de celui où il n'est pas pos-  
sible que vous ne vous soyez trouvée quel-  
quefois. N'avez vous jamais agi sur des su-  
positions qui ne vous plaisoient pas ? Et n'est-il  
pas vrai pourtant que quand ces suppositions ne  
se sont point trouvées bien fondées , vous  
avez senti en vous-même un combat qui s'y  
est formé entre la joye de vous être trompée  
à votre avantage , & le regret d'avoir perdu  
les pas que vous y aviez faits ? Je me suis re-  
trouvé mille fois moi-même dans cette idée.  
Monsieur étoit ravi de ce que la Reine étoit  
bien plus éloignée de l'accommodement qu'il  
ne l'avoit cru ; mais il étoit au desespoir d'a-  
voir fait les avances qu'il avoit faites vers Mr.  
le Prince , & qu'il avoit faites dans la vue de  
cet accommodement , qu'il croyoit bien avan-  
cé. Les hommes qui se rencontrent en cet é-  
tat , sont pour l'ordinaire assez longtems à croi-  
re qu'ils ne se sont pas trompez , même après  
qu'ils s'en sont aperçus ; parceque la difficulté  
qu'ils trouvent à découdre le tissu qu'ils ont  
commencé , fait qu'ils s'y font des objections à  
eux-



1651. eux mêmes ; & ces objections qui leur paroissent être des effets de leurs raisonnemens, ne sont presque que des suites naturelles de leurs inclinations. Monsieur, comme je l'ai déjà dit plusieurs fois, étoit timide & paresseux au souverain degré. Je vis dans le moment que je lui appris le changement de la Reine, un air de gayeté & d'embaras tout ensemble sur son visage. Je ne le puis exprimer, mais je me le représente fort au naturel ; & quand je n'aurois pas eu d'ailleurs la lumière des pas qu'il avoit faits vers Mr. le Prince, j'aurois lu dans ses yeux qu'il auroit reçu sur son sujet quelque nouvelle qui lui donnoit de la joye & qui lui faisoit de la peine. Ses paroles ne démentirent pas sa contenance. Il voulut douter de ce que je lui disois, quoiqu'il n'en doutât pas. C'est le premier mouvement des gens qui sont de cette humeur, & qui se trouvent dans cet état. Il passa aussitôt après au second, qui est de chercher à se justifier de la précipitation qui les a jettez dans l'embaras. *Il est bien tems*, me dit-il tout d'un coup ; *la Reine fait des choses qui obligent les gens...* Il s'arrêta à ce mot, de honte, à mon avis, de m'avouer ce qu'il avoit fait. Il pirouetta quelque tems, il siffla, il alla rêver un moment auprès de la cheminée ; puis il me dit : „ Que „ Diable direz vous à la Reine ? Elle vou- „ dra que je lui promette de ne pas pousser „ les *Ministres* ; & comment puis-je le pro- „ mettre après ce que j'ai promis à Mr. le „ Prince” ? Il me fit en cet endroit un galimathias parfait, pour me justifier ce qu'il avoit fait dire à Mr. le Prince depuis 24. heures, & je connus que ce galimathias n'alloit

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 303  
loit principalement qu'à me faire croire qu'il 1657,  
croyoit ne m'en avoir pas fait le fin la veille. Je pris tout pour bon , & je suis encore persuadé qu'il crut avoit réuffi dans son dessein. Le lieu que je lui donnai de se l'imaginer lui donna occasion de s'ouvrir beaucoup plus qu'il n'eût fait assurément , s'il m'eût cru mal satisfait , & j'en tirai tout le détail de ce qu'il avoit fait. Le voici en peu de mots.

Comme il avoit posé pour fondement que Mr. le Prince étoit , ou accommodé , ou sur le point de s'accommoder avec la Cour ; il crut pour certain qu'il ne hazarderoit rien en lui offrant tout dans une conjoncture où il ne craignoit pas que l'on acceptat ses offres contre la Cour ; parceque l'on s'accommodoit avec elle. Vous voyez d'un coup d'œil le frivole de ce raisonnement. Monsieur , qui avoit beaucoup d'esprit , le connut parfaitement , dès qu'il se vit hors du péril que la peur lui avoit inspiré ; mais comme il est toujours plus aisé de s'apercevoir du mal que du remède , il le chercha longtems sans le trouver , parcequ'il ne le cherchoit que dans les moyens de satisfaire & les uns & les autres. Il y a des occasions où ce parti est absolument impossible ; & quand il l'est , il est pernicieux en ce qu'il mécontente infailliblement les deux partis. Il n'est pas moins incommode aux Négociateurs , parcequ'il a toujours un air de fourberie. Il ne tint pas à moi , par l'un & par l'autre de ces motifs , d'en dissuader Monsieur. Il ne fut pas en mon pouvoir , & j'eus ordre de faire agréer à la Reine que Monsieur se déclarat dans le Parlement contre les trois Sous-Ministres , en  
cas

1651. cas que Mr. le Prince continuat à demander leur éloignement ; & j'eus en même tems la liberté de l'assurer que , moyennant cette permission , Monsieur se déclareroit dans la suite contre Mr. le Prince , en cas que Mr. le Prince eût après cela de nouvelles prétentions ; & comme je ne croyois pas qu'il fût ni juste ni sage d'outrer de tout point la Reine par un éclat de cette nature , je représentai à Monsieur avec force qu'il avoit beau jeu pour faire un coup double , & même triple , en obligeant la Reine par la conservation des Sous-Ministres , (qui dans le fond étoient assez indifférens) en faisant voir que Mr. le Prince ne se contentoit pas de la destitution du Mazarin , & qu'il vouloit saper aussi les fondemens de l'autorité royale , en ne laissant pas même l'ombre de l'autorité à la Régente , & en satisfaisant en même tems le Public par une aggravation , pour ainsi parler , contre le Cardinal , que je proposai en même tems , & que je m'assurois même de faire agréer à la Reine. Madame la Palatine m'avoit dit qu'elle avoit vu dans une lettre écrite par le Cardinal à la Reine , qu'il la supplioit de ne rien refuser de ce qu'on lui demanderoit contre lui ; parcequ'il étoit persuadé que le plus que l'on desireroit , après l'excès auquel on s'étoit porté , tourneroit plutôt en sa faveur qu'autrement ce qu'il y auroit d'esprits modérez ; & parcequ'il convenoit assez à son service que l'on amusât les *fâcheux* (c'étoit son mot) à des clabauderies , qui ne pouvoient plus être que des répétitions fort inutiles. Je ne tenois pas pour bien juste ce raisonnement de Mr. le Cardinal , mais je m'en servis pour former la conduite.

dite que j'eusse souhaité que Monsieur eût voulu prendre, & je raisonnai ainsi : „ Si  
 „ Monsieur concourt à l'exclusion des Sous-  
 „ Ministres, il fait apparemment le compte  
 „ de Mr. le Prince, en ce qu'il obligera peut-  
 „ être la Reine à accorder à Mr. le Prince  
 „ tout ce qu'il lui demandera. Il ne fera  
 „ pas le sien du côté de la Cour, parcequ'il  
 „ outrera de plus en plus la Reine, & qu'il  
 „ outragera de plus ceux qui l'approchent. Il  
 „ ne le fera pas non plus du côté du Public,  
 „ car, comme il le dit lui même, Mr. le Prin-  
 „ ce l'a gagné de la main ; & comme c'est  
 „ lui qui a fait le premier la proposition de  
 „ se défaire de ces restes du Mazarinisme,  
 „ il en aura la fleur de la gloire, ce qui dans  
 „ le peuple est le principal. Voilà donc un  
 „ grand inconvénient, qui est celui de fai-  
 „ re à la Reine une peur dont Mr. le Prince  
 „ peut se servir pour son avantage ; voilà,  
 „ dis-je, un grand inconvénient, qui est ac-  
 „ compagné de plus d'un grand déchet de ré-  
 „ putation, en ce qu'il fait voir Monsieur a-  
 „ gissant en second avec Mr. le Prince, & en-  
 „ trainé à une conduite dont non seulement  
 „ il n'aura pas l'honneur, mais qui lui tour-  
 „ nera même à honte, parceque l'on pré-  
 „ tendra que c'étoit à lui à commencer à  
 „ la prendre. Quelle utilité trouvera-t-il qui  
 „ se puisse comparer à cet inconvénient ?  
 „ On ne s'en peut imaginer d'autre que cel-  
 „ le d'ôter à la Reine des gens que l'on croit  
 „ affectionnez au Cardinal : est-ce un avanta-  
 „ ge, quand on pense que les Fouquets,  
 „ les Bertets, les Brachets passeront égale-  
 „ ment la moitié des nuits auprès d'elle, que  
 „ les d'Etrées, les Souverets & les Senneterres

1651. „ y demeureront tous les jours , & que ceux-  
 „ ci y feront d'autant plus dangereux que la  
 „ Reine fera encore plus aigrie par l'éloigne-  
 „ ment des autres? Je suis convaincu par tou-  
 „ tes ces considérations que Monsieur doit  
 „ faire à la première assemblée des Cham-  
 „ bres le panégyrique de Mr. le Prince sur  
 „ la fermeté qu'il témoigne contre le retour  
 „ de Mr. le Cardinal Mazarin ; confirmer  
 „ tout ce qui s'est dit en son nom par Mr. le  
 „ Prince de Conti touchant la nécessité des  
 „ précautions qu'il est bon de prendre con-  
 „ tre son rétablissement; combattre publique-  
 „ ment & par des raisons solides celle que  
 „ l'on cherche dans l'éloignement des trois  
 „ Ministres ; faire voir qu'elle est injurieuse  
 „ à la Reine à laquelle on doit assez de res-  
 „ pect , & même assez de reconnoissance  
 „ pour les paroles qu'elle réitère en toute oc-  
 „ casion de l'exclusion à jamais de Mr. le  
 „ Cardinal Mazarin , pour ne pas abuser à  
 „ tous momens de sa bonté par de nouvel-  
 „ les conditions , auxquelles on ne voit plus  
 „ de fin ; ajouter que , si la proposition d'al-  
 „ ler ainsi de branche en branche venoit  
 „ d'un fond dont l'on fût moins assuré que de  
 „ celui de Mr. le Prince , elle seroit suspec-  
 „ te , parceque le gros de l'arbre n'est pas  
 „ encore déraciné. La Déclaration contre  
 „ le Cardinal n'est pas encore expédiée , on  
 „ fait que l'on conteste encore sur des paro-  
 „ les , au lieu de la presser , au lieu de con-  
 „ sommer , ou plutot de cimenter cet ou-  
 „ vrage dont tout le monde est convenu.  
 „ On fait des propositions nouvelles qui peu-  
 „ vent faire naitre des scrupules dans les es-  
 „ prits les mieux intentionnez. Tel croit se  
 „ fans-

„ sanctifier en mettant une pierre sur le tom- 1651.  
 „ beau du Mazarin , qui croiroit faire un  
 „ grand péché , s'il en jettoit seulement une  
 „ petite contre ceux dont il plaira doréna-  
 „ vant à la Reine de se servir. Rien ne jus-  
 „ tifieroit davantage ce Ministre coupable ,  
 „ que de donner le moindre lieu de croire  
 „ que l'on voulût tirer en exemple journa-  
 „ lier & même fréquent , ce qui s'est passé  
 „ à son égard. La justice & la bonté de la  
 „ Reine ont consacré ce que nous avons fait ,  
 „ avec des intentions très pures & très fin-  
 „ cères pour son service & pour le bien de  
 „ l'Etat ; il faut de notre part y répondre  
 „ par des actions , dans lesquelles on con-  
 „ noisse que notre principal soin est d'em-  
 „ pêcher que ce que le salut du Royaume  
 „ nous a forcé de faire contre le Ministre ,  
 „ ne puisse blesser en rien la véritable auto-  
 „ rité du Roi. Nous avons en cette ren-  
 „ contre un avantage très signalé. La déclara-  
 „ tion publique que la Reine a fait faire  
 „ tant de fois & à Mrs. les Princes & au  
 „ Parlement , qu'elle excluoit pour jamais  
 „ le Cardinal du Ministère , nous met en  
 „ droit , sans blesser l'autorité royale qui  
 „ nous doit être sacrée , de chercher toutes  
 „ les assurances possibles à cette parole qui  
 „ ne lui doit pas être moins inviolable. C'est  
 „ à quoi S. A. R. doit s'appliquer & avec  
 „ dignité & avec succès. Il ne doit point , à  
 „ mon opinion , prendre le change , & il  
 „ doit faire craindre au Parlement qu'on ne  
 „ le lui veuille donner , en lui proposant des  
 „ diversions qui ne sont que frivoles au prix  
 „ de ce qu'il y a effectivement à faire. Ce  
 „ qui presse véritablement est de bien fon-  
 „ der

1651. „ der la Déclaration contre le Cardinal. La  
 „ première que l'on a portée étoit son pa-  
 „ négirique ; celle à laquelle on travaille  
 „ n'est , au moins à ce qu'on nous a dit ,  
 „ fondée que sur les remontrances du Parle-  
 „ ment & sur le consentement de la Rei-  
 „ ne , & ainsi pourroit être expliquée dans  
 „ le tems. S. A. R. peut dire demain à  
 „ la Compagnie que la fixation , pour ainsi  
 „ dire , de cette Déclaration , est la précau-  
 „ tion véritable & solide , à laquelle il faut  
 „ s'appliquer , & que cette fixation ne peut  
 „ être plus sûre qu'en y insérant que le Roi  
 „ exclut le Cardinal de tout son Royaume &  
 „ de ses Conseils , parcequ'il est de notoriété  
 „ publique & incontestable que c'est lui qui  
 „ a rompu la paix générale à Munster. Si  
 „ Monsieur éclate demain sur ce ton , je lui  
 „ répons de se voir faire agréer le soir par la  
 „ Reine. Il se réunit avec elle en donnant  
 „ une cruelle atteinte au Mazarin , il se don-  
 „ ne l'honneur dans le public de le pousser  
 „ personnellement & solidement , & il l'ôte à  
 „ Mr. le Prince , en faisant voir qu'il affecte  
 „ de n'attaquer que son ombre. Il fait con-  
 „ noître à tous les esprits sages & modérez  
 „ qu'il ne veut pas souffrir que , sous prétexte  
 „ du Mazarin , l'on continue tous les jours à  
 „ donner de nouvelles atteintes à l'autorité ro-  
 „ yale ”.

Voilà ce que je conseillai à Monsieur ,  
 voilà ce que je lui donnai par écrit , avant  
 que de sortir de chez lui ; voilà ce qu'il por-  
 ta à Madame , qui étoit au desespoir de ce  
 qu'il s'étoit engagé avec Mr. le Prince ; voi-  
 là ce qu'il approuva de toute son ame ; & voi-  
 là toutefois ce qu'il n'osa faire , parceque  
 n'ayant

n'ayant pas douté , comme je vous l'ai déjà dit , que Mr. le Prince ne s'accordat avec la Cour , il lui avoit promis à jeu sûr , à ce qu'il croyoit par cette raison , de se déclarer avec lui contre les Sous-Ministres. Il l'avoua à Madame encore plus en détail qu'il ne me l'avoit expliqué. Ce que je pus tirer de lui , fut qu'il donnât sa parole à la Reine qu'il s'emploieroit fidèlement auprès de Mr. de Prince , pour l'empêcher de pousser sa pointe contre les trois susnommez ; & que s'il n'y pouvoit réussir , & qu'il fût contraint de parler contre eux , il déclareroit en même tems à Mr. le Prince que ce seroit pour la dernière fois , & que la Reine demeurant dans les termes de la parole donnée pour l'éloignement de Mr. le Cardinal , il ne se sépareroit plus de ses intérêts. Madame , qui aimoit Mr. le Tellier , & qui étoit très fâchée par cette raison & par beaucoup d'autres que Monsieur ne fit pas davantage , lui fit promettre qu'il feroit le malade le lendemain , dans la vue de retarder l'assemblée des Chambres , & de se donner par ce moyen le tems de l'obliger à quelque chose de plus. Aussitôt qu'elle eut obtenu ce point , elle le fit savoir à la Reine , en lui mandant en même tems que je faisois des merveilles pour son service. Ce témoignage , qui fut reçu très agréablement , parcequ'il fut porté dans un instant où la Reine étoit très satisfaite de Madame , ce qui ne lui étoit pas ordinaire , facilita beaucoup ma négociation. J'allai le soir chez la Reine que je trouvai avec un visage fort ouvert , & ce qui me fit voir qu'elle étoit contente de moi , fut que ce visage ouvert ne se referma pas , même après que je



1651. lui eus déclaré ce que je ne croyois pas pouvoir lui cacher , que l'on pût empêcher Monsieur de concourir avec Mr. le Prince contre les Sous-Ministres , & que je ne pourrois pas moi-même m'empêcher d'y opiner , si l'on en délibéroit au Parlement.

Vous devez être si fatiguée des dits & redits des conversations passées , que je crois qu'il est mieux que je n'entre pas dans le détail de celle-ci qui fut assez longue , & que je me contente de vous rendre compte du résultat , qui fut , que je m'appliquai de toute ma force à faire que Monsieur tint fidèlement la parole que je donnai à la Reine de sa part , qu'il feroit tous ses efforts pour adoucir l'esprit de Mr. le Prince en faveur des trois nommez ; & qu'en cas qu'il ne le pût , qu'il fût obligé lui-même par cette considération de les pousser , & que par la même raison je fusse forcé d'y concourir de ma voix ; je déclarerois à Monsieur qu'au cas que dans la suite Mr. le Prince fît encore de nouvelles propositions , je n'y entreirois plus , quand même Monsieur s'y laisseroit emporter. Je vous avoue que je me défendis longtems de cette dernière clause , parceque dans la vérité elle m'engageoit beaucoup , & parcequ'elle me paroissoit même être au dernier point contre le respect , en ce qu'elle confondoit & qu'elle égaloit , pour ainsi parler , mes engagemens avec ceux de la Maison Royale. Il falut enfin y passer. Je n'eus aucune peine à le faire agréer à Monsieur , qui fut si aise de ne se point trouver dans la nécessité de rompre avec Mr. le Prince , même de concert avec la Reine , qu'il fut ravi de tout ce qui avoit facilité ce

trai.

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 311  
traité. Je vous en dirai la suite, après que 1651.  
je vous aurai suppliée de faire réflexion sur  
deux circonstances de ce qui se passa dans cet-  
te dernière conversation que j'eus avec la  
Reine.

Il m'arriva, en lui parlant de Mrs. le Tel-  
lier, Servien & Lionne, de les nommer les  
trois Sous-Ministres. Elle releva ces mots  
avec aigreur en me disant : „ Dites plutôt  
„ les deux. Ce traître de Lionne peut-il  
„ porter ce nom? C'est un petit Secrétaire de  
„ Monsieur le Cardinal. Il est vrai que, par-  
„ cequ'il l'a déjà trahi deux fois, il pourra  
„ être un jour Secrétaire d'Etat ". Cette re-  
marque s'est rendue par l'événement assez  
curieuse.

La seconde est que, lorsque j'eus promis  
à la Reine de ne me point accommoder avec  
Mr. le Prince dans la suite, quand même Mon-  
sieur s'accommoderoit, & que j'eus ajouté  
que je le dirois moi-même à Monsieur dès le  
lendemain; elle s'écria plutôt qu'elle ne pro-  
nonça, *Quelle surprise pour Mr. le Tellier!* El-  
le se referma tout d'un coup, & quoique je  
fisse tout ce qui se put pour pénétrer ce qu'el-  
le avoit voulu dire, je n'en pus rien tirer. Je  
reviens à Monsieur.

Je le vis le lendemain au matin chez Ma-  
dame. Il fut très satisfait de ma négociation,  
& me témoigna que l'engagement que j'avois  
pris en mon particulier avec la Reine ne lui  
pouvoit faire aucune peine, parcequ'il étoit  
très résolu lui-même, passé cette occasion,  
à ne jamais concourir en rien avec Mr. le  
Prince, pourvu que la Reine demeurat dans  
la parole donnée pour l'exclusion du Maza-  
rin. Madame ajouta tout ce qui le pouvoit

1651. obliger à le confirmer dans cette pensée. Elle fit même encore une nouvelle tentative pour lui persuader de commencer au moins dès ce jour-là à voir s'il ne pouvoit rien gagner sur l'esprit de Mr. le Prince. Il trouva de méchantes excuses, & il dit qu'il pouvoit prendre des mesures plus certaines en se donnant tout ce jour pour attendre ce que Mr. le Prince lui-même feroit dire. Il en reçut effectivement un Gentilhomme sur le midi, mais pour savoir simplement des nouvelles de sa santé, ou plutôt pour savoir s'il iroit le lendemain au Palais. Monsieur, qui faisoit semblant d'avoir pris médecine, ne laissa pas d'aller chez la Reine sur le soir. Il lui confirma par serment ce que je lui avois promis par son ordre. Il lui protesta qu'il ne s'ouvreroit en façon du monde de ce qu'elle lui faisoit espérer, qu'elle céderoit encore pour cette fois à Mr. le Prince, en cas que Monsieur ne le pût gagner sur l'article des Sous-Ministres. „ A votre seule considéra-  
 „ tion, *'ajouta-t-elle*, & sur la parole que  
 „ vous me donnerez, que vous ferez pour  
 „ moi dans toutes les autres prétentions de  
 „ Mr. le Prince qui seront infinies sans dou-  
 „ te ”. Elle le conjura ensuite de lui tenir fidèlement la parole qu'il lui avoit fait donner par moi, de faire tous ses efforts pour obliger Mr. le Prince de se désister de son instance. Monsieur l'assura qu'il avoit envoyé dès midi à St. Maur le Maréchal d'Estampes pour cet effet; ce qui étoit vrai. Il s'étoit ravisé après l'avoir refusé à Madame, comme je vous l'ai tantot dit. Il attendit même au Palais Royal la réponse du Maréchal d'Estampes qui fut négative, & qui por-  
 toit

toit expressement que Mr. le Prince ne se dé- 1651  
fisteroit jamais de son instance. Monsieur re-  
vint donc chez lui fort embarrassé , du moins  
à ce qu'il me parut. Il rêva tout le soir , &  
il se retira de beaucoup meilleure heure qu'à  
l'ordinaire.

Le lendemain , qui fut le Mardi onzième  
de Juillet , les Chambres s'assemblèrent , &  
Mr. le Prince de Conti se trouva au Palais  
fort accompagné. Monsieur dit à la Compa-  
gnie qu'il avoit fait tous ses efforts auprès  
de la Reine & auprès de Mr. le Prince pour  
l'accommodement , & qu'il n'avoit pu rien  
gagner ni sur l'un ni sur l'autre ; qu'il prioit  
la Compagnie de joindre ses offices aux siens.  
Mr. le Prince de Conti prit la parole aussit-  
ot que Monsieur eut fini , pour dire qu'il y  
avoit un Gentilhomme de M. son frère à la  
porte de la Grand' Chambre. On le fit en-  
trer , il rendit une lettre de Mr. le Prince ,  
qui n'étoit proprement qu'une répétition de  
la première.

Mr. le Premier-Président pressa assez long-  
tems Monsieur de faire encore de nouveaux  
efforts pour l'accommodement. Il s'en dé-  
fendit d'abord par la seule habitude qu'ont  
tous les hommes à se faire prier , même des  
choses qu'ils desirent. Il le refusa ensuite  
sous le prétexte de l'impossibilité de réussir ,  
mais en effet , comme il me l'avoua le jour  
même , parcequ'il eut peur de déplaire à  
Mr. le Prince de Conti , ou plutôt à toute la  
jeunesse , qui crioit & qui demandoit qu'on  
délibérât contre les restes du Mazarinisme.  
Le Premier-Président fut obligé de plier. On  
manda les Gens du Roi pour prendre leurs  
conclusions sur la réquisition de Mr. le Prin-

1651. ce. L'indisposition parut très grande ce jour-là contre les Sous-Ministres , & toute l'adresse de Mr. le Premier-Président , jointe à la froideur de Monsieur qui ne parut nullement échauffé contre eux , ne put aller qu'à faire remettre la délibération au lendemain , en ordonnant toutefois que la lettre de Mr. le Prince seroit portée dès le jour même à la Reine. Monsieur fut aussi supplié par le Parlement de continuer ses offices pour l'accommodement. La chaleur qui avoit paru dans les esprits , jointe à celle de la Sale du Palais qui fut très grande , fit que Monsieur se remercia beaucoup de ce qu'il n'avoit pas cru le conseil que je lui avois donné , de s'opposer à la déclaration de Mr. le Prince contre les Sous-Ministres. Il m'en fit même une espèce de raillerie au sortir du Palais , & je lui répondis que je le suppliois de me permettre de ne me défendre que le lendemain à pareille heure.

L'après-dinée Monsieur alla à Rambouillet , où il avoit donné rendez-vous à Mr. le Prince. Il y eut une fort longue conversation avec lui dans le jardin , & il me dit le soir qu'il n'avoit rien oublié pour lui persuader de ne pas insister à son instance contre les Ministres. Il le dit à Madame qui en fut très persuadée ; je le crus encore , parcequ'il est constant qu'il n'appréhendoit rien tant au monde que le retour de Mr. le Prince à Paris , & qu'il se croyoit très assuré qu'il ne reviendrait pas , si les Ministres demeuroient à la Cour. La Reine me dit le lendemain qu'elle savoit de science certaine qu'il n'avoit combattu pour elle que très foiblement , & tout de même , me dit-elle,  
que

que si elle avoit eu l'épée à la main. Il n'est 1651.  
pas possible que dans les conversations que  
j'ai eues depuis avec Mr. le Prince je ne me  
fois éclairci de ce détail , mais je ne me sou-  
viens nullement de ce qu'il m'en a dit. Ce  
qui est certain , c'est que la facilité qu'il eut à  
laisser mettre l'affaire en délibération fit croire  
à la Reine qu'il la jouoit. Elle me soupçonna  
ce jour-là , & encore davantage le lendemain,  
d'être de la partie. Vous verrez par la sui-  
te qu'elle ne me fit pas longtems cette in-  
justice.

Le lendemain qui fut le 12. le Parlement  
s'assembla , & Mr. l'Avocat-Général Talon  
fit son rapport de l'audiance qu'il avoit eue  
de la Reine. Sa Majesté lui avoit répondu  
simplement que la seconde lettre de Mr. le  
Prince ne contenant rien que ce qui étoit  
dans la première , elle n'avoit rien à ajouter  
à la réponse qu'elle y avoit faite. Mr. le Duc  
d'Orléans donna part à la Compagnie des  
conférences qu'il avoit eues la veille avec la  
Reine & avec Mr. le Prince. Il déclara qu'il  
n'avoit pu rien gagner ni sur l'un ni sur l'au-  
tre. Il se tint couvert au dernier point au  
sujet des trois Ministres , & il crut qu'il fa-  
tisferoit la Reine par cette modération. Il  
exagéra même avec emphase les sujets de  
défiance que Mr. le Prince prétendoit avoir ,  
& il s'imagina qu'il contenteroit Mr. le Prin-  
ce par cette exagération. Il ne réussit ni en  
l'un ni en l'autre. La Reine fut persuadée  
qu'il lui avoit manqué de parole , & elle eut  
assez de raison de le croire , quoique je ne  
sois pas convaincu qu'il l'ait fait dans le fond.  
Mr. le Prince se plaignit aussi beaucoup le  
soir de sa conduite , au moins à ce que Mr.  
le

1651. le Comte de Fiesque dit à Mr. de Briffac. Voila le fort des gens qui veulent assembler les contradictoires en contentant tout le monde.

Talon ayant pris ses conclusions , qui pour cette fois ne répondirent pas à la fermeté qui lui étoit ordinaire , (car elles parurent plutot un galimathias affecté qu'un discours digne du Sénat) on commença à opiner. Il y eut deux avis ouverts d'abord. L'un fut celui des conclusions qui alloient à remercier la Reine des nouvelles assurances qu'elle avoit données , que l'éloignement du Mazarin étoit pour jamais , & à la prier de donner quelque satisfaction à Mr. le Prince. Voila ce que je viens d'appeller galimathias. L'autre avis fut de Deslandes Payen , qui , quoique proche parent de M. de Lionne , déclama contre les trois Sous-Ministres , & opina à demander en forme leur éloignement. Vous jugez bien que je ne combattis pas son sentiment au Palais , quoique je l'eusse combattu dans le cabinet de Monsieur. Je mêlai dans mon avis certains traits qui servirent à me démêler de la multitude, c'est-à-dire , qui me distinguèrent de ceux qui n'opinèrent qu'à l'aveugle contre le nom du Mazarin. Cette distinction m'étoit nécessaire à l'égard de la Reine : elle m'étoit bonne à l'égard de tous ceux qui n'approuvoient pas la conduite de Mr. le Prince. Ils étoient en grand nombre dans le Parlement , & le bon homme Lainé même, Conseiller de la Grand' Chambre , homme de peu de sens , mais d'une vie intègre & passionné contre le Mazarin , ne laissa pas de se déclarer ouvertement contre la réquisition  
de

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 317  
de Mr. le Prince. Il soutint qu'elle étoit 1651.<sup>m</sup>  
injurieuse à l'autorité royale. Cette circonstance , jointe à d'autres , obligea Monsieur de m'avouer le soir que j'avois mieux jugé que lui , & que s'il se fût opposé à la proposition , comme je le lui avois conseillé , il en auroit été bien loué & suivi ; car il fit croire en ne la blâmant pas , qu'il l'approuvoit. Ceux même qui l'eussent combattue avec peine , y donnèrent avec joye. Je n'étois pas d'un poids à faire dans les esprits l'effet que Monsieur y eût fait par son opposition ; c'est pourquoi je ne m'y opposai pas. Je connus que s'il s'y fût opposé , beaucoup de gens eussent concouru avec lui : ainsi je crus avoir assez de cette vue pour pouvoir , sans crainte de me nuire dans le public , donner des atteintes indirectes à une action dont il étoit bon pour toutes raisons de diminuer le mérite , quoique je fusse obligé , par celle de Monsieur & du peuple , d'y contribuer au moins de ma voix. J'entens bien mieux ce galimathias que je ne vous l'explique , & il est vrai qu'il ne se peut bien concevoir que par ceux qui se sont trouvez dans ce tems-là dans les délibérations de cette Compagnie. J'y ai remarqué peut-être plus de vingt fois que ce qui y passoit dans un moment pour incontestablement bon , y eût passé dans le suivant pour incontestablement mauvais , si l'on eût donné un autre tour à une forme souvent légère , à une parole quelquefois frivole. Le secret est d'en savoir discerner & prendre les infans. Monsieur manqua en ce point. J'essayai d'y suppléer en ce qui me regardoit , d'une manière qui ne donnât pas l'avantage  
sur



1651. fur moi à Mr. le Prince de pouvoir dire que j'épargnasse les restes du Mazarinisme , & qui ne laissât pas de noter en quelque façon sa conduite. Voici les propres paroles dans lesquelles je formai mon avis que je fis imprimer & publier dès le lendemain à Paris, pour la raison que je vous expliquerai dans la suite.

(\*) „ J'ai toujours été persuadé qu'il eût  
 „ été à souhaiter qu'il n'eût paru dans les  
 „ esprits aucune inquiétude sur le retour de  
 „ Mr. le Cardinal Mazarin , & que même  
 „ on ne l'eût pas cru possible. Son éloigne-  
 „ ment ayant été jugé nécessaire par les  
 „ vœux communs de toute la France , il  
 „ semble que l'on ne puisse douter de son  
 „ retour , sans douter en même tems du salut  
 „ de l'Etat dans lequel il jetteroit assurément  
 „ la confusion & le desordre. Si les scrupu-  
 „ les qui paroissent sur ce sujet dans les es-  
 „ prits sont solides , ils produiront infailli-  
 „ blement cet effet si funeste ; & s'ils n'ont  
 „ point de fondement , ils ne laisseront pas  
 „ de donner une juste appréhension d'une  
 „ très dangereuse suite , par le prétexte  
 „ qu'ils donneront à toutes les nouveau-  
 „ tez.

„ Pour les étouffer tout d'un coup & pour  
 „ ôter aux uns l'espérance , & aux autres  
 „ le prétexte , j'estime qu'on ne sauroit  
 „ pren-

(\*) Ce Discours , ou Avis , se trouve , avec quel-  
 que différence , dans les Mémoires de Joly , Tom.  
 I. page 140. Suivant les Mémoires de ce dernier ,  
 le Coadjuteur l'avoit composé avec Caumartin & Jo-  
 ly , qui connoissoient parfaitement les dispositions du Par-  
 lément , & les biais qu'il falloit prendre en cette occasion.

„ prendre en cette matière d'avis trop déciliif; 1651.  
 „ & comme on parle de beaucoup de com-  
 „ merces qui allarment le public , & qui in-  
 „ quiètent les esprits , je crois qu'il seroit à  
 „ propos de déclarer criminels & perturba-  
 „ teurs du repos public ceux qui négocieront  
 „ avec Mr. le Cardinal Mazarin , ou pour son  
 „ retour , en quelque forte & manière que ce  
 „ puisse être.

„ Si les sentimens que Son Altesse Royale  
 „ témoigna, il y a quelques mois , dans cette  
 „ Compagnie sur le sujet de ceux qui y furent  
 „ nommez , eussent été suivis , les affaires  
 „ auroient maintenant une autre face. On  
 „ ne seroit pas tombé dans ces défiances ; le  
 „ repos de l'Etat seroit assuré , & nous ne  
 „ serions pas présentement en peine de su-  
 „ plier Son Altesse Royale, comme c'est mon  
 „ avis, de s'employer auprès de la Reine pour  
 „ éloigner de la Cour les restes du Mazari-  
 „ nisme, & les Créatures du Cardinal Maza-  
 „ rin qui ont été nommez. Je sai que la for-  
 „ me avec laquelle on demande cet éloigne-  
 „ ment est extraordinaire. Il est vrai que si  
 „ l'aversion d'un de Mrs. les Princes du Sang  
 „ étoit toujours la règle de la fortune des par-  
 „ ticuliers , cette dépendance diminueroit  
 „ beaucoup l'autorité du Roi & la liberté de  
 „ ses Sujets ; & l'on pourroit dire que ceux  
 „ du Conseil & les autres qui n'ont de subfi-  
 „ stance que par la Cour , auroient beaucoup  
 „ de maitres.

„ Je crois pourtant qu'il y a exception dans  
 „ cette rencontre. Il s'agit d'une affaire qui  
 „ est une suite comme naturelle de celle de  
 „ Mr. le Cardinal Mazarin. Il s'agit d'un é-  
 „ loignement qui peut lever beaucoup d'om-  
 „ bra-

1651. „ brages que l'on prend de son retour ; d'un  
 „ éloignement qui ne peut être que très uti-  
 „ le , qui a été souhaité , & proposé à cette  
 „ Compagnie par Mr. le Duc d'Orléans , dont  
 „ les intentions toutes pures & toutes sincé-  
 „ res pour le service du Roi & le bien de  
 „ l'Etat sont connues de toute l'Europe , &  
 „ dont les sentimens , étant Oncle du Roi &  
 „ Lieutenant-Général de l'Etat , ne tirent  
 „ point à conséquence à l'égard de qui que ce  
 „ soit.

„ Il faut espérer de la prudence de leurs  
 „ Majestez , & de la sage conduite de Mr. le  
 „ Duc d'Orléans , que les choses se dispose-  
 „ ront en mieux , que les défiances seront le-  
 „ vées , que les soupçons seront dissipés , &  
 „ que nous verrons bientôt l'union rétablie  
 „ dans la Maison Royale , qui a toujours été  
 „ le vœu de tous les gens de bien , qui ont  
 „ souhaité la liberté de Mrs. les Princes , par-  
 „ ticulièrement par cette considération , avec  
 „ tant d'ardeur , qu'ils se sont trouvez bien-  
 „ heureux , lorsqu'ils y ont pu contribuer de  
 „ leurs suffrages.

„ Pour former donc mon opinion , je suis  
 „ d'avis de déclarer criminels & perturbateurs  
 „ du repos public ceux qui négocieront avec  
 „ Mr. le Cardinal Mazarin , ou pour son re-  
 „ tour , en quelque manière que ce puisse  
 „ être ; supplier très humblement Monsieur de  
 „ s'employer auprès de la Reine , pour éloi-  
 „ gner de la Cour les Créatures du Cardinal  
 „ qui ont été nommez , & appuyer les remon-  
 „ trances de la Compagnie sur ce sujet ; le re-  
 „ mercier des soins qu'il prend incessamment  
 „ pour la réunion de la Maison Royale , si  
 „ importante à la tranquillité de l'Etat & de  
 „ tou-

„ toute la Chrétienté ; puisque j'ose dire  
 „ qu'elle est le seul préalable nécessaire à la  
 „ paix générale.”

1651

Je vous supplie d'observer que Monsieur vouloit absolument que je le citasse dans mon avis comme le premier auteur de la proposition contre les Sous-Ministres, parcequ'il ne doutoit point qu'elle n'eût une approbation générale ; que je ne lui obéis en ce point qu'avec beaucoup de peine, parceque je ne jugeois pas que ce qu'il avoit dit de tems en tems fort en général contre les amis de Mr. le Cardinal, fût un fondement assez solide pour avancer & pour soutenir un fait aussi spécifique que celui-là. Observez aussi que l'émotion des esprits fit qu'on le reçut pour aussi bon que s'il eût été bien véritable ; que cette émotion, quoique grande, n'empêcha pas que beaucoup de gens ne fissent une sérieuse réflexion sur ce que M. Lainé avoit expliqué clairement dans son avis, & sur ce que j'avois touché dans le mien, de l'atteinte donnée à l'autorité royale ; que Monsieur qui s'en aperçut eut regret d'avoir été si vite, & crut qu'il pouvoit avec sûreté & sans se perdre dans le public, se mitiger un peu. Quelle foule de mouvemens tout opposez ! Quelle contrariété ! Quelle confusion ! On l'admire dans les Histoires, on ne la sent pas dans l'action. Rien ne paroïssoit plus ordinaire que ce qui se faisoit & se disoit ce jour-là. J'y ai fait depuis réflexion, & je confesse que j'ai encore peine à comprendre à l'heure qu'il est, la multitude, la variété, & l'agitation des mouvemens que ma mémoire me représente. Comme en opinant on retom-

1651. boit à la fin à peu près dans le même avis; on ne sentoit presque pas ce mouvement; & je me souviens que Deslandes Payen me disoit au lever de la séance : *C'est une belle chose que de voir une Compagnie aussi unie !* Remarquez, s'il vous plait, que Monsieur, qui avoit plus de discernement, s'aperçut très bien qu'elle l'eût été si peu en cas de besoin, qu'il m'avoua que tous ces mêmes hommes qui parloient si uniformement, à la réserve de fort peu d'entre eux, qu'il sembloit qu'ils eussent été concertez; qu'il m'avoua, dis-je, que ces mêmes hommes eussent tourné à lui, s'il se fût déclaré contre la proposition. Il eut regret de ne l'avoir pas fait; mais il eut honte, & avec raison, de changer, & il se contenta de me commander de faire dire à la Reine par Madame la Palatine qu'il espéroit qu'il trouveroit lieu d'adoucir son avis. La réponse de la Reine fut que je me trouvasse à minuit à l'Oratoire. Elle me parut aigrie au dernier point de ce qui s'étoit passé le matin au Palais; elle traita Monsieur de perfide, elle ne me tira de pair que pour me faire encore plus sentir qu'elle ne me traitoit pas mieux dans le fond de son cœur. Il ne me fut pas difficile de me justifier, & de lui faire voir que je n'avois ni pu ni dû m'empêcher d'opiner comme j'avois fait, & comme je ne lui avois pas celé auparavant à elle-même. Je la suppliai d'observer que mon avis n'étoit pas moins contre Mr. le Prince que contre Mr. le Cardinal. Je lui excusai même la conduite de Monsieur, autant qu'il me fut possible, sur ce qu'en effet il ne lui avoit pas promis d'opiner contre les Ministres: & comme je vis que  
les

les raisons ne faisoient aucun effet , & que la préoccupation , dont le propre est de s'armer particulièrement contre les faits , tiroit même ombrage de ceux qui lui devoient être les plus clairs ; je crus que l'unique moyen de les lever , seroit d'éclaircir le passé par l'avenir , parceque j'avois éprouvé plusieurs fois que le seul remède contre les préventions est l'espérance. Je flattai la Reine de celle que Monsieur se radouciroit dans la suite de la délibération , qui devoit encore durer un jour ou deux ; & comme je prévoyois que cet adoucissement de Monsieur ne seroit pas au point qui seroit nécessaire pour conserver les Sous-Ministres , je prévins ce que je disois avec un peu trop d'exagération de son effet , par une proposition qui me disculpoit par avance de celui qu'elle n'auroit pas. Cette conduite est toujours bonne , quand on agit avec des gens dont le génie n'est pas capable de juger que par l'événement ; parceque le même caractère qui produit ce défaut , fait que ceux qui l'ont ne raisonnent jamais constamment des effets à leurs causes. J'offris sur ce fondement à la Reine de faire imprimer & de publier dès le lendemain l'avis que j'avois porté au Parlement , & je me servis de cette offre pour lui faire croire que si je ne me fusse tenu pour très assuré que la fin de la délibération ne devoit pas être avantageuse à Mr. le Prince , je n'eusse pas aggravé par un éclat de cette nature , auquel rien ne m'obligeoit , une action où je lui avois déjà donné plus d'atteinte que la politique même ordinaire ne me le permettoit.

La Reine donna , sans balancer , à cette

1651. lueur qui lui plaisoit. Elle crut que ce que je lui proposois n'avoit point d'autre origine que celle que je lui marquois. La satisfaction qu'elle trouva dans cette pensée, fit qu'elle se donna à elle-même des idées plus douces, sans les sentir, de ce qui s'étoit passé le matin; qu'elle entra avec moins d'aigreur dans le détail de ce qui se pouvoit passer le lendemain; & que quand elle connut 24. heures après que le radoucissement de Monsieur ne lui seroit pas d'une aussi grande utilité, au moins pour la conjoncture présente, qu'elle se l'étoit imaginé, elle ne s'en prit plus à moi. Il ne se faut pas jouer à tout le monde, par ces fortes de diversions; elles ne sont bonnes qu'avec les gens qui ont peu de vues, & qui sont emportez. Si la Reine eût été capable de lumière & de raison en cette occasion, ou plutot si elle eût été servie par des personnes qui eussent préféré à leur conservation particulière son véritable service, elle eût connu qu'il n'y avoit qu'à plier dans ce moment, comme elle l'avoit promis à Monsieur, puisque Monsieur ne faisoit pas davantage pour elle. Elle n'étoit pas encore capable de la vérité sur ce fait, & moins de ma part que d'aucun autre. Je la lui déguisai par cette considération comme les autres, & je crus y être obligé, pour être en état de la servir dans la suite elle-même, Monsieur, & le Public.

Le lendemain, qui fut le 13. Juillet, le Parlement s'assembla. On continua la délibération qui demeura presque toujours sur le même ton, à la réserve de cinq ou six voix, qui allèrent à déclarer Mrs. le Tellier, Servien & Lionne perturbateurs du repos  
pu-

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 325  
public. Quelqu'un dont j'ai oublié le nom y 1651.  
ajouta l'Abbé de Montaigu,

Le 14. l'Arrêt fut donné conformément à l'avis de Monsieur, qui passa de cent neuf voix contre soixante deux. L'Arrêt portoit que la Reine seroit remerciée de la parole qu'elle avoit donnée de ne pas faire revenir le Cardinal; qu'elle seroit très humblement suppliée d'envoyer une déclaration au Parlement, comme aussi de donner à Mr. le Prince toutes les sûretés nécessaires pour son retour; qu'il seroit incessamment informé contre ceux qui entretenoient avec le Cardinal quelque commerce. Monsieur qui empêcha que les Sous-Ministres ne fussent nommez dans l'Arrêt, crut qu'il avoit fait au delà de tout ce qu'il avoit promis à la Reine. Il ne douta point non plus que Mr. le Prince ne fût content de lui, parceque les sûretés que l'on demandoit pour lui, emportoient certainement, quoique tacitement, l'éloignement des Sous-Ministres. Il sortit du Palais très satisfait de lui-même, mais personne ne le fut de lui. La Reine ne prit ce qu'il avoit dit que comme une duplicité, ridicule pour lui & inutile pour elle. Mr. le Prince ne le reçut, que comme une marque que Monsieur étoit appliqué à se ménager au moins avec la Cour. Le Reine ne dissimula point du tout son sentiment, M. le Prince ne dissimula point assez le sien. Madame, qui étoit fort en colère, releva de toutes les couleurs celui de tous deux. Monsieur eut peur, & la peur qui n'aplique jamais de remèdes à propos, le porta à des soumissions envers la Reine, qui étant sans mesures augmentèrent la défiance qu'elle avoit de lui; & à des avances à l'é-



1651. gard de Mr. le Prince, qui firent un effet directement contraire à ce que Monsieur souhaitoit avec le plus d'ardeur. Son unique desir étoit de contenter l'un & l'autre, & de le faire néanmoins d'une telle manière, que Mr. le Prince ne revînt pas à la Cour, & qu'il demeurat paisible dans son Gouvernement. L'unique moyen pour parvenir à cette dernière fin, étoit de lui procurer des satisfactions qui le pussent remplir pour quelque tems, mais qui ne l'assurassent pas pour le présent, ou du moins qui ne l'assurassent pas assez pour lui donner lieu de revenir à Paris. Voila ce que je lui avois proposé, voila ce que Madame avoit appuyé de toute sa force. Il en conçut l'utilité, il le voulut, sa foiblesse lui fit prendre le chemin tout opposé; il s'ôta par ses basses & fausses excuses la croyance qui lui étoit nécessaire dans l'esprit de la Reine, pour la porter, de concert même avec lui, à un accommodement raisonnable avec Mr. le Prince: il donna tant d'assurances à Mr. le Prince de son amitié pour lui, en vue de réparer le ménagement qu'il avoit témoigné à l'égard des Sous-Ministres, que soit que Mr. le Prince crût ses assurances véritables, soit qu'il prît confiance dans la frayeur même qu'il savoit que Monsieur avoit de lui, il prit le parti de revenir à Paris, sous le prétexte que les Créatures du Cardinal Mazarin en étant éloignées, il n'appréhendoit plus d'y être arrêté. J'ouvrirai cette nouvelle scène, après que je vous aurai priée de faire une réflexion, qui marque, à mon sens, autant que chose du monde, le privilège & l'excellence de la sincérité.

Monsieur n'avoit point promis à la Reine de ne se pas déclarer contre les Sous-Mi-

Ministres : au contraire il lui avoit signifié en termes formels qu'il s'y déclareroit. Il ne le fit qu'à demi, il les ménagea, il leur épargna le dégoût d'être nommez dans l'Arrêt; il ne s'emporta point contre la Reine, quoiqu'elle ne tint pas elle-même ce à quoi elle s'étoit obligée, qui étoit de les abandonner, au cas que Monsieur pût empêcher le Prince de les pousser. La Reine toutefois se plaignit avec une aigreur inconcevable de Monsieur; elle lui fit à lui-même dès l'après-dinée des reproches aussi rudes & aussi violens, que s'il lui avoit fait toutes les perfidies imaginables: elle se prétendit dégagée par ce procédé de la parole qu'elle lui avoit donnée de ne pas s'opiniâtrer à la conservation des Sous-Ministres; elle ne le dit pas seulement, mais elle le crut, & cela parcequ'au sortir de la conversation dans laquelle Madame lui fit peur, il envoya le Maréchal d'Etampes à la Reine lui demander proprement une abolition, & qu'il la lui demanda lui-même l'après-dinée, en lui faisant des excuses qui ne pouvoient être, me dit-elle à moi-même, que d'un homme coupable.

J'allai le soir chez elle par le commandement de Monsieur, mais je ne lui fis pour mon particulier aucune apologie. Je suposai qu'elle ne pouvoit avoir oublié ce que je lui avois par avance toujours promis de faire en cette occasion. Elle s'en ressouvint avec bonté, & me dit positivement qu'elle ne pouvoit se plaindre de moi; & je connus clairement qu'elle parloit du cœur. Madame la Palatine qui étoit présente à la conversation, dit à la Reine. „ Que ne feroit point la „ sincérité dans la conduite d'un Fils de Fran-

1651. „ ce, puisque dans celle d'un Coadjuteur de  
 „ Paris aussi contraire à votre volonté, elle o-  
 „ blige Votre Majesté de la louer” ? Madame  
 la Palatine n'oublia rien pour faire connoître à  
 la Reine qu'elle ne devoit pas attendre les re-  
 montrances du Parlement pour éloigner les  
 Sous - Ministres , parcequ'il seroit plus de sa  
 dignité de les prévenir : mais elle ne put rien  
 gagner sur son esprit, ou plutot sur son ai-  
 greur , qui en de certains momens lui tenoit  
 lieu de tout. Le Maréchal d'Etrées m'a dit de-  
 puis qu'il y avoit encore quelque chose de plus  
 que son aigreur , & que Chavigni la flatoit  
 qu'il pouvoit obliger Mr. le Prince à souffrir  
 que l'on expliquat l'Arrêt. Ce qui me fait  
 croire que le Maréchal d'Etrées avoit raison,  
 est que je fais de science certaine que le mé-  
 me Chavigni pressa en ce tems-là le Premier-  
 Président de biaiser un peu sur les remontran-  
 ces : sur quoi la réponse de celui-ci fut remar-  
 quable, & digne d'un grand Magistrat : *Vous  
 avez été, Monsieur, l'un de ceux qui ont le  
 plus poussé ces Messieurs : vous changez, je n'ai  
 rien à vous dire ; mais le Parlement ne change  
 pas.* La Reine ne fut pas tout ce jour-là de  
 l'opinion du Premier-Président, car il me pa-  
 rut qu'elle crut que l'Arrêt se pouvoit inter-  
 préter dans la suite, & que peut-être le Pre-  
 mier-Président le pourroit interpréter lui-mê-  
 me dans la remontrance. Elle ne lui faisoit pas  
 justice en cette rencontre , comme vous le  
 verrez dans peu.

Cet Arrêt fut donné le 14. Juillet , &  
 comme Mrs. les Sous - Ministres n'y étoient  
 pas dénommez , il ouvrit un grand champ  
 aux réflexions, & par conséquent aux négocia-  
 tions depuis le 14. jusqu'au 18., qui fut le  
 jour

jour auquel les remontrances furent faites. 1651.

Je pourrois vous rendre compte de ce qui s'en disoit, mais comme ce qui s'en disoit, n'étoit, à proprement parler, que les bruits ou l'écho de St. Maur & du Palais Royal, jettez aparemment avec dessein dans le monde; je crois que le récit en seroit aussi superflu qu'incertain, & je me contenterai de vous dire que ce que j'en pus pénétrer dans le moment, ne fut qu'un empressement ridicule de négocier dans tous les subalternes des deux partis. Cet empressement en des conjonctures pareilles n'est jamais sans négociation, mais il est constant qu'il en produit encore beaucoup plus d'imaginaires que d'effectives. Le hazard y donna lieu, en faisant que les remontrances, faute de la signature de l'Arrêt, & de je ne sais quel obstacle fort naturel du côté du Palais Royal, furent différées jusqu'au 18. *Tout ce qui est vuide dans les tems de faction & d'intrigue, passe pour mistérieux à tous ceux qui ne sont pas accoutumés aux grandes affaires.* Ce vuide qui ne fut rempli le 15. le 16. & le 17. que de négociations, qui ne furent, au moins par l'événement, que d'une substance très légère, le fut pleinement le 18. par les remontrances du Parlement. Le Premier Président les porta avec toute la force possible, & quoiqu'il se contint jusques dans les termes de l'Arrêt, en ne nommant pas les Sous-Ministres, il les désigna si bien, que la Reine s'en plaignit même avec aigreur, en disant que le Premier-Président étoit d'une humeur incompréhensible, & plus fâcheux que ceux qui étoient les plus mal intentionnez. Elle

1651. m'en parla en ces termes, & comme je pris la liberté de lui répondre que le Chef d'une Compagnie ne pouvoit, sans prévarication, s'empêcher d'expliquer les sentimens de son Corps, quoique ce ne fussent pas les siens en particulier, elle me dit avec colère: „Voilà des maximes de Républicain”. Je ne vous raporte ce petit détail, que parcequ'il vous fera concevoir le malheur où l'on tombe dans les Monarchies, quand ceux qui les gouvernent n'en connoissent pas les règles les plus légitimes, & les maux les plus communs. Je vous rendrai compte des suites des remontrances, après que je vous aurai fait le récit d'une histoire, qui arriva au Palais dans le tems de la délibération dont je viens de vous entretenir.

La curiosité de la matière y attira beaucoup de Dames, qui voyoient la séance des lanternes, & qui entendoient aussi les opinions. Madame & Mademoiselle de Chevreuse s'y trouvèrent avec beaucoup d'autres, le 13. Juillet qui fut la veille du jour auquel l'Arrêt fut donné; mais elles furent démêlées d'entre toutes les autres par un certain Maillard, qui étoit un criaillieur à gages dans le parti des Princes. Comme le Dames craignent la foule, elles ne sortirent des lanternes qu'après que Monsieur & tout le monde se fut retiré. Elles furent reçues dans la salle avec une huée de vingt ou trente gueux de la qualité de leur Chef, qui étoit Savetier de sa profession. Mon nom ne fut pas oublié. Je n'appris cette nouvelle qu'à l'hôtel de Chevreuse, où j'allai dîner après avoir ramené Monsieur chez lui. J'y trouvai Madame de Chevreuse dans la fureur, & Mademoiselle sa fille dans les  
lar-

larmes. J'essayai de les consoler en les assurant 1651;  
qu'elles auroient une prompte satisfaction par  
la punition de ces insolens, dont je m'offrois  
de faire faire dès le même jour une punition  
exemplaire. Ces indignes victimes furent  
rebuttées, même avec indignation de ce  
qu'elles avoient seulement été proposées.  
Il falloit du sang de Bourbon, pour réparer  
l'affront qui avoit été fait à celui de Lorrain-  
ne: (ce sont les propres paroles de Madame  
de Chevreuse) & tout le tempérament que  
Madame de Rhodes, instruite par Mr. de  
Caumartin, y put faire agréer, fut qu'elles  
retourneroient le lendemain au Palais si bien  
accompagnées, qu'elles seroient en état de  
se faire respecter, & de faire connoître à Mr.  
le Prince de Conti qu'il avoit intérêt d'em-  
pêcher que les gens de son parti ne fissent  
plus d'insolence. Montrésor, qui se trouva  
par hazard à l'hôtel de Chevreuse, n'oublia  
rien pour faire concevoir & sentir aux Dames  
les inconvéniens qu'il y avoit à faire une  
cause particulière de la publique, dans un  
moment qui pouvoit attirer & même pro-  
duire des circonstances aussi extraordinaires  
& aussi afreuses que celles où un Prince du  
Sang pouvoit périr. Quand il vit que tous  
ses efforts étoient inutiles sur l'esprit de la  
mère & sur celui de la fille, il les tourna sur  
moi, & fit tout ce qui étoit en son pouvoir  
pour m'obliger à remettre mon ressentiment  
à une autre fois. Il me tira même à part,  
pour me représenter avec plus de liberté la  
joye & le triomphe de mes ennemis, si je me  
laissois emporter à l'impétuosité de ces Da-  
mes. Je lui répondis ces propres mots:  
„ J'ai tort, & par la considération de ma  
„ pro-

1651. „ profession, & par celle même des affaires  
 „ que j'ai sur les bras, d'être aussi engagé  
 „ que je suis avec Mademoiselle de Che-  
 „ vreuse: mais j'ai raison, supposé cet enga-  
 „ gement que j'ai pris, & sur lequel il est  
 „ trop tard de délibérer, de chercher & de  
 „ trouver la satisfaction dans la conjoncture  
 „ présente. Je n'assassinerai pas Mr. le Prin-  
 „ ce de Conti, elle n'a qu'à commander sur  
 „ tout ce qui n'est pas poison ou assassinat.  
 „ Ce n'est plus à moi à qui il faut parler”.  
 Caumartin prit en même tems la vue que je  
 viens de vous marquer, d'aller en triomphe  
 au Palais, non pas comme une bonne vue,  
 mais comme la moins mauvaise, vû la dis-  
 position de la Dame. Il l'alla proposer à Ma-  
 dame de Rhodes qui avoit pouvoir sur son  
 esprit, elle fut agréée. Les Dames se trouvè-  
 rent dans les lanternes le lendemain, 14. qui  
 fut le jour de l'Arrêt, avec plus de quatre  
 cens Gentilshommes & plus de quatre mille  
 des plus gros Bourgeois. Ceux du bas peuple  
 qui avoient acoutumé de clabauder dans la  
 sale s'éclipsèrent de frayeur, & Mr. le Prince  
 de Conti, qui n'avoit point été averti de  
 cette assemblée, dont les ordres furent don-  
 nez & exécutez avec un secret qui tint du  
 prodige, fut obligé de passer avec de grandes  
 révérences devant Madame & Mademoiselle  
 de Chevreuse, & de souffrir que Maillard, qui  
 fut attrapé sur les degrez de la Ste. Chapelle,  
 reçût plusieurs volées de coups de bâtons.  
 Voilà la fin d'une des plus délicates avantu-  
 res qui me soyent jamais arrivées dans le  
 cours de ma vie. Elle pouvoit être cruelle  
 & pernicieuse par l'événement, parceque  
 ne faisant que ce que j'étois obligé de faire  
 vû

vû les circonstances, j'étois perdu presque au-  
tant de réputation que de fortune, si ce qui 1651.  
pouvoit naturellement y arriver y fût arrivé.  
Je concevois tout l'inconvénient, mais je le  
hazardois; & je ne me suis même jamais re-  
proché cette action comme une faute, parce-  
que je me suis persuadé qu'elle a été de la na-  
ture de celles que la politique condamne, &  
que la morale justifie. Je reviens à la suite des  
remonstrances.

La Reine y répondit avec un air plus gai  
& plus libre qu'elle n'avoit accoutumé. Elle  
dit aux Députez qu'elle envoyeroit dès le  
lendemain au Parlement la Déclaration qu'on  
lui demandoit contre le Cardinal Mazarin,  
& que pour ce qui regardoit Mr. le Prince  
elle feroit savoir sa volonté à la Compagnie,  
après qu'elle en auroit conféré avec Mr. le  
Duc d'Orléans. Cette conférence, qui se fit  
effectivement le soir même, produisit en a-  
pparence l'effet que l'on fouhaitoit: car la  
Reine témoigna à Monsieur qu'elle se relâ-  
cheroit de ce qu'on lui demandoit à l'égard  
des Sous-Ministres, en cas qu'il le desirat  
véritablement. La vérité est qu'elle affecta  
de lui faire valoir ce à quoi elle s'étoit ré-  
solue dès le matin, beaucoup moins sur les  
remonstrances du Parlement, que sur la per-  
mission qu'elle en avoit reçue de Breull.  
Nous nous en doutames Madame la Palatine  
& moi, parceque son changement parut  
justement au moment que nous venions d'a-  
prendre que Marsac en étoit arrivé la nuit, &  
nous en fumes bientôt le détail, qui étoit  
que le Cardinal mandoit à la Reine qu'elle  
ne devoit pas balancer à éloigner les Sous-  
Ministres, & que ses ennemis la servoient



1651. en ne donnant point de bornes à leur fureur. Bertet me dit quelques jours après le contenu de la dépêche qui étoit fort belle. Monsieur revint chez lui, triomphant dans son imagination.

La Reine envoya querir dès le lendemain les Députés, pour leur commander de donner part de sa résolution au Parlement. Celle que Mr. le Prince prit le 21. de venir prendre sa place, étonna Monsieur à un tel point que je ne puis vous l'exprimer, quoiqu'elle ne le dût pas surprendre. Je le lui avois prédit plusieurs fois. Il y vint sur les huit heures du matin, accompagné de Mr. de la Rochefoucaut & de cinquante à soixante Gentilshommes. Comme il trouva la Compagnie assemblée pour la réception de deux Conseillers, il lui dit qu'il venoit se réjouir avec elle de ce qu'elle avoit obtenu l'éloignement des Ministres, mais que cet éloignement ne pouvoit être sûr que par un article qui fût inséré dans la Déclaration que la Reine avoit promis d'envoyer au Parlement. Mr. le Premier-Président lui répondit avec un ton fort doux, par le récit de ce qui s'étoit passé au Palais Royal; & il ajouta qu'il ne seroit ni de la justice ni du respect que l'on devoit à la Reine, de lui demander tous les jours de nouvelles conditions; que la parole de Sa Majesté suffisoit par elle-même; qu'elle avoit de plus la bonté d'en rendre le Parlement dépositaire: qu'il eût été à souhaiter que Mr. le Prince eût témoigné la confiance qu'il y devoit prendre, en allant descendre au Palais Royal, plutôt qu'à celui de la Justice; qu'il ne pouvoit s'empêcher, à la place où il étoit, de lui faire paroître son étonnement sur cette conduite. Mr. le Prin-

ce répondit que la fâcheuse expérience qu'il 1651  
 avoit faite depuis peu dans sa prison, devoit  
 empêcher qu'on ne trouvât étrange qu'il ne  
 s'exposât plus sans précaution ; qu'il étoit de  
 notoriété publique que le Cardinal Mazarin  
 regnoit plus absolument que jamais dans le  
 Cabinet ; que sur le tout il alloit de ce pas  
 conférer avec Monsieur sur ce sujet, &  
 qu'il suplioit la Compagnie de ne pas déli-  
 bérer de ce qui le regardoit qu'en présence  
 de Son Altesse Royale. Il alla ensuite chez  
 Monsieur, à qui il parla de son entrée au Par-  
 lement, comme d'une chose qui avoit été  
 concertée la veille à Rambouillet, où il est  
 vrai qu'ils s'étoient promenez tous deux pour  
 le moins deux ou trois heures. Ce qu'il y a  
 de merveilleux est que Monsieur dit à Ma-  
 dame au retour de cette conversation, que  
 Mr. le Prince étoit si effarouché, (il se ser-  
 vit de ce mot) qu'il ne croyoit pas qu'il  
 pût se résoudre à rentrer dans Paris que dix  
 ans après l'enterrement du Cardinal ; & que  
 quand il eut entretenu Mr. le Prince qui vint  
 chez lui au sortir du Palais, il me dit à moi-  
 même ces propres paroles : „ Mr. le Prince  
 „ ne vouloit pas revenir hier à Paris, il y  
 „ est aujourd'hui, & il faut pour la beauté de  
 „ l'histoire que j'agisse avec lui comme s'il  
 „ y étoit venu de concert avec moi. Il me  
 „ dit à moi-même, que nous le résolûmes  
 „ hier ensemble ”. Vous remarquerez, s'il  
 vous plait, que Mr. le Prince, à qui j'ai parlé  
 de ce détail sept ou huit ans après, m'a as-  
 suré aussi qu'il avoit dit la veille à Monsieur  
 qu'il viendrait au Parlement ; qu'il aperçut à  
 son visage qu'il eût mieux aimé qu'il n'y fût  
 pas venu ; mais qu'il ne s'y étoit point op-  
 posé,

1651. posé, & qu'il lui en témoigna même de la joye, quand il l'alla trouver au sortir du Palais. Les effets de la foiblesse sont inconcevables, & je maintiens qu'ils sont plus prodigieux encore que ceux des passions les plus violentes. Elle assemble plus souvent qu'aucune autre passion les contradictoires.

Mr. le Prince retourna à St. Maur, Monsieur alla chez la Reine lui faire des excuses, ou plutôt lui donner des explications de la visite de Mr. le Prince. La Reine connut bien par l'embaras de Son Altesse Royale, que sa conduite étoit plutôt un effet de sa foiblesse que de sa mauvaise volonté. Elle en eut pitié, mais de cette sorte de pitié qui porte au mépris, & qui ramène aussitôt après à la colére. Elle ne put s'empêcher d'en faire paroître à Monsieur, même beaucoup plus qu'elle n'avoit projeté, & elle dit le soir à Madame la Palatine qu'il étoit plus difficile qu'on ne croyoit de dissimuler avec ceux que l'on méprise. La Reine lui commanda en même tems de me dire de sa part qu'elle savoit que je n'en avois aucune dans ces infamies de Monsieur, (ce fut son mot) & qu'elle ne doutoit pas que je ne lui tinsse la parole que je lui avois donnée de me déclarer contre Mr. le Prince ouvertement, en cas qu'après l'éloignement des Sous-Ministres il continuât à troubler la Cour Monsieur, qui crut qu'il satisferoit en quelque façon la Reine en agréant cette conduite, eut une joye extrême, lorsque je lui dis que je ne me pouvois défendre d'exécuter ce à quoi il avoit trouvé bon lui-même que je me fusse engagé. Je vis la Reine le lendemain, je l'assurai que si Mr. le Prince revenoit à Paris,

comme

comme on le disoit , accompagné & armé, 1651.  
 j'y marcherois au même état , & que , pour-  
 vû qu'elle continuat de me permettre de par-  
 ler & d'imprimer à mon ordinaire contre le  
 Cardinal , je lui répondois que je ne quite-  
 rois pas le pavé , & que je le tiendrois sous  
 le titre que , le Cardinal & ses Créatures é-  
 tant éloignez , il n'étoit pas juste que l'on  
 continuat à se servir de leurs noms pour a-  
 néantir , en vue de quelques intérêts parti-  
 culiers , l'autorité royale. Je ne puis vous  
 exprimer la satisfaction que la Reine me té-  
 moigna. Il lui échapa même de me dire ,  
 „ Vous me disiez , il y a quelque tems ,  
 „ que les hommes ne croyent jamais les au-  
 „ tres capables de ce qu'ils ne sont pas capa-  
 „ bles de faire eux-mêmes: que cela est vrai” !  
 Je n'entendis pas en ce tems-là ce que  
 cela signifioit. Bertet me l'expliqua depuis ,  
 parceque la Reine lui avoit fait le même  
 discours , en se plaignant que les Sous-Minif-  
 tres , & particulièrement le Tellier , qui n'é-  
 toit qu'à Chaville , préféroient la haine qu'ils  
 avoient contre moi à son service , & lui man-  
 doient tous les jours que je la trompois , que  
 c'étoit moi qui faisois agir Monsieur comme  
 il agissoit , & qu'elle verroit bientôt que je  
 ne tiendrois pas le pavé , ou que je le tien-  
 drois de concert avec le Prince. Tout ce que  
 je viens de vous dire se passa du Vendredi  
 21. Juillet au Dimanche au soir 23. Je re-  
 çus, comme j'étois prêt de me mettre au lit,  
 un billet de Madame la Palatine, qui me man-  
 doit qu'elle m'atendoit au bout du Pont-  
 neuf. Je l'y trouvai dans un carosse de loua-  
 ge que le Chevalier de la Vieuville me-  
 noit. Elle n'eut que le tems de me dire que

1651. je me rendisse en diligence au Palais Royal. Aussitot que j'y fus arrivé , la Reine me dit avec un visage troubié , qu'elle venoit d'avoir avis certain que Mr. le Prince devoit aller le lendemain au Parlement , fort accompagné , demander l'assemblée des Chambres, & obliger la Compagnie à faire insérer dans la Déclaration contre le Cardinal l'exclusion des Sous-Ministres ; „ de laquelle , *ajouta-t-elle avec une colére qui me parut naturel-* „ *le* , je ne me soucierois guères , s'il n'y „ alloit que de leurs interêts ; mais vous „ voyez , *continua-t-elle* , qu'il n'y a point „ de fin aux prétentions de Mr. le Prince, „ & qu'il va à tout , si on ne trouve moyen „ de l'arrêter. Il vient d'arriver de St. Maur, „ & vous m'avouerez que l'avis que l'on „ m'avoit donné de son dessein , & sur lequel „ je vous ai mandé , étoit bon. Que fera „ Monsieur ? Que ferez vous ” ? Je répondis à la Reine qu'elle savoit bien par les expériences passées qu'il seroit difficile que je lui répondisse de Monsieur : mais que je lui répondois que je ferois tous mes efforts pour l'obliger à faire ce qu'il lui devoit en cette occasion , & qu'en cas qu'il ne s'en acquitât pas , je ferois connoître à Sa Majesté qu'il n'y auroit au moins aucune faute de ma part. Je lui promis de me trouver au Palais en mon particulier avec tous mes amis , & de m'y conduire d'une manière qui la fatigeroit. Je lui fis agréer même que , si je ne pouvois obliger Monsieur à se déclarer pour elle , je fisse ce qui seroit en moi pour le persuader d'aller , au moins pour quelques jours , à Limours , sous le prétexte d'y prendre quelques remèdes , ce qui seroit voir & au

Par;

Parlement & au Public qu'il n'approuvoit pas la conduite de Mr. le Prince. Toutes ces ouvertures plurent infiniment à la Reine, & elle eut hâte de m'envoyer chez Monsieur, que je trouvai couché avec Madame. Je les fis éveiller, & je leur rendis compte de ma légation. Monsieur, chez qui le Prince étoit allé descendre en arrivant, avoit pris de lui-même l'expédient que j'étois résolu de lui proposer, & il avoit répondu à Mr. le Prince, qui le pressoit de se trouver au Palais, qu'il lui étoit impossible, & qu'il se trouvoit si mal, qu'il étoit obligé d'aller prendre l'air pour quelques jours à Limours. Je fis une sottise notable en cette occasion; car au lieu de faire valoir ce voyage à la Reine comme la suite de ce que je lui avois proposé à elle-même, je lui mandai simplement par Bertet qui m'atendoit au bout de la Rue de Tournon, que je l'y avois trouvé résolu. Comme les petits esprits ne tiennent jamais pour naturel rien de ce que l'art peut produire, la Reine ne put s'imaginer que cette résolution de Monsieur se fût rencontrée par un pur hazard si justement avec ce que je lui en avois dit à elle-même au Palais Royal. Elle retomba dans ses soupçons que je ne fusse de toutes les démarches de Monsieur. Celles que je fis dans la suite, lui donnèrent du regret de cette injustice, à ce qu'elle m'avoua elle-même.

La première fut que je me trouvai dès le lendemain Lundi 24. Juillet au Palais, avec bon nombre de Noblesse & de gros Bourgeois. Mr. le Prince entra dans la Grand' Chambre, & il demanda l'assemblée de la Compagnie. Le Premier-Président la refusa sans

1651. balancer , en lui difant qu'il ne la lui pouvoit accorder , tant qu'il n'auroit pas vu le Roi. Il y eut fur cela beaucoup de paroles qui confommèrent tout le tems de la féance. On fe leva , & Mr. le Prince retourna à St. Maur , d'où il envoya Chavigni à Monsieur lui faire des plaintes beaucoup plus fortes , & même plus aigres que celles qu'il lui avoit faites la veille ; car j'ai oublié de vous dire que , lorsque Monsieur lui eut déclaré qu'il faisoit état d'aller passer quelques jours à Limours , il n'avoit pas témoigné en être beaucoup fâché. Je ne fai ce qui l'obligea à changer de fentiment ; mais je fai qu'il en changea , & qu'il fit presser Monsieur par Chavigni de revenir à Paris , à un tel point qu'il l'y obligea. Il m'envoya Jouy en montant en caroffe , pour me commander de dire à la Reine qu'elle verroit par l'événement que ce retour étoit pour fon fervice. Je m'acquittai fidèlement de ma commiffion ; mais comme Jouy m'avoit dit que Chavigni n'avoit perfuadé Monsieur que par la peur qu'il lui avoit faite de Mr. le Prince , j'appréhendois que la continuation de cette peur ne l'obligeat à expliquer dans la fuite ce fervice , qu'il promettoit à la Reine , d'une manière qui ne lui fût pas agréable ; & je jugeai à propos par cette raifon de l'affurer du mien beaucoup plus fortement & plus pofitivement que celui de Monsieur. Elle le remarqua , & elle y prit confiance ; ce qui ne manque prefque jamais à l'égard des offres qui font voir des effets prochains. C'est ce qu'elle dit à Monsieur qui alla descendre chez elle à fon retour de Limours , & qui le lui vouloit faire paroître comme un effet de la paffion qu'il

qu'il avoit de ménager & de modérer, 1651<sup>3</sup>  
 disoit-il, les emportemens de Mr. le Prince.  
 Comme elle ne put le faire expliquer sur le détail de ce qu'il feroit dans cette vue au Parlement le lendemain au matin, elle s'écria de son fausset & du plus aigre : *Toujours pour moi à l'avenir, toujours contre moi pour le présent.* Elle menaça ensuite, elle tonna après, Monsieur s'ébranla. Il ne se rassura pas à son logis, où il ne fut pas plutot arrivé, que Madame lui dit tout ce que la fureur lui suggéra. Je ne contribuai pas à lui cacher les abîmes que Madame lui faisoit voir ouverts. Ce dont Chavigni lui avoit fait plus d'horreur étoit la haine du peuple, qu'il lui avoit montrée comme inévitable, s'il paroïssoit le moins du monde ne pas convenir avec Mr. le Prince, dont tous les pas étoient directement contre le Cardinal. Madame, qui n'ignoroit pas la délicatesse ou plutot la foiblesse qu'il avoit sur ce point, dont on lui faisoit des monstres à tous momens, lui proposa de faire en sorte que la Reine donnât de nouvelles espérances au Parlement & de la Déclaration contre le Cardinal, & de la durée pour toujours de l'éloignement des Sous-Ministres. Monsieur ajouta : *Et de la sûreté de Mr. le Prince.* Madame, à qui il avoit témoigné cent & cent fois qu'il n'appréhendoit rien tant au monde que son retour, s'emporta à ce mot, & elle lui représenta qu'il sembloit qu'il prît plaisir à agir incessamment & contre ses intérêts & contre ses vues. La conclusion fut qu'il étoit encore engagé pour cette fois, & qu'il en falloit sortir; & qu'après cette assemblée, à laquelle il n'avoit pu refu-



1651, ser à Mr. le Prince de se trouver , il iroit  
 infailliblement à Limours songer à sa fanté ,  
 & que ce seroit à Mr. le Prince à démêler  
 ses affaires comme il le jugeroit à propos.  
 Il ajouta aussi que c'étoit à la Reine de fai-  
 re dire de son côté au Parlement ce qui le pou-  
 voit empêcher d'ajouter foi aux apparences  
 favorables que la Cour donnoit mille fois par  
 jour en faveur du Mazarin. Madame fit sa-  
 voir dès le soir à la Reine ce qui s'étoit passé  
 entre elle , Monsieur & moi ; & le Premier-  
 Président , à qui elle envoya sur l'heure Mr.  
 de Brienne , lui manda qu'il seroit en effet à  
 propos qu'elle envoyat le lendemain au ma-  
 tin une Lettre de Cachet au Parlement , par  
 laquelle elle lui ordonnat de l'aller trou-  
 ver sur les onze heures par Députez , & qu'el-  
 le lui fit dire en sa présence par Mr. le Chan-  
 celier , qu'elle croyoit qu'ils dussent venir les  
 jours passez chez Mr. le Chancelier pour y  
 travailler à la Déclaration contre le Cardinal  
 Mazarin ; qu'elle ajoutat de sa bouche qu'elle  
 avoit mandé les Députez pour rendre le Par-  
 lement dépositaire de la parole royale qu'elle  
 donnoit à Mr. le Prince , qu'il pouvoit de-  
 meurer à Paris en toute sûreté ; qu'elle n'avoit  
 eu aucune pensée de le faire arrêter ; que les  
 Srs. le Tellier , Servien & Lionne étoient éloi-  
 gnez pour toujours & sans aucune espérance  
 de retour. Voila ce que le Premier-Président  
 envoya à la Reine par écrit , en priant Mr. de  
 Brienne de l'assurer que , moyennant une Dé-  
 claration de cette nature , il obligeroit Mr. le  
 Prince à se modérer. Il se servit de cette ex-  
 pression.

Le lendemain , qui fut le Mardi 26. Juil-  
 let , le Parlement s'assembla. Saintot Lieu-  
 te-

tenant des Cérémonies apporta la Lettre de Cachet , Mr. le Premier-Président alla au Palais Royal avec douze Conseillers de chaque Chambre. Mr. le Chancelier parla comme je vous ai marqué , la Reine s'expliqua comme je viens de vous dire. Monsieur s'en alla à Limours , disant qu'il n'en pouvoit revenir que le Lundi d'après : & Mr. le Prince qui avoit enrichi & augmenté de beaucoup sa livrée , au lieu de retourner à St. Maur , marcha avec une nombreuse suite , & même avec beaucoup de pompe , à l'hôtel de Condé où il logea.

Je suis assuré qu'il y a déjà quelque tems que vous me demandez le détail ou plutot le dedans de ce qui se passoit dans cette grande machine du parti de M. le Prince , dont les mouvemens vous ont parus , si je ne me trompe , assez singuliers pour vous donner de la curiosité pour les ressorts qui la faisoient agir. Il m'est impossible de satisfaire votre desir sur ce fait , & parcequ'une infinité de circonstances en sont échappées à ma mémoire , & parceque je me souviens en général que la multitude des intérêts différens qui en agitoient le corps & les parties , embrouilloient si fort dans ce tems même les espèces , que je n'y connoissois presque rien. Madame de Longueville , M. de Bouillon , Mrs. de Nemours , de la Rochefoucaut & de Chavigni , formoient un chaos inexplicable d'intention & d'intrigues , non pas seulement distinctes , mais opposées. Je sai bien que ceux qui étoient les plus engagez dans leur cause , confessoient qu'ils ne pouvoient en démêler la confusion. Je sai bien que Viole donnoit le

1651. dernier de ce mois de Juillet , dont il s'agit , à un de ses plus intimes amis , des raisons du voyage que Madame de Longueville fit le 18. à Montrond ; & que Croissi le 4. Aout en donna d'autres directement contraires du même voyage , à l'homme du monde qu'il eût voulu le moins tromper. Je rapelle dans ma mémoire vingt circonstances de cette nature , qui ne me donnent de lumière sur ce détail , que celle dont j'ai besoin pour vous assurer que , si j'entrois dans le particulier de tous les mouvemens que M. le Prince & ceux de son parti se donnèrent dans ces momens , je ne vous ferois , à proprement parler , qu'un crayon fort défectueux des conjectures que nous formions tous les matins à l'avanture , & que nous condamnions tous les soirs au hazard.

Comme la Fronde étoit plus unie , je suis persuadé que ceux du parti qui lui étoit contraire en pouvoient raisonner plus juste : je ne le suis pas moins qu'ils ne laisseroient pas de s'égarer souvent , s'ils entreprennoient de suivre par un récit avec exactitude tous les pas qu'elle fit dans ces mouvemens. Je vous rends un compte fidèle de ce que je fai certainement. C'est par cette raison que je n'ai touché que fort légèrement , ce qui se passa à \* St. Maur. On feroit des volumes de tout ce qui s'en disoit en ce tems-là ; & la seule résolution que Madame de Longueville y prit de se retirer en Berri avec Madame la Princesse , eut autant de

\* Voyez les *Mémoires de M. de la Rochefoucault*, dans la *Relation de ce qui se passa depuis la prison des Princes jusqu'à la guerre de Guyenne.*

**CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 345**  
de sens & d'interprétations différentes , qu'il y eut d'hommes ou de femmes , à qui il plut d'en raisonner. Je reviens à ce qui se passa au Parlement. 1651

Je vous ai dit ci-dessus , que M. le Duc d'Orléans avoit pris le parti de faire un second voyage à Limours. M. le Prince l'ayant su , vint chez lui à 10. heures du soir , pour lui en faire sa plainte ; & il l'obligea de mander à M. le Premier-Président qu'il se trouveroit le Lundi suivant à l'assemblée des Chambres. Comme il ne s'y étoit engagé que par foiblesse , & parcequ'il n'avoit pas la force de contredire en face M. le Prince , il fit le malade le Dimanche , & il envoya s'excuser pour le Lundi. M. le Prince fit trouver le Mardi au matin quelques Conseillers des Enquêtes dans la Grand-Chambre , pour demander l'assemblée. M. le Premier-Président s'en excusa sur l'absence de Monsieur. On murmura , on affecta de grossir à Monsieur ce murmure. Chavigni lui représenta M. le Prince dans toute sa pompe , & tenant le pavé avec une superbe livrée & une nombreuse suite. Monsieur crut qu'il se rendroit maître du Peuple , s'il ne venoit lui-même prendre sa part des crieries contre le Cardinal. Il aprit que le Dimanche au soir , les femmes avoient crié dans la Rue S. Honoré à la portière du carosse du Roi , *Point de Mazarin*. Il fut que M. le Prince avoit trouvé le Roi dans le Cours , & qu'il alloit pour le moins aussi-bien accompagné que lui. Enfin il eut peur. Il revint le Mardi à Paris , & le Mercredi 2. d'Avout au Palais , où je me trouvai avec tous mes amis , & en très

1651. grand nombre de bons Bourgeois. M. le Premier-Président y fit le raport de tout ce qui s'étoit passé le 26. au Palais Royal ; & il exagéra beaucoup la bonté que la Reine avoit eue de rendre le Parlement dépositaire de la parole qu'elle avoit donnée pour la sûreté de M. le Prince. Il lui demanda ensuite , s'il avoit vu le Roi. Il répondit que non ; qu'il n'y avoit aucune sûreté pour lui, & qu'il étoit averti de bon lieu qu'il y avoit eu depuis peu des conférences secrètes pour l'arrêter ; & qu'en tems & lieu il nommeroit les auteurs de ces conseils. En prononçant ces dernières paroles , il me regarda fièrement , & d'une manière qui fit que tout le monde jetta en même tems les yeux sur moi. M. le Prince reprit la parole , en disant qu'Ondedei devoit arriver ce soir-là à Paris, & qu'il revenoit de Breull ; que Bertet, Fouquet, Silhon, Brachet, y faisoient des voyages continuels ; que M. de Mercœur avoit épousé depuis peu la Mancini ; que le \* Maréchal d'Aumont avoit ordre de tailler en pièces les Régimens de Condé , de Conti, & d'Enguien ; & que cet ordre étoit l'unique source qui les avoient empêchez de joindre l'armée du Roi.

Après que M. le Prince eut cessé de parler , † M. le Premier-Président dit qu'il avoit peine de le voir en cette place , avant qu'il eût vu le Roi ; & qu'il sembloit qu'il vou-

\* Antoine d'Aumont de Rochebaron , Duc & Pair & Maréchal de France , mort en 1669. en sa 68. année.

† Voyez les Mémoires de M. Joly , Tome premier p. 145.

voulût élever Autel contre Autel. M. le 1651.  
 Prince s'aigrit à ce mot , & marqua ,  
 en s'en justifiant , que ceux qui parloient  
 contre lui , ne le faisoient que pour leurs  
 intérêts particuliers. Le Premier-Président  
 repartit avec fierté qu'il n'en avoit jamais  
 eu , mais qu'il n'avoit à rendre compte de  
 ses actions qu'au Roi. Il exagéra ensuite le  
 malheur où l'Etat se pouvoit trouver , par  
 la division de la Maison Royale ; & puis se  
 tournant vers Monsieur le Prince , il lui dit  
 d'un air pathétique ; *Est-il possible , Monsieur ,  
 que vous n'ayez pas frémi vous-même d'une  
 sainte horreur , en faisant réflexion sur ce qui se  
 passa Lundi dernier au Cours ?* Mr. le Prince  
 répondit qu'il en avoit été au desespoir , &  
 que ce n'avoit été que par rencontre , dans  
 laquelle il n'y avoit point eu de sa faute ;  
 parcequ'il n'avoit pas eu lieu de s'imaginer  
 qu'il pût trouver le Roi au retour du bain ,  
 par un tems aussi froid qu'il faisoit. Il y eut  
 à cet instant deux mal-entendus , qui failli-  
 rent à faire changer la carte , & à la tour-  
 ner contre moi. Monsieur , qui entendit un  
 grand applaudissement à ce que Mr. le Prin-  
 ce venoit de dire , parceque l'on trouva qu'il  
 s'étoit très bien défendu à la vérité sur ce  
 dernier article , qui de soi-même n'étoit pas  
 trop favorable ; Monsieur , dis-je , ne distin-  
 gua pas que l'applaudissement de la Com-  
 pagnie n'alloit qu'à ce point. Il crut que le  
 gros approuvoit ce qu'il avoit dit du péril de  
 sa personne ; il appréhenda d'être envelop-  
 pé dans ce soupçon , & il s'avança lui-  
 même pour s'en tirer , & dit qu'il étoit  
 vrai que les défiances de Mr. le Prince n'é-  
 toient pas sans fondement ; que le mariage  
 de

1651. de Mr. de Mercœur étoit véritable , que l'on continuoit à avoir beaucoup de commerce avec le Mazarin. Le Premier-Président , qui vit que Monsieur appuyoit en quelque manière ce que Mr. le Prince avoit dit du péril où il étoit dans le même discours par lequel il m'avoit désigné , crut qu'il m'avoit abandonné ; & comme il étoit beaucoup mieux intentionné pour Mr. le Prince que pour moi , quoiqu'il le fût mieux pour la Cour que pour lui ; il se tourna brusquement du côté gauche , en disant : *Votre avis , Monsieur le Doyen ?* Il ne douta pas que dans une délibération , dont la matière étoit la sureté de Mr. le Prince , il ne se trouvât beaucoup de voix qui me noteroient. Je m'aperçus d'abord du dessein qui m'embarraffa beaucoup , mais qui ne m'embarraffa pas longtems ; parceque je me souvins de ce que Mr. de Guise \* (*François*) fit dans ce même Parlement , quand Mr. le Prince de Condé † (*Louis*) y porta sa plainte contre ceux qui l'avoient porté sur le bord de l'échaffaut , sous le regne de François II. Il dit à la Compagnie qu'il étoit prêt de se dépouiller de la qualité de Prince du Sang , pour combattre ceux qui

\* François de Lorraine , Grand-Maitre , Grand-Chambellan , & Grand-Veneur. Poltrot le tua en trahison le 24. Février 1563.

† Louis de Bourbon , premier du nom , septième Fils de Charles de Bourbon , Duc de Vendôme , né en 1530. C'est à l'occasion de l'entreprise d'Amboise , qu'il fut emprisonné à Orléans par la faction de la Maison de Guise ; mais il fut absous en Parlement en 1562. , & tué au combat de Jarnac en 1569.

qui avoient été la cause de sa prison ; & M. de Guise , qui étoit celui qu'il marqua , supplia le Parlement de faire agréer à Mr. le Prince qu'il eût l'honneur de lui servir de second dans ce duel. Comme j'opinois justement après la Grand-Chambre , j'eus le tems de faire cette réflexion , qui étoit d'autant meilleure , que je jugeois bien que ce seroit proprement à moi à ouvrir les avis , parceque ces bons vieillards n'en portent jamais qui signifient quelque chose , lorsque l'on les fait opiner sur un sujet sur lequel ils ne sont pas préparés. Je ne me trompai pas dans ma vue. Le Doyen exhorta Mr. le Prince à rendre ses devoirs au Roi ; Broussel harangua contre le Mazarin. Charon effleura un peu la matière ; mais assez légèrement pour me donner lieu de prétendre qu'elle n'avoit pas été touchée , & pour dire dans mon opinion que je suppliois ces Messieurs qui avoient parlé avant moi , de me pardonner si je m'étonnois de ce qu'ils n'avoient pas fait assez de réflexion , au moins à mon sens , sur l'importance de cette délibération ; que la sûreté de Mr. le Prince faisoit dans la conjoncture présente celle de l'Etat ; que les doutes qui paroissent sur ce sujet , donnoient des prétextes fâcheux dans toutes les circonstances. Je conclus à donner commission au Procureur-Général , pour informer contre ceux qui avoient donné des conseils pour arrêter Mr. le Prince. Il se mit à rire le premier ; en m'entendant parler ainsi ; presque toute la Compagnie en fit de même. Je continuai mon avis fort sérieusement , en ajoutant que j'étois sur le reste de celui de Mr. de Charon , qui alloit à ce qu'il fût fait



1651. registre des paroles de la Reine : que Mr. le Prince fût prié par toute la Compagnie d'aller voir le Roi ; que Mr. de Mercœur fût mandé pour venir rendre compte le Lundi suivant à la Compagnie de son prétendu mariage ; que les Arrêts rendus contre les Domestiques du Cardinal fussent exécutez ; qu'Ondedei fût pris au corps ; & que Bertet , Brachet , l'Abbé Fouquet , & Silhon fussent assignez par devant Mrs. Brouffel & Munier , pour repondre aux faits que Mr. le Procureur - Général pourroit proposer contre eux. Il passa à cela de toutes les voix. Mr. le Prince , qui témoigna en être très satisfait , dit qu'il n'en falloit pas moins pour l'assurer. Monsieur le mena dès l'après-dinée chez le Roi & chez la Reine , desquels il fut reçu avec beaucoup de froideur ; & Mr. le Premier-Président dit le soir à Mr. de Turenne , de qui je l'ai su depuis , que si Mr. le Prince avoit su jouer la balle qu'il lui avoit servie le matin , il avoit quinze sur la partie contre moi. Il est constant qu'il y eut deux ou trois momens dans cette séance , où la plainte de Mr. le Prince donna à la Compagnie & des impressions & des mouvemens qui me firent peur. Je changeai les uns , & j'écludai les autres , par le moyen que je viens de vous raconter , & qui confirme ce que je vous ai déjà dit plus d'une fois , que tout peut dépendre d'un instant dans ces assemblées.

La Reine fut sans comparaison plus touchée de l'atteinte qu'on avoit donnée au mariage de Mr. de Mercœur , qu'au contre-coup , & plus important & plus essentiel , que l'on avoit porté à son autorité. Elle me

com-

commanda de l'aller trouver. Elle me chargea de conjurer Monsieur en son nom, <sup>1651.</sup> d'empêcher que l'on ne poussât cette affaire. Elle lui en parla elle-même les larmes aux yeux, & elle me marqua visiblement que ce qu'elle croyoit être plus personnel au Cardinal, étoit ce qui étoit & qui seroit toujours le plus sensible à elle-même. Mr. le Tellier lui ôta cette fantaisie de l'esprit, en lui écrivant que c'étoit un bonheur que la Faction s'amufât à cette bagatelle, & qu'elle en devoit avoir de la joye; & d'autant plus, qu'il seroit très volontiers caution que ces mouvemens ne seroient qu'un feu de paille qui passeroit dans quatre jours, & qui tourneroit en ridicule, parceque dans le fond on ne pouvoit rien faire de solide contre ce mariage. La Reine comprit enfin cette vérité, quoiqu'avec peine; & elle consentit que Mr. de Mercœur vînt au Palais.

Ce qui se passa sur cette affaire le Lundi 7. d'Aout, & le jour suivant, est de si peu de conséquence, qu'il ne mérite pas votre attention. Je me contenterai de vous dire que Mr. de Mercœur répondit d'abord comme auroit fait *Jean Doucet*, dont il avoit effectivement toutes les manières; & qu'à force d'être harcelé il s'échauffa si bien, qu'il embarrassa cruellement Monsieur & Mr. le Prince, en soutenant au premier qu'il l'avoit sollicité trois mois de suite à ce mariage, & au second qu'il y avoit consenti positivement & expressément. La plus grande partie de ces deux séances se passa en négociations & en explications; & dans la fin de la dernière on lut la Déclaration contre le Cardinal, qui fut

1651.

fut renvoyée à Mr. le Chancelier ; parce-  
qu'on n'y avoit pas inféré que le Cardinal  
avoit empêché la paix de Munster , & qu'il  
avoit fait faire au Roi le voyage & le Siège  
de Bourdeaux , contre l'avis de Mr. le Duc  
d'Orléans. On voulut aussi qu'elle portat  
que l'une des causes pour laquelle il avoit fait  
arrêter Mr. le Prince , étoit le refus qu'il  
avoit fait de consentir au mariage de Mr.  
de Mercœur avec Mademoiselle de Man-  
cini.

La Reine outrée de la continuation de la  
conduite de Mr. le Prince ; qui marchoit  
dans Paris avec une suite plus grande & plus  
magnifique que celle du Roi ; & de celle de  
Monsieur , en qui elle trouvoit un change-  
ment continuel ; la Reine , dis-je , presque  
au desespoir résolut de jouer à quitte ou à  
double. Mr. de Châteauneuf flatta en cela  
son inclination ; elle y fut confirmée par une  
dépêche de Breull , laquelle jettoit feu & flam-  
mes. Elle dit clairement à Monsieur qu'elle  
ne pouvoit plus demeurer dans l'état où elle  
étoit : qu'elle lui demandoit une déclaration  
positive , ou pour ou contre elle. Elle me  
somma en sa présence de lui tenir la parole  
que je lui avois donnée , de ne point balan-  
cer à éclater contre Mr. le Prince ; s'il con-  
tinuoit à agir comme il avoit commencé.  
Monsieur , voyant que je n'hésitois pas à  
prendre ce parti ; auquel il avoit trouvé  
bon lui-même que je me fusse engagé , s'en  
fit honneur auprès de la Reine , & il crut la  
payer par ce moyen de ce qu'il ne la payoit  
pas de sa personne , qu'il n'aimoit pas natu-  
rellement à exposer. Il lui donna une dou-  
zaine.

aine de raisons , pour lui faire agréer qu'il ne se trouvat plus au Parlement ; & il lui insinua que ma presence , qui entraînoit la meilleure partie de sa Maison , feroit assez connoître à la Compagnie & au Public sa pente & ses intentions. La Reine se consola assez aisément de son absence , quoiqu'elle fit semblant d'en être fâchée. Elle connut en cette occasion , sans en pouvoir douter , que j'agissois sincèrement pour son service ; elle vit clairement que je ne balançois point à tenir ce que je lui avois promis. Ce fut en cet endroit où elle eut la bonté de me parler de la manière qu'il me semble que je vous ai tantot touchée ; elle s'abassa , mais sans feinte & de bon cœur , jusqu'à me faire des excuses des défiances qu'elle avoit eues de ma conduite , & de l'injustice qu'elle m'avoit faite ( ce fut son terme ). Elle voulut que je conférasse avec Mr. de Châteauneuf de la proposition qu'elle lui avoit faite de ne demeurer pas toujours sur la défensive , comme elle avoit fait jusques-là , & d'attaquer M. le Prince dans le Parlement. Je vous rendrai compte de la suite de cette proposition , après que je vous aurai expliqué la raison qui porta la Reine à prendre en moi plus de confiance qu'elle n'y en avoit pris jusques-là. Les incertitudes de Monsieur l'avoient si fort effarouchée , qu'elle ne savoit quelquefois à qui s'en prendre ; & les Sous-Ministres qui entretenoient toujours un grand commerce avec elle , à la réserve de Lionne qu'elle haïssoit mortellement , n'oublioient rien pour lui mettre dans l'esprit que Monsieur ne faisoit dans le fond quoi que ce soit que par mes mou-

1651. vemens. Elle en remarqua quelques uns, de si irréguliers, & même si opposez à mes maximes, qu'elle ne put me les attribuer; & je fai qu'elle écrivit un jour à Servien à ce propos: „ Je ne suis pas la duppe du Coad- „ juteur; mais je ferois la votre, si je cro- „ vois ce que vous m'en mandez aujourd' „ d'hui “. Bertet m'a dit qu'il étoit présent lorsqu'elle écrivit ce billet; il ne se ressouvenoit pas précisément sur quel sujet. Quand sa patience fut à bout, & qu'elle se fut résolue, & par les conseils de M. de Châteauneuf, & par la permission qu'elle en reçut de Breull, de pousser Mr. le Prince, elle fut ravie d'avoir lieu de se pouvoir fier à moi pour l'y servir. Elle chercha ce lieu avec plus d'aplication qu'elle n'avoit fait; & en voici un marque. Elle mena Madame avec elle aux Carmelites, un jour de quelque solemnité de leur Ordre; elle la prit au sortir de la Communion; elle lui fit faire serment de lui dire la vérité de ce qu'elle lui demanderoit; & ce qu'elle lui demanda fut, si je la servois fidèlement auprès de Monsieur. Madame lui répondit sans aucun scrupule, qu'en tout ce qui ne regardoit pas le retour du Cardinal, je la servois non seulement avec fidélité, mais avec ardeur. La Reine, qui aimoit & qui estimoit la véritable piété de Madame, ajouta foi à son témoignage, & à un témoignage rendu dans cette circonstance. Il se trouva par bonheur que dès le lendemain j'eus occasion de m'expliquer à la Reine devant Monsieur, ce que je fis sans balancer, & d'une manière qui lui plut; & ce qui la toucha encore plus que tout cela, fut que Monsieur, qui n'avoit pas

pas paru jusqu'à ce moment bien ferme à 1651.  
 tenir ce qu'il avoit promis en de certaines occasions à la Reine, ne lui manqua point en celle-ci, au moins si pleinement que les autres fois. Il ne fut pas au pouvoir de M. le Prince de le mener au Palais, quoiqu'il y employat tous ses efforts; & la Reine attribua à mon industrie, ce que je croyois dès ce tems-là, & que j'ai toujours cru depuis n'avoir été que l'effet de l'aprehension qu'il eut de se trouver dans une mêlée, qu'il avoit sujet de croire pouvoir être proche, & par l'emportement où il voyoit la Reine, & par le nouvel engagement que je venois de prendre avec elle. Je reviens à la conférence que j'eus avec Mr. de Châteauneuf, par le commandement de la Reine.

Je l'allai trouver à Mont-rouge avec M. le Président de Bellièvre, qui avoit écrit sous lui le mémoire qu'il avoit proposé à la Reine d'envoyer au Parlement, & dont il est vrai que les caractères paroïssent avoir moins d'encre que de fiel. M. de Châteauneuf, qui n'avoit plus que quelques semaines à attendre pour se voir à la tête du Conseil, comme je vous l'ai déjà dit ci-dessus, joignoit en cette rencontre à sa bile & à son humeur très violente, une grande frayeur que M. le Prince ne se raccommodat avec la Cour, & ne troublat son nouvel emploi. Je crois que cette considération avoit encore aigri son stile. Je lui en dis ma pensée avec liberté. Le Président de Bellièvre m'appuya, il en adoucit quelques termes, il y laissa toute la substance. Je le rapportai à la Reine, qui le trouva trop doux. Elle l'envoya par  
 Z 2 moi

1651. moi à Monsieur, qui le trouva trop fort. Mr. le Premier-Président, à qui il le communiqua par le canal de M. de Brienne, y trouva trop de vinaigre; mais il y mit du fel (ce fut l'expression dont il se servit en le rendant à M. de Brienne, après l'avoir gardé un demi jour). Voici le précis de ce qu'il contenoit. Le reproche de toutes les graces que la Maison de Condé avoit reçues de la Cour; la plainte de la manière dont M. le Prince s'étoit servi & conduit depuis sa liberté; la spécification de cette manière; ses cabales dans les Provinces; le renfort des garnisons qui étoient dans les places; la retraite de Madame de Longueville à Mont-rond; les Espagnols dans Stenai; les intelligences avec l'Archiduc; la séparation de ses troupes d'avec celles du Roi. Le commencement de cet écrit étoit orné d'une protestation solennelle de ne jamais rapeller le Cardinal Mazarin, & la fin, d'une exhortation aux Compagnies Souveraines, & à l'Hôtel de Ville de Paris, de se maintenir dans la fidélité.

Le Jeudi 17. d'Aout fur les 10. heures du matin, cet écrit fut lu en présence du Roi & de la Reine, & de tous les Grands qui étoient à la Cour, à Messieurs du Parlement qui avoient été mandez par Députez au Palais Royal. L'après-dinée la même cérémonie se fit au même lieu à l'égard de la Chambre des Comptes, de la Cour des Aides, & du Prévôt des Marchands.

Le Vendredi 18., le Prince fort accompagné se trouva à l'assemblée des Chambres, qui se faisoit pour la réception d'un Conseiller. Il dit à la Compagnie qu'il la  
sup-

**CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 357** 1651.  
supplioit de lui faire justice sur les impostures dont on l'avoit noirci dans l'esprit de la Reine; que s'il étoit coupable, il se soumettoit à être puni; que s'il étoit innocent, il demandoit le châtiment de ses calomnieux; que comme il avoit impatience de se justifier, il prioit la Compagnie de députer sans délai vers M. le Duc d'Orléans, pour l'inviter à venir prendre sa place. M. le Prince crut que Monsieur ne pourroit pas tenir contre une sermons du Parlement. Il se trompa; & Menardeau & Doujat, que l'on y envoya sur l'heure, rapportèrent pour toute réponse qu'il avoit été saigné, & qu'il ne savoit pas même quand sa santé lui permettroit d'assister à la délibération. M. le Prince alla chez lui au sortir de la délibération. Il lui parla avec une hauteur respectueuse, qui ne laissa pas de faire peur à Monsieur, qui n'appréhendoit rien tant au monde que d'être compris dans les éclats de M. le Prince, comme fauteur couvert du Mazarin. Il laissa espérer à M. le Prince qu'il pourroit se trouver le lendemain à l'assemblée des Chambres. Je m'en doutai à midi, sur une parole que Monsieur laissa échapper. Je l'obligeai à changer de résolution, en lui faisant voir qu'il ne falloit plus après cela de ménagement avec la Reine, & encore plus en lui insinuant sans affectation le péril de la commise & du choc, qui dans la conjoncture étoit inévitable. Cette idée lui faisoit si fort son imagination, que M. le Prince & M. de Chavigni, qui se relayèrent tout le soir, ne purent l'obliger à se rendre aux instances qu'ils lui firent de se trouver le lendemain au Palais. Il est vrai que sur les on-



1651. ze heures Goulas à force de le tourmenter lui fit signer un billet, par lequel Monsieur déclaroit qu'il n'avoit point approuvé l'écrit que la Reine avoit fait lire aux Compagnies Souveraines contre M. le Prince, particulièrement en ce qu'il l'accusoit d'intelligence avec l'Espagne. Ce même billet justifioit en quelque façon M. le Prince de ce que les Espagnols étoient encore dans Stenai, & de ce que les troupes de M. le Prince n'avoient pas joint celles du Roi. Monsieur le signa, en se persuadant en lui-même qu'il ne signoit rien; & il dit le lendemain à la Reine qu'il falloit bien contenter d'une bagatelle M. le Prince, dans une action où il étoit même de son service qu'il ne rompit pas tout à fait avec lui, pour se tenir en état de travailler à l'accommodement, lorsqu'elle croiroit en avoir besoin. La Reine, qui étoit très satisfaite de ce qui s'étoit passé le matin du jour, dont Monsieur lui fit ce discours l'après-dinée, le voulut bien prendre pour bon. Il me parut effectivement le soir que cet écrit de Monsieur ne l'avoit point touchée. Je n'ai pourtant point vu d'occasion où elle en eut, ce me semble, plus de sujet. Mais ce ne fut pas la première fois de ma vie que je remarquai qu'on a une grande pente à ne se point aigrir dans les bons événemens. Voici celui que l'assemblée des Chambres du Samedi 19. produisit.

M. le Premier-Président ayant fait la relation de ce qui s'étoit passé au Palais Royal le 17., & fait faire la lecture (\*) de l'écrit

(\*) M. le Prince accusoit le Coadjuteur d'être l'au-

crit que la Reine avoit donné aux Depu- 1651.  
tez, M. le Prince prit la parole, en disant  
qu'il étoit porteur d'un billet de Monsieur le  
Duc d'Orléans, qui contenoit sa justifica-  
tion. Il ajouta quelques paroles tendantes  
au même effet, & en concluant qu'il seroit  
très obligé à la Compagne, si elle vouloit  
supplier la Reine de nommer ses accusa-  
teurs. Il mit sur le bureau le billet de Mon-  
sieur, & un autre écrit beaucoup plus am-  
ple signé de lui-même. Cet écrit étoit u-  
ne réponse fort belle à celui de la Reine: il  
marquoit sagement & modestement les ser-  
vices de feu Monsieur le Prince & les siens;  
il faisoit voir que ses établissemens n'étoient  
pas à comparer à ceux du Cardinal; il par-  
loit de son instance contre les Sous-Minif-  
tres, comme d'une suite très naturelle &  
très nécessaire de l'éloignement de M. le  
Cardinal. Il répondit à ce qu'on lui avoit  
objecté de la retraite de Madame sa femme  
& de Madame de Longueville sa sœur en  
Berri; que la seconde étoit dans les Carme-  
lites de Bruges, & que la première demeu-  
roit en celle de ses Maisons qui lui avoit é-  
té ordonnée pour séjour dans le tems de sa  
prison. Il soutenoit qu'il n'avoit tenu  
qu'à la Reine que les Espagnols fussent sor-  
tis de Stenai, & que les troupes qui é-  
toient sous son nom, eussent joint l'ar-  
mée du Roi; & il alléguait pour témoin de  
cette vérité Monsieur le Duc d'Orléans.  
Il demanda justice contre ses calomniateurs.

Z 4

Et

L'auteur de cet écrit, comme on le verra ci a-  
près: mais il l'avoit conseillé & aprouvé. Voyez  
*les Mémoires de Joly* Tome I. pag. 150.

1651. Et sur ce que la Reine lui avoit reproché qu'il l'avoit comme forcée au changement du Conseil qui avoit paru aussitot après sa liberté, il répondit qu'il n'avoit eu aucune part à cette mutation, que l'obstacle qu'il avoit apporté à la proposition que M. le Coadjuteur & M. de Montrésor avoient faite, de faire prendre les armes au Peuple, & d'ôter de force les Sceaux à M. le Premier-Président.

Aussitot que l'on eût achevé la lecture de ces deux écrits, M. le Prince dit qu'il ne doutoit pas que je ne fusse l'auteur de celui qui avoit été écrit contre lui; & que c'étoit l'ouvrage digne d'un homme qui avoit donné un conseil aussi violent que celui d'armer Paris, & d'arracher de force les Sceaux à celui à qui la Reine les avoit confiés. Je répondis à M. le Prince que je croirois manquer au respect que je devois à Monsieur, si je disois seulement un mot pour me justifier d'une action qui s'étoit passée en sa présence. M. le Prince repartit que Messieurs de Beaufort & de la Rochefoucaut, qui étoient présens, pouvoient rendre témoignage de la vérité qu'il avançoit. Je lui dis que je le suppliois très humblement de me permettre, pour la raison que je venois d'alléguer, de ne reconnoître personne pour témoin que Monsieur, & pour juge de ma conduite; mais qu'en attendant je pouvois assurer la Compagnie que je n'avois rien fait, ni rien dit dans cette rencontre, qui ne fût d'un homme de bien; & que sur tout personne ne me pouvoit ôter ni l'honneur, ni la satisfaction de n'avoir jamais été aculé d'avoir manqué à ma parole. Ces  
der-

1654

derniers mots ne furent rien moins que sages ; ils font à mon sens une des grandes imprudences que j'aye jamais faites. M. le Prince, quoiqu'animé par M. le Prince de Conti qui le poussa, ce qui fut remarqué de tout le monde, comme pour le presser de s'en ressentir, ne s'emporta point ; ce qui ne put être en lui qu'un effet de la grandeur de son courage & de son ame. Quoique je fusse ce jour-là fort accompagné, il étoit sans comparaison beaucoup plus fort que moi ; & il est constant que, si on eût tiré l'épée dans ce moment, il eût eu incontestablement tout l'avantage. Il eut la modération de ne le pas faire ; je n'eus pas celle de lui en avoir obligation. Comme je payai de bonne mine, & que tous mes amis payèrent d'une grande audace, je ne remerciai du succès que ceux qui m'y avoient assisté, & je ne songeai qu'à me trouver le lendemain au Palais en meilleur état. La Reine fut transportée de joye, que M. le Prince eût trouvé des gens qui lui eussent disputé le pavé. \* Elle sentit, jusques à la tendresse, l'injustice qu'elle m'avoit faite, quand elle m'avoit soupçonné d'être de concert avec lui. Elle me dit tout ce que la colere pouvoit inspirer contre son parti, & de plus tendre pour un homme qui faisoit au moins ce qu'il pouvoit pour lui en rompre les mesures.

Z 5

El-

\* La Reine, dit Mr. de la Rochefoucault, dans ses Mémoires, fut bien aise de voir naître un nouveau sujet de division entre deux hommes, que dans son cœur elle haïssoit presque également. . . . Néanmoins elle donnoit toutes les aparences de sa protection au Coadjuteur &c.

1651. Elle ordonna au Maréchal d'Albret † de commander 30. Gendarmes pour se poster où je fouhaitterois. M. le Maréchal de Schomberg ‡ eut le même ordre pour autant de Chevaux-Légers. Pradelle m'envoya le Chevalier Ravaz Capitaine aux Gardes qui étoit mon ami particulier, avec 40. hommes choisis entre les Sergens & les plus braves Soldats du Régiment. Annery, avec la Noblesse du Vexin, ne fut pas oublié. Mrs. de Noirmoutier, de Fosseuse, de Châteaurenaut, de Montauban, de St. Auban, de Laignes, de Montaigu, d'Argenteuil, de Lamet, & de Sevigni, se partagèrent & les hommes & les postes. Guerin, Brigandier & l'Epinaï, Officiers dans les Compagnies de la Ville, donnèrent des rendez-vous à un très grand nombre de bons Bourgeois, qui avoient tous des pistolets & des poignards sous leurs manteaux. Comme j'avois habitude chez les buvetiers, je fis couler le soir dans les buvettes quantité de gens à moi, par lesquels la salle du Palais se trouvoit ainsi, même sans qu'on s'en aperçût, investie de toutes parts. Comme j'avois résolu de poster le gros de mes amis à la main gauche de la salle, en y entrant des Consignations par les grands degrez, j'avois mis dans une Chambre trente des Gentilshommes du Vexin, qui devoient en cas de combat prendre en flanc, & par derrière le parti de M. le Prince. Les armoires de la buvette de la quatrième qui répondoient dans

† César Phébus d'Albret, mort en 1676.

‡ Charles de Schomberg, Duc d'Halwin &c. mort en 1676.

dans la grande salle, étoient pleines de grenades. Enfin, il est vrai que toutes mes mesures étoient si bien prises, & pour le dedans du Palais, & pour le dehors, où le Pont Notre-Dame & le Pont St. Michel qui étoient passonnez pour moi, ne faisoient qu'attendre le signal, que, suivant toutes les apparences du monde, je ne devois pas être battu. Monsieur qui trembloit de frayeur, quoiqu'il fût fort à couvert dans sa maison, voulut, selon sa louable coutume, se ménager à tout événement des deux côtez. Il agréa que Ravaz, Belloy & Valois, qui étoient à lui, suivissent M. le Prince, & que le Vicomte d'Aurel, le Marquis de la Sablonnière & celui de Genlis, qui étoient aussi ses Domestiques, vinssent avec moi. On eut tout le Dimanche, de part & d'autre, pour se préparer.

Le Lundi 21. d'Aout, tous les Serviteurs de M. le Prince se trouvèrent à 7. heures du matin chez lui; & mes amis se trouvèrent chez moi entre 5. & 6. Il arriva, comme je montois en carosse, une bagatelle qui ne mérite de vous être raportée, que parcequ'il est bon d'égayer quelquefois le sérieux par le ridicule. Le Marquis de Rouillac, fameux par son extravagance, qui étoit accompagnée de beaucoup de valeur, se vint offrir à moi. Le Marquis de Camillac, homme de même caractère, y vint dans le même moment. Dès qu'il eut vu Rouillac, il me fit une grande révérence, mais en arrière, & en me disant: „ Je ve-  
 „ nois, Monsieur, pour vous assurer de mes  
 „ services; mais il n'est pas juste que les deux  
 „ plus

1651. „ plus grands fous du Royaume foyent du  
 „ même parti. Je m'en vais à l'hôtel de Con-  
 „ dé“; & vous remarquerez, s'il vous plait,  
 qu'il y alla. J'arrivai au Palais un quart d'heure  
 avant M. le Prince, qui y vint extrêmement  
 accompagné. Je crois toutefois qu'il n'avoit  
 pas tant de gens que moi; mais il avoit sans  
 comparaison plus de gens de qualité, com-  
 me il étoit & naturel & juste. Je n'avois  
 pas voulu que ceux qui étoient attachez à la  
 Cour, & qui fussent venus de bon cœur a-  
 vec moi pour l'affaire de la Reine, s'y  
 trouvaissent; de peur qu'ils ne me donna-  
 sent quelque teinture, ou plutôt quelque  
 apparence de Mazarinisme: de sorte qu'à la  
 réserve de trois ou quatre, qui, quoiqu'at-  
 tachez à la Reine, passoient pour mes amis  
 en particulier, je n'avois auprès de moi que  
 la Noblesse Frondeuse, qui n'aprochoit pas  
 en nombre de celle qui suivoit M. le Prin-  
 ce. Ce désavantage étoit à mon sens plus  
 que suffisamment récompensé, & par le  
 pouvoir que j'avois assurément beaucoup  
 plus grand parmi le Peuple, & par les pos-  
 tes dont je m'étois assuré. Château-Briant,  
 qui étoit demeuré dans les rues pour obser-  
 ver la marche de M. le Prince, m'étant ve-  
 nu dire en présence de beaucoup de gens  
 que M. le Prince seroit dans un demi quart  
 d'heure au Palais, qu'il avoit pour le moins  
 autant de monde que nous, mais que nous  
 avions pris nos postes, ce qui nous étoit  
 d'un grand avantage; je lui répondis: *Il n'y*  
*a certainement que la salle du Palais où nous*  
*les suffions mieux prendre que M. le Prince.* Je  
 sentis dans moi-même, en disant cette pa-  
 role, qu'elle provenoit d'un mouvement de  
 hon-

honte que j'avois , de souffrir une com- 1651.  
 paraison d'un Prince avec moi. Ma réflexion ne démentit point mon mouvement, j'eusse fait plus sagement si je l'eusse conservé plus longtems, comme vous l'allez voir. Comme M. le Prince eut pris sa place , il dit à la Compagnie qu'il ne pouvoit assez s'étonner de l'état où il trouvoit le Palais : qu'il paroïssoit plutôt un camp qu'un temple de Justice : qu'il y avoit des postes pris , des gens commandez , des mots de ralliement ; & qu'il ne convenoit pas qu'il se pût trouver dans le Royaume des gens assez insolens , pour prétendre lui disputer le pavé. Il répéta deux fois cette dernière parole. Je lui fis une profonde révérence , & je dis que je suppliois très humblement son Altesse de me pardonner , si je lui disois que je ne croyois pas qu'il y eût personne dans le Royaume , qui fût assez insolent pour lui disputer le haut du pavé ; mais que j'étois persuadé qu'il y en avoit qui ne pouvoient & ne devoient , par leur dignité , quitter le pavé qu'au Roi. M. le Prince me répondit qu'il me le feroit bien quitter. Je lui repartis qu'il ne seroit pas aisé. La cohue s'éleva à cet instant. Les jeunes Conseillers de l'un & l'autre parti s'intéressèrent dans ce commencement de contestation , qui commençoit , comme vous voyez , assez aigrement. Les Présidens se jetèrent entre M. le Prince & moi ; ils le conjurèrent d'avoir égard au temple de la Justice , & à la conservation de la Ville ; ils le supplièrent d'agréer que l'on fit sortir de la salle tout ce qu'il y avoit de Noblesse & de gens armez. Il le trouva bon , & il pria  
 M.



1651. M. de la Rochefoucaut de l'aller dire de sa part à ses amis : (ce fut le terme dont il se servit , il fut beau & modeste dans sa bouche) il n'y eut que l'événement qui empêcha qu'il ne fût ridicule dans la mienné; il ne l'en est pas moins dans ma pensée, & j'ai encore regret de ce qu'il dépara la première réponse que j'avois faite à Mr. le Prince touchant le pavé, qui étoit juste & raisonnable. Comme il eut prié M. de la Rochefoucaut de faire sortir ses amis, je me levai en disant imprudemment : *Je vais prier les miens de se retirer.* Le jeune d'Avaux, que vous voyez présentement le Président de Mesmes, & qui étoit dans ce tems-là dans les intérêts de M. le Prince, me dit; *Vous êtes donc armé?* Qui en doute? *lui répondis-je.* Voilà une seconde sottise en un demi quart d'heure. Il n'est jamais permis à un inférieur de s'égalér en paroles à celui à qui il doit du respect, quoiqu'il s'y égale dans l'action; & il l'est aussi peu à un Ecclésiastique de confesser qu'il est armé, même quand il l'est. Il y a des matières, sur lesquelles il est constant que le monde veut être trompé. Les actions justifient assez souvent, à l'égard de la réputation publique, les hommes de ce qu'ils font contre leurs professions; je n'en ai jamais vu qui les justifient de ce qu'ils disent, qui y soit contraire.

Comme je sortois de la Grand-Chambre, je rencontrai dans le Parquet des Huissiers M. de la Rochefoucaut qui rentrait. Je n'y fis point de reflexion, & j'allai dans la salle pour prier mes amis de se retirer. Je revins, après le leur avoir dit; & comme je mis le  
 pied

1681.  
 pied sur la porte du Parquet, j'entendis une fort grande rumeur de gens dans la salle, qui crioient aux armes. Je me voulus retourner pour voir ce que c'étoit, je n'en eus pas le tems, je me sentis le cou pris entre les deux battans de la porte, que M. de la Rochefoucaut avoit fermée sur moi, en criant à Mrs. de Coligni & de Ricouffe de me tuer \*. Le premier se contenta de ne le pas croire ; le second dit quil n'en avoit point d'ordre de M. le Prince. Montrésor, qui étoit dans le Parquet des Huissiers avec un garçon de Paris nommé Noblet, qui m'étoit affectionné, soutenoit un peu un des battans, qui ne laissoit pas de me presser extrêmement. M. de Champlâtreux, qui étoit accouru au bruit qui se faisoit dans la salle, me voyant en cette extrémité, poussa avec vigueur M. de la Rochefoucaut. Il lui dit que c'étoit une honte & une horreur qu'un assassinat de cette nature. Il ouvrit la porte, & il me fit entrer. Ce péril ne fut pas le plus grand que je courus en cette occasion, comme vous l'allez voir après que je vous aurai dit ce qui la fit naitre & cesser.

Deux ou trois criaillieurs de la lie du Peuple du parti de M. le Prince, qui n'étoient arrivez dans la salle que comme j'en sortois, s'avisèrent de crier en me voyant de loin : *Au Mazarin*. Beaucoup de gens du menu peuple, & Chavignac entr'autres, m'a-

\* Cette action est fort déguisée & adoucie dans les *Mémoires de M. de la Rochefoucaut*. M. Joly dans ses *Mémoires* Tome I. pag. 155. la rapporte, à peu de chose près, comme le Cardinal de Retz.

1651. m'ayant fait civilité lorsque je passois, & m'ayant témoigné de la joye de l'adoucissement qui commençoit de paroître, deux Gardes de M. le Prince qui étoient aussi fort éloignez, s'avifèrent de mettre l'épée à la main. Ceux qui étoient les plus proches de ces deux, crièrent aux armes. Chacun les prit. Mes amis mirent l'épée & le poignard à la main; & par une merveille qui n'a peut-être jamais eu d'exemple, ces épées, ces poignards, ces pistolets demeurèrent un moment sans action; & dans ce moment \* Crenan, qui commandoit la Compagnie des Gardes de M. le Prince de Conti, mais qui étoit aussi de mes anciens amis, & qui se trouva par bonheur en présence avec M. de Laigues, avec lequel il avoit logé dix ans durant, lui dit: „ Que faisons nous? Nous allons faire égorger M. le Prince & M. le Coadjuteur: *Schelme, qui ne remettra l'épée dans son fourreau* ”. Cette parole proférée par un des hommes du monde, dont la réputation pour la valeur étoit le mieux établie, fit que tout le monde sans exception suivit son exemple. Cet événement est peut-être un des plus extraordinaires qui soit arrivé dans notre siècle. La présence d'esprit & de cœur d'Argenteuil ne l'est guères moins. Il se trouva par hazard fort près de moi, quand je fus pris par le cou dans la porte, & il eut assez de sang froid pour remarquer que Peche, † un fameux féditieux du parti de M.

\* Le Marquis de Crenan, Capitaine des Gardes du Prince de Conti.

† Joly le qualifie de *grand Clabauder de Mr. le Prince*, & le nomme *Pech*. *Mém. de Joly*, pag. 157.

M. le Prince, me cherchoit des yeux le poignard à la main, disant : *Où est le Coadjuteur ?* Argenteuil, qui se trouva par bonheur près de moi, parcequ'il s'étoit avancé pour parler à quelqu'un qu'il connoissoit du parti de M. le Prince, jugea qu'au lieu de revenir à son gros, & de tirer l'épée, ce que tout homme médiocrement vaillant eût fait dans cette occasion, il feroit mieux d'observer & d'amuser Peche, qui n'avoit qu'à faire un demi tour à gauche, pour me donner du poignard dans les reins. Il exécuta si adroitement cette pensée, qu'en raisonnant avec lui, & en me couvrant de son long manteau, il me sauva la vie, qui étoit d'autant plus en péril, que mes amis qui me croyoient rentré dans la Grand-Chambre, ne songeoient qu'à pousser ceux qui étoient devant eux. Vous vous étonnerez peut-être de ce qu'ayant si bien pris mes précautions par tout ailleurs, je n'avois pas garni de mes amis & le Parquet des Huissiers, & les lanternes ; mais votre étonnement cessera, quand je vous aurai dit que j'y avois fait toute la réflexion nécessaire, & que j'avois bien prévu les inconvéniens de ce manquement ; mais je n'y avois point trouvé de remède, parceque le seul que j'y pouvois apporter, qui étoit de les remplir de gens affidés, étoit impraticable, ou du moins n'étoit praticable qu'en s'attirant d'autres inconvéniens encore plus grands. Presque tout ce que j'avois de gens de qualité auprès de moi, avoit son emploi, & son emploi nécessaire, dans les différens postes qu'il étoit nécessaire d'occuper. Il n'y eût eu rien de si odieux que de mettre des gens ou du peuple ou de bas étage dans

1651. ces fortes de lieux , où l'on ne laisse entrer dans l'ordre que des gens de condition. Si on les eût vus occupez par des gens de moindre étoffe , au préjudice d'une infinité de gens illustres que M. le Prince avoit avec lui , les indifférens du Parlement se fussent prévenus infailliblement contre un spectacle de cette nature. Il m'étoit important de laisser à ma conduite tout l'air de défensive , & je préfèrai cet avantage à celui d'une plus grande sûreté. Il faillit à m'en coûter cher ; car outre l'aventure de la porte , de laquelle je viens de vous entretenir , M. le Prince , avec lequel j'ai parlé depuis fort souvent de cette journée , m'a dit qu'il avoit fait son compte sur cette circonstance ; & que si le bruit de la salle eût duré encore un moment , il me sautoit à la gorge pour me rendre responsable de tout le reste. Il le pouvoit , ayant assurément dans les lanternes beaucoup plus de gens que moi ; mais je suis persuadé que la fuite eût été funeste aux deux partis , & qu'il eût eu lui-même grande peine de s'en tirer. Je reprends la suite de mon récit.

Aussitôt que je fus rentré dans la Grand-Chambre , je dis à M. le Premier-Président que je devois la vie à M. son fils , qui fit effectivement , en cette occasion , tout ce que la générosité la plus haute peut produire. Il étoit , en tout ce qui n'étoit pas contraire à la conduite & aux maximes de M. son Père , attaché à M. le Prince jusques à la passion. Il étoit persuadé , quoiqu'à tort , que j'avois eu part dans les séditions qui s'étoient vingt fois faites contre M. son Père dans le cours du Siège de Paris ; rien ne l'obligeoit de prendre davantage de part au pé-  
ril

ril où j'étois, que la plupart de Mrs. du Par- 1651.  
lement qui demeuroient fort paisiblement  
dans leurs places. Il s'intéressa dans ma  
conservation jusqu'au point de s'être com-  
mis lui-même avec le Parti, qui au moins  
en cet endroit étoit le plus fort. Il y a peu  
d'actions plus belles, & j'en conserverai a-  
vec tendresse la mémoire jusques au tom-  
beau. J'en témoignai publiquement ma re-  
connoissance à M. le Premier-Président, en  
rentrant dans la Grand-Chambre; & j'ajou-  
tai que M. de la Rochefoucaut avoit fait  
tout ce qui étoit en lui pour me faire assas-  
siner. \* Il me répondit ces propres paro-  
les: *Traître, je me soucie peu de ce que tu de-  
viennes.* Je lui repartis ces propres mots:  
*Tout beau, la Franchise notre ami,* (nous lui  
avons donné ce quolibet dans notre Parti)  
*vous êtes un poltron,* (je mentois, car il est  
assurément fort brave) *& je suis un Prêtre;*  
*le duel nous est défendu.* M. de Brissac qui  
étoit immédiatement au dessus de lui, le  
menaça de coups de bâton; il menaça M.  
de Brissac de coups d'éperon. Mrs. les Pré-  
sidents qui crurent avec raison que ces dits  
& redits étoient un commencement de que-  
relle qui alloit passer au de là des paroles,  
se jetterent entre nous. M. le Premier-Pré-  
sident, qui avoit mandé un peu auparavant  
les Gens du Roi, se joignit à eux, pour  
conjurer pathétiquement M. le Prince par le  
fang

\* Le Duc répondit, à ce qu'il raconte lui-même  
dans ses Mémoires, qu'il falloit que la peur lui eût  
ôté la liberté de juger, &c. Voyez dans les Mémoires  
de la Rochefoucaut la Relation de ce qui s'est passé de-  
puis la prison des Princes.

1651. sang de S. Louis, de ne point souffrir que le temple qu'il avoit donné à la conservation de la paix & à la protection de la Justice fût ensanglanté; & pour m'exhorter par mon sacré caractère à ne point contribuer au massacre du Peuple que Dieu m'avoit commis. M. le Prince agréa que deux de ces Messieurs allassent dans la grand-salle faire sortir ses serviteurs par le degré de la Ste. Chapelle; deux autres firent la même chose à l'égard de mes amis par le grand escalier, qui est à la main gauche, en sortant de la salle. Dix heures sonnèrent, la Compagnie se leva; & ainsi finit cette matinée, qui faillit à abimer Paris.

Il me semble que vous me demandez quel personnage jouoit M. de Beaufort dans cette dernière scène; & qu'après le rôle que vous lui avez vu dans les premières, vous vous étonnez du silence dans lequel il paroît comme enseveli depuis quelque tems. Vous verrez dans ma réponse la confirmation de ce que j'ai remarqué déjà plus d'une fois dans cet Ouvrage, que l'on ne contente jamais personne, quand on prétend contenter tout le monde. M. de Beaufort se mit dans l'esprit, ou plutôt Madame de Montbazon le lui mit, après qu'il eut rompu avec moi, qu'il se devoit & pouvoit ménager entre M. le Prince & la Reine; & il affecta même si fort l'apparence de ce ménagement, qu'il affecta de se trouver tout seul, & sans être suivi de qui que ce soit, dans ces deux assemblées du Parlement, desquelles je viens de vous entretenir. Il dit même tout haut à la dernière, d'un ton de Caton qui ne lui convenoit pas: *Pour moi je ne suis qu'un*

qu'un Particulier qui ne me mêle de rien. Je 1651.  
me tournai vers M. de Briffac, & lui dis: *Il faut avouer que M. d'Angoulême, & M. de Beaufort, ont une bonne conduite!* ce que je ne proférai pas si bas que M. le Prince ne l'entendit, & ne s'en prit à rire. Vous observerez, s'il vous plaît, que M. d'Angoulême \* avoit plus de 90 ans, & qu'il ne bougeoit plus de son lit. Je ne vous marque cette bagatelle, que parcequ'elle signifie que tout homme que la fortune seule a fait homme public, devient presque toujours avec un peu de tems un Particulier ridicule. On ne revient plus de cet état; & la bravoure de M. de Beaufort, qu'il signala encore en plus d'une occasion depuis le retour de Mr. le Cardinal, contre lequel il se déclara sans balancer, ne le put relever de sa chute. Mais il est tems de rentrer dans le fil de ma narration.

Vous comprenez aisément l'émotion de Paris dans le cours de la matinée, que je viens de vous décrire. La plupart des Artisans avoient leurs mousquets auprès d'eux en travaillant dans leurs boutiques. Les femmes étoient en prières dans les Eglises; mais ce qui est encore vrai, c'est que Paris fut plus touché l'après-dinée de la crainte de retomber dans le péril, qu'il ne l'avoit été le matin de s'y voir. La tristesse parut universelle sur les visages de tous ceux, qui n'étoient pas tout-à-fait engagez

A a 3 à

\* Charles de Valois, fils naturel de Charles IX. Il étoit né le 28. Avril 1573. & mourut le 24. Sept. 1650. âgé de 77. ans & demi. On ne peut comprendre comment M. de Retz s'est trompé ici.



1651. à l'un ou à l'autre des Partis. La réflexion, qui n'étoit plus divertie par les mouvemens, trouva sa place dans les esprits de ceux même qui y avoient le plus de part. M. le Prince dit au Comte de Fiesque, au moins à ce que celui ci raconta le soir publiquement: *Paris a failli aujourd'hui à être brulé; quel feu de joye pour le Mazarin ! Et ce sont ses deux plus capitaux ennemis qui ont été sur le point de l'allumer.* Je concevois de mon côté que j'étois sur la pente du plus fâcheux & du plus dangereux précipice, où un particulier se fût jamais trouvé. Le mieux qui me pouvoit arriver, étoit d'avoir l'avantage sur M. le Prince, & ce mieux se fût terminé, s'il eût péri, à passer pour assassin du premier Prince du Sang, à être immanquablement desavoué par la Reine, & à donner tout le fruit de mes peines & de mes périls au Cardinal par l'événement, qui ne manque jamais de tourner en faveur de l'autorité royale, tous les desordres qui passent jusqu'au dernier excès. Voilà ce que mes amis, au moins les sages, me représentoient. Voilà ce que je me représentois à moi-même. Mais quel moyen, quel remède, quel expédient pour se tirer d'un embarras, où l'on a eu raison de se jeter, & où l'engagement en fait une seconde, qui est pour le moins aussi forte que la première? Il plut à la Providence d'y donner ordre. Monsieur, accablé des cris de Paris qui courut d'effroi au Palais d'Orléans, mais plus pressé encore par sa frayeur qui lui fit croire qu'un mouvement aussi général que celui qui avoit failli d'arriver, ne s'arrêteroit pas au Palais; Monsieur, dis-je, fit promettre

CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 375  
tre à M. le Prince qu'il n'iroit le lendemain 1651.  
que lui fixième au Palais, pourvû que je  
m'engageasse à n'y aller qu'avec un pareil  
nombre de gens. Je suppliai Monsieur de me  
pardonner si je ne recevois pas ce parti: &  
parceque je manquerois, si je l'acceptois,  
au respect que je devois à M. le Prince, a-  
vec lequel je savois que je ne devois faire  
aucune comparaison, & parceque je n'y  
trouvois aucune sûreté pour moi; ce nom-  
bre de séditieux qui criailloient contre moi,  
n'ayant point de règles & ne reconnoissant  
point de Chef: que ce n'étoit que contre  
ces sortes de gens que j'étois armé: que je  
savois le respect que je devois à M. le Prin-  
ce: qu'il y avoit si peu de compétence d'un  
Gentilhomme à lui, que 500. hommes é-  
toient moins à lui qu'un laquais à moi. Mon-  
sieur, qui vit que je ne donnois pas dans  
sa proposition, & à qui Madame de Che-  
vreuse, à laquelle il avoit envoyé Ornano  
pour la persuader, manda que j'avois rai-  
son; Monsieur, dis-je, alla trouver la Rei-  
ne pour lui remontrer les grands inconvé-  
niens que la continuation de cette condui-  
te produiroit infailliblement. Comme de  
son naturel elle ne craignoit rien & prévo-  
yoit peu, elle ne fit aucun cas des remon-  
trances de Monsieur; & d'autant moins  
qu'elle eût été ravie dans le fond des ex-  
trémitez qu'elle s'imaginoit & possibles &  
proches; quand M. le Chancelier qui lui parla  
fortement, & les Bertets & les Brachets, qui  
étoient accablez de tristesse & cachez dans les  
greniers du Palais Royal, & qui appréhendoient  
d'être égorgés dans une émotion générale, lui  
eurent fait connoitre que la perte de M. le

1651. Prince & la mienne, arrivées dans une conjoncture pareille, jetteroient les choses dans une confusion, que le seul nom de Mazarin pouvoit même rendre fatale à la Maison Royale; elle se laissa fléchir plutôt aux larmes qu'aux raisons du Genre humain; & elle consentit de donner aux uns & aux autres un ordre du Roi, par lequel il leur seroit défendu d'aller au Palais. M. le Premier-Président, qui ne doutoit pas que M. le Prince n'accepteroit point ce parti, que l'on ne pouvoit dans la vérité lui imposer avec justice, parceque sa présence y étoit nécessaire, alla chez la Reine avec le Président de Nesmond. Il lui fit connoître qu'il seroit contre toute sorte d'équité de défendre à M. le Prince d'assister à un lieu, où il ne se trouvoit que pour demander à se justifier du crime qu'on lui imposoit. Il lui marqua la différence qu'elle devoit mettre entre un premier Prince du Sang dont la présence étoit de nécessité dans cette conjoncture, & un Coadjuteur de Paris, qui n'y avoit jamais séance que par une grâce assez ordinaire que le Parlement lui avoit faite. Il ajouta que la Reine devoit faire réflexion que rien ne le pouvoit obliger à parler ainsi que la force de son devoir; parcequ'il lui avouoit ingénument que la manière dont j'avois reçu le petit service que son fils avoit essayé de me rendre le matin, (ce fut son terme) l'avoit touché si sensiblement, qu'il se faisoit une contrainte extrême à soi-même, en la priant, sur un sujet qui peut-être ne me seroit pas fort agréable. La Reine se rendit à ses raisons, & aux instances de toutes les Dames de la Cour, qui, l'une par une raison, & l'autre par

par une autre , appréhendoient le fracas presque inévitable du lendemain. Elle m'envoya M. de Charost, Capitaine des Gardes en quartier, pour me défendre au nom du Roi d'aller le lendemain au Palais. M. le Premier-Président, que j'avois été voir & remercier le matin au lever du Parlement, me vint rendre ma visite, comme M. de Charost sortoit de chez moi. Il me conta fort sincèrement le détail de ce qu'il venoit de dire à la Reine. Je l'en estimai, parcequ'il avoit raison, & je lui témoignai de plus que j'en étois très aise, parcequ'il me tiroit avec honneur d'un très méchant pas. *Il est très sage, me répondit-il, de le penser, & il est encore plus honnête de le dire.* Il m'embrassa tendrement, en disant cette dernière parole. Nous nous jurames amitié, je la tiendrai toute ma vie à sa famille avec tendresse & reconnoissance.

Le lendemain, qui fut le Mardi 22. Aout, le Parlement s'assembla. On fit garder à tout hazard le Palais par deux Compagnies de Bourgeois, à cause du reste d'émotion qui paroïsoit encore dans la Ville. M. le Prince demeura dans la quatrième des Enquêtes: parcequ'il n'étoit pas de la forme qu'il assistat à une délibération, dans laquelle il demandoit, ou qu'on le justifiât, ou qu'on lui fît son procès. On ouvrit beaucoup de différens avis. Il passa à celui de M. le Premier-Président, qui fut que tous les écrits, tant ceux de la Reine & de M. le Duc d'Orléans, que de M. le Prince, seroient portez au Roi & à la Reine par les Députez; & que très humbles remontrances leur seroient faites sur l'importance de ces écrits: que la Reine seroit suppliée de faire étouffer cette affaire: &

1651. que M. le Duc d'Orléans feroit prié de s'entremettre pour l'accommodement.

Comme M. le Prince fortoit de cette assemblée, suivi d'une foule de peuple de ceux qui étoient à lui, je me trouvai tête pour tête devant son carosse, assez près des Cordeliers, avec la procession de la grande Confrairie que je conduisois. Comme elle est composée de 30. ou 40. Curez de Paris, & qu'elle est toujours suivie de beaucoup de peuple, j'avois cru que je n'y avois pas besoin de mon escorte ordinaire; & j'avois même affecté de n'avoir auprès de moi que cinq ou six Gentilshommes, qui étoient Mrs. de Fosseuse, de Lamet, de Querieux, de Château-briant & les Chevaliers d'Humières & de Sevigné. Trois ou quatre de la populace qui suivoit M. le Prince, crièrent *au Mazarin*, dès qu'ils me virent. M. le Prince, qui avoit, ce me semble, dans son carosse Mrs. de la Rochefoucaut, de Rohan, & de Goncourt, en descendit aussitôt qu'il m'eut aperçu. \* Il fit taire ceux de sa suite qui avoient commencé à crier; il se mit à genoux pour recevoir ma bénédiction. Je la lui donnai le bonnet en tête; je l'ôtai aussitôt, & lui fis une profonde révérence. Cette aventure est, comme vous voyez, assez plaisante. En voici une autre, qui ne le fut pas tant par l'événement; & c'est à mon sens, ce qui m'a couté ma fortune, & qui à failli plusieurs fois à me couter la vie.

La

\* M. de la Rochefoucaut dans ses Mémoires dit que le peuple cria mille injures au Coadjuteur, & se préparoit à le mettre en pièces, si M. le Prince n'eût fait descendre ses gens pour apaiser ce tumulte.

La Reine fut si transportée de joye des 1651.  
obstacles que M. le Prince rencontroit dans  
ses desseins, & elle fut si satisfaite de l'honnê-  
reté de mon procédé, que je puis dire avec  
vérité que je fus pendant quelques jours  
en faveur. Elle ne pouvoit assez témoigner  
à son gré, à ceux qui l'aprochoient, la sa-  
tisfaction qu'elle avoit de moi. Madame  
la Palatine étoit persuadée qu'elle parloit de  
cœur. Madame de Lesdiguières me dit que  
Madame de Beauvais, qui étoit assez de ses  
amies, l'avoit assurée que je faisois chemin dans  
son esprit. Ce qui me le persuada plus que  
tout le reste, fut que la Reine qui ne pouvoit  
souffrir que l'on donnât la moindre atteinte  
au Cardinal Mazarin, entra en raillerie, &  
de bonne foi, d'un mot que j'avois dit de  
lui. Bertet, je ne me souviens pas à pro-  
pos de quoi, m'avoit dit quelques jours au-  
paravant que le pauvre Cardinal étoit quel-  
quefois bien empêché; & je lui avois ré-  
pondu: *Donnez-moi le Roi de mon côté deux  
jours durant, & vous verrez si je le serai.*  
Il avoit trouvé cette sottise assez plaisante;  
& comme il étoit lui-même fort badin, il  
n'avoit pû s'empêcher de la dire à la Reine.  
Elle ne s'en fâcha pas, elle en rit de bon  
cœur; & cette circonstance sur laquelle  
Madame de Chevreuse, qui connoissoit par-  
faitement la Reine, fit beaucoup de réflex-  
ion, jointe à une parole qui lui fut rapor-  
tée par Madame de Lesdiguières, lui fit  
naître une pensée que vous allez voir, a-  
près que je vous aurai rendu compte de cet-  
te parole.

Madame de Carignan disoit un jour devant  
la Reine que j'étois fort laid; & c'étoit  
peut-

1651. peut-être l'unique fois de sa vie où elle n'a-  
voit point menti. La Reine lui répondit;  
*Il a les dents fort belles, & un homme n'est ja-  
mais laid avec cela.* Madame de Chevreuse  
ayant su ce discours par Madame de Lesdi-  
guières, à qui Madame de Niel l'avoit ra-  
porté, se ressouvint de ce qu'elle avoit oui  
dire à la Reine en beaucoup d'occasions,  
que la seule beauté des hommes étoient les  
dents, parceque c'étoit l'unique qui fût  
d'usage. „ Effayons, *me dit-elle un soir que*  
„ *je me promenois avec elle dans le jardin de*  
„ *l'hôtel de Chevreuse.* Si vous voulez bien  
„ jouer votre personnage, je ne desespere de  
„ rien; faites seulement le rêveur quand vous  
„ êtes auprès de la Reine. Regardez conti-  
„ nuellement ses mains; pestez contre le Car-  
„ dinal; laissez moi faire du reste”. Nous con-  
certames le détail, & nous le jouames juste,  
comme nous l'avions concerté. Je deman-  
dai trois ou quatre audiences de suite à la  
Reine, à propos de rien. Je ne fournis à  
la conversation dans ces audiences, que  
ce qui étoit bon pour l'obliger à chercher  
le sujet pour lequel je les lui avois deman-  
dées. Je suivis de point en point les avis de  
Madame de Chevreuse; je poussai l'inquié-  
tude & l'emportement contre le Cardinal  
jusques à l'extravagance. La Reine, qui é-  
toit naturellement très coquette, entendit  
ces airs; elle en parla à Madame de Che-  
vreuse, qui fit la surprise & l'étonnée, mais  
qui ne la fit qu'autant qu'il falut pour mieux  
jouer son jeu, en faisant semblant de reve-  
nir de loin, & de faire, à cause de ce que  
la Reine lui en disoit, des réflexions aux-  
quelles elle n'auroit jamais pensé sans cela,  
sur

sur ce qu'elle avoit remarqué en arrivant à Paris, de mes emportemens contre le Cardinal. „ Il est vrai, Madame, *disoit elle à la Reine*, Votre Majesté me fait ressouvenir de certaines circonstances qui se rapportent assez à ce que vous dites. Le Coadjuteur me parloit des journées entières de toute la vie passée de Votre Majesté, avec une curiosité qui me surprenoit : parcequ'il entroit même dans le détail de mille choses, qui n'avoient aucun raport au tems présent. Ces conversations étoient les plus douces du monde, tant qu'il ne s'agissoit que de vous. Il n'étoit plus le même homme, s'il arrivoit par hazard que l'on nommat M. le Cardinal, il disoit même des rages de Votre Majesté ; & puis tout d'un coup il se radoucissoit, mais jamais pour M. le Cardinal. Mais à propos, il faut que je rapelle dans ma mémoire la manie qui lui monta un jour dans la tête contre Buckingham ; je ne m'en ressouviens pas précisément. Il ne pouvoit souffrir que je disse qu'il étoit fort honnête homme. Ce qui m'a toujours empêchée de faire réflexion sur mille & mille choses de cette nature que je vois d'une vue, est l'attachement qu'il a pour ma fille. Ce n'est pas dans le fond que cet attachement soit si grand qu'on le croit. Je voudrois bien que la pauvre créature n'en eût pas plus pour lui, qu'il en a pour elle. Sur le tout, je ne puis m'imaginer, Madame, que le Coadjuteur soit assez fou pour se mettre cette vision dans la fantaisie”.

Voilà une des conversations de Madame de Chevreuse avec la Reine. Il y en eut vingt



1651. vingt ou trente de cette nature, dans lesquelles il se trouva à la fin que la Reine persuada à Madame de Chevreuse que j'étois assez fou pour me mettre cette vision dans l'esprit, & dans lesquelles pareillement Madame de Chevreuse persuada à la Reine que je l'y avois effectivement beaucoup plus fortement qu'elle ne l'avoit cru elle-même. Je ne m'oubliai pas de ma part; je jouai bien, je passai dans les conversations de la rêverie à l'égarement; & je ne revins de celui ci que par des reprises, qui en marquant un profond respect pour elle, marquoient toujours du chagrin, & quelquefois de l'emportement contre le Cardinal. Je n'aperçus pas que je me brouillois à la Cour par cette conduite; mais Mademoiselle de Chevreuse, à laquelle sa mère avoit jugé de la faire agréer, pour la raison que vous verrez ci-après, prit en gré de la brouiller au bout de deux mois par la plus grande & la plus signalée de toutes les imprudences. Je vous rendrai compte de ce détail, après que je me serai satisfait moi-même sur une omission qu'il y a déjà assez longtemps que je me reproche dans cet Ouvrage.

Presque tout ce qui y est contenu n'est qu'un enchainement de l'attachement que la Reine avoit pour M. le Cardinal Mazarin; & il me semble par cette raison que je devois même beaucoup plutôt vous en expliquer la nature, de laquelle je crois que vous pouvez juger plus sûrement. si je vous expose au préalable quelques événemens de ses premières années, que je considère comme aussi clairs & aussi certains que ceux que j'ai vus moi-même, parceque je les tiens de Madame

dame de Chevreuse, qui a été la seule & vé- 1651,  
 ritable confidente de sa jeunesse. Elle m'a  
 dit plusieurs fois que la Reine n'étoit Espa-  
 gnole ni d'esprit ni de corps : qu'elle n'a-  
 voit le temperament, ni la vivacité de sa  
 Nation ; qu'elle n'en tenoit que la coquet-  
 terie, mais qu'elle l'avoit au souverain de-  
 gré : que \* M. de Bellegarde, vieux, mais  
 poli & galant à la mode de la Cour de Hen-  
 ri III. lui avoit plu, mais qu'elle s'en étoit  
 dégoutée, parcequ'en prenant un jour con-  
 gé d'elle, lorsqu'il alla commander l'armée  
 à la Rochelle, & lui ayant demandé en gé-  
 néral la permission d'espérer une grace avant  
 son départ, il s'étoit réduit à la supplier de  
 vouloir bien mettre la main à la garde de son  
 épée : qu'elle avoit trouvé cette manière si  
 fotte, qu'elle n'en avoit jamais pu revenir :  
 qu'elle avoit agréé la galanterie de M. de  
 Montmorenci, beaucoup plus qu'elle n'avoit  
 aimé sa personne : que l'averfion qu'elle a-  
 voit pour les manières de M. le Cardinal de  
 Richelieu, qui étoit aussi pédant en amour,  
 qu'il étoit honnête homme pour les autres  
 choses, avoit fait qu'elle n'avoit jamais pu  
 souffrir la sienne † . . . . . † Il man-  
 Qu'elle lui avoit vu dès l'entrée de la Ré- que ici  
 gence une grande pente pour M. le Cardi- une de-  
 nal, mais qu'elle n'avoit pu démêler jusqu'où mie pa-  
 cette pente l'avoit portée : qu'il étoit vrai ge.  
 qu'elle avoit été chassée de la Cour, fitot a-  
 près, qu'elle n'avoit pas eu le tems d'y voir  
 clair

\* Roger de Saint Lary & de Bellegarde, Pair  
 & Grand-Ecuyer de France, favori du Roi Henri  
 III. Il mourut en 1646. âgé de 83. ans & sept  
 mois.

clair, quand même il y auroit eu quelque chose : qu'à son retour en France, après le Siège de Paris, la Reine dans les commencemens s'étoit tenue si couverte avec elle, qu'elle n'avoit pu y rien pénétrer : que depuis qu'elle s'y étoit raccoutumée, elle lui avoit vu dans des momens de certains airs, qui avoient beaucoup de ceux qu'elle avoit eus autrefois avec Buckingham : qu'en d'autres elle avoit remarqué des circonstances, qui lui faisoient juger qu'il n'y avoit entr'eux qu'une liaison intime d'esprit : que l'une des plus considérables étoit la manière dont le Cardinal vivoit avec elle, peu galante & même rude ; ce qui toutefois, ajouta Madame de Chevreuse, a deux faces, de l'humeur dont je connois la Reine. Buckingham me disoit autrefois qu'il avoit aimé trois Reines, & qu'il avoit été obligé de les gourmer toutes trois. C'est pourquoi, je ne fai qu'en juger. Voila comme Madame de Chevreuse me parloit. Je reviens à ma narration.

Je n'étois pas assez chatouillé de la figure que je faisois contre Mr. le Prince, quoique je m'en tinssé très honoré, pour ne pas concevoir dans toute leur étendue les précipices du poste où j'étois. „ Où allons nous, disois-je à M. de Bellièvre, qui me paroissoit trop aise de ce que M. le Prince ne m'avoit pas dévoré, pour qui travaillons nous ? Je fai que nous sommes obligez de faire ce que nous faisons ; je fai que nous ne pouvons mieux faire ; mais nous devons nous réjouir d'une nécessité qui nous porte à un mieux, duquel il n'est pas possible que nous ne retombions bientôt dans le pis. Je vous entens,

„ ré

„ répondit le Président de Bellièvre, & je vous 1651  
 „ arrête en même tems, pour vous dire ce que  
 „ j'ai appris de Cromwel. (M. de Bellièvre l'avoit  
 „ vu & connu en Angleterre.) Il me disoit  
 „ un jour que l'on ne montoit jamais si haut,  
 „ que quand on ne fait où l'on va. Vous sa-  
 „ vez, *dis-je à de Bellièvre*, que j'ai hor-  
 „ reur pour Cromwel; mais quelque grand  
 „ homme qu'on nous le prône, j'y ajoute le  
 „ mépris, s'il est de ce sentiment; il est d'un  
 „ fou”. Je ne vous raporte ce dialogue, qui  
 n'est rien en soi, que pour vous faire voir  
 l'importance qu'il y a à ne parler jamais  
 des gens qui sont dans les grands postes. M.  
 le Président de Bellièvre en rentrant dans  
 son cabinet, où il y avoit force gens, dit  
 cette parole comme une marque de l'injusti-  
 ce que l'on me faisoit, quand on disoit que  
 mon ambition étoit sans mesure & sans bor-  
 nes. Elle fut rapportée au Protecteur qui s'en  
 souvint avec aigreur dans une occasion dont  
 je vous parlerai dans la suite, & qui dit à  
 M. de Bourdeaux, Ambassadeur de France  
 en Angleterre: *Je ne connois qu'un homme au  
 monde qui me méprise, qui est le Cardinal de  
 Retz.* Cette opinion faillit à me couter cher.  
 Je reprends le fil de ma narration.

Monsieur, qui étoit très aisé de s'être tiré  
 à si bon marché des embarras, que vous avez  
 vus ci-dessus; ne songea qu'à les éviter pour  
 l'avenir, & s'en alla le 26. à Limours, pour  
 faire voir, dit-il à la Reine, qu'il n'entroit  
 en rien de tout ce que M. le Prince faisoit.

Le Lundi 28. & le lendemain, M. le  
 Prince fit tous ses efforts au Parlement, pour  
 obliger la Compagnie à presser la Reine, ou

1651. à le justifier, ou à donner des preuves de l'écrit, qu'elle avoit envoyé contre lui. Mais M. le Premier-Président demeura ferme à ne souffrir aucune délibération, jusques à ce que M. le Duc d'Orléans fût revenu; & comme il étoit persuadé qu'il ne reviendrait pas sitôt, il consentit qu'il fût prié par la Compagnie de venir prendre sa place. M. le Prince y alla lui-même l'après-dinée du 29., accompagné de M. de Beaufort, pour l'en presser. Il n'y gagna rien; & Jouy vint à minuit de la part de Monsieur, pour me dire ce qui s'étoit passé dans leur conversation, & pour me commander d'en rendre compte à la Reine dès le lendemain.

Le lendemain qui fut le 30., M. le Prince vint au Palais, & il eut le plaisir de voir jouer à M. de Vendôme, l'un des plus ridicules personnages que l'on se puisse imaginer. Il demanda acte de la déclaration qu'il faisoit, qu'il n'avoit pas oui parler depuis l'année 1648. de la recherche de Mademoiselle de Mancini, & vous pouvez croire qu'il ne persuada personne. M. le Prince ayant demandé ensuite au Premier-Président, si la Reine avoit répondu aux remontrances que la Compagnie lui avoit faites, sur ce qui le regardoit, on envoya querir les Gens du Roi. Ils dirent qu'elle avoit remis à répondre au retour de M. le Duc d'Orléans, qui étoit à Limours. M. le Prince se plaignit de ce délai, comme d'un déni de justice. Beaucoup de voix s'élevèrent, & M. le Premier-Président fut obligé après beaucoup de résistance à faire la relation de ce

ce qui s'étoit passé au Palais Royal le Samedi précédent, qui étoit le jour auquel il y avoit fait la remontrance. Il l'avoit portée avec une grande force; & il n'y avoit rien oublié de tout ce qui pouvoit faire voir & sentir à la Reine l'utilité, & même la nécessité de la réunion de la Maison Royale. Il finit par le raport qu'il en fit au Parlement, en disant que la Reine l'avoit remis aussi bien que les Gens du Roi, au retour de M. le Duc d'Orléans.

M. le Président de Mesmes, qui étoit allé à Limours de la part de la Compagnie, pour l'inviter à venir prendre sa place, n'avoit raporté qu'une réponse fort ambigue, & ce qui marquoit encore davantage qu'il n'y viendroit pas, fut que M. de Beaufort, qui avoit accompagné la veille M. le Prince à Limours, dit que Monsieur lui avoit commandé de prier la Compagnie de sa part de ne le point attendre, ainsi qu'il avoit été résolu, pour consommer ce qui concernoit la Déclaration contre M. le Cardinal.

Le 31. M. le Prince vint encore au Palais, & y fit de grandes plaintes de ce que la Reine n'avoit point encore fait de réponse aux remontrances. Il est vrai qu'elle avoit fait dire simplement, par M. le Chancelier aux Gens du Roi, qu'elle attendoit M. de Brienne, qu'elle avoit envoyé à Limours, à 5. heures du matin. Vous croyez sans doute que cet envoi de M. de Brienne à Limours, fut pour remercier Monsieur de la fermeté qu'il avoit témoignée de ne pas venir au Parlement, & pour l'y confirmer; &

1651. vous aurez encore plus de sujet d'en être persuadée , quand je vous aurai dit que la Reine m'avoit commandé la vieille de lui écrire de sa part , qu'elle étoit pénétrée d'une reconnoissance (elle se servit de ce mot) qu'elle conserveroit toute sa vie , de ce qu'il avoit résisté aux dernières instances de M. le Prince. La nuit changea tout cela , ou plutot le moment de la nuit dans lequel Metayer , Valet de Chambre du Cardinal , arriva avec une dépêche , qui portoit entre autres choses ces propres mots , à ce que j'ai fu depuis du Marechal du Pleffis , qui m'a dit les avoir vus dans l'original: *Donnez , Madame , à Mr. le Prince toutes les déclarations d'innocence qu'il voudra : tout est bon pourvû que vous l'amusiez , & que vous l'empêchiez de prendre l'effort.* Ce qui est admirable , c'est que la Reine m'avoit dit à moi-même trois jours avant , qu'elle eût souhaité du meilleur de son cœur que M. le Prince fût déjà en Guyenne ; pourvû , ajouta-t-elle , que l'on ne crût pas que ce fût moi qui l'eût poussé. Ce point d'histoire est un de ceux qui m'a obligé à vous dire , en une autre occasion , qu'il y en a d'inexplicables dans les histoires , & impénétrables à ceux-mêmes qui en sont les plus proches. Je me souviens qu'en ce tems-là nous fimes tout ce qui étoit en nous , Madame la Palatine & moi , pour démêler la cause de cette variation si prompte ; que nous soupçonnâmes qu'elle étoit l'effet de quelque négociation souterraine ; & que nous crûmes depuis avoir pleinement éclairci que notre conjecture n'étoit pas fondée. Ce qui nous confir-

ma

ma dans cette opinion , fut que le 1. Sep- 1651, tembré la Reine fit dire en sa présence, par M. le Chancelier, au Parlement qu'elle avoit mandé au Palais Royal , que comme les avis qui lui avoient été donnez de l'intelligence de M. le Prince avec les Espagnols, n'avoient point eu de suite, Sa Majesté vouloit bien croire qu'ils n'étoient point véritables; & le 4. M. le Prince déclara en pleine assemblée des Chambres, que cette parole de la Reine n'étoit point une justification suffisante pour lui, puisqu'elle marquoit qu'il y eût paru du crime, si la première accusation eût été poursuivie. Il insista pour avoir un Arrêt en forme; & il s'étendit sur cela avec tant de chaleur, qu'il parut véritablement que le prétendu radoucissement de la Reine n'avoit pas été de concert avec lui. Comme toutefois ce radoucissement n'avoit pas été de celui de Monsieur, il fit le même effet dans son esprit que s'il y eût eu un accommodement véritable. Il rentra dans le soupçon, en répondant à Doujat & à Menardeau, qui avoient été députez du Parlement dès le 2. pour le prier d'y venir prendre sa place, qu'il n'y manqueroit pas. Il n'y manqua pas effectivement. Il se soutint tout le soir du 3. qu'un changement si soudain n'avoit pu avoir d'autres causes qu'une négociation couverte. Il crut que la Reine, qui lui fit des sermens du contraire, le jouoit; & le 4. il appuya avec tant de chaleur la proposition de M. le Prince, qu'il n'y eut que trois voix dans la Compagnie, qui n'allassent pas à faire de très humbles remontrances à la Reine, pour



1651. obtenir une Déclaration d'innocence en bonne forme en faveur de M. le Prince, qui pût être enregistrée avant la majorité du Roi. Vous remarquerez, s'il vous plaît, que la majorité échoit le 7. M. le Premier-Président ayant dit en opinant qu'il étoit juste d'accorder cette Déclaration à M. le Prince, mais qu'il étoit aussi nécessaire qu'il rendît auparavant ses devoirs au Roi, fut interrompu par un grand nombre de voix confuses, qui demandoient la Déclaration contre le Cardinal.

Ces deux Déclarations furent apportées au Parlement le 5. avec une troisième pour la continuation du Parlement, mais seulement pour les affaires publiques.

Le 6. celle qui concernoit le Cardinal, & l'autre pour la continuation du Parlement, furent publiées à l'audiance. Celle qui regardoit l'innocence de M. le Prince, fut remise au jour de la majorité, sous prétexte de la rendre plus authentique & plus solennelle par la présence du Roi; mais en effet dans la vue de se donner du tems, pour voir ce que l'éclat de la Majesté Royale, que l'on avoit projeté d'y faire paroître dans toute sa pompe, produiroit dans l'esprit du peuple. Ce qui me le fait croire, c'est que Servien dit deux jours après à un homme de croyance, de qui je ne l'ai su que plus de dix ans après, que si la Cour se fût bien servie de ce moment, elle auroit opprimé les Princes & les Frondeurs. Cette pensée étoit folle, & les gens qui eussent bien connu Paris, n'eussent pas été assurément de cette opinion.

Mr. le

Mr. le Prince, qui n'avoit pas plus de con-<sup>1651.</sup> fiance à la Cour qu'aux Frondeurs, n'étoit pas mal fondé dans la défiance qu'il prit & des uns & des autres. Il ne voulut pas se trouver à la cérémonie; il se contenta d'y envoyer M. le Prince de Conti, qui rendit une lettre au Roi en son nom, par laquelle il suplioit S. M. de lui pardonner; que les calomnies & les complots de ses ennemis ne lui permettoient pas de se trouver au Palais; & il ajoutoit que le seul motif du respect qu'il avoit pour Elle l'en empêchoit. Cette dernière parole, qui sembloit marquer que sans la considération de ce respect, il y eût pu aller en sûreté, aigrit la Reine au delà de ce que j'en avois vu jusqu'à ce moment: & elle me dit le soir ces propres mots; *M. le Prince périra, ou je périrai.* Je n'étois pas payé pour adoucir son esprit en cette occasion. Comme je ne laissai pas de lui représenter, par un pur principe d'honnêteté, que l'expression de M. le Prince pouvoit avoir un autre sens & plus innocent, comme il étoit vrai, elle me dit d'un ton de colère: *Voilà une fausse générosité que je hais.* Ce qui est constant, c'est que la lettre de M. le Prince au Roi étoit très sage & très mesurée.

M. le Prince après le voyage de Trie étoit revenu à Chantilly. Il y apprit que la Reine avoit déclaré les nouveaux Ministres le jour de la majorité, qui fut le 7. du mois: & ce qui acheva de le résoudre de s'éloigner encore davantage de la Cour, fut l'avis qu'il eut dans le même moment par Chavigni, que Monsieur ne s'étoit pu empêcher de di-

1691. re en riant, à propos de cet établissement :  
*Celui-ci durera plus que celui du Feudi Saint.*  
 Il ne laissa pas de supposer dans la lettre qu'il écrivit à Monsieur, pour se plaindre de ce même établissement, & pour lui rendre compte des raisons qui l'obligeoient à quitter la Cour ; il ne laissa pas, dis-je, de supposer, & sagement, que Monsieur partageoit l'offense avec lui. Monsieur, qui étoit ravi dans le fond de lui voir prendre le parti de l'éloignement, ne le fut guère moins de se pouvoir, ou plutôt de se vouloir persuader à soi même que M. le Prince étoit content de lui, & par conséquent la duppe du concert dont il avoit été avec la Reine, touchant la nomination des Ministres. Il crut que par cette raison il pouvoit fort bien demeurer avec lui à tout événement ; & le foible qu'il avoit à tenir toujours des deux côtes l'emporta, même plus loin & plus vite qu'il n'avoit accoutumé ; car il eut tant de précipitation à faire paroître de l'amitié à M. le Prince au moment de son départ, qu'il ne garda plus aucunes mesures avec la Reine, & qu'il ne prit pas même le soin de lui expliquer le sous-main des fausses avances qu'il fit pour le rappeler. Il lui dépêcha un Gentilhomme pour le prier de l'attendre à Angerville. Il donna en même tems ordre à ce Gentilhomme de n'arriver à Angerville, que quand il sauroit que M. le Prince en seroit parti. Comme il se défioit de la Reine, il ne voulut pas lui faire confidence de cette méchante finesse, qu'il ne faisoit que pour persuader à M. le Prince qu'il ne tenoit qu'à lui qu'il ne demeurât à la Cour.

La

La Reine, qui fut l'envoï du Gentilhomme, 1651,  
& qui n'en fut pas le secret, crut qu'il n'avoit pas tenu à Monsieur de retenir M. le Prince. Elle en prit ombrage, elle m'en parla. Je lui dis ingénument ce que j'en faisois, qui étoit le vrai, quoique Monsieur ne m'eût fait qu'un galimatias fort embarrassé & fort obscur. La Reine ne crut pas que je la trompasse; mais elle s'imagina que j'étois trompé, & que Chavigni s'étoit rendu maître de l'esprit de Monsieur, à mon préjudice. Cette opinion n'étoit point fondée; Monsieur haïssoit Chavigni plus que le Démon; & le seul principe de toute sa conduite, ne fut que sa timidité, qui cherchoit toujours à se rassurer par des ménagemens, même ridicules, avec tous les partis. Mais avant que d'entrer plus avant dans le détail de ce récit, je crois qu'il est à propos de vous rendre compte d'un détail assez curieux, qui concerne M. de Chavigni, que vous avez déjà vu, & que vous verrez encore au moins pour quelque tems sur le théâtre.

Je crois que je vous ai déjà dit que Monsieur avoit été sur le point de demander son éloignement à la Reine, un peu après le changement du Jeudi Saint, & qu'il ne changea de sentiment, que sur ce que je lui représentai qu'il étoit de son intérêt de laisser dans le Conseil un homme, qui étoit aussi capable que celui-là d'éveiller & de nourrir la division & la défiance entre ceux de la conduite desquels S. A. R. n'étoit pas contente. Il se trouva par l'événement que ma vue n'avoit pas été fautive; l'attachement

1651. qu'il avoit avec M. le Prince, contribua beaucoup à rendre toutes les démarches de son parti suspectes à la Reine, parcequ'elle ne pouvoit ignorer la haine envenimée que Chavigni avoit contre le Cardinal. Elle fa-voit, à n'en pouvoir douter, qu'il avoit été l'instigateur principal de l'expulsion des trois Sous-Ministres. Le ressentiment qu'elle en eut, l'obligea de lui commander de se retirer chez lui en Touraine, trois ou quatre jours après son expulsion. Il s'en excusa sous le prétexte de la maladie de sa mère, il s'en défendit par l'autorité de M. le Prince. Quand M. le Prince n'en eut plus assez dans Paris pour le maintenir, la Reine se fit un plaisir de l'y voir sans emploi; & elle me dit avec une aigreur inconcevable contre lui: *J'aurai la joye de le voir sur le pavé comme un laquais.* Elle lui fit dire par cette raison, par M. le Maréchal de Ville-roi, le premier jour de l'établissement des nouveaux Ministres, qu'il y pouvoit demeurer. Il s'en excusa, sous le prétexte de ses affaires domestiques; il se retira en Touraine, où il n'eut pas la force de demeurer. Il revint en l'absence du Roi à Paris, où vous verrez dans la suite qu'il joua un triste & fâcheux personnage, qui lui couta à la fin & l'honneur & la vie. M. de la Rochefoucaut a dit très sagement qu'il n'y a-voit rien de si nécessaire, que de savoir s'en-nuyer.

Il faut encore, avant que de reprendre la suite de mon discours, que je fasse une autre digression de ce qui se passa en ce tems-là entre M. le Prince & M. de Tu-  
ren-

renne. Aussitot après que M. le Prince fut 1651.  
forti de Paris, pour aller à S. Maur, Mrs.  
de Bouillon & de Turenne s'y rendirent, &  
ils lui offrirent leurs services publiquement,  
& en la même manière que les autres qui  
paroissoient les plus engagez avec lui. M. le  
Prince m'a dit depuis que la veille du jour  
qu'il quitta S. Maur, pour aller à Trie, d'où  
il ne revint plus à la Cour, M. de Turenne  
lui avoit encore promis si positivement de  
le servir, qu'il avoit même accepté un ordre  
signé de sa main, par lequel il ordonnoit à  
la Mouffaye qui commandoit pour lui dans  
Stenai, de lui remettre la Place entre les  
mains: & que la première nouvelle qu'il  
eut après cela de M. de Turenne, fut qu'il  
alloit commander l'armée du Roi. Je vous  
prie d'observer que M. le Prince est l'hom-  
me que j'aye jamais connu, le moins capa-  
ble d'une imposture préméditée. Je n'ai ja-  
mais osé faire expliquer à fond M. de Turen-  
ne sur ce point; mais ce que j'en ai pu tirer,  
en lui en parlant indirectement, est qu'aussi-  
tot après la liberté de Mr. le Prince, il eut  
tous les sujets du monde d'être mal satisfait  
de son procédé à son égard: qu'il lui préféra  
en tout & par tout M. de Nemours, qui  
n'aprochoit pas de son mérite, & qui ne lui  
avoit pas rendu d'ailleurs à beaucoup près  
tant de services: & que par cette considéra-  
tion, il s'étoit cru libre de ses premiers en-  
gagemens. Vous remarquerez, s'il vous  
plait, que je n'ai jamais vu personne moins  
capable d'une vilainie que M. de Turenne.  
Reconnoissons encore de bonne foi qu'il  
y a des points dans l'histoire, inconceva-  
bles

bles à ceux même qui se sont trouvez les plus proches des faits. Je reprends le fil de ma narration.

M. le Prince n'ayant demeuré qu'un jour ou deux à Angerville, prit le chemin de Bourges, qui étoit proprement celui de Bourdeaux; & la Reine, qui eût été bien aise, si elle eût suivi son inclination, de l'éloignement de M. le Prince, mais qui avoit reçu une leçon contraire de Breull, n'osa s'opiniâtrer contre l'avis de Monsieur, qui fortifié par les conseils de Chavigni, & persuadé d'ailleurs que la Cour entretenoit toujours quelques négociations secrètes avec M. le Prince, feignit à toute fin un grand empressement à faire que M. le Prince ne s'éloignât pas. Ce qui le confirma pleinement dans cette conduite, fut qu'une ouverture, qu'on attribuoit en ce tems-là à M. le Tellier, au moins dans le bruit du monde, lui fit croire qu'il jouoit à jeu sûr, & que cet empressement qui paroîtroit à rappeler M. son Cousin à la Cour, n'iroit effectivement qu'à le tenir en repos dans son Gouvernement, à quoi Monsieur prétendoit qu'il trouveroit son compte en toutes manières. Cette ouverture fut, que l'on offrit à M. le Prince qu'il demeurât paisible dans son Gouvernement, jusqu'à ce qu'on eût assemblé les Etats-Généraux. Cette proposition est de la nature de ces choses, dont il me semble que j'ai déjà parlé quelquefois, qui ne s'entendent pas, parcequ'il est impossible de concevoir ce qui peut leur avoir donné l'être. Il est constant que cette ouverture vint de la Cour, soit par M. le Tellier,

lier, soit par un autre, & il ne l'est pas 1651.  
 moins qu'il n'y avoit rien au monde de  
 plus contraire aux véritables intérêts de la  
 Cour: parceque ce repos imaginaire de M.  
 le Prince dans son Gouvernement, lui don-  
 noit lieu d'y conserver, d'y fortifier, & d'y  
 augmenter ses troupes, qui par la même  
 proposition y devoient demeurer en quartier  
 d'hiver. Monsieur la reçut avec une joye  
 qui me surprit au dernier point, parcequ'il  
 m'avoit dit plus de mille fois que de l'hu-  
 meur dont il connoissoit le Cardinal, sus-  
 ceptible de toutes négociations, il ne cro-  
 yoit rien de plus opposé à ses intérêts, de lui  
 Monsieur, que les interlocutoires entre M.  
 le Prince & la Cour. En pouvoit-on trou-  
 ver un plus dangereux sur ce fondement,  
 auquel cette proposition donnoit lieu? Ce  
 qui est merveilleux, fut que, ce qui étoit as-  
 surément pernicieux & à la Cour & à  
 Monsieur, fut rejeté par M. le Prince; &  
 que son destin le porta à préférer & à ses  
 inclinations & à ses vues ce caprice de ses  
 amis & de ses serviteurs. Je ne sai de ce  
 détail, que ce que Croissi, qui fut envoyé  
 par Monsieur à Bourges, m'en a dit depuis  
 à Rome; mais je suis persuadé qu'il m'en  
 a dit la vérité, parcequ'il n'avoit aucun  
 intérêt à me la déguiser. En voici le parti-  
 culier.

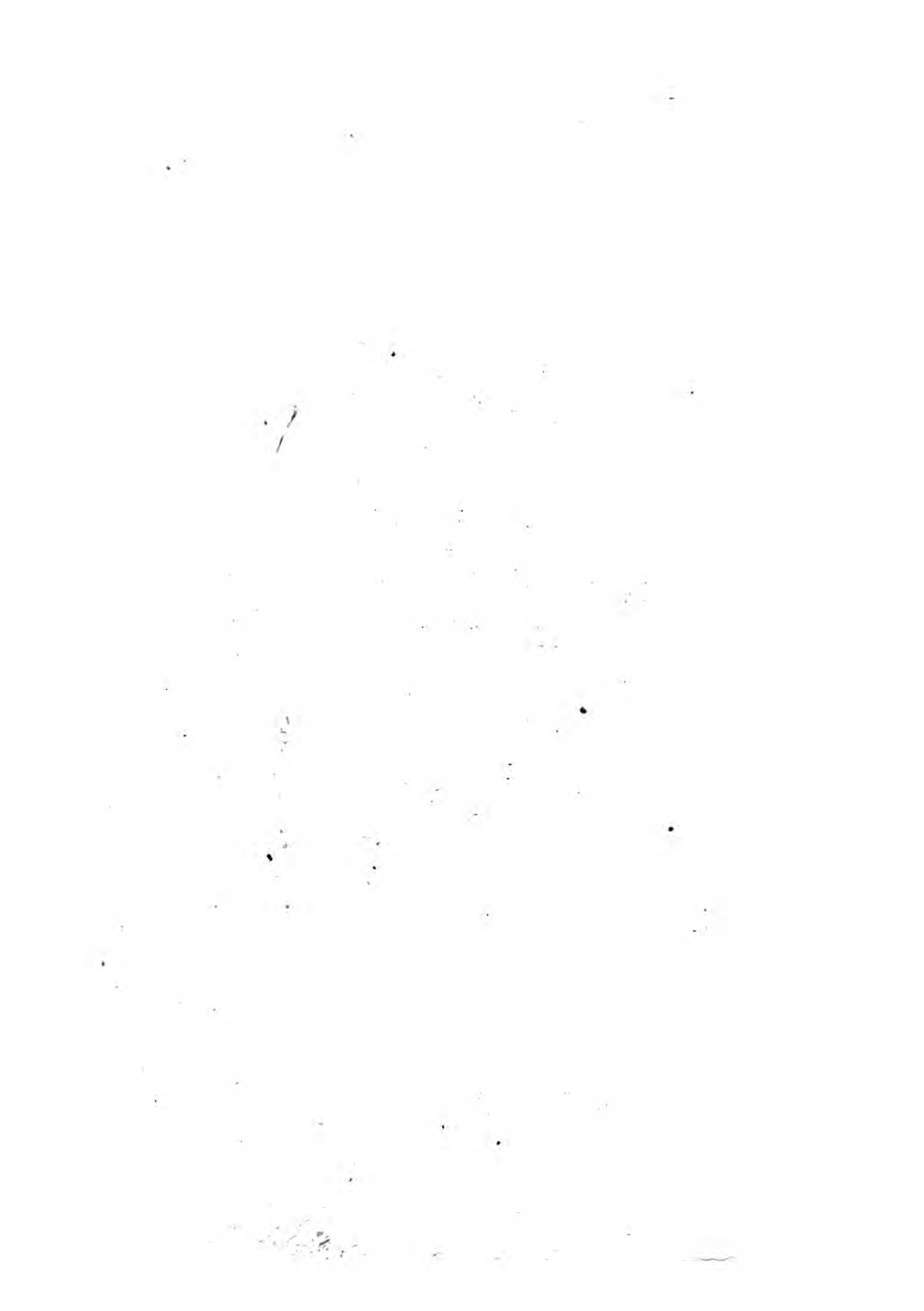
M. le Prince, qui étoit par son inclina-  
 tion fort éloigné de la guerre civile, parut  
 d'abord à Croissi très bien disposé à recevoir  
 les propositions qu'il lui portoit de la part de  
 Monsieur, & avec d'autant plus de facilité,  
 que les offres qu'on lui faisoit, le laissoient



1651. au moins pour très longtems, dans la liberté de choisir entre les partis qu'il avoit à prendre. Il est très difficile de se résoudre à refuser des propositions de cette nature, particulièrement quand elles arrivent justement dans les instans où l'on est pressé de prendre un parti, qui n'est pas de son inclination. Je vous ai déjà dit que celle de M. le Prince n'étoit pas à la guerre civile; & tous ceux qui étoient auprès de lui s'en fussent aussi passés facilement, s'ils eussent pu convenir ensemble des propositions de son accommodement. Chacun l'eût voulu faire pour y trouver son avantage particulier; personne ne se voyoit en état de le pouvoir, parceque personne n'avoit assez de croyance dans son esprit, pour exclure les autres de la négociation. Ils conclurent tous la guerre; parcequ'aucun d'eux ne crut pouvoir faire la paix; & cette disposition générale se joignant à l'intérêt que Madame de Longueville trouvoit à être éloignée de M. son Mari, forma un obstacle invincible à l'accommodement. On ne connoit pas ce que c'est que le Parti, quand on s' imagine que le Chef en est le maitre. Son véritable service y est presque toujours combattu par l'intérêt, même assez souvent imaginaire, des subalternes; & ce qui est encore plus fâcheux, est que quelquefois son honnêteté, & presque toujours sa prudence, prend parti avec eux contre lui-même. Croisfi me dit plusieurs fois que le soulèvement & l'emportement des amis de M. le Prince, alla en cette rencontre jusqu'au point de faire entr'eux un Traité à Montrond, où il étoit  
allé

**CARDINAL DE RETZ. LIV. III. 399**  
allé voir Madame sa sœur, par lequel ils s'o- 1651.  
bligeoient de l'abandonner, & de former un  
tiers parti sous l'autorité de M. le Prince de  
Conti, au cas que M. le Prince s'accommodat  
avec la Cour, aux conditions que M. le Duc  
d'Orléans lui avoit fait proposer, par lui  
Croissi. J'aurois eu peine à ajouter foi à ce  
qu'il me disoit pourtant sur cela avec fer-  
ment, vû la foiblesse & le ridicule de cette  
fanatique Faction, si ce que j'avois vu in-  
continent après la liberté de M. le Prince,  
ne m'en eût fourni un exemple assez pareil.  
J'ai oublié de vous dire, en traitant cet en-  
droit, que Madame de Longueville, cinq  
ou six jours après qu'elle fut revenue de Ste-  
nai, me demanda en présence de M. de  
la Rochefoucaut si, en cas de rupture en-  
tre les deux frères, je ne me déclarerois  
point pour M. le Prince de Conti. La sub-  
division est ce qui perd presque tous les Par-  
tis, particulièrement quand elle est intro-  
duite par cette sorte de finesse, qui est direc-  
tement opposée à la prudence, & c'est ce que  
les Italiens appellent, *Comedia in Comediâ*.

*Fin du second Tome.*









1917 1918

1919 1920

1921 1922

1923 1924

1925 1926

1927 1928

1929 1930

1931 1932

1933 1934

1935 1936

1937 1938

1939 1940

1941 1942

1943 1944

1945 1946

1947 1948

1949 1950

1951 1952

1953 1954

1955 1956

1957 1958

1959 1960

1961 1962

1963 1964

1965 1966

1967 1968

1969 1970

1971 1972

1973 1974

1975 1976

1977 1978

1979 1980

1981 1982

1983 1984

1985 1986

1987 1988

1989 1990

1991 1992

1993 1994

1995 1996

1997 1998

1999 2000

2001 2002

2003 2004

2005 2006

2007 2008

2009 2010

2011 2012

2013 2014

2015 2016

2017 2018

2019 2020

2021 2022

2023 2024

2025 2026

2027 2028

2029 2030

2031 2032

2033 2034

2035 2036

2037 2038

2039 2040

2041 2042

2043 2044

2045 2046

2047 2048

2049 2050

2051 2052

2053 2054

2055 2056

2057 2058

2059 2060

2061 2062

2063 2064

2065 2066

2067 2068

2069 2070

2071 2072

2073 2074

2075 2076

2077 2078

2079 2080

2081 2082

2083 2084

2085 2086

2087 2088

2089 2090

2091 2092

2093 2094

2095 2096

2097 2098

2099 2100

